ouvelle série bimestrielle décembre 1956-janvier 1957

PRESENCE AFRICAINE

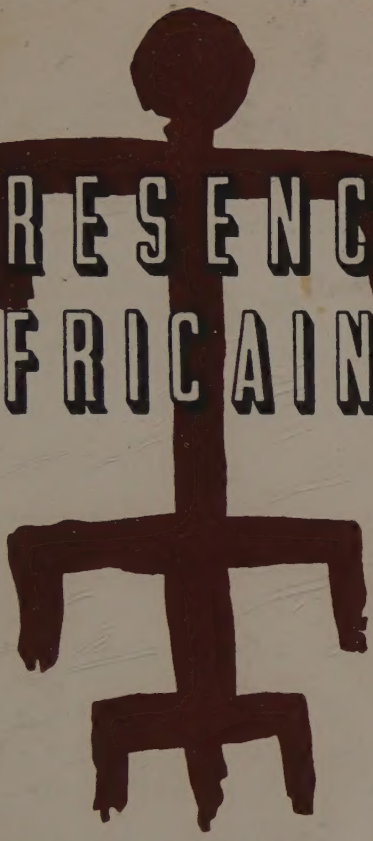

Joseph Ki Zerbo *L'économie de traite en Afrique Noire*
Montagu Slater *Le procès de Jomo Kenyatta*
X.X.X. *Le fonds d'investissement pour le développement des territoires d'outre-mer*

L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE NOIRE

Bernard Dadié *Misère de l'enseignement en A.O.F.*
A. Sar, I. Fofana et K. Banny *Esprit et situation de l'enseignement en Afrique Noire*

CONDITIONS D'UNE POESIE NATIONALE CHEZ LES PEUPLES NOIRS

Positions de : **A. Moustapha Wade et Georges Desportes**

★

Léopold Sédar Senghor *Élégie à Aynina Fall*
René Depestre *Port de mer*
L.-X. Andrianarahinjaka *Ile aux vents*

CHRONIQUES

par **René Depestre, Cedric Dover, Abbé Alexis Kagame**

NOTES

COMITE « **Présence Africaine** »

MM. A. Adandé, S. O. Biobaku, A. Biyidi, A.-K. Busia, Aimé Césaire, R. Codjo, B. Dadié, René Depestre, A. Diop, B. Fele, A. Franklin, K. Paulin Joachim, J.-Ki Zerbo, Sengat-Kuo, D. Mandessi, Nicol Davidson, Nyunai, J. Rabemananjara, Ray Autra, A. Sadji, A. Wade.

★

ADMINISTRATION ET REDACTION

17, rue de Chaligny, PARIS (12e)
Tél. : DORian 38-39

Nouveau tarif d'abonnements :

France et Colonies	(6 nos)	: 1.200 fr.
Etranger	(6 nos)	: 1.500 fr.
Abonnement de soutien	(6 nos)	: 2.000 fr.

C.C.P. PARIS 59.36.25

★

Les manuscrits ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

★

Tous droits de traduction et reproduction réservés.

PRESENCE AFRICAINE

REVUE CULTURELLE DU MONDE NOIR

NOUVELLE SERIE BIMESTRIELLE — N° 11 — DEC. 1956-JANV. 1957

SOMMAIRE

P. A. : **Après le Congrès** 3

J. KI ZERBO : **L'Économie de traite en Afrique Noire ou le pillage organisé (XV^e au XX^e siècle)** 7

M. SLATER : **Le procès de Jomo Kenyatta** (suite et fin) 32

X.X.X. : **Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer** 47

L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE NOIRE

B. DADIE : **Misère de l'enseignement en A.O.F.** 57

A. SAR, I. FOFANA et K. BANNY : **Esprit et situation de l'enseignement en Afrique Noire** 71

DEBAT SUR LA POESIE NATIONALE

A. M. WADE : **Autour d'une poésie nationale** 84

G. DESPORTES : **Points de vue sur la poésie nationale** 88

P. A. : **Conclusion** 100

★

L. S. SENGHOR : **Elégie à Aynina Fall** 103

R. DEPESTRE : **Port de mer** 108

J.-X. ANDRIANARAHINJAKA : **Ile aux vents** 109

CHRONIQUES

R. DEPESTRE : **Une rose des vents noirs** 110

C. DOVER : **Dr Charles S. Johnson** 116

Abbé A. KAGAME : **La poésie guerrière** 119

(Suite du sommaire au verso.)

NOTES

Les Livres. — J. RABEMANANJARA : « **Ces pays qu'on n'appellera plus colonies** », de R. de Montvalon. — D. DIOP : « **Une vie de boy** » et « **Le vieux nègre et la médaille** », de F. Oyono, « **Le pauvre Christ de Bomba** », de Mongo Beti. — G. GRATIANT : « **Contacts de civilisation en Martinique et en Guadeloupe** », de Michel Leiris. — B. DAVIDSON : « **New Hope in Africa** », de J. M. Oldham, et « **The colour Problem** », de A. Richmond. — SENGAT-KUO : « **Regards sur l'histoire de demain** » et « **La révolte de l'Asie** », de Tibor Mende; « **L'avenir des pays sous-développés** », de M. Poniatowski 123

Les Arts (Expositions). — J. CAILLENS : **Vers un Art africain vivant. Namba Roy. La peinture malgache** 138

Cinéma. — P. VIEYRA : **Quand le cinéma français parle au nom de l'Afrique Noire** 142

★

B. FELE : **Le manifeste de « Conscience africaine »** 146

L. BEHANZIN : **Outillage théorique pour la construction de l'Afrique Noire Francophone et de Madagascar** 148

★

Communiqués : « **VII[e] Congrès de la F.E.A.N.F.** ». — « **Congrès de l'A.M.E.A.N.** ». — « **Convention africaine** ». — « **M.S.A.** ». — « **Nouvelle Gauche** » 152

Après le Congrès

D'aucuns avaient parié sur l'échec du premier Congrès International des Ecrivains et Artistes noirs réunis à la Sorbonne du 19 au 22 septembre 1956. L'entreprise ne souffrait-elle pas, par la hardiesse même de sa visée, d'un excès d'ambition ?

Elle n'entendait rien moins qu'à emboucher la conque de ralliement, à sonner le rassemblement, en vue d'un projet commun, d'hommes aussi divers par leurs appartenances nationales que par leurs options politiques, leurs formations intellectuelles et leurs pratiques religieuses.

A marquer, par une manifestation solennelle, la volonté du monde noir d'assumer pleinement ses responsabilités, toutes ses responsabilités, de jouer son rôle propre et d'occuper résolument sa place sur la grande scène de l'Histoire.

*
* *

Ce n'eût été rien que de se référer aux données d'un passé multiséculaire pour déterminer le dénominateur commun qui liait entre eux les congressistes. D'Amérique, de la mer des Caraïbes, du Sud du Sahara et de l'océan Indien, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils se reconnaissent frères pour avoir été, le long des âges, les sujets élus du même mal et les victimes, sous tous les cieux, de l'arbitraire et de la force au service de l'injustice et de l'égoïsme.

La difficulté résidait ailleurs : leur faire admettre, dans un même élan et dans une même ferveur, une vision d'avenir à la dimension du destin varié de leurs peuples et en harmonie avec les préoccupations constantes et actuelles de l'humanité.

*
* *

L'on comprend que le succès ait désorienté le camp des prophètes hostiles. Il n'a pas moins surpris, il faut le dire, les organisateurs eux-mêmes. C'est la preuve que les travaux et les résolutions du Congrès répondaient incontestablement à des nécessités et à des urgences que des millions d'êtres humains, éparpillés sur les cinq continents, ressentaient au fond de leur vie de tous les jours et qu'il importait de définir clairement pour mieux en assurer la confrontation avec les exigences des temps présents.

Pour avoir vibré de résonances particulièrement culturelles, l'écho de ces assises ne devait pas et ne pouvait pas se confiner dans le cadre limité de l'amphithéâtre Descartes.

Leur importance et leur efficacité se mesurent aux répercussions qu'elles n'ont pas cessé, depuis, d'éveiller dans les âmes noires et au retentissement qu'elles ont suscité, à en croire l'attention de la presse, dans le public non noir, singulièrement européen.

*
* *

La création de la S.A.C. (Société Africaine de Culture) satisfait à un des soucis majeurs du Congrès, celui de constituer un organisme permanent, chargé officiellement de le représenter dans ses diverses activités, de traduire et de faire traduire dans le concret ses vœux et ses décisions, de préparer enfin ses plans de campagne en vue d'autres manifestations.

*Mais au delà de l'horizon culturel, de la volonté d'*unité culturelle, *thème essentiel du Congrès, se profile en traits de plus en plus nets une volonté* d'unité politique.

Celle-ci ne se conçoit certes pas, n'en déplaise aux esprits mal intentionnés qui voudraient l'en accuser, sous les risques d'un mouvement pan-africain dirigé farouchement contre l'Occident. Il suffit de songer à la composition du Congrès et l'on ne manquera pas d'apprécier le degré d'absurdité d'une semblable assertion : le Noir américain, l'Haïtien pourraient-ils, sur le plan de la pratique politique, s'animer d'une conception identique à celle du Malgache, du Soudanais ou du Guinéen ?

*
* *

Une chose est pourtant certaine. Le Congrès a dégagé, au cours de ses travaux d'analyse et d'inventaire, trois vérités fondamentales, d'évidence si simple qu'on reste confondu du fait que pendant des siècles l'on n'ait pas éprouvé le besoin de les formuler impérieusement.

La faute en revient avant tout à la dogmatique coloniale ; il lui était vital de maintenir celles-là dans les limbes, de manière à justifier ses méfaits et à garantir sa permanence dans une tranquillité de granit ; car l'énoncé de ces trois vérités ne saurait signifier que sa propre condamnation, donc son crépuscule, le déclin du mensonge. Cette trinité, la voici schématisée :

1) pas de peuple sans culture ;

2) pas de culture sans ancêtres ;

3) pas de libération culturelle authentique sans une libération politique préalable.

En réalité, les faces nues de trois sœurs siamoises : elles forment un seul et même corps. Toutes simples et sans fard, elles ont pourtant le don de provoquer l'ire de ceux des Occidentaux élevés dans la vieille tradition des hommes blancs, seuls détenteurs de la civilisation : ils posséderaient seuls la conscience éminente de l'uni-

versel et ce privilège leur conférerait le monopole de la culture. En dehors de leur sphère ne gravitent que des nébuleuses folkloriques, des nuées.

Le folklore ne postule-t-il pas précisément l'existence sous-jacente d'une culture ? Il n'en est, parmi de multiples composantes, qu'un des éléments, le plus enrichissant, nourri qu'il est de la substance et de l'authenticité du génie populaire.

*
* *

Le problème de l'homme noir, du colonisé en général, va plus loin : son inquiétude s'exprime dans une quête angoissée de soi, de sa source. Le tourment quotidien d'une conscience incapable de trouver la paix sous la pression justement de la culture des autres.

Nous nous demandons nous aussi (1), avons-nous écrit ici même, il y a un an, où est le prestige, l'efficience de nos grands hommes, les valeurs, notions, mythes, de nos cultures ?

Mais comment les valeurs d'une culture pourraient-elles être honorées quand le pouvoir en ignore et le sens et l'histoire et l'importance dans la vie du peuple ? — et quand ce pouvoir, au surplus, a pour vocation d'écraser les institutions qui incarnaient ces valeurs chaque fois qu'elles se révèlent insuffisantes ou impropres à servir le prestige et l'intérêt du colonisateur ?

A ces interrogations, le Congrès s'est proposé d'apporter moins une réponse exhaustive que des suggestions appelées à faire réfléchir les intellectuels du monde noir, les responsables du présent et de l'avenir. L'impérialisme occidental, sous la forme du colonialisme, ne pouvait être que condamné sans appel, puisqu'il est à la base du malheur que nous déplorons.

*
* *

Rien n'est plus expressif, à ce propos, que la lecture du rapport présenté en janvier dernier par Mamadou Dia devant la Convention africaine. *Le député du Sénégal s'écrie :*

Ce que revendiquent les peuples d'outre-mer, ce n'est pas seulement une liberté de gestion, limitée à l'administration et au politique, mais la liberté de se donner une vie spirituelle autonome, originale par une synthèse libre des valeurs propres à leurs civilisations et des éléments universels de l'Occident. C'est pourquoi, après Bandoeng, le *Congrès des Ecrivains et Artistes noirs,* qui fut, en vérité, un congrès d'hommes de culture noirs, prend une signification politique, au sens le plus large du mot... en s'insérant dans le mouvement général de décolonisation... La décolonisation, ce n'est pas seulement la fin des privilèges politiques et économiques, ce n'est pas seulement l'abolition de l'arbitraire temporel, c'est aussi, et fondamentalement, la fin de la domination culturelle, sans laquelle il ne peut y avoir d'humanité libre.

---

(1) Cf. *Présence Africaine,* nº VI, nouvelle série, 1956.

Ainsi, l'autonomie de pensée apparaît, non point comme un luxe ou une pure revendication d'intellectuels, mais un élément révolutionnaire indispensable à la libération de l'homme subjugué et à son authentification au milieu de foules anonymes. On peut juger de la profondeur de ce courant de personnalisation et de cette volonté de formation d'une culture nationale africaine par l'attitude du clergé noir apportant une note originale à l'interprétation du message du Christ...

Enfin le rôle que des écrivains ont joué dans le sens d'un infléchissement national et indépendant sur la politique de leurs pays montre que, même à notre époque, culture et politique font corps et qu'aucun régime démocratique et libre ne peut se concilier avec une pensée populaire vassale, aux ordres d'une pensée dominante, dictant ses thèmes de création et imposant son style.

*
* *

L'essentiel, c'est de constater une chose : l'unanimité des voix africaines et malgaches dans la formulation de leur revendication fondamentale.

Que ce soit à la Convention africaine, *au* Mouvement Socialiste africain, *à l'*Union générale des Travailleurs d'Afrique Noire, *que ce soit au sein des divers partis à Madagascar, l'aspiration à l'autonomie ou à l'indépendance, soutenue par une volonté d'unité politique et culturelle, marque dans la phase actuelle de l'évolution l'attitude de tous les représentants qualifiés et lucides des populations d'outre-mer* (1). *Ce ne peut être qu'une source de réconfort et un sujet d'espérance pour tous ceux qui œuvrent à la libération de l'homme noir. Le Congrès des Ecrivains et Artistes noirs peut s'en réjouir légitimement.*

PRESENCE AFRICAINE.

---

(1) Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question dans le prochain numéro.

Joseph Ki Zerbo.

L'économie de traite en Afrique Noire ou le pillage organisé (XV^e-XX^e siècle)*

« Les colonies diffèrent autant des provinces françaises que le moyen diffère de la fin. » Cette déclaration des instructions officielles de janvier 1765 explique à souhait la vie économique imposée durant plusieurs siècles aux colonies conquises par l'Europe. Nous bornerons ici notre propos aux seuls pays de l'Afrique Noire française depuis la découverte de leurs façades maritimes au XV^e siècle jusqu'à la mainmise territoriale au XX^e siècle : quatre siècles de sujétion économique totale. Il ne sera pas d'un mince intérêt d'essayer d'en dégager les principes, les mécanismes d'application et surtout la signification pour la vie de la société nègre. Pour mettre en pleine lumière telle ou telle assertion de cette brève étude, on ne s'interdira pas le cas échéant de faire appel à l'évolution de l'économie coloniale en dehors du monde noir.

Dans la succession des principes d'économie politique qui ont présidé à l'exploitation des colonies, on peut distinguer trois moments qui ne correspondent d'ailleurs pas à des clivages chronologiques précis, mais qui se succèdent *grosso modo* dans le temps : l'ère de la traite à l'état pur, l'ère de l'implantation agricole et l'ère de l'équipement.

Le principe de la traite s'explique fort bien quand on se replace dans les circonstances qui l'ont vu naître ; le mercantilisme était alors la théorie dominante : « L'abondance d'or et d'argent est la richesse d'un pays », disait Bodin. La meilleure utilisation possible d'un domaine colonial par conséquent était d'être un pourvoyeur de métaux précieux. Donc pas d'immobilisation de capitaux dans des entreprises de longue haleine. D'ailleurs, l'occupation et l'orga-

* Le but de cette étude est uniquement d'éclairer l'esprit et d'aiguiser la conscience.

nisation territoriales jugées dispendieuses n'avaient pas encore permis de faire accepter la monnaie du colonisateur comme moyen terme des échanges. Le procédé rudimentaire du troc ou de l'achat-vente s'imposait donc : c'est la traite. Il avait l'avantage de n'occasionner aucune perte de métal précieux ; des marchandises européennes seules entrent en jeu contre des produits naturels d'Afrique parmi lesquels précisément la poudre d'or. On peut donc regarder le mercantilisme comme soubassement idéologique de ce premier temps (1). Il s'agit d'acquérir des produits africains (dont l'or) en risquant le moins possible de monnaie en contrepartie. Du côté des territoires africains, ce premier stade implique une double opération : cueillette ou collecte des produits et échange. A part ce motif idéologique mercantiliste, le principe de la traite ne représente que le réflexe banal du parvenu, nouveau riche qui exploite avec frénésie une veine subitement découverte. Parlant des Belges arrivés les premiers au Congo, Vignon écrit : « Il y avait partout à ce moment comme en réserve dans le pays d'immenses quantités d'ivoire, de gomme, de caoutchouc ; il était donc particulièrement facile de réaliser alors d'abondantes moissons (2). » A ce niveau, la traite aux colonies ne se distingue pas de celle qui se pratique à la ferme. Le triomphe du possessif traduit bien cet état d'esprit « nouveau riche ». Lucien Hubert présente comme élement de la prospérité métropolitaine « la production de nos possessions lointaines, le fer, les phosphates et le cuivre de notre Afrique du Nord, les essences des forêts équatoriales, richesses autour desquelles dorment les immenses forces inemployées encore de nos grands fleuves africains et l'activité à peine mise en œuvre du travail de nos sujets de toutes races (3) ».

Ajoutez à cela le souci de se dédommager le plus rapidement possible des mises de fond consacrées ne serait-ce qu'aux transports relativement dispendieux des marchandises ; le commerce de troc constituait la formule la plus heureuse pour atteindre ce but.

La méthode économique de l'implantation agricole constitue un progrès de la pensée d'exploitation coloniale. Ici on s'engage davantage. Sous quelles influences ? Le principe de la cueillette conduisait au rétrécissement inévitable du trafic : « On coupe l'arbre pour avoir le fruit », dit Albert Sarraut. C'est la dévastation : « On sent, déclarait Delcassé à la tribune de la Chambre, que l'agriculture doit accompagner, sinon même précéder le commerce. C'est donc aux cultures, aux plantations qu'il faut s'attacher tout d'abord (4). » Pour augmenter et surtout pour régulariser le rendement des matières coloniales, il faut installer des plantations. Mais alors la question se pose de la protection des capitaux plus considérables et plus longuement engagés dans une telle entreprise ; c'est pourquoi l'occupation territoriale a certainement favorisé ce « pro-

---

(1) La même préoccupation transparaîtra jusqu'au XX^e siècle dans l'assurance qu'on avait de ne pas payer en or les matières premières des colonies.
(2) L. Vignon, *Un programme de politique coloniale*, 1919.
(3) Lucien Hubert, *Une politique coloniale; le salut par les colonies*, 1918.
(4) *Journal officiel* du 3 mars 1895.

grès » de la politique économique coloniale, à moins qu'elle n'en soit la conséquence. De plus cette étape de la pensée économique comporte l'idée importante que pour la prospérité même des colonisateurs, il faut considérer le Noir des colonies non seulement comme un producteur mais comme un consommateur. C'est le problème du débouché, du pouvoir d'achat. Dans un régime de traite pure ce pouvoir d'achat c'est le produit de cueillette. Or celui-ci s'épuise... Dans un fougueux libelle intitulé : *Pourquoi je suis anticolonial,* Macquart écrivait en 1898 : « La fortune d'un commerçant c'est la richesse de sa clientèle. Or, quand bien même les sujets d'un Glé-Glé quelconque voudraient nous acheter quelque chose, avec quoi nous paieraient-ils ? En monnaie de singe ? » Même idée, reprise plus tard par Odet : « Nos commerçants, nos industriels ne vendront beaucoup aux colonies que si les indigènes sont assez riches pour leur acheter beaucoup. L'enrichissement de la métropole est donc lié à celui des indigènes. Comment les enrichirons-nous (1) ? » Il préconise l'essor des plantations coloniales. La condition du succès c'est qu'on s'attache à des cultures riches c'est-à-dire à celles « qui donnent les bénéfices les plus considérables relativement au capital engagé ». Il recommande aussi de recourir, à défaut d'immigrants blancs, à l'indigène lui-même comme exploitant : c'est la colonisation endogène. De tels principes économiques relèvent donc simplement de la mentalité strictement utilitaire du paysan qui estime que quelques grains jetés à la poule aux œufs d'or ne sont pas perdus. De parvenu, le colon se fait fermier : « Il faut l'exploiter à la manière d'une ferme bien tenue pour en retirer le meilleur rendement possible, tout en l'améliorant en vue d'un rendement plus grand encore (2). » Les Belges ont particulièrement bien retenu cette leçon.

Une dernière étape de la pensée économique coloniale s'exprime dans le principe de l'équipement. Le profit en effet suivait une courbe descendante surtout depuis les immobilisations de capitaux dans les cultures coloniales. En un an, en 1672, la Compagnie du Sénégal avec 900.000 livres consacrées aux achats gagnait 7.200.000 livres, soit 800 % de la mise. Mais petit à petit l'efficacité du capital baissait. D'où nécessité de réduire le prix de revient, en particulier par compression des frais de transport. Ainsi en 1883 la concurrence des arachides de l'Inde faillit ruiner celles du Sénégal. La production avait déjà fortement décliné lorsque, en 1890, elle repart en flèche; malgré la chute du prix de 400 francs à 240 francs la tonne, la production triplait et l'exploitant réalisait un gain presque identique. La cause de cette victoire dans la concurrence c'est que l'ouverture du chemin de fer Dakar-Saint-Louis avait considérablement réduit les frais de transport jusqu'à la côte : « L'expérience a démontré, écrivait M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, que l'accroissement de la

(1) Denys Odet, *Rôle de l'agriculture indigène dans les colonies d'exploitation,* thèse doctorat, 1917.

(2) Edgar Denancy, *Philosophie de la colonisation,* 1902.

production coloniale est avant tout une question d'outillage économique, un problème de création de moyens de transport et d'extension des cultures (1). » Et de démontrer qu'une dépense de 50 millions dans un port métropolitain diminuerait de quelques heures la durée de manœuvre des navires, alors que la même dépense dans une rade coloniale permettait de faire en un jour des opérations exigeant huit à dix jours. Malgré le trafic moindre dans le second cas, le gain brut de temps y est plus considérable. Donc efficacité plus grande du capital investi. D'où créer avant tout des voies d'accès aux « grands dépôts naturels des richesses » et les relier aux ports d'embarquement. Ainsi le Conseil général du Sénégal s'accordait sur la nécessité de relier Kayes à Dakar « afin d'amener directement à la mer les produits du Soudan ». Et comme les produits de cueillette exigent une certaine main-d'œuvre, c'est en principe dans les zones à population dense qu'on devra tracer les voies ferrées principales. Tels sont les principes qui ont présidé à la construction des lignes ferrées en Afrique Noire. Ainsi s'explique qu'elles aient poussé, branches isolées, presque toutes perpendiculaires à la côte, telles les tentacules d'une pieuvre énorme et invisible. Pas de connexions internes. Il ne s'agit pas ici du squelette d'un être autonome. « La magnifique unité d'un réseau impérial sera l'œuvre de nos successeurs. » Pour le moment les routes, simples affluents de ces artères de fer y suppléeront. Les résultats ? « Le commerce général des colonies, qui était en 1899 de 655.741.000 francs, s'est élevé à la fin de 1912 à 1.827.167.369 francs. En fin 1899 la longueur des voies exploitées était de 690 km, et de 5.041 km à la fin de 1912. Ce simple rapprochement fait apparaître la véritable cause du développement prodigieux qu'ont acquis les échanges commerciaux partout où on a entrepris de mettre en valeur les territoires soumis à notre domination. Cette cause, ce sont les grands travaux publics (2). » Une telle progression de la doctrine coloniale correspond-elle à un progrès, à une évolution fondamentale de la pensée ? Certes non. En réalité, il s'agit là de la part des plus intelligents parmi les hommes d'Etat ou les colons, d'une adaptation tactique à l'évolution des faits. Variations sous-tendues par quelques principes de base permanents.

C'est d'abord l'idée du Pacte colonial. Le terme de « pacte », de contrat synallagmatique est d'ailleurs mal venu ici, car on chercherait en vain le deuxième contractant. Les canons de ce pacte ont été fixés sous Colbert qui d'ailleurs n'en a pas fait une application rigide. En somme, si l'on nous passe cette métaphore anachronique, pipe-line étanche entre la colonie et sa métropole en ce qui concerne la circulation des articles de commerce : matières premières dans le sens colonie-métropole, manufacturées dans le sens inverse. Exclusion des étrangers, interdiction d'industrialiser les colonies ; telle est dans l'économie politique coloniale la nervure princi-

(1) Albert SARRAUT, *La mise en valeur des colonies*, 1923.
(2) H. PAULIN, *L'outillage économique des colonies françaises*, 1913.

pale qu'on peut suivre de Colbert à Albert Sarraut, en passant par Delcassé. Ce dernier s'écriait à la tribune de la Chambre (séance du 2 mars 1895) : « Le jour où une voie, soit ferrée soit tour à tour fluviale et ferrée, joindra un point de la côte du Sénégal ou de la Guinée française à un point sur le Niger, ce jour-là, non seulement vous aurez rendu toute révolte impossible, mais vous serez sûrs de charrier à la côte la plus grande partie du trafic des caravanes... Reconstituer les centres agricoles et par des cultures variées préparer au commerce français les éléments durables du trafic, à l'industrie française des matières premières précieuses, voilà à mon sens le but à atteindre. » (Très bien! très bien!)

De même, M. Albert Sarraut, en 1922, déclarait que la conception du pacte colonial « avait désormais vécu » mais qu'il doutait de la disparition de son influence. Son propre ouvrage déjà cité en fournit la preuve. En effet, après avoir déclaré sans ambages : « L'effort français favorisera le passage du stade de l'exportation du produit brut au stade de l'industrialisation et de la transformation de la matière première dans la colonie même », il ajoute que « l'exportation par les colonies sur l'étranger de certains de leurs produits peut nous servir à nous métropole de monnaie d'échange pour payer des dettes que par la force des choses nous sommes obligés de contracter à l'égard de l'étranger ». Nous retrouvons ici le problème de l'or et des devises résolu ainsi par le recours à un commerce triangulaire d'un nouveau genre. M. Albert Sarraut signale que la France est tributaire des U.S.A. pour 80 % de son ravitaillement cotonnier. Il s'inquiète de la « véritable famine de coton » qui menace les 90 millions de broches européennes et il prévoit en Afrique des « migrations de travailleurs » pour la culture irriguée et intensive du cotonnier. D'ailleurs, dans la mesure où les navires marchands des colonies doivent et veulent réduire le prix de revient en prenant sur place dans le port métropolitain le fret du retour, au lieu de l'aller chercher ailleurs et donc de faire un trajet à vide, les deux marchés ne sont-ils pas nécessairement soudés ? Ainsi pense M. Albert Sarraut : « Le marché européen des produits devient par la force des choses le marché d'approvisionnement des colonies. » P. Bourdarie, membre du Conseil supérieur des colonies, est encore plus explicite dans son introduction au rapport de M. Albert Sarraut : « La cotonnade française, si elle sait le vouloir, a devant elle un marché privilégié de près de 60 millions d'êtres humains. » C'est toujours la même théorie du brevet d'invention et de la chasse gardée : « Les richesses naturelles n'existent en tant que richesse, c'est-à-dire en tant que chose utile et valable, qu'en tant que l'intelligence humaine a su découvrir leur existence. Le fait de la découverte, qu'il s'applique à un nouveau monde ou à un champignon, suppose toujours un certain travail (1). »

De même le sénateur Lucien Hubert en 1918 : « Les matières que nous refuse notre sol, nous tâcherons d'en demander le maximum à nos possessions d'outre-mer, réalisant ainsi en grand le rêve

---

(1) Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes.*

des physiocrates de l'Ancien Régime, pour qui l'homme sage devait pouvoir vivre sur sa terre des ressources de sa terre... Une intime union d'intérêts rattache les uns aux autres tous les participants de la famille française élargie. Le Noir qui récolte le latex des arbres dans la forêt tropicale donne de l'ouvrage à nos commerçants en caoutchouc, à nos courtiers, à nos industriels. Son congénère qui, à Tombouctou, achète nos cotonnades, fournit du travail à nos filatures du Nord ; il aide nos ouvriers à vivre. Et réciproquement, en lui offrant nos produits, en stimulant chez lui le désir du bien-être, en augmentant sa valeur d'homme, nous préparons la prospérité de ses descendants. Et ces phénomènes élémentaires se répercutent à l'infini (1). »

*
* *

Mais quittons ces hautes perspectives pour examiner la machine économique coloniale et d'abord quelles en sont au point de vue institutionnel, les principales pièces et leur fonctionnement.

L'exploitation économique a été presque toujours l'œuvre des compagnies ou sociétés et cela dès l'origine. Mais l'Etat français a montré un souci constant de contrôler leur activité et de circonscrire leurs attributions.

Pourquoi des compagnies ? Parce que les entreprises du commerce ultra-marin étaient considérées comme particulièrement sujettes aux avatars. D'où le désir en s'associant de partager les risques. Désir aussi de les limiter ; c'est l'origine des privilèges concédés par l'autorité publique. Celle-ci renonçait souvent au bénéfice de la compagnie à telle ou telle de ces prérogatives de souveraineté énumérées dans la charte d'établissement, à charge pour la société privée de réaliser certains objectifs d'intérêt général, et d'abord l'expansion territoriale. On considérait aussi qu'une entreprise ayant placé des fonds dans la prospection et le dégrossissement d'une région inconnue, dans l'étude d'une culture neuve, acquérait un certain droit d'invention. On ne pouvait permettre qu'une autre compagnie vienne alors en profiter à meilleur compte puisqu'elle n'aurait pas à amortir les immobilisations pionnières. Ainsi le premier privilège caractéristique des compagnies coloniales, c'est leur situation monopolistique. Dès 1626, quelques commerçants de Rouen formaient une compagnie privée pour l'exploitation de la région du Sénégal et de la Gambie et demandaient à Richelieu le privilège d'y commercer « privativement à tous les autres ». Les compagnies qui trafiquaient sur la côte occidentale d'Afrique le firent toutes sous le couvert du monopole. Après les vicissitudes de la compagnie du Cap Vert et du Sénégal expropriée en 1684 par Colbert au profit de la compagnie des Indes Occidentales, celle-ci disposait pour quarante ans d'un domaine réservé qui s'étirait du Cap Vert au Cap de Bonne-Espérance. C'est toujours sous le même régime qu'une quatrième compagnie fondée en 1709 fit de très bonnes affaires grâce

(1) L. Hubert, *Une politique coloniale; le salut par les colonies*, 1918.

à la présence sur place de directeurs énergiques. Même quand le monopole n'est pas de droit, il existe souvent en fait. C'est ainsi qu'en 1905 la seule maison Verdier de La Rochelle à Grand-Bassam faisait les deux tiers du trafic de la Côte d'Ivoire.

Mais en France les compagnies coloniales se sont toujours heurtées d'une part à l'indifférence ou à l'animosité des particuliers et d'autre part à une conception impériale d'emblée étatique et jalouse de ses prérogatives. Les armateurs nantais et autres qui pratiquaient la traite négrière se sont toujours élevés contre les privilèges des compagnies et contre les droits qu'ils devaient leur verser. De même les économistes français depuis l'Encyclopédie ont toujours critiqué avec insistance le régime des compagnies parfois pour des motifs d'ordre humanitaire. Quant à la masse des épargnants français, elle était profondément réticente à engager ses capitaux dans les entreprises d'outre-mer, malgré l'appât de la garantie d'intérêt, accordée par exemple aux compagnies chargées de la construction et de l'exploitation des voies ferrées. L'Etat français de son côté a été très jaloux de la prééminence de ses droits. Déjà Colbert déclarait : « Le bien général de l'Etat doit l'emporter sur les raisons particulières de la Compagnie » (Lettre à l'archevêque de Lyon, 1682). Bien que restant fidèle à un protectionnisme tendant à éliminer l'étranger, il finira par déclarer : « La liberté est l'âme du commerce. » Durant le XIX[e] siècle, les députés ne cessèrent de critiquer le sénatus-consulte de 1854 qui donnait au gouvernement le pouvoir de créer des compagnies par simple décret sans procédure législative. « Il n'est pas admissible, disait l'un d'eux, que le gouvernement puisse par simple décret faire passer Madagascar ou la Cochinchine dans le portefeuille d'un financier ou de plusieurs financiers réunis peut-être en syndicat. » Cette hostilité était provoquée par les concessions territoriales faites aux compagnies. Si Delcassé a montré une bienveillance relative à cet égard, son successeur Chautemps a révoqué les concessions faites avant lui. En 1899, enfin, un décret général relatif au régime des terres domaniales au Congo accordait des concessions à une quarantaine de sociétés. Mais outre que le sous-sol demeurait réservé, un cahier des charges-type imposait des obligations lourdes et minutieuses aux concessionnaires.

L'exploitation économique des colonies françaises a donc toujours été marquée par l'emprise étatique qui s'est limitée souvent à entraver les initiatives privées. D'aucuns pensaient que la colonisation, tâche d'intérêt collectif, ne pouvait être mise en œuvre que par la collectivité. L'Etat d'ailleurs n'avait-il pas fait les frais de la conquête et n'était-il pas légitime qu'il en réclamât les profits ?

L'Angleterre au contraire a fait un usage considérable des compagnies privées nanties d'une charte de privilèges. Droit de souveraineté et monopoles divers étaient largement concédés par la Couronne mais toujours à titre temporaire et sans que la responsabilité étatique soit engagée. Outre leur rôle politique de pionniers dans l'expansion territoriale et le premier « dégrossissement » des espaces conquis, ces organismes ainsi soutenus offraient une « surface » qui appâtait la confiance des épargnants. Alors que

les dividendes ne dépassaient pas 5 %, les capitalistes anglais spéculaient sur un développement ultérieur des affaires qui, d'une part, rapporteraient alors davantage, et d'autre part, offriraient de nouvelles possibilités pour le placement des capitaux.

Après la situation monopolistique, la caractéristique la plus importante de ces établissements coloniaux c'est leur but mercantile. Le commerce, opération qui rapporte le plus avec le moindre frais, est l'activité maîtresse des colonies. L'annuaire colonial de 1910 nous révèle que sur quatre-vingt-dix-sept sociétés, soixante-cinq, c'est-à-dire les deux tiers, sont des compagnies de commerce d'import-export. Les deux tiers des trente-deux autres compagnies, dites « industrielles », sont des sociétés minières intéressées surtout par les gisements aurifères. Quelques compagnies de transport et d'exploitation des bois, quelques plantations en vue du commerce, complètent le tableau de la « machine » économique coloniale : hypertrophie des activités de distribution que les économistes appellent le tertiaire, artificiellement superposées à une économie presque dénuée de secteur secondaire : « Une tête apoplectique sur un corps anémique. »

Déjà à cette période, les grosses « maisons » de la C.F.A.O., de la S.C.O.A. avaient pris place à côté de la Compagnie française de Kong et de la Compagnie de la Côte d'Afrique, la plus puissante étant la C.F.A.O. avec un capital de 9 millions. Au XIX[e] siècle, la société de Galam et de la Casamance ne se livrait qu'au commerce de la gomme en exportant 2.457 tonnes en 1837 et 4.334 en 1891. Le moins d'immobilisations possible : c'est l'éternelle factorerie, grande bâtisse stéréotypée couverte de tôles galvanisées. Bâtiments ombreux et frais pour les agents européens, huttes pour les auxiliaires indigènes : voilà le suçoir. « Il y avait pour lors à l'habitation, nous dit le sieur Lecourbe parlant du Comptoir goréen en 1685, soixante Blancs dont la plupart ne savaient point de métier. » Même lorsque les sociétés affichaient, comme les concessionnaires du Congo, un engagement de capitaux atteignant 50 millions pour la mise en valeur agricole, il se trouvait que les deux tiers des actions n'étaient pas libérées et que le capital effectivement versé n'autorisait que la routinière cueillette des produits naturels.

Ainsi apparaît une troisième caractéristique capitale des entreprises coloniales : c'est leur position marginale et excentrique par rapport à l'activité globale des autochtones. Ce sont des implantations à caractère insulaire qui ne sont branchées sur l'activité locale que pour la circulation des richesses. Tels étaient en 167[0] les comptoirs de Saint-Louis, Arguin, Gorée, Joal, Portudal, Rufisque. C'étaient de simples mouillages au pied d'un fortin dressé pour protéger le trafic. Dans la vie économique coloniale, l'emprise de l'Etat français se manifestait sur le plan des finances publiques, et particulièrement dans le domaine du crédit, du budget des collectivités locales et des douanes. Alors que l'Angleterre avait laissé dès le début l'autonomie financière à ses nouveaux domaines, la France avait défini pour les siens un régime complexe où dominait le principe de la centralisation. Si les Français n'ont pas de méthode coloniale, ils ont une méthode gouvernementale et administrativ

qu'ils n'ont pas manqué de transporter outre-mer. Cette conception romaine de la colonisation a contribué à freiner pendant longtemps l'évolution économique des territoires. Les sénatus-consultes du 3 mai 1854 et du 4 juillet 1866, le décret du 20 novembre 1882 stipulent que le budget général de l'Etat supporte dans les colonies toutes les dépenses militaires et une partie des dépenses civiles dites dépenses de souveraineté. Donc, les colonies pouvaient bénéficier de subventions métropolitaines. En compensation, elles devaient contribuer au budget général sous forme de « contingents ». Tels étaient les principes. Donc, un système hybride sans séparation budgétaire stricte. Les colonies, sauf l'Algérie, avaient un budget propre établi en recettes et dépenses; mais, comme leurs recettes étaient insuffisantes, la formule « contingents-subventions » ne jouait qu'au dépens de la métropole. Ainsi, pour l'établissement du Dakar-Saint-Louis, le Conseil général du Sénégal se tourne tout naturellement vers le Parlement. Au contraire, les collectivités publiques qui succédaient aux compagnies anglaises, dotées de larges pouvoirs de souveraineté, ont bénéficié d'emblée d'une autonomie financière absolue; elles devaient se suffire à elles-mêmes. C'était le « self-supporting principle » de Wakefield. Le problème du crédit s'y trouvait donc posé sans interférence métropolitaine. Tandis que les banques coloniales françaises ne se constituaient que sur intervention de l'Etat et ne trouvaient des actionnaires qu'en raison des privilèges dont elles étaient dotées, tandis que les territoires paralysés par les dépenses administratives du personnel (qui en 1896 prenaient 58 % du budget au Sénégal, 59 % en Côte d'Ivoire, 57 % au Dahomey) ne pouvaient entreprendre aucune réalisation importante sans recours au budget et donc au contribuable métropolitain ou à des organismes semi-publics de crédit comme la Caisse des Dépôts et Consignations, un territoire anglais comme l'île Maurice lançait à son propre compte, pour son chemin de fer, directement sur le marché londonien, un emprunt que les capitalistes anglais appréciaient en se référant à la situation budgétaire de l'emprunteur et à sa capacité de payer l'intérêt et l'amortissement.

Dans une économie mercantile comme celle des territoires coloniaux le problème des *douanes* revêt un caractère crucial. Or la métropole a adopté une politique douanière strictement protectionniste dont elle a fait un instrument efficace du pacte colonial. Après le protectionnisme mercantiliste de Colbert, la Constituante libérale déclarait avec emphase : « Le commerce des colonies est un commerce entre frères, un commerce de la nation avec une partie de la nation. » Bonaparte, pour écarter l'Angleterre des colonies françaises, changea de ton. Il assimila les produits coloniaux aux produits étrangers frappés de droits très élevés. Un sénatus-consulte du 4 juillet 1866 renversant la tendance, établissait le libéralisme commercial pour la métropole comme pour les colonies et brisait pratiquement le pacte colonial. Pas pour longtemps. La loi de 1892 en assimilant en principe le sol colonial au sol métropolitain, rétablissait le protectionnisme douanier au profit de la métropole en soumettant toute une catégorie de denrées coloniales à la moitié des droits du tarif métropolitain. En somme, quand les

colonies achetaient, elles étaient assimilées à la métropole mais quand elles vendaient, elles étaient regardées comme étrangères ; ce régime tendait à « maximiser » dans l'immédiat les débouchés des produits métropolitains. Même dans les colonies de l'Ouest africain qui en vertu d'accords internationaux ne tombaient pas sous le coup de la loi de 1892, la pression administrative imposa un certain protectionnisme douanier. Au Sénégal, par exemple, un droit uniforme de 7 % frappait les marchandises étrangères. Le parti des colons, atteint au point sensible, ne cessa de mener une campagne très vive contre le régime douanier de 1892. Les arguments ne lui manquaient pas : les traitants français étant contraints par les droits qui grevaient leurs exportations en métropole d'acheter moins cher les produits indigènes, ceux-ci se détournaient vers les colonies étrangères voisines. Les droits du « cadenas » colonial ne se justifiaient d'ailleurs pas, disaient-ils, du point de vue protectionniste même, puisqu'ils frappaient des denrées n'ayant pas d'équivalent dans la métropole. De plus, la détaxe de 50 % consentie aux denrées coloniales françaises, par rapport aux produits étrangers ne suffirait pas à privilégier les premières, puisque l'importateur métropolitain attentif avant tout à la régularité de son approvisionnement préférerait s'adresser par exemple (même avec une charge supplémentaire de taxes) à un fournisseur brésilien de café dont il est plus sûr, qu'à un planteur de Côte d'Ivoire, qui, encore à ses débuts, ne pouvait pas garantir un rythme régulier de production. Et puis, ajoutaient les colons, l'incidence de la détaxe de 50 % n'intéressait pas seulement le planteur colonial ; elle profitait aussi au consommateur métropolitain et aux commerçants intermédiaires : il y avait trop de parties prenantes...

Enfin, le libéralisme en encourageant la production exotique enrichirait les colonies (entendez les colons) et offrirait ainsi à long terme de belles perspectives d'expansion des débouchés pour l'industrie métropolitaine. Ainsi les colonies trouveraient leur véritable destination qui est d'être « les fournisseurs aisés d'un acheteur plus riche ». Quant au manque à gagner qui en résulterait dans l'immédiat pour le budget métropolitain et qu'objectaient des hommes tel que Caillaux, on le rattraperait facilement dans le budget des colonies en rognant sur les subventions...

Quoi qu'il en soit, cet antagonisme entre les intérêts des colons d'une part et ceux de l'Etat métropolitain ou de l'administration coloniale, d'autre part, ne résultait pas d'une opposition fondamentale. C'était des tensions intestines. L'Etat restait le protecteur naturel des colons comme en fait foi cette instruction ministérielle du 30 novembre 1900 : « Je considère qu'il est de l'intérêt absolu de l'administration locale de venir en aide dans la plus large mesure aux entreprises des concessionnaires dont le sort est intimement lié à la prospérité de la colonie. »

Après avoir vu les différentes pièces de la « machine » coloniale il faut envisager maintenant du point de vue fonctionnel quelle en était la physiologie et puisque la traite est au centre de ce méca

nisme, indiquer brièvement quels en étaient l'objet, la nature et le déroulement.

Le mot « traite » évoque d'abord, dans un sens restreint, le commerce des esclaves nègres. Mais la traite a porté sur une foule de produits. Parlant de l'île Saint-Louis, le sieur Lemaire écrit en 1695 : « Messieurs de la Compagnie y ont leurs magasins ; c'est là que les nègres apportent cuirs, ivoire, captifs et quelquefois de l'ambre gris. Car pour la gomme arabique, elle nous vient des Maures. On donne en échange à ces nègres de la toile, du cuivre, du fer, de l'eau-de-vie et quelques bagatelles de verre. Le profit qu'on tire de ce commerce est de 800 %. Le cuir, l'ivoire et la gomme se portent en France ; quant aux esclaves, on les envoie aux îles françaises d'Amérique pour travailler au sucre. » Voilà, décrit avec concision, le mécanisme commercial qui a dominé la vie économique des colonies africaines jusqu'au XX[e] siècle. Selon les vicissitudes du profit, telle ou telle marchandise a dominé comme objet de la traite ; telle métropole ou telle autre a pris une part plus ou moins prépondérante, mais le schéma général est resté inchangé. Les Français, tard venus au commerce du bois d'ébène, s'y sont donnés surtout au XVIII[e] siècle. Il n'est pas question de faire ici l'histoire de la traite des esclaves, mais de marquer la place de ce trafic dans l'histoire économique de l'Afrique Occidentale. Place prépondérante pendant des siècles. En particulier, l'esclave nègre a constitué souvent l'élément numéro trois d'un commerce triangulaire local raccordé à la deuxième étape du grand mouvement triangulaire inscrit dans l'Atlantique : métropole-côtes d'Afrique et d'Amérique-métropole. Ainsi, vers 1880, les marchands sarracolés partis des comptoirs français du Sénégal avec des charges de calicot, de guinées, de poudre, de verroterie et de quincaillerie faisaient un détour par le pays maure où ils échangeaient des pièces de tissus contre les « bafals » de sel saharien (Nioro) puis, arrivés aux pays Malinké (Kita, Niagassola, Kankan) échangeaient le sel contre des captifs à raison d'un « bafal » par captif. Revenus aux comptoirs français, ils y vendaient leurs captifs avec un « honnête » bénéfice. Source d'un plus grand profit, la traite des nègres se faisait par cargaisons entières (400 à 600 nègres) de bateaux spécialement conçus pour entreposer cette précieuse denrée ; vaisseaux qui affichaient des noms sans équivoque : *La Justice, La Concorde*...

Contre les produits exotiques, les traitants européens offraient des marchandises dont certaines nous sont citées par le sieur Lemaire. Soixante ans après, un passage de l'*Histoire de l'Afrique française*, par l'abbé Demanet, nous montre la permanence de ces articles d'échange : « Le fer et l'eau-de-vie composent la partie la plus essentielle pour le commerce de l'Afrique. Pourvu qu'on ait du fer et de l'eau-de-vie, on est assuré de pouvoir traiter partout or, captifs et morphil (ivoire). Dans toutes les différentes traites il faut nécessairement des verroteries de toute espèce ; c'est la marchandise qui est à meilleur marché pour les « négocians » et celle sur laquelle ils ont le plus de profit... Sans la verroterie la colonie ne pourrait subsister. Les nègres et les négresses, les mulâtres et les mulâtresses en portent des ceintures prodigieuses sur trois ou

quatre rangs d'épaisseur... Il y a sur les mouchoirs à fond rouge un profit considérable, tant dans la traite des captifs que dans les échanges qu'on en fait contre l'or du pays. »

Ainsi apparaît nettement la nature économique de la traite : c'est une opération de troc où les marchandises s'échangent directement contre d'autres marchandises sans l'intermédiaire de la monnaie. Pour simplifier cependant les transactions, on a fini par choisir une unité de compte fictive qui était l'once divisée en seize livres ; et les nègres évaluaient les marchandises de troc d'après un barème conventionnel. Ainsi en 1776, on donnait pour une once une ancre d'eau-de-vie, deux pièces de mouchoirs de Cholet, une pièce de toile, quatre barres de fer, etc. Et l'on achetait les femmes sur la base de huit onces environ la pièce. D'autre part, pour les menues dépenses, trois sortes de numéraire avaient cours : l'eau-de-vie, « qui se débite à l'infini », les grains d'or et surtout les bouges ou cauris, petits coquillages nacrés importés des îles Maldives. Tel est le régime des échanges jusqu'au XX^e^ siècle puisque nous lisons dans le *Manuel de l'employé de commerce aux colonies,* en 1905 : « Le commerce de traite tend à disparaître et l'indigène préfère être payé en monnaie. » A mesure que l'emprise territoriale de la métropole se confirmait, la monnaie importée par elle représentait un choix plus grand de biens. C'était un équivalent plus général (1).

Pour ce qui est du déroulement de la traite, nous connaissons avec assez de précision le mécanisme du commerce des esclaves ; mais cette méthode vaut *mutatis mutandis* pour les autres objets de traite : gomme, ivoire, caoutchouc. En 1729, la carte dressée par le sieur d'Anville, géographe ordinaire du roi, distinguait sur une côte d'Afrique, s'étendant sur huit cents à neuf cents lieues, sept secteurs d'opérations de traite : le Sénégal, le Sierra Leone, le pays de Galam et de Maniguette, la Côte d'Ivoire et des Quaquas, la Côte d'Or, les royaumes d'Ardres, de Juda et de Bénin, la côte de Loango et d'Angola (2). Chacune de ces régions avait sa spécialité de produits et en particulier de nègres dont les diverses variétés avaient, si l'on peut dire, une cote spéciale en Bourse :

— Noirs du Cayor, « esclaves de guerre qui machinent les révoltes ».

— Peuls et Mandingues, « plus dociles ».

— Bambaras, « stupides, doux et robustes », très demandés par conséquent.

— Nègres de la Côte d'Or et de Juda, « bons cultivateurs mais portés au suicide ».

— Congolais, « gais et bons ouvriers ». En somme, le péché mignon des négriers.

On peut distinguer deux grandes méthodes de ramassage de bois d'ébène : le trafic de cabotage dit traite improvisée. On achè-

---

(1) Le mot « traite » s'emploie aussi pour désigner la campagne annuelle d'achat des denrées coloniales.

(2) La Côte d'Or, de la rivière d'Assinie à la Volta, était le paradis négrier. « La traite est devenu ici une véritable institution avec ses rites, ses officiants, ses victimes et parfois ses hérésies. »

ici deux nègres, là quatre négresses, ailleurs, un négrillon. Ce procédé qui comportait de gros risques et des pertes de temps convenait à l'individualisme de beaucoup de négriers français ; il avait l'avantage en effet de soustraire le traitant aux sujétions de la deuxième méthode (1). Le trafic de comptoir en effet quoique d'une productivité plus sûre comportait une série de charges qui pouvaient réduire de beaucoup sa productivité en valeur. C'étaient d'abord les taxes dues aux ressortissants européens déjà établis ou à la compagnie en cas de territoires concédés. Il y avait ensuite les « coutumes », dénomination noble du pourboire versé aux rois nègres ou à leurs gouverneurs. Enfin, il y avait toute une kyrielle de « dachy », pourboires à verser à la faune bigarrée des courtiers, aventuriers blancs, nègres, mulâtres, interprètes, intermédiaires de tout poil, plus ou moins obligés, plus ou moins parasites : pucerons collés aux flancs d'un pachyderme.

Le négrier trouvait donc sur place une organisation indigène et un comptoir européen avec son directeur et un personnel interlope (trente Blancs à Juda, sous la compagnie de Guinée; onze sous la compagnie des Indes) ; toutes personnes avec qui il fallait compter, car les intérêts n'étaient pas toujours convergents. Le personnel permanent gagnait parfois à s'entendre avec les courtiers indigènes pour « rouler » le négrier. Or donc il y avait un rite de l'ouverture de la traite, dont l'étude de Mlle Simone Berbain sur le comptoir français de Juda (Ouidah) nous donne des descriptions suggestives. Un lieutenant de navire accostait d'abord en chaloupe pour enquêter sur les conditions du marché. Si l'opération se présentait bien, le capitaine débarque à son tour et rencontre Yavogan, le gouverneur noir, « dans toute sa pompe, vêtu de soies éclatantes, abrité sous un large parasol et précédé d'un cortège bruyant et gambadant ». Echange de civilités et de présents. Puis audience est prise avec le roi (Dada). Grande coutume d'ancrage et de libre trafic, cadeau de bienvenue au souverain et à sa suite sans oublier « le garçon complimenteur du roi ». En 1733 du Belay conseillait « une veste à la romaine, des bracelets, quatre pièces de velours, une pièce de liqueur, etc. ». Rasades d'eau-de-vie « à toute l'aimable compagnie », présents aux courtiers pour le bien des affaires. Ce n'est qu'après avoir satisfait aux gestes de cette étiquette minutieuse qu'on obtenait du roi de faire battre le « gongon » pour déclarer la traite ouverte. Le capitaine débarque alors laborieusement sa cargaison de marchandises et prend place sur le marché. Des courtiers courent la ville chaque matin pour connaître les arrivages d'esclaves. Le capitaine du *Roi Dahomet* par exemple passe des marchés non seulement avec les marchands nègres mais avec les notables locaux, les mandataires du roi, le capitaine de *L'Afriquain*, autre navire négrier qui manquait sans doute de marchandises assorties et qui s'en procurait par ce moyen. Les employés du fort

(1) Les Anglais, faisant ici encore preuve de génie commercial, combinaient les deux méthodes; leurs petits navires de cabotage drainaient les produits de la côte pour les concentrer dans des places fortifiées.

français lui vendent 38 hommes et 30 femmes. Le gouverneur du fort anglais livre 93 hommes et 27 femmes et le gouverneur du fort portugais 4 femmes. Au bout de deux mois, la cargaison est écoulée en échange de 424 nègres et négresses qui, entreposés dans les « troncs » ou « captiveries » sont prêts pour le voyage des Isles.

La traite des marchandises autres que le bois d'ébène comportait certaines variantes, mais le schéma général était le même; il ne changea même pas avec l'implantation agricole. Tout au plus y eut-il un allongement du processus, un gonflement du quantum de production et parfois l'introduction de produits nouveaux dans le circuit qui demeurait identique à lui-même.

*
* *

On peut maintenant soupçonner les effets terribles de cette machine économique sur la société nègre. En bref, quatre siècles de vie économique coloniale se sont soldés pour l'Ouest africain par une sévère ponction démographique ainsi que par un vaste prélèvement des forces de travail, de pouvoir d'achat et de terres. Le poste positif de ce bilan n'a commencé à se garnir vraiment qu'au cours du XX^{e} siècle.

Ponction démographique d'abord. Et l'ampleur de ce phénomène humain se retrouve à peine en remontant aux déportations de peuples entiers organisés par les Pharaons ou les Satrapes de l'Antiquité. L'Afrique des grands empires du Moyen-Age et des temps modernes avait une population dense. Avec de l'exagération sans doute (mais l'indication est significative) un chef de caravane déclarait au capitaine Vallière en parlant d'un royaume soudanais : « Les villages se voient les uns les autres; le roi peut faire transmettre de vive voix ses volontés jusqu'aux frontières de ses Etats. » La traite négrière a fait dans cette population d'effroyables coupes sombres. L'esclavage traditionnel existait mais il n'était pas considérable et ne pouvait pas l'être. En effet, les besoins en forces de travail étaient limités; limités aussi les moyens de faire des esclaves. Seuls quelques grands raids de conquête ou de représailles pouvaient entraîner un assujettissement massif; mais ces événements demeuraient tout de même épisodiques. D'ailleurs, cet esclavage de guerre s'analysait en fin de compte du strict point de vue économique, comme un transfert de forces de travail à l'intérieur de la société nègre. C'était un virement interne. L'ingérence européenne a donné à ce phénomène une carrière nouvelle et une ampleur telle qu'il a, par un « saut qualitatif », changé de nature. L'esclavage reçut alors une destination purement économique et mercantile et la demande était telle que le marché restait toujours intéressant. Pas de craintes de superproduction car les besoins des Isles étaient immenses. Nous avons des preuves que les chefs nègres ne se sont décidé à alimenter le courant de traite négrière qu'au vu des satisfactions matérielles que cela leur apportait. Simone Berbain rapporte le cas du roi dahoméen Agadja Trudo; ce souverain était devenu jaloux de son voisin dont les affaires prospéraient par l'ins

allation chez lui de comptoirs négriers. « Désireux d'avoir de pre-nière main les marchandises européennes qu'il était contraint de demander aux Judaïques il demanda maintes fois aux Européens de venir s'établir aussi chez lui et en 1727 finit par attaquer et piller Xavier (Savé) emprisonnant les Blancs puis les relâchant à condition qu'ils continueraient à commercer avec lui comme avec les Judaïques. » Il s'ensuivit une guerre inexpiable entre Judaïques alliés aux Popos et aux Ayos du Nord contre Dahoméens ; les Européens « se félicitant de pouvoir vivre sans mal à l'abri des remparts et des canons au milieu des embuscades (1) ». Ainsi se trouvait engagée à l'échelle d'un continent une gigantesque chasse à l'homme ; l'instinct de lucre s'alliant à l'instinct de violence chez les milliers de rabatteurs qui poussaient le gibier humain vers la côte. Il importe de prendre de ce phénomène une vue exacte tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Au point de vue quantitatif, l'absence de statistiques précises ou leur dispersion empêche d'avancer des chiffres globaux bien définis. Comme il arrive souvent, l'historien ne peut que procéder par des voies déterminées pour aboutir à des approximations dont le degré de certitude est assez grand ici. On peut prendre deux détours : soit à partir du nombre d'esclaves ou de la population de couleur habitant à une date donnée dans les lieux de destination de la traite ; et par régression remonter au chiffre approximatif de nègres initialement importés. Mais ce procédé est complexe et comporte un grand nombre de facteurs adventices. On peut aussi partir des documents chiffrés établis par les négriers au cours de leur commerce. Il s'agit là de véritables pièces comptables qui malheureusement ne sont pas aussi nombreuses qu'on le souhaiterait : « L'Amérique bon an mal an, absorbe 80.000 à 100.000 Noirs », écrit A. Ducasse (2) ; et ce chiffre paraîtra médiocre si l'on sait, comme l'établit Simone Barbain, que du seul petit royaume de Juda (Ouidah) les Français tiraient par an 5 à 6.000 Noirs, les Anglais 6 à 7.000, les Hollandais 1.000 à 1.500, les Portugais 6 à 7.000, soit en tout environ 20.000 Noirs par an : 20.000 par an pour quatre ou cinq comptoirs. Or, à l'Ouest de Juda, s'alignaient sur la Côte d'Or une trentaine de comptoirs florissants concentrés sur quatre-vingts lieues seulement. Et la côte d'Afrique est longue... D'autre part, Gaston Martin a établi que de 1764 à 1776 l'amirauté de Nantes a reçu les déclarations du retour de 217 négriers qui avaient globalement traité 69.266 nègres. Donc, 70.000 environ en sept ans. Le même auteur affirme que de 1715 à 1775 le port de Nantes a traité environ 6.000 nègres par an. Même sous la réserve que Nantes était un des plus grands ports négriers, et que la traite du bois d'ébène a connu des fluctuations, il suffit de savoir qu'une vingtaine de ports européens s'y adonnaient pour aboutir à des chiffres annuels largement supérieurs à ceux de Ducasse. Il suffirait d'ailleurs de penser que pour un homme « traité » il y en avait au

(1) S. Berbain, *Le Comptoir français de Judas.*
(2) A. Ducasse, *Les négriers.*

moins un de tué (les bébés étaient exterminés comme trop encombrants) pour que le chiffre d'humains effectivement soustraits aux pays nègres se trouve doublé. Le chiffre de 100.000 par an est donc un minimum. Et si l'on en tient compte pendant les quatre siècles qu'a duré la traite, c'est au bas mot 50 millions de nègres qui ont été « traités » par les Européens et environ 100 millions qui ont été effectivement soustraits à l'Afrique. C'est la conclusion à laquelle aboutit Henri Queneuil dans sa thèse sur la traite des Noirs : « Ainsi pendant près de trois siècles, l'Europe se rua sur le continent noir et le mit à sac avec frénésie. Partout les civilisés provoquèrent les chasses à l'homme, les guerres, la piraterie. Leur œuvre retarda la civilisation et refoula bien loin dans les terres les indigènes horrifiés et contraints à la vie des nomades. Dans leur concurrence, ils arrachèrent 40 à 50 millions de Noirs à l'Afrique de 1511 à 1789. »

Mais, cumulant avec la traite occidentale, la traite orientale vers les pays de l'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient a exercé dans un moindre laps de temps, des ravages comparables. La productivité de ce second courant était décuplée par le fait de la contiguïté continentale et au XIX[e] siècle par la navigation à vapeur sur la mer Rouge, le golfe d'Aden et l'océan Indien. « On évalue à 500.000 le nombre des esclaves vendus chaque année du Niger au Zambèze, écrit Ducasse. Le Soudan vendait 350.000 Noirs chaque année à la seule Egypte. Or Livingstone estimait qu'il y avait un esclave pour quatre nègres tués ou morts en cours de route. C'est par conséquent 20 à 30 millions de nègres qui ont disparu par cette voie. La ponction démographique subie par l'Afrique Noire doit être évaluée finalement à 150 millions d'êtres humains. L'explorateur allemand Cameron, qui n'est pas suspect de sensiblerie, disait que l'Afrique « perd son sang par tous ces pores ».

Mais pour prendre une vue complète de ce cataclysme démographique sans précédent dans l'histoire des peuples (c'était peut-être la perte d'un habitant sur deux) il faut réfléchir sur sa signification qualitative ; car c'étaient les hommes et les femmes les plus sains qu'on déportait : « Point de vieux à peau ridée, testicules pendants et ratatinés », dit une instruction anonyme vers 1769, « point de grands nègres efflanqués, poitrine étroite, yeux égarés, air imbécile... ». Pour les femmes, « ni tétons cabrés, ni mamelles flasques ». Les Portugais et autres n'oubliaient aucune partie du corps même chez les femmes... En voilà assez pour prouver qu'on prenait les hommes les plus robustes et les femmes les mieux constituées. Tout laisse supposer qu'il en allait de même pour la traite orientale, car, comme chacun sait, les sultans, khalifes et autres hospodars affichaient des goûts très délicats en matière d'approvisionnement des harems. Nous sommes donc en mesure d'apprécier les incidences économiques de cette gigantesque chute de tension démographique en Afrique Noire : vieillissement de la population par accroissement relatif du nombre des vieillards et des infirmes, des improductifs. Prélèvement massif de forces de travail qui entraîne une rupture d'équilibre. Sans imaginer en effet que l'Afrique traditionnelle avait des conditions de vie édéniques, on peut dire

que la pratique de la culture extensive requérait un assez grand nombre de bras et qu'un équilibre du trinôme force de travail-quantum de subsistance-niveau de vie, s'était établi. Dans cette société pré-capitaliste aucun facteur, excepté les cataclysmes naturels ne dérangeait l'interdépendance étroite des trois éléments de ce trinôme qui étaient fonction directe les uns des autres. Cet équilibre définissait un certain optimum de population ; une soustraction massive dans le premier terme du complexe a dû provoquer inévitablement des distorsions : moins de bras pour travailler, plus de travail pour les bras qui restent ; moindre débit de subsistances, chute du niveau de vie. Famines diminuant encore le nombre de bras, etc. Telle était la chaîne économique dont le premier maillon est la traite négrière. D'autre part, du point de vue qualitatif, le fait du départ des meilleurs procréateurs donne à ce phénomène une sinistre résonance à long terme.

L'ère du travail forcé succédant à celle de l'esclavage allait d'ailleurs en prolonger les incidences économiques. Les capitaux étant réticents et rares en Afrique Noire, les exploitants, dans la combinaison des facteurs de production mettaient peu de capital et beaucoup de travail. La productivité résultait avant tout du prix dérisoire sinon de la gratuité des forces de travail. Cette période est liée à l'expansion territoriale et à l'implantation agricole. Travaux publics et plantations avaient besoin de bras. Cette main-d'œuvre devait être abondante, disciplinable pour que les colons ne soient pas à la merci de caprices qui pouvaient compromettre le sort de leurs entreprises, et bon marché : « Des migrations de travailleurs sont à prévoir... la Haute-Volta offre un réservoir abondant de main-d'œuvre où l'on pourra puiser », écrivait M. Albert Sarraut en 1922. Et Aspe Fleurimont, conseiller du commerce en 1901 : « Méprisant le travail, le Noir ignore que pour nous le travail ennoblit le caractère de l'homme ; il faut donc le faire passer par un état intermédiaire avant de lui donner la liberté telle que nous la comprenons (1). » D'autres distinguaient hypocritement entre le travail forcé (réquisition pour telle corvée définie) et le travail obligatoire (« l'indigène n'a pas le droit de ne pas travailler »). Cette propagande colonialiste produisit rapidement ses fruits. Dès 1901, une réglementation du travail dans les colonies entrait en vigueur : obligation d'être porteur d'un livret de travail constatant qu'on est bien engagé au service d'un colon ; obligation assortie de sanctions sévères telles que six mois de prison, neuf mois de travail sur les chantiers de l'Etat et enfin engagement de force chez un colon ; le « travail obligatoire » nourrissait tout naturellement le « travail forcé ». « La rupture par les Noirs d'un contrat civil de louage d'ouvrage ou de services, écrit le même Aspe Fleurimont, devient un délit. Il expose celui qui s'en rend coupable non plus simplement aux paiements des dommages-intérêts mais à une sanction pénale et coercitive. Ce principe nouveau qui choquerait en

(1) Aspe Fleurimont, *De l'intervention de l'État dans l'outillage économique des colonies.*

Europe les scrupules de tous les juristes a pris place dans les législations coloniales. »

Il n'est pas question de faire dans le cadre de cette brève étude l'historique du travail forcé. C'est une méthode d'exploitation protéiforme : réquisitions d'intérêt public, pour les travaux de route surtout, et pour le portage, contrats obligatoires avec des colons ; impôts en nature ; cultures forcées comme les Belges (reprenant la méthode du Hollandais Van den Bosch à Java) les pratiquaient en grand sur des districts réservés ; métayages collectifs. Des familles entières transplantées par recrutement, dans un village-champignon, recevaient du colon des avances de semences et d'instruments, à charge de fournir un certain nombre de journées de travail sur le domaine du maître. Le louage de personnes se faisait par l'intermédiaire des chefs traditionnels, car on prétendait que ce rôle de loueur leur était reconnu. Souvent aussi la réquisition se fait par voie administrative, chaque village devant fournir un certain nombre de prestataires. On imagina même de lier le système au recrutement militaire en créant une « deuxième portion » de jeunes inaptes au service des armes mais bons pour le service du travail : « Pour une population de 15 millions, écrivait Barthélemy, chaque classe représente 85.000 hommes environ. En admettant que 20.000 d'entre eux soient inaptes à tout service, c'est encore 40 à 45.000 travailleurs que la colonie devrait pouvoir fournir. » Mais les prestations n'étant pas réglementées l'indigène était pratiquement corvéable à merci. Une circulaire du 10 juillet 1891 du gouverneur général Chaudié interdisait l'emploi de prestataires pour usage personnel et durant le temps des cultures depuis les défrichements jusqu'aux récoltes. Mais aucun maximum n'était fixé. C'est le 25 novembre 1912 seulement qu'un arrêté du gouverneur général Clozel fixait un maximum de douze jours par an et exemptait les femmes, les enfants et les vieillards. Mais le contrôle de ces dispositions était impossible dans un pays aux communications difficiles où le « commandant » était souverain en son cercle, où tout le poussait à donner libre cours à sa volonté de puissance et à pactiser avec le colon.

La signification économique du travail forcé est facile à saisir. Il faudrait évoquer le désarroi résultant de ces transferts de travailleurs. Le travail servile auquel on les attelait ne pouvait être productif malgré l'assertion suivante de certains colons : « Le nègre transporté est plus travailleur ; il songe moins à s'échapper parce qu'il ne sait où aller. » C'est surtout le portage avec ses déplacements de populations qui a troublé le rythme de production traditionnel. On a vu des chefs blancs exaspérés se saisir des femmes, des enfants, et des infirmes dans des camps d'otages afin de déterminer pères, frères et maris à mettre les charges sur leur dos. « L'enlèvement des femmes, écrit Brazza, est employé de manière courante comme moyen de réquisition. » Elles répondaient de la quantité de caoutchouc exigée, et Foureau : « Ce qui effraie surtout les Noirs c'est le portage lointain qui consiste à recruter des hommes en un point et à les garder pendant des centaines de kilomètres. » On voit mal ce qui restait de la cellule villageoise de

production quand une partie des hommes valides étaient à une centaine de kilomètres, l'autre enfuie pour échapper à la réquisition et les moins valides retenus comme otages. Le tragique de cette situation apparaît davantage encore quand on songe qu'en Afrique Noire toute la production vivrière est étroitement conditionnée par des phénomènes saisonniers qui n'attendent pas.

Le système du travail forcé a d'ailleurs multiplié les injustices puisque les familles des chefs, leurs clients et amis échappant presque toujours à la répartition des prestations imposées, celles-ci écrasaient d'un poids supplémentaire la catégorie des humbles.

Mais le travail forcé s'analyse comme la traite négrière en un prélèvement massif des forces de travail. Il impliquait souvent une émigration. Ainsi les prestataires Mossi ont travaillé aux chemins de fer du Soudan et de la Côte d'Ivoire sans parler des lointaines plantations. Il entraînait aussi une terrible mortalité. Qu'on se rappelle l'exemple tristement célèbre du Congo-Océan (de Matadi au Stanley Pool), sur 4.500 hommes ayant travaillé au chantier de janvier 1890 à mai 1892, 900 ont succombé. Or en juin 1892 on n'en était encore qu'au kilomètre 9. On peut donc dire que ce premier trajet avait coûté une vie humaine par 10 mètres de rail posé. De plus, les prestations détruisaient la vie des familles et exerçaient ainsi une action néfaste à long terme sur la courbe démographique. Les travaux « d'intérêt public » valaient-ils ce gaspillage de substance humaine ? Personne ne le soutiendra. Et les milliers de coolies indochinois requis pour des travaux de ce genre pouvaient en contester « l'intérêt » : « Vous nous employez, disaient-ils, à des travaux qui sont utiles aux Européens mais pas à nous. Vous construisez des routes ; c'est pour vos voitures ; nous n'en avons pas. Vous les empierrez ; cela nous gêne considérablement car nous marchons pieds nus. »

Tels sont les deux grands phénomènes qui ont produit des chocs économiques considérables sur la vie de la société nègre. Mais, sous-jacente à ces événements spectaculaires, une autre action de grande envergure s'exerçait : c'est la ponction du pouvoir d'achat. Dans la période considérée, le sujet économique africain en a été victime à un triple titre : comme producteur, comme consommateur et comme contribuable. On était loin du temps actuel où l'indigène à titre de fonctionnaire a tout de même sa part dans le gâteau du budget. Nous avons dit qu'une des raisons de l'implantation agricole, c'était l'accroissement du pouvoir d'achat indigène et par là un gonflement probable de la demande des marchandises européennes. Mais dans la période qui nous intéresse, les nègres ne participaient au système des plantations que comme forces de travail et de travail gratuit ou très peu rémunéré. Or les cultures riches exigeaient une abondante main-d'œuvre ; canne, caféier et cotonnier requéraient tant pour la cueillette que pour les façons culturales d'apprêt un grand nombre de bras. Il s'agissait là de cultures d'exportation. Par conséquent, chaque fois que des travailleurs, soit par réquisition, soit par le système de l'impôt en nature ou des champs collectifs étaient obligés de se consacrer à des « cultures riches », cela représentait un prélèvement sur les quantités de produits cultivés

par l'indigène pour son propre compte et partant sur son pouvoir d'achat, puisque dans le contexte d'économie de traite, d'achat-vente, les produits s'échangeaient entre eux. Le système belge accordait un salaire symbolique en échange du « devoir du caoutchouc » mais cela ne visait qu'à camoufler l'arbitraire de l'impôt en nature. Cela ne changeait rien de fondamental au problème du pouvoir d'achat.

D'ailleurs, par des procédés d'usure et d'avances hypothécaires, les traitants s'assuraient à un prix dérisoire les récoltes à venir. « Au début de l'hivernage, écrit un témoin oculaire du Sénégal, alors que les réserves vivrières commencent à s'épuiser, des traitants arrivent dans les villages avec des sacs de riz, des moustiquaires, du sucre et donnent à crédit aux cultivateurs tout ce qu'ils veulent. Mais ces prêts étaient remboursables en arachides au prix unique de 7 fr 50 les 100 kilos. Un sac de riz d'une valeur de 5 francs était ainsi donné à crédit pour 7 fr 50 et remboursé par 100 kilos d'arachides valant 10 à 15 francs. » Ou bien on avançait des semences de riz et d'arachides remboursées à la récolte au taux de trois boisseaux pour un boisseau emprunté. La lourdeur de ce taux incitait les paysans à réduire leurs ensemencements.

D'ailleurs, sur le marché de la traite, l'indigène était naturellement en état d'infériorité. D'une part, au point de vue psychologique parce qu'il n'avait pas la force matérielle pour lui. D'autre part au point de vue économique parce qu'il se présentait en ordre dispersé devant le traitant européen jouissant souvent d'une position monopolistique. Le traitant était seul ou quasiment à offrir ce qu'il offrait ; tel vendeur africain ne l'était pas. Enfin le traitant était seul à connaître les deux termes de son opération commerciale : le prix d'achat ou de revient de sa pacotille et le prix de vente à l'indigène. Il pouvait ainsi contrôler de façon précise l'ampleur de sa marge bénéficiaire. L'indigène, on s'en doute, était loin de toutes ces supputations. C'est ce qui explique les bénéfices écrasants réalisés par les traitants aux dépens du producteur autochtone : « Le produit qui sert à l'achat, écrit Gide, est majoré de quatre fois sa valeur et la valeur du produit acheté est diminuée de moitié, ce qui fait que l'Européen donne un contre huit. Encore est-ce là un taux honnête. Dans bien des cas, le rapport est de 1 à 100 (1). » Ainsi, le sieur Lecourbe, directeur de la Compagnie du Sénégal nous apprend qu'en 1689 le quintal d'ivoire s'achetait 12 livres en Afrique et se vendait 100 livres en France ; les captifs s'achetaient 30 livres pièce, et étaient revendus 300 livres aux Isles. Plus de trois siècles après, en 1910, Chausson écrit en parlant de l'exploitation du Congo français, monopolisé par une Compagnie : « L'exportation de la gomme du Congo représentait 27 millions à 16 fr le kilo. Pour l'acquérir, les compagnies concessionnaires ont importé 5 millions de marchandises de traite. » On peut, en rapprochant ces deux chiffres et compte tenu du transport, se rendre compte du bénéfice réalisé par les sociétés. Comme elles

(1) Ch. GIDE, *Cours d'économie politique*, 1911, p. 237.

ouissaient d'un privilège domanial, elles n'avaient pas de concur- ence à redouter et n'ont pas élevé leur prix d'achat. La hausse des rix en Europe augmentait donc leur bénéfice sans profiter aux ndigènes. Encore ces profits de 600 % à 800 % ne représentent u'un aspect de l'avantage du traitant européen. En effet, comme s'agit d'un régime de traite, il importe de voir non seulement le rix réel ou fictif de la marchandise européenne cédée mais aussi a qualité. Il faudrait établir une comparaison d'utilité entre les ieux termes de cet achat-vente ; il faudrait examiner ce que les conomistes appellent les « termes de l'échange ». En fait, il s'agit à d'un des chapitres les plus sinistres de l'exploitation économique le l'Afrique Noire. Les corsaires arabes du désert ne donnaient ien. Ils razziaient ; les Européens eux donnaient quelque chose de dérisoire ou de nocif. « La passion démesurée des Noirs pour eau-de-vie et pour les liqueurs qui en sont composées est une grande ressource pour les armateurs », écrivait-on du temps de la traite. Encore faut-il ajouter qu'il s'agit d'une maladie contractée. Un voyageur donnait le conseil suivant : « Quelques ancres ou ba- ils d'eau-de-vie distribués à propos et de temps en temps seront our eux une récompense suffisante et le sujet d'une joie publique. es dépenses sont si minimes relativement à l'objet qui les occasion- era qu'on peut les compter pour rien. » Il recommandait aussi « quelques mouchoirs à fond rouge pour leurs sultanes ». L'échange l'alcool et de bagatelles de toile ou de métal contre des vies humaines et des denrées précieuses a été pendant des siècles la loi de la traite.

Penchons-nous sur le détail de la traite du *Dahomet*, bateau parti de La Rochelle le 8 décembre 1872 pour le comptoir de Juda. Consultons le livre de comptes du lieutenant du navire, Joseph-Claude-Auguste de Medeuil. Il a exécuté 138 opérations de traite qui lui ont rapporté 424 nègres au tarif de 8 onces pour une femme, 11 onces pour un homme, 6 à 10 onces pour un négrillon. Sur ces 138 opérations, 134 comportent une mise d'alcool dans le lot du négrier ; et pour 50 de ces opérations (soit plus d'un tiers), l'alcool entre dans la valeur de la mise du négrier pour un tiers et plus, parfois pour la moitié. Contentons-nous de quelques exemples :

De Mesnier : 1 homme : 11 onces —	6 ancres d'eau de vie	=	6 onces
	3 pièces de toile à robes	=	3 —
	3 barres de fer	=	2 —
	Total	=	11 onces
De M. Favies : 1 femme : 11 onces —	8 ancres d'eau de vie	=	8 onces
	1 coffre de pipes avariées	=	3 —
	Total	=	11 onces

Du capitaine Gonzales : 1 homme traité pour 1 ancre de 750 l.

Donc acheté entièrement avec de l'alcool. Le cas limite était celui du gaillard flânant entre la mer et l'entrepôt, invité à goûter de l'eau-de-vie et enchaîné aussitôt pour les Isles.

Passons à l'année 1896. Voici comment se présentait la balance commerciale du Dahomey (importations et exportations en valeur) :

Importations		*Exportations*	
De France	3.716.309,79	Vers la France	3.885.211,40
Des colonies françaises	néant	Vers les colonies françaises	11.119,96
De l'étranger	6.012.938,91	Vers l'étranger	5.328.159,62
FRANCS	9.729.248,70	FRANCS	9.224.491,01

A l'intérieur des importations de France, les boissons comptent pour 2.872.820,20 francs, soit plus des deux tiers de la valeur des marchandises importées. Par contre, dans les exportations du Dahomey vers la France, les fruits et graines oléagineuses, huiles et sucs végétaux, y comptent pour 3.884.476,40 francs soit plus de 99 % de la valeur des exportations. On peut donc dire que le Dahomey épuisait ses meilleures ressources contre des boissons alcooliques. Le Dahomey, il est vrai, était le territoire le plus atteint à ce moment ; mais d'autres territoires comme le Congo français (où les boissons entraient pour un tiers dans la valeur des importations de France) l'étaient à peine moins. Enfin, un missionnaire, le R. P. M. Briault, se rappelait « avoir connu vers 1900 le temps où dans bien des localités du littoral, les vivres de première nécessité ne s'achetaient que contre échange total ou partiel de ces alcools de traite de qualité affreusement nuisible. Ces peuples fondent », ajoute-t-il (1). Les marchandises dites de traite étaient ainsi dénommées parce qu'elles étaient fabriquées spécialement à l'intention de la clientèle nègre. A Nantes, on distillait les vins qui n'avaient pas été vendus, tandis qu'Orléans traitait les lies et les résidus de vins. La cargaison de *L'Aimable Suzanne* comportait un quart de spiritueux. Mais arrivé sur place, la finesse consistait à la « mouiller » fortement. L'eau-de-vie marchande était coupée de moitié d'eau ; l'eau-de-vie « pure » en contenait un tiers ; et la « pure pure » en contenait encore un sixième. Le Hollandais Bosman conseillait aussi d'y « mettre un peu de savon d'Espagne afin qu'il vienne en haut une petite écume, ce qui pour les nègres est une preuve infaillible de qualité ».

En voilà assez pour prouver que sous ce système multi-séculaire de la traite, la société nègre a subi comme productrice et comme consommatrice une effroyable ponction de pouvoir d'achat. Elle l'a subie aussi comme contribuable.

D'abord par le mécanisme des tarifs douaniers. L'obligation faite par le pacte colonial de s'approvisionner sur le marché métropolitain enchérissait la vie dans les territoires coloniaux. Ainsi pour prendre un exemple extra-africain, le droit de 60 francs les 100 kilos sur la morue, protégeant les pêcheurs français de Terre-Neuve représentait un impôt d'un million peut-être sur la population antillaise. De même, dans un rapport du 30 avril 1905, le généra

(1) *Semaine sociale de France*, 22e session, 1930.

Gallieni établissait que l'obligation de s'adresser à l'industrie métropolitaine fait dépenser à la colonie de Madagascar une somme annuelle supérieure de plus de 2.700.000 francs à celle qu'elle eût versé pour les mêmes fournitures à l'étranger. Cet impôt perçu par la métropole représente plus de un franc par habitant, soit 3,60 francs par contribuable. D'ailleurs, comme les mêmes maisons s'occupaient d'import et d'export, il est certain qu'elles s'arrangeaient pour que les droits qui chargeaient leurs produits exportés dans la métropole soient compensés par l'enchérissement des marchandises qu'ils importaient dans les colonies. Quant aux contributions directes et indirectes demandées à l'autochtone, on pensait que « le fait de sa soumission à l'Européen implique une acceptation des dispositions que prendra le vainqueur ». La capitation était considérée comme un moyen commode de connaître les populations, mais elle prenait facilement l'allure d'un tribut perçu sur le vaincu ; d'où la préférence pour les prélèvements indirects par le mécanisme des tarifs douaniers. L'impôt d'ailleurs servait comme moyen de pression et le travail forcé sanctionnait souvent les défaillants.

La ponction du pouvoir d'achat s'est complétée parfois par une soustraction des terres. Parfois celles-ci étaient attribuées à des concessionnaires. De quel droit ? En vertu de la propriété éminente et souveraine de l'Etat français sur toutes les terres conquises. Nous touchons ici à la question du droit de colonisation : « Puisque les indigènes ne savaient pas ou ne voulaient pas par incurie et par paresse tirer parti des richesses enfouies dans leurs sols tout neufs, c'était le droit et le devoir même des nations civilisées de s'en emparer et de le faire fructifier à leur place pour le bien de l'humanité. On pratiquait ainsi l'expropriation sans indemnité pour cause d'utilité humaine. »

En 1865, Faidherbe proclamait que « les indigènes n'ayant aucun droit de propriété auront, pour régulariser leurs possessions, la faculté de demander des titres réguliers de concession ». Cette offre rencontra l'indifférence générale des indigènes. L'article 1er du décret du 20 juillet 1900 sur les terres domaniales du Sénégal stipulait à son tour : « Les terres vacantes et sans maître et les territoires résultant de la conquête (par opposition sans doute à ceux résultant des traités) dans le Sénégal et ses dépendances, font partie du domaine de l'Etat. » Les administrateurs des colonies se sont élevés eux-mêmes dès le principe contre cette notion des terres sans maître. « Il n'y a pas un pouce au Baoulé, déclarait M. Guy Villaume, qui n'ait son ou ses propriétaires. » Et Delafosse, dans *Le Haut Sénégal et Niger* : « Si de vastes étendues de terres sont vacantes, aucune n'est sans maître au point de vue indigène ; il est donc illégal de la part de l'autorité française de considérer comme domaine de l'Etat français et d'accorder à des sociétés ou à des particuliers sous forme de concessions des parcelles quelconques de terrain. » Le docteur Balley, gouverneur de la Guinée, préconisait les baux emphytéotiques en indiquant comme avantage que les indigènes sauraient ainsi que le terrain est toujours à eux ; ils auraient « confiance dans la justice et la loyauté du gouvernement qui a dû respecter la foi des traités par lesquels ils ont cédé la sou-

verainеté de leur pays à la France, mais qui leur a réservé la toute propriété de leur territoire de la manière la plus formelle ».

Mais le gouvernement répliquait comme l'indique l'arrêt de la Cour d'appel de l'A.O.F. des 8 février et 1er mars 1907 « que l'Etat s'étant substitué aux anciens chefs du Cayor, nul ne pouvait donc détenir une portion quelconque de terre qu'avec son autorisation ». A quoi répond excellemment l'observation suivante du gouverneur Clauzel : « Ce que les tribunaux s'obstinent à appeler possession précaire, c'est un droit différent sans doute de notre droit de propriété, mais un droit peut-être plus fort qui s'impose aux individus et réside dans la collectivité qui ne disparaît jamais. » Observation confirmée par de nombreuses déclarations de chefs. Tel ce prince Serère : « Ma situation de souverain ne me permet pas plus de disposer du sol détenu par les familles serères qu'elle ne me permet de disposer des terres de ma famille. Si nos pères ne nous avaient pas conservé la terre du Siné, nous n'aurions plus les moyens de faire nos cultures. Nous devons la transmettre intacte à nos enfants. » Au delà du statut juridique, il faut voir la signification économique de cette querelle : l'ingérence de l'Occident tend ici à une redistribution du sol selon les principes individualistes du droit français. Des hommes comme le général Helo pensaient que c'était la seule méthode pour arracher le Noir peu à peu à son apathie atavique en l'intéressant directement ; il fallait donc « démembrer la possession collective pour permettre au paysan d'appliquer ses efforts sur une propriété bien personnelle et bien délimitée ».

Etait-ce là un facteur de progrès ?

Mais, au fait, si l'on essaie de regarder la deuxième colonne du bilan fort sombre que nous avons essayé de dresser, voit-on quelque chose à inscrire au crédit de l'ingérence occidentale dans la vie économique de l'Afrique Noire ? Il y aurait peut-être le fait de cette ingérence même qui a transformé l'économie de subsistance en une économie d'échange. Transformation féroce mais transformation quand même. Pourtant, y a-t-il eu vraiment une transformation dans la période qui nous intéresse ? A la fin du XIXe siècle il y avait en Afrique Noire quelques centaines de routes et de voies ferrées. Mais il s'agissait là d'un outillage surtout mercantile et non industriel. Pour tout dire les marques sanglantes que l'intrusion européenne a provoquées dans la vie économique de la société nègre n'avaient créé en elle que les changements structurels nécessaires et suffisants pour le profit des Européens. Si auparavant il n'y avait qu'une économie de subsistance du moins subsistait-on. La monnaie elle-même dont la diffusion et l'unité ont certainement favorisé une simplification et une accélération des échanges, tout en facilitant la cohésion humaine, la monnaie n'a été souvent qu'un moyen d'imposer une direction nouvelle et bien définie à l'activité économique ; un moyen infaillible pour opérer les prélèvements convoités et pour aiguiller la demande. Autrement dit, intervenant dans cette société pré-capitaliste, le capitalisme n'a pas engendré aussitôt une société-fille à son image. Cela n'était pas de son intérêt. Elle ne fuyait pas la concurrence mondiale pour dresser contre elle même d'emblée une concurrence coloniale. Cette concurrence surgi

rait un jour forcément, mais en attendant, seuls devaient être installés aux colonies quelques rouages excentriques par rapport à la vie économique locale. Au lieu d'un sang nouveau, des suçoirs. On a parfois comparé l'Europe avec ses nombreuses digitations péninsulaires à une main gigantesque étendue sur l'océan comme pour saisir. Cette image n'a pas été un pur symbole en ce qui concerne l'Afrique Noire.

Ainsi donc il n'est pas question de nier tout ce que représentait pour l'avenir économique de l'Afrique Noire l'intrusion effroyable des marchands européens et des compagnies à monopole. Mais dans la période considérée, on est obligé de constater la maigreur dérisoire des résultats positifs. Le contact Afrique-Europe s'était produit au moment du mercantilisme et peut-être à cause de lui. Or, le mercantilisme est une économie de puissance; c'est une volonté de puissance qui explique l'exploitation subie par l'Afrique Noire durant des siècles. Au lieu d'être comme le voulait généreusement la Constituante, « un commerce entre frères », les relations économiques de la métropole avec les colonies se sont cristallisées durant des siècles en rapports de maître à esclave. Certes, on ne peut attendre des colonisateurs qu'ils soient des philanthropes; mais de la philanthropie au génocide systématique, il y a une marge qui a coïncidé durant des siècles avec la marge de bénéficiaire. L'économie des territoires découverts puis occupés a été, de 1500 au XX^e^ siècle, une soupape de sûreté pour la production métropolitaine. Le mercantilisme économique de puissance, puis le libéralisme de profit, ne pouvaient considérer la vie économique des colonies que comme destinée à fournir du numéraire, à relancer la productivité du capital, à lui donner du sang neuf, même si c'était au prix de sang humain. « La France ne doit rien aux colonies et les colonies lui doivent tout (1). » Il y a donc à la base de cette économie destructrice une attitude de négation de la dignité des partenaires coloniaux, qui est aux antipodes de l'humanisme européen lui-même, voire de l'humanité tout court.

La colonisation aurait dû se justifier dès le départ par ses réalisations humaines. Elle ne le pouvait pas. Les aménagements idéologiques ne seront que des arguments à posteriori en vue de se donner bonne conscience. Oh! masques combien tardifs! En fait, durant plusieurs siècles, la colonisation a eu tout le loisir de montrer son vrai visage. Elle n'a pu qu'étaler son hideur congénitale. L'aide sociale qui l'a accompagnée parfois et qu'il faut saluer, ou bien elle fait partie du système et elle n'est alors qu'hypocrisie, ou bien elle doit être considérée à part au même titre que le soutien accordé de nos jours par un pays à un autre moins développé; c'est alors une œuvre de civilisation. Mais elle apparaît à peine dans la période que nous avons considérée. La colonisation en tant que telle ? Une gigantesque machine d'aliénation s'exprimant au plan économique par un prélèvement massif de richesses.

Joseph KI ZERBO,
Agrégé de l'Université.

(1) DENANCY, *Philosophie de la colonisation.*

M. Slater.

Le procès de Jomo Kenyatta [1]

(Suite et fin)

Pendant les années qu'il passa en Europe, Kenyatta se préparait plus ou moins consciemment à prendre la tête du mouvement éducatif des Kikuyu. Quand il rentra au Kenya en 1946, il devint directeur de l'Ecole Normale indépendante. Il découvrit aussi que pendant la guerre la K.C.A. (Association Centrale des Kikuyu) avait été interdite.

Ceci l'amena à entamer des négociations personnelles avec le gouverneur Sir Philip Mitchell, à qui il demanda de lever l'interdit jeté sur l'organisation politique des Kikuyu. Au début, leurs entretiens semblèrent prometteurs, mais ils furent plus tard interrompus. Sir Philip lui suggéra amicalement de se réacclimater d'abord avant d'entreprendre une activité politique, tant de choses ayant changé en son absence. Kenyatta mit ce conseil à profit. Une année s'écoula avant qu'il ne devînt président d'une nouvelle organisation, l'Union Africaine du Kenya (K.A.U.).

A partir de ce moment, la KAU — les trois lettres vont habituellement ensemble et on les prononce comme le mot *cow* — eut un rôle prépondérant dans la politique du Kenya. Les témoignages produits dans les diverses pièces du procès donnent à la fois un tableau clair de ses activités et de son importance. Cette organisation avait environ 100.000 membres payant chacun une cotisation annuelle de 5 shillings — grosse somme à l'échelle africaine dans un territoire où un fonctionnaire était payé de 40 à 100 shillings par mois. La veille d'une réunion publique de plein air, il fallait que deux membres du bureau travaillent toute la soirée pour préparer assez de reçus en vue du paiement des 5 shillings par les nouveaux adhérents. Un meeting pouvait apporter 4.000 adhérents. Les gens venaient de loin pour entendre Kenyatta. Le procureur du roi rapporte qu'à une de ces réunions quarante autocars vinrent de Nairobi. Aux réunions où Kenyatta prenait la parole, il y avait en gros de 30.000 à 50.000 personnes.

Kenyatta et quatre des autres accusés étaient les dirigeants du Comité exécutif, le sixième accusé était secrétaire d'une des sec-

(1) Cf. *Présence Africaine*, nº VI.

ions les plus importantes. Ils formaient un groupe très significa-if de la population africaine de tout le Kenya (car bien que les Ki-uyu y fussent prédominants on essayait, en fait, d'y inclure des membres d'autres communautés africaines) ; en effet, il y avait : un esponsable syndical — qui avait approché le Groupe d'Oxford Buchmanite Oxford Group) et avait assisté à un de ses congrès à aux, en Suisse —, un éditeur, un journaliste politique, le chef 'une secte religieuse indépendante (persécuté pour avoir essayé de utter contre la barrière de couleur dans les églises du Kenya). Tous es cinq, Kenyatta compris, étaient des intellectuels parlant anglais. e sixième, Karumba, était un leader indigène, ayant une grande nfluence évidemment, mais qui ne parlait pas l'anglais. Quand Karumba vint témoigner, on eut vite l'impression qu'il parlait au om de l'homme du peuple du Kenya.

La politique de la KAU couvrait des domaines aussi variés que était la personnalité de ses leaders. La question agraire était natu-ellement la base de son action ; mais la KAU s'occupait aussi, avec Kaggia, de religion ; avec Fred Kubai, de questions de travail. Et, n tant que mouvement nationaliste, elle visait plus ou moins con-ciemment à créer une synthèse, un mode de vie, qui, ainsi que Kenyatta l'expliqua souvent, emprunterait ce qu'il y avait de meil-eur en Europe, en Asie et en Amérique, et rejetterait ce qui con-enait moins à l'Africain. Par exemple, la bière anglaise et les cha-eaux anglais étaient considérés comme des choses mauvaises, les énoncer faisait partie de la propagande régulière de la KAU. Ce 'est peut-être pas aussi futile que cela en a l'air au premier abord. Aussi bien en Asie qu'en Afrique — au Nigeria comme au Kenya — es mouvements nationalistes ont reconnu le danger de l'attrait, par nobisme, des vêtements européens et américains qui peuvent faire erdre aux Africains et aux Indiens leur dignité et les rendre ridi-ules. Le nationaliste indien a un « chapeau Gandhi » ; la KAU a n slogan : « Pas de chapeaux anglais. » La tentative de synthèse a plus loin. J'ai déjà mentionné la circoncision des femmes. On eut y voir un symbole de l'attitude dont Kenyatta est le plus élo-uent représentant : une vénération poétique et parfois mystique de a tradition et du caractère national ou tribal. Et c'est par là, mani-estement, que Mau-Mau fait son entrée.

Ces deux syllabes, qui n'ont — l'avocat de la défense D. N. Pritt e déclarait au tribunal — aucun sens et pas d'origine connue, emblent être apparues dans le journal des colons, *East African Standard,* en 1950. Kenyatta, dans sa déposition, déclare qu'une elle phrase n'apparaît dans aucune de la demi-douzaine de langues fricaines qu'il connaît. C'est ici peut-être qu'il est nécessaire de oter le changement de sens historique de ces deux mystérieuses yllabes.

Au moment du procès et des dépositions que je vais citer, Mau-Mau fut décrit par le procureur du roi comme l'aile terroriste, quel-ue chose comme le Stern Gang, du mouvement nationaliste, lié ar un serment et un rituel à ce que la Couronne dénonce comme tant un retour atavique aux pires formes du tribalisme. A ceci, les ationalistes répondirent qu'il y avait des terroristes — pas beau-

coup —, qu'il y avait des sectes innombrables, religieuses ou tribales, déclarées ou secrètes, légales ou interdites, qui n'avaient aucun rapport avec la KAU ; et Kenyatta et ses amis persistèrent à dire qu'ils ne connaissaient rien, n'avaient jamais entendu parler d'un mouvement les regroupant, de quoi que ce soit qui ressemblât à ce que le procureur du roi appelait Mau-Mau. Ceci, c'était en 1952-1953, au commencement de ce qu'on a appelé la « Crise ». Mais pendant les quatre années où la Crise se développa en une guerre civile générale entre l'armée britannique, la police et la garde territoriale du Kenya d'une part, et les trois tribus, Kikuyu, Embu et Meru d'autre part, les syllabes Mau-Mau arrivèrent à signifier pour l'Africain, et en fait pour tous les hommes de raison, de cœur et de bonne volonté, un mouvement de résistance à une campagne de répression et d'atrocités d'un degré effroyable. Réciproquement, pour le colon et le fonctionnaire, les syllabes Mau-Mau arrivèrent à signifier presque toute affirmation des droits de l'homme par les Africains. Mais ceci est un changement sémantique normal dans n'importe quelle lutte pour la libération. Revenons maintenant à l'époque du procès, avant que n'eût lieu ce changement sémantique.

Peu de preuves furent produites au procès — ni de fait ailleurs — pour éclairer sur l'origine ou les premières étapes de Mau-Mau. Les attaques terroristes contre Européens et Africains, les meurtres, mutilations et incendies de cases eurent lieu en 1950, et en août de cette même année le Mau-Mau fut interdit. L'accusation que la KAU était derrière le Mau-Mau devint de plus en plus fréquente, et Kenyatta et ses associés saisirent plusieurs occasions publiques pour nier toute relation entre la KAU qui « travaillait au grand jour » et la terreur qui éclatait la nuit. En août, Kenyatta fit une réunion avec un groupe d'autres Africains, non pas une réunion de la KAU, mais sur l'instigation d'un comité *ad hoc,* dans le but exprès d'en faire une démonstration anti-Mau-Mau. Kenyatta en fut le principal orateur et il s'éleva contre le Mau-Mau dans un discours solennel inspiré de la mythologie Kikuyu.

C'est avec, pour contexte, le progrès exceptionnellement rapide des mouvements politiques déclarés, représentés surtout par la KAU, mais aussi par d'autres organisations, comme par exemple la Confédération syndicale Est-Africaine, que grandit le mouvement terroriste.

La guerre avait donné un élan aux revendications africaines, l'organisation des colons fut tellement troublée par la croissance de la KAU qu'en 1948 elle demanda la déportation de Kenyatta. En 1949 eut lieu à Nairobi une grève générale menée par certains des six accusés. Pendant le second gouvernement travailliste, de courte durée, le ministre des Colonies, M. James Griffiths, sentit la nécessité de rendre visite à ce territoire. La crise était dans l'air. On parlait d'une vague de crimes. Toutefois, en septembre 1952, le commissaire principal indigène disait : « Il y a eu des troubles, mais ils sont localisés à une place et ne sont pas aussi sérieux que les journaux le disent », et de fait les statistiques de la police ayant trait aux crimes et actes de violence montrent une baisse en comparaison avec l'année précédente. Mais dès ce moment, le gouvernement

alarmé non pas tant par le terrorisme des sociétés secrètes que sur la pression des colons par la crainte de la progression politique, au grand jour, de la KAU, se préparait à déclarer l'état de crise.

On remarqua que le seul membre africain au Conseil exécutif de la colonie n'était pas présent lorsque les décisions concrètes furent prises, et que ces décisions ne furent discutées au Conseil législatif qu'un peu plus tard. Le gouvernement garda ses intentions secrètes jusqu'à ce que les renforts militaires fussent arrivés. Ensuite, on proclama l'état de crise et les arrestations commencèrent. Elles furent faites en trois vagues. D'abord furent arrêtés les dirigeants de la KAU, des syndicats et des groupes religieux africains, quelque 130 personnes. Les deux vagues suivantes virent des arrestations de masse pour faire écran. Très rapidement, plus de 50.000 Kikuyu furent mis dans des camps de concentration. Les magasins de céréales indigènes, bétail, moutons, chèvres et épargnes furent confisqués. Tout ce processus n'a qu'un air trop familier de nos jours. Un observateur, qui se trouvait à un meeting agité de colons à Nairobi à cette époque-là, décrit la scène lorsque des membres arrivèrent de la réunion secrète du Conseil en annonçant à cette foule hystérique : « Je vous apporte l'ordre de tirer. » Et bientôt le feu s'ouvrit — des deux côtés. Il y eut une courte vague de crimes terroristes à travers toute la colonie. Souvent, les victimes étaient des colons habitant des fermes isolées, dont les domestiques, soit s'associaient au crime, soit étaient eux-mêmes assassinés, quelquefois après d'horribles mutilations. Comme toujours, l'horreur engendre l'horreur. Le bilan accumulé serre le cœur.

Tout ceci, naturellement, eut lieu après les premières arrestations, lorsque tous les leaders nationalistes connus étaient en prison ou dans des camps de concentration. L'explosion de terrorisme incontrôlé des deux côtés, puis la guerre civile — plus régulière — entre l'armée et un mouvement de résistance qui combattait, et combat encore, avec courage et désespoir, peu d'armes et une faible stratégie dans les montagnes, marais et déserts du Kenya — rien de tout cela ne peut être directement lié à Kenyatta et ses amis. Par bonheur ou par malheur ils étaient en prison avant que cela n'arrive.

Jomo Kenyatta et quatre de ses co-accusés furent donc pris dans la première vague d'arrestations. Le sixième était déjà en prison. Le 17 septembre 1952, ils furent tous accusés de diriger ou d'être associés à la direction de Mau-Mau.

Peut-être pouvons-nous entrevoir, maintenant dans une perspective plus claire, la signification de l'accusation et du procès. Kenyatta et ses amis étaient les chefs d'un mouvement politique déclaré, constitutionnel et en tous points légal, un mouvement — pour parler encore plus clairement — qui, en poursuivant sa marche pacifique, était en train de prendre une telle ampleur que son succès final semblait raisonnablement proche et certain. Les leaders de la KAU étaient non seulement les personnalités représentatives de la poussée politique du moment, mais c'étaient manifestement les héritiers des traditions du nationalisme est-africain. Assimiler la KAU et sa politique de progrès, sa politique éducative et sa politique religieuse, au terrorisme et à l'atavisme, tel fut le but sous-

jacent du procès — et dans la mesure où les accusés furent condamnés on peut dire que cette politique a eu l'appui de la justice.

La dernière fois qu'il prit la parole devant le tribunal, Kenyatta soutint que « ce procès, à notre avis, a été fabriqué afin de faire de nous des boucs émissaires pour pouvoir juguler la KAU, seule organisation politique africaine qui lutte pour le peuple africain ».

Cette situation, telle qu'elle se présente, a dans l'histoire de nombreux parallèles. Pour un Anglais, l'Irlande et l'Inde fournissent des cas classiques. Parnell a passé la deuxième partie de sa carrière politique à lutter pour affirmer la distinction entre son mouvement politique déclaré, la Ligue Agraire, et les actions de violence et les assassinats. Lorsque la campagne de désobéissance civique menée par Gandhi fut suivie par des actes terroristes, le leader pacifiste se mit à faire la grève de la faim, se retirant momentanément de la vie active mais n'apportant pas de solution au problème. Un sénateur respectable d'Irlande écrivit en 1924 *Mon combat pour la libération de l'Irlande,* signé Dan Breen, autobiographie classique d'un terroriste dans laquelle nous pouvons voir « la campagne politique déclarée » à travers les yeux dédaigneux du bandit qui la considère comme de la « politique en chambre », et il rapporte avec des détails pénibles comment il essaya pendant longtemps en vain d'inculquer à l'armée républicaine irlandaise des méthodes d'assassinat et de terreur. L'habitude du banditisme se prend vite, la terreur d'un côté engendre la terreur de l'autre, Dan Breen fut vite en face de l'organisation Black and Tans. L'atrocité appelle l'atrocité. La question est simple. On connaît la façon de vivre des terroristes, que ce soit en Irlande, en Palestine, aux Indes ou au Kenya, et ils sont souvent aussi distincts du mouvement politique déclaré que les terroristes de l'Inde le sont de Gandhi ou de Nehru. Les terroristes sont quelquefois des agents provocateurs, mais aussi souvent ce sont des hommes simples mais impatients qui ruinent les plans des leaders politiques. Le terrorisme peut exister dans les deux camps comme il semble que ce fut le cas au Kenya. Si on peut dire que, dans de tels cas, c'est le camp le plus faible qui commence le premier à tirer — il se considère le perdant de l'histoire — alors peut-être l'histoire décidera qu'ici ce sont les colons qui les premiers eurent l'ordre de tirer. Mais ceci est le point que le procès, bien sûr, était supposé trancher.

Ils étaient accusés d'avoir dirigé le mouvement Mau-Mau, accusation non pas générale, mais accusation datée. Cette direction leur était reprochée du 12 août 1950, date à laquelle Mau-Mau fut déclarée société illégale, au 21 octobre 1952, date à laquelle tous les accusés « cessèrent d'être des personnes libres ». Pour établir cette accusation, la Couronne se basait sur une série de quelque vingt et un incidents, cinq ayant eu lieu avant 1950, date à laquelle Mau-Mau fut interdit. On fut amené à discuter si les dépositions relatives à ces cinq incidents étaient recevables. A ceci on répondit que si l'appartenance à Mau-Mau avant la date de son interdiction pouvait être prouvée, cela rendrait la direction de Mau-Mau après l'interdiction beaucoup plus probable.

Quatre de ces « incidents d'avant l'interdiction » ont trait à des

cérémonies d'initiation : elles sont utiles pour commencer l'histoire de ce procès.

La première était au premier abord l'histoire très simple d'un certain Rawson Macharia, qui raconte qu'un après-midi de mars 1950 il prit un verre avec Kenyatta et quelques autres dans la boutique de Joram Waweru, et alla ensuite dans la maison de ce dernier, et là Kenyatta procéda à l'initiation d'au moins deux personnes de la compagnie dans le groupement Mau-Mau, leur arrachant un serment rituel et une somme de 62 shillings, 50 cents. La cérémonie telle qu'elle fut décrite était anodine et avait un relent vaguement maçonnique, le seul détail étrange était les yeux de chèvre piqués sur deux bâtons, ce qui ensuite fut décrit par un témoin de l'accusation comme étant une vieille coutume kikuyu pour la prestation de serment. Les initiés devaient retirer leurs chaussures et leurs chaussettes et passer sous une arche de feuilles de bananier. Pour aussi anodin que soit le rituel, les termes du serment contenaient la formule : « Si vous voyez un Africain en train de tuer quelqu'un, vous devez l'aider. »

Enfin, telle fut la déposition de ce témoin dont le récit n'a pas de consistance interne et a depuis été pour ainsi dire désavoué. En effet, dans son récit, Macharia dit que l'initiation était accomplie dans le plus grand secret. D'après lui-même, il n'a pas été initié et cependant il fut admis à la cérémonie qu'il décrit, et il ajoute que lorsque plus tard il refusa de prêter serment, cela n'eut l'air de déranger personne. Son histoire soutint mal le contre-interrogatoire. Manifestement, il avait l'air content de lui, et proclamait son amitié avec Jomo Kenyatta qui, de son côté, argua que le témoin était un autre impulsif. Et, de fait, ce n'était qu'une vague connaissance. Macharia acheva de se discréditer en répétant avec insistance qu'il avait entendu Kenyatta déposer devant la Commission Carter, en 1932, au Kenya, alors qu'il fut facile de prouver qu'en fait Kenyatta témoigna à Londres. La Couronne n'appela pas d'autres témoins pour étayer cette histoire, mais Macharia cita un certain nombre de noms, liste dans laquelle, parmi ceux à supposer présents, la Défense put appeler rien moins que neuf personnes, plus bien sûr Kenyatta — et tous désavouèrent l'histoire dans sa totalité. De son propre dire, Macharia avait été témoin d'un crime, et toutefois il fut admettre qu'il avait gardé l'ensemble de l'affaire « en secret dans son cœur » depuis deux ans.

Une autre cérémonie d'initiation fut mentionnée par le témoin suivant qui, cependant, avait eu la malchance de partir avant qu'elle n'eût lieu. C'était le propriétaire d'une maison de thé, du nom de Mathondu, vivant à moins d'un mile de la maison de Kenyatta. Il raconta comment un soir, après une réunion publique, il alla avec une foule de gens à la maison, et là il vit trois chèvres mortes. Mais il partit avant qu'il n'arrivât quoi que ce soit, afin d'aller coucher ses poules. Toute la nuit, les chants, à 1.500 mètres de distance, le gardèrent éveillé, et il put donner le sens d'une des chansons qu'il n'avait jamais entendue avant et qu'il n'a plus entendue depuis. Le lendemain matin, des gens vinrent dans sa boutique boire du thé, et ils avaient des coupures sur les mains — d'où

il en déduisit qu'ils avaient été initiés dans le groupement Mau-Mau. A nouveau, son témoignage ne fut pas corroboré, et à nouveau la Défense put faire appel à un certain nombre de personnes citées qui, toutes, désavouèrent l'histoire.

Une troisième cérémonie d'initiation, qui eut lieu elle aussi en mars 1950, c'est l'histoire d'un certain Njui. Cette fois, le délit fut dénoncé sans délai. Le témoin prévint son chef, et plus tard il fit un rapport à l'officier de district à la suite duquel un homme appelé Kiruki fut arrêté — puis relâché pour le motif qu'aucun délit ne pouvait être retenu contre lui, le témoignage de Njui étant si peu valable au moment de la cérémonie supposée. Lorsque la Défense, par la suite, prit possession du procès-verbal de cette affaire et des dires du témoin à la police, il s'avéra que Mau-Mau n'avait pas été mentionné. Pas davantage n'avait-il cité Kenyatta, bien que maintenant, à la barre des témoins, il jurât que c'était Kenyatta personnellement qui l'avait initié. Dans son compte rendu à la police, à l'époque, il avait raconté exactement la même histoire à propos de quelqu'un d'autre, un certain Dedan Mugo, trésorier des sociétés d'âge Kikuyu, organisation intéressante au point de vue sociologique, qui servait d'intermédiaire pour ramasser des subsides pour les écoles indépendantes. Njui chercha à justifier les changements dans son histoire en disant qu'il avait été menacé qu'il aurait peu de chances de vivre s'il mentionnait Kenyatta à la police. Interrogé s'il n'aurait pas été justement aussi dangereux de mentionner Dedan Mugo, politicien aussi éminent que Kenyatta, il répondit : « Oui, cela l'aurait été », mais malgré tout il mentionna Dedan Mugo. Ce qui rend son histoire encore plus faible, c'est qu'il admit que lesdites menaces survinrent *après* son rapport à la police, et non avant.

D. N. Pritt fut particulièrement dur au sujet de cette histoire, dans son dernier discours, lorsque la Couronne eut fini la présentation de l'affaire.

« Le témoin arriva comme une personne prête à attribuer à Jomo Kenyatta à la fois une transaction et une conversation particulièrement accablante qu'il avait déjà attribuées, sous la foi du serment, à quelqu'un d'autre : Dedan Mugo. On aurait pu penser qu'aucun ministère public n'irait chercher pareil témoin, et apparemment le ministère public pensa ainsi — on ne peut que l'affirmer — pendant tout le mois de décembre où pas une fois on n'alla le chercher. Mon estimable ami, dans un préambule complet et raisonnable, ne mentionna jamais cet incident... Je pense qu'il est honnête de dire que si la Couronne avait clos cette affaire sans le cadeau par accident d'un ajournement à quinzaine, elle n'aurait probablement jamais appelé Njui comme témoin. On peut imaginer qu'au cours de cette quinzaine la Couronne réfléchit sur la possible pauvreté de l'affaire et décida d'appeler à la barre cet homme qui dirait sur Jomo Kenyatta l'histoire qu'il avait déjà dite sur Dedan Mugo. Je laisse l'histoire se commenter toute seule. Je me demande simplement combien de fois on peut le faire servir — je me demande si, dans quelque autre affaire contre quelqu'un d'autre, cet homme ne fera pas son apparition tout souriant et affirmant qu'il s'agissait en

ait d'une troisième personne : « Je sais que j'ai juré que c'était Kenyatta ; je sais que j'ai juré que c'était Dedan Mugo ; mais j'avais eur, c'est Monsieur Untel » ; bref, une sorte de témoin par abonement. » Le nom resta. Les flèches affilées décochées par D. N. Pritt ont l'habitude de rester fichées. Njui fut « le témoin par bonnement » pour le restant du procès et peut-être pour l'Histoire.

En quatrième lieu, vint une autre histoire de prétendu serment, mais sous une forme différente et ne concernant que l'accusé Kaumba. Dans cette histoire, un indicateur de police raconte avoir té saisi une nuit afin de lui faire jurer sur de la viande magique u'il ne donnerait aucun renseignement sur Mau-Mau — en d'autres termes, il ne fut pas tant initié que soumis à un chantage magique. La Défense fit remarquer que lorsqu'il se heurta à des difficultés — il se trouvait que son histoire comprenait la rencontre vec un homme mort depuis quelque temps — tout bonnement il hangea la date de toute une année, et, en fin de compte, il ne fut mais très clair si cet incident devait être daté de juin 1951 ou de uin 1952.

Ces histoires d'initiation ont des traits communs. Les termes du erment et du rituel décrits par ces témoins sont anodins, sauf en e qui concerne la phrase déjà notée dans l'histoire de Macharia. Enlever ses chaussures, passer sous une arche et manger de la iande magique, ce sont des traits communs à beaucoup de cérémonies de prestation de serment — le marié et la mariée souvent passent sous une arche avant de prêter le serment de mariage européen. Il pleut du Kenya, ces dernières années, de nombreux comptes rendus par des colons de prétendues prestations de serment : outes sont caractérisées par une note d'horreur face aux obscénités — toujours impossibles à raconter — qui sont l'accompagnement nécessaire de cesdits serments. Beaucoup d'entre eux — y compris Sir Phillip Mitchell, jadis gouverneur, maintenant colon — se sont appuyés principalement sur ces accusations d'obscénités impubliables dans les prestations de serment pour croire en l'inspiration diabolique de Mau-Mau. Dans plusieurs des articles de Sir Phillip, a sauvagerie des serments a été invoquée comme étant à elle seule ne raison suffisante pour réprimer impitoyablement toute la tribu des Kikuyu. Et cependant, lorsque la Couronne se mit à rassembler ses preuves, avec tout l'appareil d'un Etat moderne et la puissance des réglementations d'exception par derrière, la police demanda des mois, des documents furent saisis en masse, des témoins furent nterrogés dans tout le Kenya. Et à la fin, au total : quatre petites istoires, dont pas une ne tient à l'examen, dont pas une seule n'arrive à fournir autre chose qu'une relation des plus anodines d'un rituel anodin, et d'un serment bien moins propre à glacer le sang dans les veines que ceux régulièrement prêtés dans les loges maçonniques de Londres, Paris et New-York. Mais ceci est une question de propagande, sa base même.

Judiciairement, le facteur commun important est qu'aucune de ces histoires de prestation de serment n'a été corroborée, sauf la plus faible, celle de Njui, « le témoin par abonnement », dont virtuellement on laissa tomber l'histoire.

A peu près au milieu du procès et intentionnellement pendant le contre-interrogatoire de Kenyatta, la Couronne chercha à renforcer son rôle dans l'affaire par l'addition d'une annexe : Mau-Mau était en réalité la continuation de l'Association Centrale Kikuyu (KCA) interdite. En 1948, quand les négociations de Kenyatta et de Sir Philip Mitchell semblaient devoir réussir, Kenyatta pensa réunir les anciens leaders de la KCA pour leur dire que le ban du temps de guerre pourrait peut-être être levé. Lorsque, en 1952, ses papiers furent saisis — en telle quantité que la police eut besoin de trois semaines pour les trier —, on découvrit un projet de circulaire signé de lui, adressé à « tous les leaders de KCA Kiambu » et disant : « Je veux que vous veniez ici le 20 août 1948, avec quatre anciens de chaque village », pour discuter de ces choses. Kenyatta dit qu'il changea d'avis ensuite et la circulaire ne partit pas. Mais, d'après la Couronne, ceci montrait qu'il dirigeait une société illégale en 1948, à savoir la KCA, et qu'il continuait de la diriger sous le nom de Mau-Mau. La raison du changement de nom, soutenait la Couronne, était que Dedan Mugo avait été arrêté et emprisonné pour avoir administré un serment illégal liant ceux qui le prononçaient à la KCA. Ceci n'est peut-être digne d'être mentionné qu'à titre d'exemple des tours et des détours imposés à la Couronne par le véritable manque de faits à partir desquels elle aurait pu poursuivre. Et, une fois encore, cela montre que de tels faits, tels qu'ils pouvaient se présenter, aussi peu pertinents qu'ils fussent et aussi tortueuse que fût l'argumentation qui les prenait pour base, de tels faits étaient tous des faits anciens, tous avaient trait à un passé plus ou moins lointain, aucun ne se rapportait à l'époque de ladite crise. Si Kenyatta avait dirigé Mau-Mau, la preuve en serait sûrement apparue au moment où — d'après l'accusation — Mau-Mau déployait le plus d'activité. Et l'accusation n'en trouva aucune.

Il y eut encore un autre incident dans un passé comparativement lointain. Une vieille connaissance de Kenyatta — qui l'avait connu jadis à Paris — était en train de faire un marché pour vendre de la tôle ondulée pour la toiture des écoles kikuyu indépendantes, un matin de 1949, lorsque au cours de la conversation Kenyatta lui demanda d'adhérer à « ma société ». Quand il lui demanda « quelle société », Kenyatta ne répondit pas, comme on pouvait s'y attendre, « l'Association des Ecoles indépendantes », mais « Mau-Mau ». Quand on demanda au témoin : « En 1949, les mots Mau-Mau étaient sûrement inconnus ? », il répondit : « Le nom n'était pas connu, mais le plan l'était. »

Le témoignage qui reste eut lieu un peu plus tard dans le temps. Au printemps et au début de l'été 1952, la KAU organisa une série de meetings à travers tout le territoire, « une sorte de campagne électorale », comme la décrivit l'avocat de la Couronne. Une des raisons de cette campagne était, d'après Kenyatta, que l'affirmation que certaines sections KAU étaient mêlées aux activités Mau-Mau avait rendu souhaitable que lui-même et ses adjoints fassent une tournée de visites personnelles aux sections. Pour toute réunion publique, il fallait une permission officielle. Le commissaire de district, Kennaway, — plusieurs réunions devaient avoir lieu dans son

district, — essaya d'imposer à Kenyatta que la dénonciation de Mau-Mau serait à l'ordre du jour. Selon le commissaire de district, Kenyatta l'écarta plutôt en disant : « Ils connaissent Mau-Mau, mais ces choses-là ils ne les connaissent pas » — « ces choses » étant la constitution, la politique et les projets de la KAU.

Cette campagne, la dernière menée par Kenyatta avant son emprisonnement, fut d'une grande envergure. Elle couvrit tout le Kenya. Et deux sortes de preuves en sortirent, sur lesquelles reposait beaucoup l'accusation. Il apparut que lorsque Kenyatta rendit visite au commissaire de district, il demanda une autorisation pour neuf réunions et on ne lui en accorda que six. En même temps, on lui dit qu'il y avait un accès d'initiative locale et qu'une petite section, à un endroit appelé Limuru, avait organisé de son propre chef trois réunions. Kenyatta, qui, disait-il, n'avait jamais entendu parler de la section de Limuru, était curieux de savoir ce qui se passait; aussi, avec Fred Kubai, éditeur du journal de la KAU, *Santi ya Mwafrika,* se rendit-il à la troisième réunion de Limuru.

Ils durent chercher le meeting, qui n'avait pas lieu sur la place du marché comme ils s'y attendaient, mais les gens, ayant entendu dire qu'ils étaient arrivés, commençaient à s'assembler, jusqu'à ce qu'ils fussent de fait quelque deux cents à les entourer, assis sur l'herbe. Alors le président, le vice-président et le secrétaire de la section de Limuru se tournèrent vers Kenyatta et chacun d'entre eux prit la parole pour dire à sa façon : « Les gens disent que vous êtes le leader de Mau-Mau en même temps que celui de la KAU. Pouvez-vous faire quelque chose pour éclaircir ceci ? »

L'essentiel de l'histoire fut raconté au tribunal par Ephraïm, le secrétaire, dont la version était que Kenyatta éluda la question et qu'il était en vérité si exaspéré qu'il ordonna aux membres du bureau de venir au siège à Nairobi, et là on leur annonça que la section était dissoute. Vers la fin de la journée, par chance, la Défense trouva un compte rendu de cette réunion dans un journal du pays — cette découverte était vraiment un coup de chance pour la Défense, du fait que les papiers de Kenyatta avaient été pris par la police, que le procès avait lieu à 300 miles de Nairobi et qu'il y avait peu de chances de consulter les archives. Ils trouvèrent dans ce compte rendu de Mumengereri, journal sympathisant avec la KAU, les questions des membres du bureau et les réponses de Kenyatta fidèlement reproduites. Kenyatta, quand on l'interrogea, nia être associé à Mau-Mau, en disant : « Je ne connais pas cet animal — si vous pouvez le trouver, frappez-le avec le manche de votre hache », ce qui, il l'expliqua plus tard, est une image, en kikuyu, plus forte qu'il ne paraît. Traditionnellement, le manche de la hache est l'arme gardée jusqu'à la fin, et c'est comme s'il disait : « Assommez-le avec la crosse de votre fusil. » Bien davantage, le compte rendu du journal local continuait en décrivant la section de Limuru dans des termes auxquels les membres du bureau trouvèrent si gravement à redire qu'ils menacèrent d'une action en justice, car on sous-entendait qu'en réalité la section de Limuru n'était pas du tout, en effet, une section de la KAU, mais qu'ils appartenaient à une société religieuse secrète appelée l' « Association de ceux qui

attendent » — on ne sut jamais clairement s'ils attendaient une deuxième Incarnation ou s'ils attendaient de voir de quel côté le vent tournerait. Au tribunal, après une courte hésitation, le secrétaire et ses amis admirent qu'il était exact qu'ils appartenaient à l' « Association de ceux qui attendent ». Et alors il apparut que leur objection ne venait pas d'avoir été dits membres de cette secte, mais de ce que le journal reportait qu'ils prêtaient serment sur un poulet. Ephraïm avait dit qu'au siège social, Kenyatta était sorti en disant : « Laissez Mau-Mau tranquille, c'est une « dini », c'est-à-dire une secte religieuse, mais Kenyatta répliqua qu'ils ne parlaient pas du tout de Mau-Mau au bureau, mais de l' « Association de ceux qui attendent », qui est une « dini » et fière de l'être. L'épisode est sans importance et presque comique. Le magistrat, toutefois, estima que c'était peut-être la preuve la plus forte contre Kenyatta que le procès ait produite.

Une fois, pour une grande occasion, arriva à la Chambre des Communes, à Westminster, une pétition commençant ainsi : « Nous, le peuple d'Angleterre. » A l'examen, elle se trouva être signée par trois tailleurs de la rue Tooley. « Les trois tailleurs de la rue Tooley », c'est ainsi que D. N. Pritt qualifia les membres du bureau de la « petite section de Limuru ». La valeur de la « petite section » et des membres de son bureau peut être rapidement déduite du court passage du contre-interrogatoire du secrétaire Ephraïm.

Pritt. — Combien de membres, dites-vous, y avait-il dans ce que vous appelez la section de Limuru à l'époque des réunions à propos desquelles vous déposez, en mars 1952 ?

Ephraïm. — Je ne puis donner le chiffre exact, mais quelque chose comme plus de 50. (La section voisine la plus proche avait 8.000 membres.)

Q. — Y avait-il beaucoup de membres à la KAU à Limuru qui n'étaient pas membres de votre dite section ?

R. — Oui, il y en avait un tas qui étaient KAU (mais aussi Mau-Mau) qui n'étaient pas dans notre section.

Q. — Pourquoi, volontairement, affirmez-vous qu'ils étaient Mau-Mau ?

R. — A cause de leurs actes.

Q. — Désirez-vous faire poursuivre vos voisins de Limuru comme étant des membres de Mau-Mau ?

R. — Je ne peux couvrir une personne qui fait le mal.

Q. — Alors, vous *désirez* que vos voisins soient poursuivis.

R. — Oui, s'ils sont Mau-Mau.

Et plus loin, un autre passage :

Pritt. — Vous avez une obsession en ce qui concerne Mau-Mau, n'est-ce pas ?

Ephraïm. — Je ne pensais qu'à l'affaire et aux choses que je connais.

Q. — Pensez-vous toujours que quelqu'un qui n'est pas d'accord avec vous est Mau-Mau ?

R. — Rien ne me ferait penser que quelqu'un est Mau-Mau s'il n'est pas Mau-Mau.

Q. — Pensez-vous que je sois Mau-Mau ?

R. — Je ne sais pas, vous venez d'Europe.

Eclat de rire dans la salle. Mais le passage suivant dévoile complètement la section de Limuru.

Pritt. — Puis-je vous suggérer que le résultat de votre intervention fut qu'au lieu de 120.000 personnes bénéficiant de neuf meetings, ces 120.000 personnes n'eurent que six meetings, et les 50 personnes de votre section trois.

Ephraïm. — Ce n'est pas exact.

Mais il apparut que cela l'était. La section de Chura, que le Comité exécutif enjoignit à Ephraïm de rallier avec sa petite section, avait 8.000 membres. Toute réunion KAU dans le district au cours de laquelle Jomo Kenyatta prenait la parole ne comprenait pas moins de 5 à 10.000 personnes. Or, la toute petite minorité dissidente s'était arrangée avec le commissaire de district pour tenir trois réunions publiques sur les neuf permises au total pour tout le district pour tout KAU.

Dans son discours intermédiaire, l'humour piquant de Pritt se joua à fond des « trois tailleurs de la rue Tooley » et de « la petite section de Limuru ». « Le fond de l'affaire tel qu'il a été développé peut être ainsi exposé : les trois tailleurs de la rue Tooley étaient les seules personnes à des miles à la ronde craignant Dieu, honnêtes et anti-Mau-Mau. Ils donnaient l'étrange impression de se réjouir de la méchanceté d'autrui et de leur propre vertu, un peu comme les diacres de chapelle à l'esprit étroit, dans une vallée du Pays de Galles, qui se lèchent les babines en pensant à la méchanceté des filles de leur voisin. Ils n'allaient pas aux meetings KAU de leur district, bien qu'il y en eût beaucoup, ils prétendaient tout connaître à leur sujet, ils organisaient leurs propres meetings sans en informer la direction, et lorsque Kenyatta vint à un de leurs meetings ils racontent qu'ils essayèrent de le persuader de dénoncer Mau-Mau et qu'il éluda la question. Pour les payer de leur vertu, ils furent traînés au siège social, leur section fut dissoute et on leur dit de laisser Mau-Mau tranquille parce que c'était une « dini ».

« Je ferais à Votre Honneur la suggestion suivante : ce petit groupe de trois personnes, très vraisemblablement tout à fait honnêtes et sincères, était membre, ainsi qu'il a été prouvé à la fin d'un très long contre-interrogatoire, d'une autre organisation appelée l' « Association de ceux qui attendent », assis sur la barrière à attendre pour voir ce qui va arriver. Votre Honneur se rappellera la fameuse définition du personnage important : un politicien assis sur une barrière, sa chope d'un côté et son derrière de l'autre. Mais voici cette petite bande — et, ainsi que j'espère vous le démontrer ensuite, ils sont uniques, et le fait qu'on ne peut trouver personne d'autre comme eux est le fait significatif que je veux développer. Ils sont manifestement obsédés parce qu'ils croient que tout et tout le monde sauf eux sont Mau-Mau.

« Exactement comme d'autres personnes s'en prennent aux Juifs pour tout ce qu'ils n'aiment pas ou redoutent, ceux-ci s'en prennent à Mau-Mau... Telle est l'attitude de la petite section, et je suis absolument certain que si une autre petite section avait pu être

trouvée quelque part au Kenya, prête à prendre la même attitude, l'accusation y aurait fait appel. » Telle était la preuve de choix de l'accusation. Comme le dit Pritt : « La montagne était en travail, mais elle accoucha de si peu qu'il se permettait de s'excuser pour les souris. »

Les dépositions restantes étaient plus indirectes : l'épisode suivant fut le récit de Tabitha, une jeune femme décrite comme étant indicatrice de police. Elle écoutait derrière une porte et elle avait entendu Kenyatta dire à un groupe de personnes de ne pas tant user de violence dans la prestation de serment, ou bien la police se mettrait sur leurs traces. Kenyatta était encore en tournée ; ceux qu'il était supposé mettre en garde étaient relativement des étrangers ; et selon Tabitha, il y avait parmi eux une jeune femme appelée Wambui que l'on découvrit plus tard être la maîtresse d'un inspecteur de police local. L'ensemble de cet épisode jette une lumière curieuse sur la conduite de l'Accusation. Le récit de Tabitha vers la fin fit un grand tort à la cause de la police.

Le reste des preuves contre le principal accusé fut tiré de ses discours publics et des mots utilisés dans un ensemble de livres de chansons qui arrivèrent à être appelés plus tard « des livres de cantiques ». L'Accusation se mit à essayer de prouver que, dans ses discours, Kenyatta était anti-européen. Mais là elle courait le danger de trop prouver, car Kenyatta eut ainsi l'occasion de montrer que la lutte de la KAU pour les droits et la dignité des Africains prenait quelquefois l'aspect d'une science politique.

La Couronne attachait une grosse importance aux livres de chants politiques vendus par les membres de la KAU ; il y eut même des moments où l'avocat de la Couronne semblait penser que cette preuve seule était décisive. Le magistrat choisit, par contre, de passer dessus rapidement. Peut-être avait-il raison car, comme nous le verrons plus tard, ce que nous obtînmes même dans l'espèce de traduction qui s'élabora dans la salle d'audience surchauffée, ce sont deux ou trois poèmes, d'un esprit familier à maint mouvement nationaliste. Ils rappellent les chansons irlandaises comme *Le hardi Robert Emmet* ou même *The wearing of the Green,* la chanson politique peut-être la plus fameuse de l'histoire irlandaise.

Dans son discours intermédiaire, D. N. Pritt résuma l'accusation contre Kenyatta en des termes que je vais citer en entier, car ils forment une réponse accablante à tout le procès.

« Kenyatta est le leader d'une très importante organisation politique représentant la plus grande communauté du Kenya. On l'accuse d'avoir dirigé pendant plus de deux ans, à partir d'août 1950, une organisation terroriste subversive. L'accusation est portée par un gouvernement qui dispose de toutes les ressources d'investigation d'un gouvernement moderne, d'autant de mois qu'il voulait pour faire des recherches avant de formuler l'accusation, et ensuite de deux mois après le lancement de l'accusation au cours desquels il pouvait réunir et ajouter d'autres preuves.

« Et il est intéressant de regarder d'abord ce qui est prouvé — à supposer que toutes les preuves soient justes — de ce que Kenyatta fit pendant la période de l'accusation. Je laisse de côté pour l'ins-

ant les choses qu'il est supposé avoir faites avant la période août 950-octobre 1952. Présents ici pour prendre connaissance de l'af- aire, vous auriez pu penser qu'au moins pendant ce laps de emps on vous aurait dit qu'il avait assisté à un meeting Mau-Mau u qu'il s'était adressé à Mau-Mau d'une façon ou d'une autre, ou u'il avait été au siège, ou qu'il avait signé une lettre. Quelqu'un urait pu penser que, le gouvernement lui ayant saisi sans le préve- ir quelques milliers de documents, il y aurait eu un document uelque part suggérant qu'il allait faire quelque chose à propos de Mau-Mau ou qu'il était en train de faire quelque chose concernant Mau-Mau. Eh bien, actuellement, au total, ce que le gouvernement prouvé des prétendues activités Mau-Mau de cet homme, au cours les deux années auxquelles l'accusation se rapporte, est manifeste- ment si insignifiant et mince que si je vous récitais ce qu'on dit u'il a fait au cours de ce temps-là, je serais amené à vous dire ue c'est la cause la plus puérilement faible soutenue contre un omme dans un important procès dans toute l'histoire de l'Empire ritannique.

« Je prends les incidents à peu près en ordre. Je dois en men- ionner huit, et le premier est Limuru. En réponse à un défi de dé- oncer Mau-Mau, il dénonça Mau-Mau. C'est le premier grand rime qu'il commit.

« Le second crime qu'il commit, si on peut croire les témoigna- es, c'est d'avoir dit à trois messieurs presque paranoïaques qu'ils e devaient pas se tracasser pour Mau-Mau.

« Le troisième grand crime, si vraiment vous pouvez croire l'his- oire de Tabitha, c'est d'avoir dit, dans une pièce sombre de Old Kalou, à une demi-douzaine de personnes de ne pas trop utiliser la orce en faisant prêter à des gens un certain serment.

« Le quatrième grand crime, c'est d'avoir proclamé ne rien con- aître de Mau-Mau à un meeting et d'avoir été applaudi.

« Le cinquième grand crime, c'est d'avoir dit à un meeting quel- ue part : « Vous pouvez humer une prise », ce qui signifie, selon 'Accusation, que Kenyatta avait dit : « Vous pouvez humer une rise. »

« Le sixième grand crime, c'est d'avoir eu dans sa maison un ivre de chants jaune — lui appartenant peut-être ou peut-être ppartenant à quelqu'un d'autre — contenant deux chansons rela- ives à Mau-Mau, qui furent prouvées en fin de compte par l'Accu- ation n'avoir aucune espèce de signification sinistre.

« Le grand crime suivant, c'est d'avoir eu aussi dans une pièce le sa maison un cahier noir appartenant à quelqu'un.

« Je ne sais pas si on doit parler du crime suivant comme faisant artie de cette période ou pas, mais il y avait aussi quelque part ans sa maison une lettre dont on n'a pas prouvé qu'elle fut écrite ar lui, mais portant son nom — assez innocente en elle-même, et crite à quelqu'un en 1948.

« Le dernier grand crime à son actif pendant cette période, c'est ue quelqu'un trouva un livre de chants gris contenant des éloges le Kenyatta.

« Voilà tout ce dont on accuse Kenyatta, pour tout ce qu'il a fait

pendant la période à partir d'août 1950... Monsieur, je ne sais pas si ce serait bien et opportun, après tout le temps que je viens de passer, de tirer quelque espèce de conclusion, et c'est pourquoi je vous laisse avec ces idées, et je vous suggère que l'affaire pourrait être rejetée pour absence de faits et manque de bases légales. »

Cette plaidoirie fut présentée exactement au milieu du procès. J'espère pouvoir donner en détails quelques autres fascinantes histoires de l'Accusation et de la Défense.

Kenyatta est encore en prison, il fut condamné à sept ans d'emprisonnement à Kapenguria, province reculée du Nord Kenya. En outre, « l'interdiction de séjour », qui a été ordonnée, est destinée à le garder à Kapenguria pour tout le reste de sa vie.

Montagu SLATER.

Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer[1]

Le développement de tous pays, et particulièrement des pays d'outre-mer, exige des capitaux. Les investissements privés spontanés — voie normale de financement en régime capitaliste — s'étant avérés insuffisants, il devint nécessaire après 1945 d'accélérer le développement des T.O.M. par la voie du financement public.

Jusqu'en 1914, le financement privé conservait une relative importance : on a estimé que le capital investi au moment de la guerre de 1914 s'élevait à 1.112 millions de francs-or, dont 666 (60 %) dans les entreprises commerciales et forestières. Le mouvement de financement privé se maintint après la guerre ; il s'accéléra même de 1926 à 1930, mais la crise étant survenue, cette « fièvre » d'investissement n'a pas duré. En 1936, la part des investissements publics était devenue prépondérante. Plusieurs estimations ont été faites au moment de la seconde guerre mondiale : l'une proposait le chiffre total de 2.385 millions de francs-or, l'autre proposait le chiffre de 4 milliards de francs-or. Pour discutables que soient ces chiffres, ce que l'on ne saurait contester, c'est l'importance des investissements publics. Ces derniers ont été réalisés tantôt sur les disponibilités des caisses de réserve, tantôt sur fond d'emprunt, parfois en combinant les deux. L'emprunt a joué le rôle principal. L'œuvre semble importante pour d'aucuns (cf. Haumant) : « L'œuvre est certes considérable, mais très en retard sur les besoins présents et virtuels des territoires dont la vie économique demeure étri-

(1) Cette étude s'étant surtout attachée à l'analyse critique du premier Plan (1946-1953), on consultera avec fruit l'article que A.-L. Dumaine consacre au second Plan (1954-1957) dans *Présence Africaine* (nouvelle série, n° 1-2, avril-juillet 1955) : *La signification réelle du second Plan d'équipement et de modernisation des T.O.M.*

quée. C'est que les moyens financiers appliqués à l'équipement ont manqué de puissance. *Les territoires ne pouvaient compter que sur eux-mêmes.* L'Etat se bornait à garantir leurs emprunts, dans l'esprit strictement observé par lui de l'article 33 de la loi de finances de 1900 consacrant *l'autonomie financière* des colonies.

« D'autre part, jusqu'après 1930, on ne s'était guère soucié de développer la production ; du moins, on ne s'y était appliqué qu'avec *des moyens médiocres, au jour le jour,* car on avait dû aller *au plus pressé* qui était de doter les territoires de moyens d'accès et d'évacuation. »

La crise de 1930-1934 amène les pouvoirs publics à constituer des dotations pour soutenir les principales productions atteintes par la chute des cours des produits tropicaux : Compte de soutien du café, de la banane, du coton, Fonds de propagande du cacao, etc. Ces divers comptes ont été regroupés en 1941 dans un Fonds de Solidarité coloniale. Le Fonds ainsi constitué fut dissous en 1946 et le solde de ce compte versé au F.I.D.E.S., organisme naissant dont le but allait être de systématiser l'orientation nouvelle d'une politique d'exploitation coloniale.

Bilan de l'équipement des territoires coloniaux avant 1946 (Indochine inclus) *comparé à l'équipement métropolitain*

Nomenclature	*Outre-Mer*	*Métropole*
Superficie totale	9.150.000 km²	550.000 km²
Population totale	51.000.000 hab.	41.000.000 h.
Longueur totale des voies ferrées....	11.067 km. (1 m. de large)	84.000 km. (1,40 m.)
Longueur totale du réseau routier....	139.630 km.	631.000 km.
Enseignement — Écoles primaires	21.438	81.340
Enseignement — Lycées et Écoles prim. sup.	87	1.080
Enseignement — Universités	0	17
Industrie lourde	0	3.456.000 t. de fonte 4.428.000 t. d'acier fondu
Équipement hydroélectrique	0	1.450 000 kw.
Revenu national par tête et an.....	115 fr.	4.715 fr.

I. — *LES RAISONS D'ÊTRE DU F.I.D.E.S.*

Devant le bilan médiocre qui vient d'être présenté il est apparu nécessaire d'organiser des plans de développement pour les T.O.M. Le F.I.D.E.S., simple élément de ces plans, est entendu comme

symbolisant l'ensemble des plans de développement économique et social des T.O.M.

Tous les éléments qui sont analysés ici quant aux buts du F.I.D.E.S. sont extraits du rapport fait par M. Monnerville au nom de la commission des T.O.M. sur les propositions de lois qui ont abouti à la loi du 30 avril 1946.

But officiel :

Le but affiché par les promoteurs du F.I.D.E.S. est celui-là même que poursuivait et défendait Albert Sarraut à la tribune de l'Assemblée Nationale en 1921, et dans son ouvrage sur la mise en valeur des colonies. Il s'agit officiellement d'assurer le perfectionnement matériel, intellectuel et moral des peuples d'outre-mer par la mise à la disposition des territoires coloniaux des moyens matériels et financiers aptes à assurer leur mise en valeur, seule garantie de tout développement.

Il ressort du rapport de M. Monnerville que le F.I.D.E.S. aura comme buts :

— *De lutter contre l'économie mercantile* et contre le Pacte colonial par l'industrialisation des T.O.M.

« ... Il faut reconnaître sans ambages que la véritable cause du mal réside dans l'impossibilité où nous nous trouvons de changer le caractère mercantile de l'action colonisatrice... Le gisement de fer de Guinée, le troisième du monde, reconnu il y a plus de vingt-cinq ans, est encore inexploité parce que les seigneurs du fer de la métropole ne veulent pas de concurrents. La Nouvelle-Calédonie, une des régions les plus fortement minéralisées du monde, dont les Américains, qui l'ont étudiée, pensent qu'elle possède un potentiel industriel représentant deux fois et demie celui de la Ruhr, ne possède pas une industrie d'extraction digne de ce nom et pas une industrie de transformation. »

— *D'assurer un développement social* parallèle au développement économique « parce que devoir et intérêt coïncident pour agir avec vigueur dans le domaine social... Notre intérêt est, au surplus, de montrer qu'en cette matière l'activité que nous pourrons déployer est à la hauteur de la réputation que le passé nous a acquise ».

— *D'assurer un développement harmonieux des économies d'outre-mer* grâce à des capitaux publics qui sont « désintéressés ».

« ... Il doit être bien établi que l'initiative privée, seule, n'est pas en mesure d'assurer le développement économique et social des T.O.M. Les leçons du passé, aussi bien que la simple logique, démontrent à l'évidence que les intérêts privés, qu'ils soient métropolitains ou autochtones, s'opposent aux larges conceptions qui permettent le progrès des peuples parce que les œuvres à réaliser ne sont pas toujours immédiatement rentables. »

Il s'agit là des éléments de base qui permettent de comprendre les plans de développement des T.O.M., dont l'article premier de la loi du 30 avril 1946 dit : « Ces plans comporteront la transformation de ces territoires en pays modernes pour tout ce qui con-

cerne leur équipement public et privé et engloberont la production, la transformation, la circulation et l'utilisation des richesses de toute nature desdits territoires. »

Les trois buts définis dans ce même article sont :

— en priorité, de satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ;

— en concordance avec les plans établis par le Commisariat général du Plan, de concourir à l'exécution des plans de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union Française ;

— de participer aux échanges internationaux.

Autres motifs ayant inspiré la création du F.I.D.E.S. :

Il ne faut pas se laisser induire en erreur par le premier objectif des plans de développement : « satisfaire aux besoins des populations autochtones et généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ». Cet objectif est mis « en priorité », mais ce n'est là qu'une formule qui s'explique par plusieurs raisons :

— L'Afrique Noire, ayant accepté de participer à l'effort de résistance, entendait bénéficier de la victoire ; en luttant contre le fascisme hitlérien ; les peuples d'outre-mer avaient eu conscience de lutter contre une tentative d'asservissement et de domestication des hommes, et attendaient en retour de l'aide apportée la cessation de l'oppression colonialiste qui pesait sur eux. La politique du « morceau de sucre » s'avérait alors nécessaire pour la métropole, qui brandit ainsi les 350 milliards de francs-métro du F.I.D.E.S. (pour dix ans). C'était un moyen pour détourner l'attention des peuples colonisés des véritables problèmes politiques et sociaux de leurs pays.

— La nécessité de donner un sens et un contenu à la Constitution élaborée à cette époque.

— Le besoin de répondre aux attaques de l'opinion internationale alors anticolonialiste (U.R.S.S., U.S.A. et O.N.U.).

Cet objectif dit prioritaire, l'était-il vraiment ? Il ne le semble pas, si l'on considère et la place restreinte consacrée à cet objectif dans le rapport de M. Monnerville (neuf lignes), et le creux des formules employées. Il semble qu'il s'agisse là d'un objectif mis pour mémoire dans un style démagogique connu.

L'objectif essentiel des plans est défini aussitôt après, dans le même article premier de la loi du 30 avril 1946, et concerne « l'exécution des plans de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union Française, tant sur le plan métropolitain que sur le plan des échanges internationaux ».

Reconstitution et développement signifient essentiellement :

— restauration de la force économique de la métropole épuisée par l'effort de cinq années de guerre ;

— reconstitution de l'ensemble de l'économie du bloc impérial, baptisé « Union Française ».

Il s'agit donc de la remise en état d'une situation qui avait déjà existé, et non pas d'une volonté de transformer cette situation :

— développement, c'est-à-dire intensification des données de fait de l'économie coloniale et impériale, grâce à l'implantation de capitaux publics consacrés essentiellement à l'aménagement de l'infrastructure des pays coloniaux.

La formule employée aboutit à recréer — là où elle avait disparu pendant la guerre — ou à intensifier une économie de traite dans les territoires d'outre-mer pour le plus grand profit des capitaux métropolitains et de la métropole. C'est ainsi qu'on peut lire dans le rapport de M. Monnerville :

« Il est hors de doute que la France, que l'occupation ennemie a laissée exsangue, ne pourra pas sortir des difficultés économiques et financières inextricables dans lesquelles elle se débat depuis dix-huit mois, si elle ne peut pas obtenir, sans s'endetter à l'étranger, *des bois* pour rebâtir les maisons détruites, *les matières grasses* qui manquent si gravement à ses enfants, *le charbon et les minerais* sans lesquels ses usines ne tourneront pas, *le pétrole* aussi qui lui coûte cher, *l'or* nécessaire au soutien de sa monnaie. »

Voilà qui est net, indubitable. Voilà l'aveu même d'une volonté d'exploitation des territoires d'outre-mer pour le plus grand profit de la métropole.

Par delà cette mise en exploitation et comme corollaire de cette politique apparaît l'idée de former un bloc, l'Union Française, qui correspond à des buts politiques, économiques et stratégiques :

1) *politique,* par la formation d'un bloc de 110 millions d'habitants qui peut prendre place parmi les grandes puissances ;

2) *stratégique,* par l'utilisation de la position géographique des divers territoires placés sur les principales routes mondiales, ces atouts stratégiques étant mis au service de la politique du « monde libre » ;

3) *économique,* par la perpétuation du Pacte colonial, qui vise à créer deux économies, dites complémentaires, la métropole transformant les produits bruts d'outre-mer et réexportant dans ces mêmes territoires les produits manufacturés — ce système lui assure la domination économique et de substantiels bénéfices. Ainsi se trouve fondé un complexe politico-économique, caractérisé par une zone « franc » protégée.

Tels sont les objectifs réels du F.I.D.E.S. : ils apparaîtront plus nettement encore lorsqu'on étudiera les affectations des crédits et les réalisations des plans.

Le caractère impérialiste du F.I.D.E.S. se remarque dans le principe même de celui-ci, puisqu'il est créé par la métropole seule ; ce caractère unilatéral de création et de conception se marquera également dans l'organisation et le fonctionnement du F.I.D.E.S. que l'on va étudier à présent.

II. — *L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU F.I.D.E.S.*

Le F.I.D.E.S. n'a pas de personnalité juridique ni d'administration propre : simple moyen comptable d'exécution du plan, ce

fonds est géré par la Caisse Centrale de la France d'outre-mer (C.C.F.O.M.), sous le contrôle d'un comité directeur.

1) Le rôle de la C.C.F.O.M.

Outre ses fonctions d'institut d'émission, d'annexe du Trésor public et d'Office des changes d'outre-mer, elle concourt au financement des plans d'équipement et à leur gestion comptable. A ce titre :

— elle peut consentir des avances à long terme aux T.O.M. pour leur permettre de participer eux-mêmes en partie au financement des plans ;

— elle peut souscrire directement la part de l'Etat dans le capital des sociétés d'économie mixte et des entreprises étatisées ;

— elle peut, avec l'autorisation du Comité directeur, procéder à des opérations de crédit pour le compte des territoires, collectivités et sociétés publiques et privées qui concourent à l'exécution des programmes.

2) Le Comité directeur du F.I.D.E.S.

A. *Son rôle :*

— Il étudie les projets d'équipement et participe à l'élaboration des programmes.

— Il veille à la régularité des opérations effectuées par la C.C.F.O.M. au titre du F.I.D.E.S.

B. *Sa composition :*

Le Comité directeur est composé de six « administratifs » et de dix parlementaires, ces derniers étant élus par les Commissions des territoires d'outre-mer des diverses assemblées.

10 parlementaires	6 députés	Sourou Migan Apithy (Dahomey), I.O.M.
		Jules Ninine (Cameroun), S.F.I.O.
		René Malbrant (Oubangui-Chari et Tchad), Rép. Soc.
		Jean-Hilaire Aubamé (Gabon), I.O.M.
		Jean Louvel, M.R.P.
		André Burlot (Loir-et-Cher), M.R.P.
	3 sénateurs	Luc Durand-Réville (Gabon), M.R.P.
		Yvon Razac (Mauritanie), I.O.M.
		Paul Longuet (Madagacar).
	1 conseiller U.F.	: Alfred Jacobson.
6 administratifs		Le directeur de la C.C.F.O.M. (M. Postel-Vinay).
		Un représentant du ministre des Finances (M. Delmas, inspecteur des Finances).
		Un représentant-secrétaire d'État aux Affaires économiques (M. Paul Bourrillon).
		Le Commissaire général au Plan (M. Fangeat).
		Directeur des Affaires économiques au ministère de la F.O.M.
		Sous-directeur au Plan au ministère de la F.O.M.
Président		Le ministre de la France d'outre-mer.

3) Les programmes

Le *Plan* est un canevas directeur qui fixe les objectifs essentiels préconisés par les pouvoirs publics, et c'est le *Programme* qui définit les modalités de réalisation de ces objectifs.

A. *Le contenu des programmes :*

Les programmes sont divisés en deux sections :

— *La section générale* comprend les dépenses de recherches scientifiques, les participations aux sociétés d'Etat et d'économie mixte, les projets qui intéressent l'ensemble métropole-T.O.M.

— *Des sections locales* qui intéressent chaque territoire ou chaque groupe de territoires.

B. *Préparation, discussion et adoption des programmes :*

— La section générale est élaborée par le Ministère de la France d'outre-mer, qui transmet ce projet au Comité directeur ; celui-ci peut alors accepter le projet, le remanier ou le rejeter.

— Les sections d'outre-mer sont préparées par les services administratifs de chaque territoire ; elles sont alors soumises au Grand Conseil de la Fédération ou à l'Assemblée territoriale suivant le cas, puis transmises aux services du Ministère de la F.O.M. qui les remanie éventuellement pour les construire dans les limites des disponibilités financières et les présente au Comité directeur du F.I.D.E.S., qui peut prendre deux décisions :

— ou bien il émet un avis favorable, et les délibérations des assemblées locales sont alors rendues exécutoires ;

— ou bien il émet un avis défavorable et propose des rectifications : le projet revient alors devant les assemblées locales, qui peuvent accepter les rectifications proposées par le Comité directeur, ou bien maintenir leur projet initial, ce qui a pour effet de le renvoyer à nouveau au Comité directeur, et ce « jeu de navette » peut durer longtemps, puisque sont en présence deux organismes qui possèdent en principe des pouvoirs égaux et qui peuvent ne pas vouloir s'incliner devant les décisions de leur vis-à-vis (1).

C. *Le financement des programmes :*

Les programmes du F.I.D.E.S. sont financés actuellement de la manière suivante :

— une dotation de la métropole qui, fixée chaque année par la loi de finances, représente 75 % pour l'infrastructure et 100 % pour la production et le secteur social ;

— des contributions des territoires intéressés, représentant 25 %

(1) En fait, les organismes métropolitains, et en particulier l'administration, ne manquent pas, à chaque contestation, de faire ressortir que le F.I.D.E.S., étant constitué en majeure partie de fonds de provenance métropolitaine, la voix au chapitre des assemblées locales reste purement symbolique.

des investissements concernant l'infrastructure, votées par les assemblées locales et constituées ;

— par des avances à long terme obtenues auprès de la C.C.F.O.M.

4) Critique de l'organisation et du fonctionnement du F.I.D.E.S.

Sans préjuger ici des critiques qu'il est possible d'adresser aux réalisations des plans, l'analyse sommaire de l'organisation et du fonctionnement du F.I.D.E.S., à laquelle nous venons de procéder, nous permet de faire de sérieuses réserves sur un plan purement juridique et technique.

— La section générale étant destinée au financement des grands travaux d'ensemble, des stations d'essai et des offices de recherches, seuls les crédits de la section locale sont censés profiter dans l'immédiat et de façon directe aux populations autochtones.

— Le Comité directeur du F.I.D.E.S. est un organisme exorbitant du droit commun : il ressemble à ces comités supra-nationaux de technocrates, en vogue en ce moment, qui décident sans responsabilité et sans contrôle efficace d'intérêts généraux — et trop souvent privés — par des options qui, le plus souvent, les dépassent, et qui sont pratiquement prises dans le secret et sans recours.

— Cette action mystérieuse du Comité directeur est d'autant plus dangereuse que la complexité des formalités financières et administratives, la lenteur d'un jeu de navette qui peut se prolonger à l'infini et le manque de souplesse de la procédure adoptée rendent difficilement compréhensibles et contrôlables les modalités de ses activités.

— Enfin — et c'est la critique la plus grave — la composition du Comité directeur réunit dans une même assemblée souveraine des parlementaires qui n'ont d'autres soucis que de se faire les interprètes des intérêts patronaux, qui sont les leurs, et des personnages administratifs, qui sont directement intéressés aux affaires coloniales (1).

---

(1) Il n'est pas sans intérêt de donner, à titre d'exemple, quelques indications sur trois des membres du Comité directeur du F.I.D.E.S. :

Luc Durand-Réville : Sénateur du Gabon (A.E.F.); président du Conseil d'administration de la Société du Haut-Ogooué, de la Société forestière d'Azingo (Gabon), des Etablissements Gonfreville (Côte-d'Ivoire); président des Chambres de commerce réunies de l'A.E.F. et du Cameroun (le président de la Chambre de commerce du Cameroun, M. Michaut, est également directeur de la S.H.O. dans ce territoire); administrateur de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (plus de trente comptoirs en A.O.F.), des Messageries africaines, de la Compagnie générale transsaharienne (aux côtés de la B.A.O.), des Messageries du Sénégal sous son propre nom, et sous celui de Mercadier, représentant la S.H.O. (2.830 actions sur 7.000); membre militant du Comité central de la F.O.M. (ancien comité de l'Empire français), le « lobby colonial »; membre actif du C.E.L.P.U.F. (comité d'études et de liaison du patronat de l'Union française); collaborateur de *Marchés coloniaux*.

Sa propre société, la S.H.O., est elle-même administrateur des Messageries du Sénégal (2.830 actions sur 7.000), de la Société de Recherches minières et pétrolières coloniales, de la Société forestière d'Azingo, de la Société Palme de

On imagine facilement les décisions qui peuvent être prises par ce comité, où ne sont représentés ni les intérêts des travailleurs ni les ministères chargés des questions sociales et de l'enseignement; les populations d'outre-mer ne sont pas véritablement représentées au sein de ce comité, alors qu'elles sont les principales intéressées de ses décisions.

III. — *LES RÉALISATIONS DU F.I.D.E.S.*

Après avoir étudié brièvement ce qu'était le F.I.D.E.S., ses origines, son organisation et son fonctionnement, il est intéressant d'analyser maintenant les réalisations effectives de ce fonds. Mais avant d'aborder cette analyse, il n'est pas inutile de dessiner les lignes directrices qui auraient dû inspirer un authentique plan d'équipement.

Ce qu'aurait dû être un fonds de développement ayant pour unique objectif le progrès social des populations africaines.

Des investissements outre-mer qui eussent voulu contribuer véritablement à l'équipement de l'Afrique Noire — et non à son exploitation — auraient dû obéir à quatre objectifs principaux :

1° Développer, de façon extensive et intensive, *les cultures vivrières* adaptées au sol et au climat, sans entraîner la déprédation des terres cultivées (arachide, riz, mil, igname, manioc...) : seul moyen de contribuer au progrès social de populations sous-alimentées; développer parallèlement, de façon rationnelle, le cheptel bovin et ovin.

Et non accélérer la production des produits d'exportation, qui rend les Africains tributaires des cours mondiaux, entraîne la disparition des cultures vivrières et la dégradation des terres arables.

2° Transformer sur place et pour les Africains, au plus bas prix, les cultures tropicales : filature et tissage du coton; fabrication d'huile d'arachide et d'huile de palme *pour le marché intérieur.*

3° Prospecter systématiquement et mettre en valeur sur place les ressources minières et énergétiques : en créant, non pas seulement des puits d'extraction jumelés à un port par des voies d'évacua-

---

Cotonou, société anonyme de production et de transport d'huile de palme pour toute l'Afrique Noire française (aux côtés de S.C.O.A., C.F.A.O., S.C.I.C.A.).

Déclaration de M. Luc Durand-Réville à la conférence plénière de janvier 1953 du C.E.L.P.U.F. : « L'intégration de l'Afrique française à l'Europe ne pourra produire les heureux résultats que certains en attendent que *sous réserve d'un accroisement de la production qui demeure subordonné à une adaptation des législations sociales follement démagogiques votées par le Parlement.* »

René Malbrant : Député de l'Oubangui-Chari et du Tchad; collaborateur de *Marchés coloniaux.* « ... ce dernier, R.P.F., est connu comme le défenseur des intérêts des grandes sociétés d'A.E.F. » (Cl. Gérard, *L'Observateur* du 23 octobre 1952).

Paul Bourillon : Membre du Conseil d'administration de deux Sociétés d'État : le Bureau minier de la F.O.M., le Bureau minier guyanais.

tion (en vue de l'exportation sous forme brute), mais une *industrie lourde* : sidérurgie, métallurgie, électro-métallurgie, industrie de transformation. Les barrages hydro-électriques auraient pu, du même coup, servir à l'irrigation des terres en vue de la culture du riz.

4° Procéder à un équipement sanitaire et scolaire, systématique et accéléré, *ouvert à tous*.

Nous venons d'énumérer un certain nombre d'éléments d'une politique d'investissements qui aurait eu pour seul but de faire des pays africains des nations économiquement indépendantes, et par voie de conséquence politiquement indépendantes ; il eût fallu, pour cela, une importante quantité de crédits et une répartition adéquate de ces fonds entre les divers secteurs économiques et sociaux. Ce ne fut point le cas.

(A suivre.)

X. X. X.

Bernard Dadié.

Problèmes de l'Enseignement en Afrique Noire*

Misère de l'Enseignement en A.O.F.

L'école qui, dans ce pays, devrait avec fougue briser toutes les barrières, combler les fossés, aller jusque dans les multiples villages jouer son rôle de ciment, de pont, l'école qu'on devrait trouver à côté des temples et des églises dans ces mêmes lieux, l'école, hélas! pour mille et une raisons, se traîne péniblement sur ses béquilles faute de crédits nécessaires, et par voie de conséquence manque de bâtiments et de personnel. Ces deux boulets, l'école les tire depuis ses débuts. Ce sont les garrots qu'on lui met. De par son essence même, l'école rejette les restrictions, les entraves. Elle réveille des êtres, éclaire. Elle est l'étincelle qui produit de grandes flammes. Personne ne se trompe sur le rôle capital de l'école dans la communauté. Alors! « Oui, on veut bien réveiller des êtres, mais, mais, toujours ce « mais » restrictif qui freine tout élan, suscite les réticences... Mais! Et de ce « mais » va découler la « misère ».

Ainsi, en parlant de misère de l'Enseignement, le faisons-nous avec l'espoir que remède y sera porté : le nombre de bâtiments multiplié, de maîtres augmenté, et le programme lui-même une fois pour toutes fixé, après avoir oscillé entre l'adaptation et l'assimilation.

Ah! nous voilà loin, bien loin des « écoles des otages », de ces écoles où l'on envoyait de force les enfants des souverains africains.

Nous voilà très loin de ces temps où l'on devait presque racoler les enfants pour les instruire, où l'on imposait à ces chefs acquis à la cause française un contingent d'élèves à fournir, où le commandant de cercle devait tenir « palabre » pour que les parents « veuillent bien accepter » d'envoyer leurs enfants à l'école. L'on ne peut vraiment pas insinuer que l'école ne remplissait pas son rôle. Les quelques maîtres se plaignaient de manquer d'élèves, aussi ne licenciait-on personne pour « fréquentation irrégulière », « mauvais caractère », « limite d'âge ». Pas du tout exigeante, l'école attendait patiemment les élèves. Ces beaux temps n'allaient pas durer.

---

* Cf. nos VI et VII de *Présence Africaine.*

Comme le précisait Verdier : « Le nombre des élèves augmentera toujours au lieu de diminuer ; les petits nègres tiennent beaucoup à apprendre le français, leurs parents les y encouragent ; seulement, ceux-ci sont persuadés qu'au bout d'un an leurs fils doivent savoir lire, écrire sans fautes ; mais en raisonnant quelque temps avec eux, il est facile de faire disparaître ces idées, de les exercer à la patience et, certes, ils sont très patients (1). »

Le temps avait marché, le nombre d'enfants scolarisables augmenté, mais les bâtiments, eux, ne pouvaient suivre l'allure. Pensez donc, à cette cadence de quintuplées où finirait-on!

Pourtant, les écoles d'aujourd'hui sont prises d'assaut. A chaque rentrée des classes, ce sont des foules d'enfants qui envahissent l'école... Les classes n'en peuvent contenir que soixante : « Beaucoup d'appelés et peu d'élus. » L'école avait attendu. Elle ne peut plus attendre.

« Il n'y a pas assez de bâtiments, pas assez de maîtres », disent les fils de ceux qui, hier encore, se cachaient pour ne pas aller à l'école. C'est que les choses vont vite en notre siècle, et le malheur est que l'on semble vouloir ignorer cette évolution rapide. L'on semble même dresser çà et là des digues, comme pour prévenir une catastrophe. L'on paraît effrayé par cette soif ardente d'instruction manifestée par la jeunesse africaine. Son obstination à s'instruire coûte que coûte semble de mauvais aloi. Il veut acquérir lui aussi le « diplôme » en une époque où seul le diplôme classe l'homme, lui ouvre des perspectives plus souriantes. Il veut être un maître dans la discipline choisie. Où est le mal ? Or, il se trouve des êtres qui, toujours en transes, coupent les mains, veulent chercher dans cette volonté de s'instruire on ne sait quel virus. Quelle fierté de présenter aux autres un disciple! Mais non, ils pensent tout d'abord au concurrent éventuel.

Bref, les fils de fonctionnaires, d'anciens combattants et autres auxiliaires des factoreries qui avaient la priorité sur les autres enfants sont aujourd'hui logés à la même enseigne quant au recrutement. La place est à celui qui remplit les conditions, car devant le flot toujours grossissant des enfants scolarisables, devant la volonté de tous ces enfants de s'instruire, et étant donné le manque de bâtiments et le manque d'instituteurs, il a fallu poser des conditions d'âge. Ainsi, là où l'on accueillait joyeusement des gaillards de dix-huit ans, sinon plus, l'on refuse maintenant des enfants de six ans... des enfants qui ont l'âge requis pour fréquenter l'école, qu'elle soit privée ou publique.

*
* *

L'école à ses débuts, allant au plus pressé, devait uniquement former des auxiliaires africains auxquels l'on demandait peu en conséquence : savoir et pouvoir surtout distinguer un imparfait de l'indicatif, d'un imparfait du subjonctif, pour la traduction exacte de

---

(1) VERDIER, *Trente-cinq années de lutte aux Colonies.*

la pensée du Blanc. Mais comme ce dernier lui-même aimait parler le « petit nègre » : « Toi, tu parlé lui, que demain Blanc il vient prendre lui, leur ont parti dans le village », le rôle de l'interprète se trouvait simplifié. Il n'avait plus à se creuser les méninges pour traduire les subtilités des modes et des temps. L'on parlait tous au passé simple. Et c'était plus simple.

Les hommes destinés au commerce devaient savoir tenir une comptabilité en partie simple.

Aux instituteurs, il était demandé beaucoup plus.

Peu à peu se formèrent médecins, vétérinaires, commis, instituteurs, ouvriers, tous auxiliaires, non seulement parce que le diplôme délivré était local, mais parce qu'ils devaient aider l'Européen dans sa tâche. L'enseignement était colonial, c'est-à-dire un peu au rabais. Pour avoir passé entre plusieurs mains et plusieurs bureaux, le programme arrivait extrêmement allégé. Et il devait parvenir avec des « circulaires d'application ». Car des experts fort prudents — sans mauvaise intention — ne tenaient nullement à mettre le feu à de « jeunes cervelles » couvertes de cheveux crépus, pareils à des sarments. L'on n'était vraiment pas certain que le Noir, prognathe à souhait, sans passé historique et sans culture, brutalement sorti de sa brousse, puisse assimiler toutes les notions requises pour avoir un véritable diplôme.

De la mémoire! Oui. Aussi avait-il beau annoncer : « Nos ancêtres les Gaulois étaient blonds et avaient la barbe longue », le tenait-on un peu instinctivement à longueur de gaule, en se demandant par quel caprice de gène ce frère avait une couleur de pénombre, voire de diable. Ce bon Dieu, tout de même, faire produire des Noirs à des Gaulois tout blonds!

Un premier décalage se révélait là. La lutte entre l'adaptation et l'assimilation se posait. Et elle ira en s'accentuant davantage.

En 1913, M. Ponty écrivait : « Nos écoles ne seront vraiment utiles qu'à la condition de rester adaptées aux milieux de pêcheurs, de planteurs, de cultivateurs et d'ouvriers auxquels elles s'adressent, c'est-à-dire de s'enraciner dans la région et de vivre avec et pour le pays. » De cette directive devait naître des manuels allant du *Moussa et Gigla* au *Tour de l'Afrique par deux petits Noirs*. Constatant la grande attirance que l'école exerçait sur le jeune Africain, et après avoir souligné « l'impérieuse nécessité d'augmenter la population scolarisable et d'amener chaque classe au chiffre minimum de trente élèves », ce même gouverneur qui devait proclamer : « Ce serait un grand tort de rester sur nos positions et de ne pas pousser par l'école, comme nous l'avons fait par les armes, une offensive audacieuse et ininterrompue, l'installation d'une école de village, dans une case indigène, sous les ordres d'un moniteur, ne constitue pas une forte dépense, il faut que l'A.O.F. en soit couverte si nous voulons qu'elle réalise toutes ses aptitudes et mette en œuvre toutes ses richesses », ce gouverneur donc, disons-nous, comme pour bien préciser sa pensée, écrivait : « L'école sera tout bonnement préparatoire à toutes sortes d'apprentissages, c'est-à-dire qu'elle s'efforcera avant tout d'ouvrir les yeux et l'esprit des enfants sur l'économie de leur pays, et de combattre leurs préjugés ou leurs méfiances par

une réhabilitation constante et convaincante des métiers manuels. »

M. Clozel, reprenant cette idée, disait : « Je pense que le premier résultat à obtenir de l'enseignement que nous donnons dans nos colonies doit être un résultat d'utilité pratique, pour nous d'abord, pour nos indigènes ensuite.

« En distribuant notre enseignement aux primitifs, nous sommes arrivés trop souvent à développer chez eux un verbalisme pompeux et ridicule, à meubler leur mémoire de formules qu'ils emploient sans les entendre comme les conjurations magiques d'un fétichisme nouveau ; à en faire trop souvent, en somme, des niais vaniteux, incapables et mécontents. »

C'était implicitement porter un jugement sur l'enseignement dispensé.

Tel arbre, tel fruit! « Deux ou trois ans de scolarité. Une cinquantaine d'élèves par classe. Nous n'avons pas de temps à perdre. Allons aux besognes essentielles », a produit des Koffi (1), le Koffi décoloré de M. Gaston Joseph. Car on « allait au plus pressé », méthode que M. Georges Hardy dénonçait déjà. « On n'imagine pas à quel point « aller au plus pressé » favorise les paresses, excuse les économies mal placées, autorise les sourdes oppositions et permet de s'arrêter en chemin. « Aller au plus pressé », c'est, le plus souvent, prendre une fausse direction et s'asseoir au premier tournant. C'est, en vérité, le fait des gens qui ne sont pas pressés (2). »

* *

Mais bon an mal an, une nouvelle promotion de jeunes gens sortait des écoles, dépêchés en messagers auprès de la population. C'était eux que le commandant de cercle demandait lorsqu'il arrivait dans le village.

Une fois les études achevées, ils rangeaient les livres, que l'école ne leur avait pas repris. Pas une seule œuvre post-scolaire qui puisse inciter à l'étude. Même les associations des anciens élèves suscitaient des inquiétudes. L'on semblait se méfier particulièrement de celui qui avait passé par l'école, sans doute parce qu'on savait ne l'avoir pas conduit au bout du cycle, pour qu'il eût en main les éléments d'appréciation des problèmes chaque jour posés.

Ainsi, l'association des anciens élèves de l'école W. Ponty, en 1939-1941, ne put voir le jour qu'en 1944, et ce, grâce à l'activité de M. Charles Béart, alors directeur de cet établissement. Et encore fallut-il la placer sous de hauts et nombreux patronages. Son berceau était si fleuri qu'il lui servait un peu de tombeau. Elle mourut faute d'air. Elle fut tellement entourée! Nous sommes loin de la formule des *Centres culturels* mis à la disposition des jeunes gens pour continuer à se cultiver. Ce qui marque une rupture avec le passé de réticences à l'égard des éléments instruits.

---

(1) Gaston Joseph, *Koffi, roman des vrais Noirs.*
(2) Georges Hardy, *Une Conquête morale,* Colin, 1917.

Cet état de choses n'échappait pas à certains hommes qui voulaient que, devant nous, l'on enlevât les barrières, qu'on nous donnât un enseignement intégral, que l'on formât de véritables techniciens, de bons professeurs et d'habiles praticiens, tous nantis de diplômes authentiques.

Ces hommes avaient tellement lutté qu'une brèche enfin, en 1920, s'ouvrit : le gouvernement décide d'envoyer chaque année à l'Ecole d'Aix-en-Provence les trois premiers de chaque promotion d'instituteurs africains.

Cette expérience ne devait durer que quatre ans. Car c'était brûler les étapes. Ces hommes, qui auraient franchi en quelque cent ans le trajet parcouru en plusieurs siècles par l'Européen, n'apprécieraient jamais le patient cheminement, le dur calvaire de l'homme blanc à la conquête de la science, de la technique. Et les portes entrebâillées de l'Ecole Normale d'Aix-en-Provence se refermèrent en 1925. La perspective que nous avions sur la métropole était obstruée... Qu'à cela ne tienne... On ira à la conquête de l'instruction par d'autres chemins. L'on ne veut pas que l'Africain aille en France ? Eh bien, l'instruction à l'Africain se donnera intégralement...

Et M. Dupont, professeur de l'Ecole Normale en 1927, ne voulant pas dispenser un enseignement au rabais, changea-t-il le programme de l'Ecole Normale de Gorée et, par voie de conséquence, celui des E.P.S. Le niveau du certificat d'études se trouvait élevé. Le danger devenait grand. M. Dupont s'accrochait à son idée, à son expérience. On le laissa faire. Son séjour fini, il rentra en congé. Et les programmes anciens ressortirent des tiroirs où les avait projetés la bourrasque Dupont.

Ces deux tentatives montraient que, dans cette question d'enseignement, deux forces, deux conceptions, étaient tout le temps aux prises : celle d'un enseignement adapté dispensé à une minorité, et celle d'un enseignement intégral donné à tout le monde. Et le champ d'expérience est l'A.O.F. avec ses 18.729.000 habitants comportant 2.800.000 enfants scolarisables, dont 326.900 seulement sont scolarisés (1).

Faut-il instruire tout ce monde-là ou seulement une minorité ? Et c'est quand on penche pour le premier cas que l'on peut parler de « *Misère de l'Enseignement en Afrique Occidentale* », où le crédit alloué au service de l'instruction publique est 7,4 % du budget général.

M. J.-L. Monod, inspecteur des écoles en A.O.F., faisant le point de l'enseignement en 1921, écrivait :

« En résumé, nous avons actuellement en Afrique Occidentale Française :

« 1° Un enseignement primaire donné dans 230 écoles de villages, 50 écoles régionales, 10 écoles urbaines, 10 écoles de filles, 1180 cours d'adultes et 6 groupes centraux, soit 466 établissements divers réunissant approximativement 24.000 élèves.

(1) Chiffres donnés par *Enseignement Outre-Mer*, 1956.

« 2° Un enseignement technique supérieur donné dans 4 établissements réunissant à peu près 500 élèves.

« 3° Un enseignement spécial donné dans 5 orphelinats de métis, 3 médersas et 2 établissements d'enseignement secondaire comportant environ 400 élèves.

« Ces enseignements sont donnés par 50 professeurs ou chargés de cours divers, 150 instituteurs ou institutrices européens et 400 instituteurs ou moniteurs indigènes. On compte donc approximativement 500 établissements ou cours divers, 600 maîtres de tous grades et 25.000 élèves en chiffres ronds.

« Evaluons à 12.500.000 habitants la population de l'A.O.F. Les 25.000 élèves de nos écoles démontrent que notre enseignement n'atteint encore qu'un habitant sur 500. Admettons que la population en âge d'aller à l'école soit le dixième de la population totale (elle était évaluée à un septième en France), l'instruction n'atteint qu'un écolier sur 50 enfants d'âge scolaire, garçons et filles.

« L'enseignement des filles existe à peine et le nombre des garçons et des filles s'équilibrant à peu près, nous pouvons affirmer que, sur 50 enfants d'âge scolaire, 24 garçons et 25 filles restent sans instruction. D'autre part, l'ensemble des budgets de l'Afrique Occidentale Française atteint 100 millions sur lesquels 5 millions environ sont prévus pour l'instruction. Il résulte de cette constatation que sur 100 francs d'impôts payés par l'indigène, 5 francs seulement lui sont restitués sous forme d'enseignement. »

Malgré les efforts déjà accomplis, l'œuvre d'éducation à réaliser dans ce pays reste immense. La soif d'apprendre demeure grande et le gouverneur Brévié, en 1931, le reconnaissait lui-même lorsqu'il disait en Conseil de Gouvernement : « Presque toujours l'ardeur au travail des élites indigènes est exemplaire. Nos jeunes élèves mettent leur honneur, leur gloire, leur vanité, à pénétrer toujours plus avant dans la culture française, à se faire une « âme à l'image de notre idéal ».

Hélas! cette fièvre devait inquiéter M. Brévié, qui déclarait peu après :

« Nous devons prendre garde de ne pas les y inciter par une alimentation intellectuelle trop abondante ou trop forte pour leurs facultés d'assimilation. » L'école rurale allait naître de cette phrase...

Certes, des parents envoient leurs enfants étudier en métropole. Cela n'est pas permis à tout le monde, ce qui nous intéresse, nous, c'est tout le monde, ce sont ces millions d'enfants dont le nombre augmente et qui risquent demain de faire figure de parents pauvres parce qu'il n'y aura pas eu assez de crédits pour construire des écoles ; ce qui nous intéresse, ce sont les enfants qui, à chaque rentrée des classes, accourent et s'en retournent pleurant parce qu'il n'y a pas assez de places...

C'est donc en pensant à ceux-là qu'on peut encore parler de « Misère de l'Enseignement ».

La société se doit de donner à chacun sa chance de plein développement.

La conférence de Brazzaville disait :

« Le progrès dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel des po-

pulations indigènes ne peut pas se concevoir sans un enseignement adéquat. Celui que nous donnons est-il suffisant par le nombre des personnes qu'il touche, par la façon dont il les touche ? Il paraît sans objet de continuer à discuter, de savoir si l'enseignement professionnel ou manuel est préférable à l'enseignement intellectuel, si ni l'un ni l'autre ne pénètre la masse, ne lui apprend à vivre mieux. Cet enseignement de la masse qui donnerait à l'ensemble de la population la recette d'une vie plus productive, plus saine, meilleure, reste encore à créer. » La recommandation suivante était prise :

« L'enseignement des indigènes africains doit, d'une part, atteindre et pénétrer les masses et leur apprendre à *mieux vivre ; d'autre part, aboutir à une sélection sûre et rapide des élites.*

« Une importance égale à celle attachée à l'enseignement des garçons *doit être apportée à l'enseignement des filles ;* on doit marcher de pair afin d'éviter un déséquilibre fatal à la société et à la famille indigène.

« L'enseignement des masses ne peut être entrepris et réalisé que par *la création d'écoles dans tous les villages pouvant présenter un effectif scolaire de 50 élèves, garçons et filles,* la condition préalable étant la formation d'instituteurs et d'institutrices indigènes dans des écoles normales à établir dans le plus bref délai possible. »

Ainsi, Brazzaville, en 1944, reconnaissait « la misère de l'enseignement en A.E.F. ». Et cette constatation était faite par des ministres, des gouverneurs généraux, des chefs de service.

L'inspecteur général Delage était plus précis lorsqu'il disait :

« Notre enseignement ne pourra en aucun cas se limiter à un simple dressage. Il ne s'agit pas de donner aux Noirs quelques notions de langage, d'écriture, de calcul et d'hygiène destinées à faciliter la compréhension des ordres du Blanc. Il ne s'agira pas de perfectionner un automate à notre service. Notre école africaine ne saurait être conçue comme une école de bord... »

Donc, un temps était révolu, et pour tout le monde il fallait, en matière d'enseignement, prendre une autre route.

Ce délicat problème n'avait pas échappé aux Etats Généraux de la Colonisation. Mais que disaient-ils par le truchement du président M. Jean Rose ? Ceci : « Si l'enseignement doit être développé, je m'appesantirai personnellement et d'une manière toute particulière sur l'enseignement professionnel. Une école de Commerce, notamment, est désirable dans chaque chef-lieu pour la formation de comptables, secrétaires, dactylographes, sténographes, etc. Peu de commis, actuellement, en Afrique Noire, peuvent se parer de ces titres... »

Ainsi, le Commerce lui-même, voulant du personnel qualifié, condamne de ce fait l'ancienne façon de dispenser l'enseignement. A l'issue de la conférence de Brazzaville, une conférence pédagogique, réunie à Dakar, demandait au gouvernement général « les moyens de finances, matériel et personnel, pour la construction et l'organisation de neuf écoles primaires supérieures de garçons ou de filles et de trois écoles normales prévues pour l'année initiale du plan établi, la démobilisation des maîtres maintenus sous les dra-

peaux et qui n'auront pas la possibilité de participer aux combats de libération ».

Des écoles normales, des collèges, des lycées, s'ouvrirent un peu partout. L'université de Dakar vit le jour... Et des boursiers furent envoyés en France. A nouveau, la perspective de 1920. Ce n'était plus le portail de l'Ecole Normale d'Aix-en-Provence qui tournait sur ses gonds, mais celui de plusieurs grandes écoles. M. Dupont n'était plus là, mais le B.E. venait d'être généralisé, et, plus que le B.E., le baccalauréat même... M. Dupont venait donc d'avoir raison...

Un récent congrès d'instituteurs africains s'est penché sur le problème qui nous intéresse, problème dont l'exceptionnelle importance n'a pas échappé à la quatrième conférence des directeurs de l'Enseignement d'Afrique Noire et de Madagascar. Les recommandations de ceux-ci sur les « modalités de la scolarisation », les « activités extrascolaires », le « plan de scolarisation », l' « enseignement féminin », rejoignent les vœux de ceux-là.

Bâtiments! Instituteurs! Vieilles questions insolubles.

Déjà, en 1917, M. Georges Hardy écrivait : « Plus la question scolaire s'élucide en A.O.F., mieux il apparaît que le recrutement des élèves ne rencontre que de faibles obstacles. Ce qui manque, ce qui a obligé l'Enseignement de l'A.O.F. à piétiner trop longtemps sur place, ce sont les maîtres. »

L'instituteur était si mal vu que nombre de jeunes Africains préfèrent se faire commis ou médecins, surtout médecins, pour diverses raisons.

*
* *

Batiments

Ces instituteurs africains, après avoir insisté particulièrement sur la construction de nouveaux bâtiments, demandent :

a) La création d'*écoles maternelles* qui permettront à l'enfant d'arriver à l'école avec quelques notions de langue française. Cela lui permettra, par la suite, d'aller de bief en bief sans être collé par le terrible écueil de la « limite d'âge ».

La création des écoles maternelles s'avère une nécessité. L'on oublie aisément que l'enfant noir, dans sa famille, ne parle que la langue « nationale », tandis que le petit Français, à l'âge scolaire, arrive avec la maîtrise de sa langue et de solides notions que lui ont données ses parents. Le jeune Africain doit tout apprendre.

Admis à sept ou huit ans à l'école, il doit pouvoir à treize ou quatorze ans au plus tard, lorsqu'il y a dispense d'âge, entrer en sixième pour ne pas voir les portes des collèges se fermer devant lui.

On admet que sur 100 élèves au départ, 30 à peine franchissent la passe de la sixième, les autres, pris dans les mailles de la limite d'âge, restent en rade.

Au certificat d'études élémentaires, s'il a échoué, l'élève sera ainsi noté : « *Doit redoubler. Faute de place, à renvoyer.* » Et il en sera ainsi. Chaque année des flots de jeunes gens dépourvus du C.E.P.E. viennent s'ajouter aux flots anciens, augmentant le nombre des « petits plantons et autres petits vendeurs de journaux ». Quel sera l'avenir de tous ces gens ? Voilà l'aspect le plus inquiétant du problème.

Des crédits votés mis à la disposition des instituteurs de brousse pour des constructions, des réparations de locaux, restent entre les mains des commandants de cercle. Eh bien, si le commandant a des penchants pour le service de l'enseignement, alors tout va très bien. Il surveillera lui-même les travaux dans la plupart des cas. Si ses dispositions sont contraires, il n'est pas rare de voir ces crédits servir d'appoints à d'autres dépenses « plus urgentes et plus utiles ».

b) *Ecoles de quartiers :* ces écoles de quartiers permettront de prendre plus d'élèves, et ainsi hâter la scolarisation qui, dans certains territoires, « demeure à l'état embryonnaire ». Cette question de scolarisation demeure tellement aiguë que certains instituteurs écrivent : « C'est ainsi qu'à l'heure actuelle nous en arrivons, pour une population scolarisable de 325.000 enfants, à ne compter que 27.200 scolarisés, soit un pourcentage mathématique : 80 pour 1.000, et de se demander ce que deviendra dans cinq, dix ou quinze ans cette masse d'analphabètes à laquelle le pays n'aura même plus la ressource de confier des emplois agraires. Nous savons que la machine va plus vite que l'homme, et c'est en fonction de cette vérité élémentaire que notre congrès a, au cours de ses journées d'études, essayé de dégager les leçons du passé et de situer les impératifs de l'avenir...

« La volonté de la population, qui aurait pu être une barrière à l'évolution sociale, s'avère être son organe moteur. Et il serait vain d'arguer du manque de maturité de la population pour justifier du peu d'effort fait jusqu'ici en faveur de son instruction (1). »

Il ne fait aucun doute que les nouvelles municipalités s'attelleront à cette question cruciale pour notre avenir.

c) *Création de postes sanitaires :* dans tous les centres comprenant au moins 200 élèves. Ainsi, les élèves suivis, soignés, en bonne santé, auront une fréquentation régulière et, partant, déploieront un plus grand effort.

d) *Création de centres d'apprentissage pour jeunes filles :* les jeunes filles fréquentant l'école, si elles réussissent à être sages-femmes ou institutrices, sortent de l'école sans aucune formation professionnelle, et sans avoir été préparées à leur rôle futur. La nécessité se fait donc chaque jour sentir davantage de placer, à côté des centres d'apprentissage pour garçons, un centre pour les jeunes filles.

---

(1) Compte rendu du VIII[e] Congrès des Instituteurs de la Côte-d'Ivoire, tenu en 1953.

Pédagogie

a) *Difficultés matérielles.*

Le manque de matériel pour l'enseignement, figures pour la géométrie, objets pour l'enseignement des sciences, gagnerait à être comblé, tout au long de l'échelle de l'enseignement.

b) *Méthodes.*

1) manuels

Beaucoup de livres parlent de neige, de givre, de sapins, etc. L'enfant africain n'en a jamais vu. S'il importe même qu'il sache ce qu'est la neige ou le givre, ou le sapin — et c'est notre opinion —, il faut, afin de concrétiser ces notions-là dans l'esprit de l'élève, pouvoir procéder à des projections de film comme cela se fait ailleurs.

2) jardins d'enfants

Il est sans doute grand temps d'en ouvrir dans nos pays, et l'importance de ces jardins n'échappe à personne.

c) *Personnel.*

Le texte organique du 18 octobre 1894 stipule le logement pour les instituteurs titulaires ou stagiaires.

Or, la plupart du temps l'instituteur n'est pas logé, ou s'il l'est le logement n'est pas convenable...

Cette question de logement était si importante qu'à la conférence pédagogique de l'enseignement, en 1944, M. Aubineau, Directeur général de l'Instruction publique en A.O.F., par un vœu adopté à l'unanimité, demandait : « de ne pas voir permise l'ouverture d'une école sans que le ou les logements du personnel soient prêts à le recevoir ».

Il faut arriver en 1945 pour qu'un texte, l'arrêté 2576 IP du 22 août, vienne sanctionner ce vœu. Mais ce texte n'est pas toujours appliqué. Et la question de logement demeure pour beaucoup de régions.

Ainsi l'instituteur, tenant à avoir un logement quelque peu convenable, à peine arrivé dans un poste demande à s'en aller. Le remplaçant arrive, demande à s'en aller à son tour. Mutations dont les élèves sont les premiers à pâtir. Les frais de déplacement, de voyage, le budget les supporte. Mais ce qu'il ne supporte pas, ce sont les meubles et la vaiselle de notre instituteur, toujours victimes des servitudes des voyages.

Des professeurs agrégés métropolitains arrivés en Côte d'Ivoire en 1950, après avoir passé plusieurs mois dans un centre d'héber-

gement et ensuite dans un hôtel, ont été obligés de demander à rentrer : à leur barbe on logeait des sergents de gendarmerie. Evidemment, le professeur agrégé, comme tous les autres professeurs, a le rôle dangereux de dispenser la lumière.

« Il faut encore s'en référer aux chiffres pour mieux saisir l'importance de ce problème. Pour 550 maîtres en exercice, 70 sont logés dans des bâtiments en matériaux définitifs ou semi-définitifs, 112 sont logés dans des huttes, le reste n'est pas logé. Il est bon d'ajouter qu'une partie de ces maîtres logés ne l'est qu'à titre précaire, puisqu'elle occupe, dans la majorité des cas, des bâtiments « administratifs » dont l'affectation relève de l'autorité administrative régionale. » A ce propos, les évictions de maîtres, par le commandant, en faveur d'autres fonctionnaires, pour être justifiables, ne sont pas moins à déplorer, disent les instituteurs africains.

Le recrutement du personnel qualifié est rendu difficile par suite du manque de logement et par le peu d'intérêt qu'on porte à l'enseignement et, par voie de conséquence, au personnel enseignant. M. Aubineau, traitant ce sujet, disait : « Ceux qui n'ont pas choisi après leurs études la carrière de l'enseignement pourront mieux que nous donner leurs raisons, et, mieux encore, ceux qui ont abandonné cette carrière, ceux que l'on a vus passer dans les P.T.T., dans les chemins de fer, dans l'Administration, pourront nous dire pourquoi ils l'ont fait. C'est sans doute parce que, par sa carrière sans relief, le maître d'école a peu à peu perdu son rang social en même temps que certains avantages matériels. Nos instituteurs indigènes le savent bien, et aussi les candidats aux Ecoles Normales qui, dans les proportions de quatre sur cinq, refusent d'appartenir à la section « Enseignement ».

Et, pour résoudre ce problème, ce Directeur général de l'Instruction publique faisait à l'unanimité adopter le vœu « de voir la situation matérielle et sociale des instituteurs du cadre commun secondaire revalorisée à la colonie dans les mêmes conditions relatives que celles de leurs collègues métropolitains en France ». C'était en 1944. La question du personnel se pose tellement que des collèges et des lycées attendent encore leur effectif en professeurs.

Les instituteurs préfèrent servir au chef-lieu parce qu'ils ont un enfant à mettre au collège, au lycée, parce qu'en brousse il n'y a pas de logement ; parce que l'épouse est une sage-femme et qu'il n'y a pas de maternité partout.

Ainsi du personnel qualifié, pourvu du C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle), du D.S.A.P. (diplôme supérieur d'aptitude professionnelle), qui lui permettent de prendre la direction d'une école, se cantonne dans le rôle d'adjoint, d'économe, de surveillant général, tandis que des moniteurs, avec une bonne volonté qu'il faut louer, dirigent péniblement des écoles à trois classes.

L'instituteur de brousse a d'autres sujets de plainte. Chaque fin de mois, il doit se rendre à l'agence pour toucher sa solde. Souvent le mandat n'est pas prêt. Il attend, puis se ravitaille... Les élèves, eux, pendant ce temps s'amusent... Mais, en passant sur la route, l'instituteur a vu des commis venus payer des manœuvres. Alors il se demande si l'on ne pourrait pas faire autant pour lui... Le cas

le plus typique serait celui d'un instituteur de B..., un minimum de dix jours par mois de retard, de quatre-vingt-dix jours dans l'année scolaire... ; et plusieurs leçons qu'on n'a pu voir.

L'on pourrait, par un assouplissement des rigueurs des textes, remédier à cela. Les enfants y gagneraient beaucoup.

Les élèves

Les élèves recrutés à sept ans, sans un mot de français, venus en droite ligne des villages, doivent travailler d'arrache-pied afin de n'être pas bloqués à quatorze ans, pour, avec ou sans certificat, ne pas être jetés dans la vie sans aucune spécialité définie.

Cela n'a pas échappé au service de l'Enseignement qui veut à chaque enfant donner sa chance, en forçant dans chaque classe primaire le nombre d'enfants à admettre. Ainsi, au lieu de prendre 60, l'on passe jusqu'à 75 enfants, pour, à la fin du premier trimestre, ramener l'effectif à 60. Mais l'inconvénient est qu'un enfant renvoyé d'une école n'est repris dans aucune autre école de la fédération.

En regard des enfants scolarisables, le recrutement des élèves à tous les degrés est très faible... dérisoire, dirait celui qui rapporte toute l'œuvre de la France à l'influence de l'enseignement...

Programme

1903 à 1924 : c'est l'ère de l'enseignement utilitaire dont les Etats généraux de la Colonisation eux-mêmes se plaignent aujourd'hui. Le but était d'amener l'Africain à aider le colon.

Nous recevions un enseignement primaire élémentaire, primaire supérieur et commercial, un enseignement professionnel. Il y avait des écoles de filles et des foyers de métis. Plus haut, l'Ecole Normale William-Ponty, l'Ecole de Médecine, l'Ecole des pupilles mécaniciens de la Marine, l'Ecole professionnelle Pinet-Laprade, l'Ecole Faidherbe pour les commis de l'Administration. Tous des auxiliaires, par le fait même qu'aucun diplôme de valeur ne nous était délivré... Tous ceux que nous détenions étaient des diplômes locaux. Nous pouvions avoir toutes les compétences, le diplôme local était là pour barrer l'accès à certains postes, à certains rôles...

Les écoles primaires étaient mixtes. Il faut arriver en 1938 pour qu'on ouvre l'Ecole Normale des jeunes filles à Rufisque... Les jeunes filles passaient directement des écoles régionales, après le certificat d'études primaires élémentaires, l'examen d'entrée à l'Ecole de Médecine.

L'ouverture de cette Ecole Normale prouvait que des résistances étaient vaincues. Les cours d'adultes se donnent encore dans certains centres.

1924-1934 : un enseignement de base commence à se donner. Nous dépassons le stade utilitaire parce que le besoin d'un personnel un peu plus qualifié se fait sentir dans tous les domaines.

1934-1945 : mais l'on trouva que cet enseignement de base for-

naît sans doute des déclassés... Le fils du paysan devait apprendre e métier de son père... Il ne fallait point l'arracher à son milieu... Une nouvelle méthode vit le jour, s'imposa : l'école rurale. L'école levait aller à la masse, au village. Mais les gens du village étaient ccupés aux champs, à la poterie, à la vannerie, à la cordonnerie, u tissage. L'école courant au village s'allégea de beaucoup de disiplines et, pour retrouver son équilibre, à l'enseignement du franais, un peu de calcul, d'hygiène, de morale, on ajouta l'éducation hysique et beaucoup de travaux pratiques.

Les instituteurs métropolitains, qui à cause de leur formation pédagogique pouvaient obtenir de meilleurs résultats, déchargés de ours, devinrent des chefs de secteurs. L'école rurale amenait une utre hiérarchie dans le personnel enseignant.

L'enseignement réduit, la sélection fut plus sévère. Au travers du amis ne passaient que les grains vraiment fins.

Les écoles régionales sélectionnaient, envoyaient les bons grains ans des écoles dites « cours de sélection », qui à leur tour sélecionnaient encore avant d'expédier dans les E.P.S., et ces dernières, lles aussi, sélectionnaient avant de faire passer le concours d'entrée l'Ecole Normale William-Ponty. L'on peut dire que les diplômes caux sont des diplômes difficilement acquis, car tout entre en jeu, aractère et travail, et surtout caractère.

En 1940, les trois cours de sélection de la Côte d'Ivoire présenaient 105 élèves, sur lesquels 39 seulement entrèrent au groupe colaire de Bingerville. Faute de places.

L'on est effrayé par le grand nombre d'enfants qui, entre 1904 et 945, auraient pu atteindre à un but, mais ont été pour jamais jetés ors du circuit parce qu'il manque des bâtiments, des maîtres.

A partir de 1945, en application des recommandations de Brazzaille, arrêté 2576 IP du 22 août, le programme, des écoles primaires élémentaires aux écoles normales, est réorganisé. Programme lus complet. Enseignement à l'usage de l'enseignement métropolitain. Les E.P.S. deviennent des collèges. Des bourses se donnent en lus grand nombre. On ne demandait pas autant en 1920 et 1925. 'est donc en ce domaine un net profit qui doit être poursuivi par n multiplication des bâtiments et une formation plus intensive du ersonnel enseignant.

Il faut de toute urgence résoudre le problème des enfants scolarisables. Nous voyons des palais et des buildings qui se dressent un eu partout, des constructions spectaculaires. C'est de la mise en aleur, certes. C'est le monument qui parlera d'un passage, mais n réalisation la plus profonde, la plus effective, celle qui bravera le emps et les fortunes, ce sera la construction d'écoles, ce sera le ouci de répandre l'instruction, d'entretenir la mèche enflammée. Et, dans ce but, on organise des Commissions de l'Education de ase qui a inscrit au chapitre premier de son programme : éliminer 'analphabétisme.

D'un autre côté, par la création des centres culturels, « bâtiments dministratifs au même titre que l'école ou le dispensaire », l'administration veut permettre à l'élite de se maintenir. Mais la formule e gestion, et un peu de direction, effraie certaines associations de

jeunes. Dans ces centres se font des conférences et se donnent des manifestations folkloriques.

Depuis quelques années, il semble que l'on se méfie moins de ceux qui ont passé par l'école. Leur collaboration est même recherchée. Mais... Oui... Mais... Nous applaudissons à tout cela, sans cependant jamais oublier qu'il y a actuellement en A.O.F., avec plus de 18 millions d'habitants, près de 3 millions d'enfants scolarisables dont 326.900 seulement fréquentent l'école. Les instituteurs ne cessent de jeter le cri d'alarme. « Bien que les classes construites en matériaux définitifs soient imparfaitement réalisées (défaut total d'installation sanitaire), elles répondent au moins à leur but principal d'instruction, *laissant à un avenir meilleur* l'importante question d'éducation.

Mais que dire des classes en banco, en bambou, ou de ces préaux servant d'écoles ?

A la vérité, qui oserait prétendre qu'un enseignement donné dans des conditions extrêmement médiocres puisse normalement porter ses fruits ? Et tandis que l'on se penche avec intérêt sur les méthodes pédagogiques les plus efficientes et les moyens d'enseignement à meilleur rendement, les classes en bambou continuent d'abriter un mobilier scolaire dérisoire et suranné, parmi lequel des enfants aspirent à devenir des hommes!

Considérer de telles classes comme unités scolaires serait un contresens si la crise de l'enseignement n'atteignait une acuité aussi grave. »

Nous disons qu'on peut faire plus, qu'on doit même faire plus en matière d'enseignement. Nous disons que l'école ne doit plus se traîner sur des béquilles faute de crédits nécessaires. Nous disons que si l'on veut on peut faire plus, et il est temps que l'on veuille faire cet effort, il est temps qu'on fasse jouer à l'école son rôle qui est de semer la lumière.

Les Associations des Parents d'Elèves se doivent d'appuyer l'action des instituteurs afin que l'Administration et les Corps constitués, avec plus de sollicitude, se penchent sur ce problème capital de l'Enseignement.

« Les petits nègres tiennent beaucoup à apprendre le français, leurs parents les y encouragent. » Cette vérité se contrôle à chaque rentrée des classes en Afrique Noire.

Ils étaient quelques-uns. Aujourd'hui ils sont près de trois millions qui attendent des bâtiments et des instituteurs.

Que seront-ils demain ?

Bernard DADIÉ.

A. Sar, I. Fofana et K. Banny.

Esprit et situation de l'enseignement en Afrique Noire

Il est courant, pour un étudiant d'Outre-Mer discutant avec des camarades métropolitains, même de très bonne foi, sur les problèmes de la colonisation, de s'entendre objecter : « Mais enfin..., c'est nous qui vous avons apporté la civilisation..., sans nous vous n'auriez et ne seriez rien... », sur quoi les plus forcenés tenants du colonialisme surenchérissent : « Si vous pouvez aujourd'hui avoir des prétentions à une meilleure vie, à une certaine autonomie, c'est bien grâce à notre enseignement, c'est parce que nous vous avons apporté l'instruction... Vous-mêmes, qui parlez aujourd'hui avec tant de conviction du colonialisme, vous êtes bien ingrats envers ceux qui vous ont permis d'être aujourd'hui dans une université, envers ceux qui vous ont accordé la possibilité d'acquérir un bagage intellectuel, etc. »

C'est dire combien profondément est ancrée dans les esprits métropolitains l'idée que la colonisation c'est avant tout la civilisation — avec son corollaire l'enseignement — offerte spontanément et généreusement à des populations sans passé, sans culture. C'est dire comme s'est accréditée l'idée que colonisation = mission désintéressée de civilisation, au point qu'on en arrive à excuser — sinon à tolérer — les nombreux méfaits de la colonisation au nom de sa prétendue pensée civilisatrice.

Or, cette affirmation admet à sa base deux postulats : d'abord que les peuples colonisés n'avaient ni culture ni civilisation; ensuite, que l'enseignement qui leur est offert l'est et l'a toujours été généreusement comme une conséquence naturelle de la colonisation et dans le plus pur respect de la personnalité des populations colonisées, avec l'unique souci de développer le niveau culturel de ces dernières.

Que le premier postulat soit battu en brèche par le développement culturel — et nous entendons par là une culture nationale — des pays qui se sont soustraits à la colonisation, nous en avons des exemples dans les peuples chinois, égyptien, indien et, plus récemment, indochinois. En Afrique même, de nombreuses études ont permis, à l'heure actuelle, de faire ressurgir les éléments d'une

culture et d'une civilisation purement africaines, avec leurs valeurs propres, que la colonisation s'était justement employée à détruire jusque dans le souvenir.

Cette question de la culture nationale mérite de plus amples développements. Notre propos n'est pas de l'approfondir dans cet article, cela revient à tous les intellectuels africains et à tous les hommes de bonne volonté.

Par contre, le second postulat est bien celui qui nous préoccupe, puisqu'il se place dans le cadre même des idées générales qui orientent l'enseignement en Afrique Noire Française. A en croire donc les maîtres de la colonisation, l'esprit généreux de l'enseignement accompagne tout naturellement la colonisation dont il serait le premier moteur. Or, il serait bien naïf de croire que le régime colonialiste accepte délibérément de forger, lui-même, les propres armes de sa destruction, car il est bien certain qu'un enseignement rationnel et adéquat à l'esprit et au caractère propres des masses colonisées ne peut qu'élever le niveau de combat de ces masses vers l'indépendance. Depuis Jules Ferry avouant cyniquement que les « colonies étaient nécessaires parce que, dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie c'est la création d'un débouché », à quoi il ajoutait : « Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures », depuis ce temps donc nul ne pense plus à voir dans la colonisation un simple acte de générosité et d'altruisme. Dès lors, on conçoit qu'il soit de l'intérêt de la colonisation de limiter au minimum le plus strict l'éveil des masses colonisées, et notamment en faisant de l'enseignement un moyen d'oppression coloniale. Le trait dominant de l'enseignement dans les colonies est qu'il est un enseignement colonial, orienté et différent, dans son esprit, de celui de la métropole, et dont le but est, pour le meilleur des cas, de faire des « assimilés ». Mais à cet esprit les masses colonisées ont opposé une certaine résistance qui, par suite du phénomène de l'évolution historique et à la faveur d'événements engageant l'histoire de la civilisation entière, réussit à battre en brèche cette corruption coloniale de l'enseignement, à lui arracher quelques points positifs pour leur émancipation.

Ainsi donc toute l'histoire de l'enseignement en Afrique Noire Française est dominée par cette interaction de la résistance du colon à toute diffusion rationnelle de l'enseignement et de la lutte des populations colonisées pour gagner le droit à un enseignement rationnel et scientifique, répondant aux besoins de toute société moderne, c'est ce que nous nous proposons de faire ressortir dans une analyse de l'évolution historique de la question et des conséquences de cet esprit sur la situation actuelle du problème de l'enseignement.

I. — *HISTORIQUE DU PROBLÈME SCOLAIRE EN A.N.F.*

Les premières années de la colonisation n'ont guère posé le problème de l'enseignement. Il s'agissait de la phase conquérante du

colonialisme où il était plus question de « pacifier », de « pénétrer », que d'autre chose. Aussi comprendra-t-on aisément que jusqu'au XIX^e siècle les seuls problèmes qui se soient posés à la colonisation aient été des problèmes militaires. Nous considérerons donc que le problème scolaire ne s'est posé qu'à partir du XIX^e siècle, à l'époque de Faidherbe, et de ce fait nous ne retiendrons comme faits capitaux dans l'évolution historique du problème de l'enseignement que ceux compris dans les deux grandes périodes qui vont de 1820 à 1946 et de 1946 à nos jours.

Or, dès 1820, un fait va dominer presque toute l'histoire de l'enseignement en Afrique Noire de la première moitié du XIX^e siècle : c'est l'influence de l'Eglise (1). D'une part, l'Eglise, ne voulant pas être en reste dans la « pénétration » en Afrique Noire, envoie de nombreuses missions pour contrebalancer l'influence de l'Islam. D'autre part, les pouvoirs officiels, voyant là un moyen de donner une base théorique à la conquête et préférant consacrer leurs deniers à l'effort militaire, encouragent les missions et souvent font appel à elles pour diriger les écoles. C'est ainsi que dès 1820 l'Ordre de Saint-Joseph de Cluny ouvrit une école à Saint-Louis-du-Sénégal, c'est ainsi que le gouvernement mit à contribution, dès 1841, les Frères de Ploërmel pour la création d'écoles au Sénégal, qu'en 1855 fut créée par Faidherbe l'Ecole des Otages, destinée à transformer les descendants des anciens chefs sénégalais qui résistèrent à la colonisation en serviteurs de cette même colonisation, et en confia la direction au même Ordre religieux.

Il n'y aurait rien à redire si l'opportunité de ces créations scolaires n'éclatait de toute part : opportunité par les missions qui cherchaient à gagner des autochtones à la foi chrétienne ; opportunité des pouvoirs officiels qui voyaient là un moyen de faire accepter plus facilement le fait de l'occupation coloniale et qui n'avaient rien à redouter de cet enseignement visant à former des résignés. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir que les premières élites sorties de ces écoles furent uniquement des prêtres sénégalais, envoyés en France approfondir leurs connaissances théologiques afin d'être utilisés ensuite à l'évangélisation de leurs frères, alors que l'Afrique avait surtout besoin de cadres.

Au fur et à mesure de la pénétration coloniale, le procédé se généralisa ; alors que le Gabon voit l'apparition des écoles de missionnaires dès 1845, le Moyen Congo ne les connaîtra qu'aux environ de 1886 et la Côte d'Ivoire ne « bénéficiera » du phénomène que vers les années 1893-1895.

Si donc nous dressons un tableau de l'effort scolaire de la colonisation, nous constatons, par exemple, qu'à la fin du XIX^e siècle seules existent en Afrique Noire Française des écoles confessionnelles : le gouvernement n'a tenté d'organiser un enseignement laïc qu'au Sénégal et n'a guère résisté aux avantages qu'il y avait à les confier à des organisations privées religieuses. Comment peut-on

(1) Les auteurs entendent par là la chrétienté d'Europe et non la doctrine. L'Eglise est considérée seulement comme puissance politique émanant (et au service) de la civilisation européenne.

alors prétendre qu'un but de civilisation, de propagation de l'enseignement, a été à l'origine des visées colonialistes ? Le désintéressement quasi total des pouvoirs officiels à l'égard de ce problème et — même mieux — l'utilisation postérieure de cette question, après avoir orienté l'enseignement dans un sens donné pour tenter de justifier la colonisation, ne semblent guère plaider en faveur de cette thèse.

Quoi qu'il en soit, c'est ce système d'organisation de l'enseignement qui persista en Afrique Noire Française jusqu'au début du XX[e] siècle. Mais, au début du XX[e] siècle, le problème scolaire prit en France une acuité plus grande et le peuple français imposa la laïcité de l'Etat. De plus, les bouleversements de la grande guerre amenèrent les peuples colonisés, dont le tribut de sang à la victoire des alliés ne pouvait passer inaperçu, à prendre conscience de certaines de ses aspirations à plus de dignité et de liberté. La rencontre de ces différentes causes détermina un certain changement dans la politique scolaire des pouvoirs officiels en Afrique Noire. On songea à créer des écoles publiques confiées à des maîtres laïcs, on retira la direction de certaines écoles aux missions, on créa le lycée Faidherbe, seul véritable établissement d'enseignement secondaire de toute l'Afrique Noire Française. Et il est certain que, jusqu'aux années 1937-1938, il y eut un progrès dans l'effort des pouvoirs publics pour l'enseignement, progrès dû d'ailleurs à la situation politique en France et aux aspirations de plus en plus pressantes des Africains. Mais malgré ce progrès sur l'insuffisance notoire en matière scolaire du XIX[e] siècle, il reste que l'effort n'était pas suffisant, et, fait bien plus grave, les milieux colonialistes tentèrent d'en atténuer la portée. Non seulement on continuait à subventionner les écoles confessionnelles, mais encore on essaya d'orienter le contenu de l'enseignement. Les programmes, sous couvert de sauvegarder l'originalité des populations africaines, furent débarrassées de leur contenu scientifique ou humain, ne ressemblant en rien aux programmes de la métropole. De plus, les écoles primaires, base de tout l'enseignement, tendent à ne former que de futurs commis de l'administration. Dans les budgets, une infime part est réservée à l'enseignement : par exemple, en 1930, le budget de l'A.O.F. (1) ne consacre que 2,8 % à l'enseignement. Seuls les enfants des grands centres sont réellement scolarisés : en 1932, tout l'effectif de l'enseignement public dans toute l'A.O.F. atteignait à peine 48.000 élèves ; en A.E.F., à la même époque, il y avait à peine 3.400 élèves de l'enseignement officiel ; au Cameroun et au Togo, le nombre ne dépassait guère 2.000. Quand on sait qu'à la même époque la population

(1) Tous les chiffres et pourcentages que nous citons sont pris, soit dans le numéro de *Tam-Tam* (bulletin mensuel des étudiants catholiques africains), consacré à *Scolarisation de l'Afrique Noire* (mars-avril 1955), soit dans le bulletin de l'Inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse du ministère de la F.O.M. (décembre 1950, 1952, 1953, 1954). Nous avons également utilisé les budgets officiels de certains territoires. Il nous est arrivé, ne faisant pas un travail de statistique, d'arrondir des chiffres; par exemple, là où il y a 9.412, nous avons mentionné 9.400; là où il y a 71.200 scolarisés en A.O.F. en 1938 contre 107.100 en 1946, nous avons mis 70.000 contre 107.000, etc.

scolarisable de l'ensemble de ces territoires était de plus de deux millions..., on mesure le peu d'intérêt porté à la question. D'ailleurs, nous verrons dans quelle mesure cet enseignement visait avant tout à faire accepter aux populations africaines « la table rase » sur tout leur passé et à les former au rôle de commis de la colonisation.

Tel a été l'état de l'enseignement jusqu'en 1946, encore qu'il faille y ajouter les mesures de ségrégation nées du régime de Vichy des années 1940-1944 : le lycée tend à être réservé aux métropolitains ou « assimilés », les écoles primaires tendent à former des « élites de l'Empire », c'est-à-dire des serviteurs obéissants et dévoués à la cause de l'assimilation...

Mais après la victoire de 1945, victoire à laquelle, une fois de plus, les populations des colonies apportaient plus que leur part, un nouvel espoir se dessina dans toute la politique outre-mer, et du même coup un vent de rationalisation, de démocratisation et de développement de l'enseignement en Afrique Noire Française. Il n'est que de jeter un coup d'œil sur les statistiques pour voir le bond réalisé dans l'enseignement aux environs de 1946-1947 : la part du budget consacré à l'enseignement passe en Mauritanie, où auparavant l'effort d'enseignement était nul, à 10,7 %, au Niger elle est de 16 %, au Soudan de 20,8 %, au Moyen Congo à 21,9 %. Les effectifs sont également en augmentation : en A.O.F., le nombre d'élèves passe de 70.000 en 1938 à 107.000 en 1946; en A.E.F., de 9.400 en 1938 l'effectif passe à 34.000 en 1946; au Togo et Cameroun, de 15.000 en 1938 il est de 120.700 en 1946. Bien plus, c'est à partir de 1946 qu'on voit affluer vers la métropole de nombreux boursiers africains venus faire leurs études supérieures en vue de former les futurs cadres de l'Afrique de demain. Une certaine politique d'alignement de l'enseignement en Afrique sur le modèle de l'enseignement en métropole se dessine : l'institution du baccalauréat se généralise et on voit apparaître dans presque tous les grands centres des établissements d'enseignement secondaire, l'aménagement de certaines écoles techniques.

Il est certain que cet essor soudain de l'enseignement découle de ce que, au lendemain de la Libération, les populations d'Afrique revendiquant plus de liberté et plus de réalisations sociales pour prix de leur contribution à la victoire commune sur le fascisme, on a voulu les tranquilliser en leur montrant qu'on se tournait résolument vers la formation de véritables cadres autochtones qui, demain, pourront participer à la direction de leurs propres affaires. Il est non moins certain que les conditions politiques en France et dans le monde entier étaient favorables : en France, le gouvernement en place était de gauche, donc progressiste; dans le monde, nul n'osait plus nier aux populations sous domination le droit à plus de liberté et à un mieux-être. Voilà pourquoi les milieux colonialistes ont momentanément reculé. Mais déjà, à partir de 1949-1950, l'esprit colonialiste des débuts du siècle fait sa réapparition : on rechigne sur le nombre des boursiers, on fait des difficultés aux étudiants désirant s'établir chez eux. Et présentement les choses en sont à ce point qu'un rapport a été fait à l'Assemblée de l'Union

Française même par le conseiller de l'Union Française, Chastenet, tendant purement et simplement « à dériver les élèves de l'enseignement secondaire vers des emplois locaux au niveau du brevet secondaire. Il faut de toute nécessité faire abandonner la corruption de l'enseignement secondaire devant forcément conduire au baccalauréat... » (rapport, n° 199, de l'Assemblée de l'Union Française, annexe au P.V. de la séance du 15 juin 1954, page 5).

Cela seul suffit à montrer que l'esprit colonial ne renonce pas à orienter l'enseignement en Afrique dans le but de modeler les intellectuels, que le régime est obligé de former, à ses propres fins. Et qu'on ne nous dise pas que cette affirmation est une vue de l'esprit née d'un je ne sais quel complexe de frustration. En réalité, comme nous le disions, qu'il y a toujours eu cette influence de la colonisation tendant à maintes reprises à freiner le développement de l'enseignement en Afrique Noire, on le comprend aisément car ce n'est pas au colonialisme d'aiguiser les propres armes de sa destruction. Mais pour mieux dénoncer cette influence, il nous paraît utile de la suivre à travers ses différentes manifestations dans l'organisation de l'enseignement en Afrique Noire Française.

II. — *MANIFESTATIONS DE L'ESPRIT COLONIAL DANS L'ENSEIGNEMENT EN A.N.F.*

Il nous est apparu que les premières années de la colonisation n'eurent aucun souci de l'enseignement : la parole était à l'effort militaire de pénétration, de « pacification », en vue d'établissement de comptoirs et débouchés pour le marasme économique de l'Europe. Il est absolument inexact alors de prétendre que l'intention initiale de la colonisation fut de porter la civilisation et l'instruction aux populations « sauvages » d'Afrique. Préoccupée de se donner des débouchés et des terres, l'entreprise coloniale ne pouvait avoir pour premier souci que l'occupation des terres et la suppression de toute résistance à la pénétration ; elle ne pouvait songer à consacrer des crédits à une œuvre non immédiatement rentable. Aussi n'est-il nulle part question, à cette époque, de budget ou d'organisation de l'enseignement. Ceci correspond à la phase du colonialisme conquérant qui n'a encore à se justifier devant aucune opinion.

Puis ce fut la phase de la pacification : il faut convaincre les populations soumises de la nécessité de la présence coloniale. De plus, pour assurer la survie des établissements coloniaux il faut leur assurer sur place des serviteurs dévoués. C'est le sens de la création de l'Ecole des Otages, confiée à des missionnaires. Ces derniers devront former des « hommes doux et bons », pénétrés de la nécessité de la présence française. Voilà pourquoi, dans cette fin du XIX^{e} siècle, ce qui tient lieu de programme scolaire c'est la multiplication des écoles de missionnaires, subventionnées par les pouvoirs officiels ; dans ces écoles, le but principal est de former des hommes acquis à la fois à la foi chrétienne et à l'idée de la nécessité de la colonisation. Il n'y a toujours pas, à part ces écoles confessionnelles, d'organisation de l'enseignement. Tout l'enseignement en A.O.F.

et en A.E.F. à la fin du XIX^e siècle est donné par les missions, dans un sens qu'on sait ne pas être en opposition avec les visées colonialistes. Sans doute enseigne-t-on dans ces écoles le calcul arithmétique et l'orthographe, mais surtout on y cherche à montrer la supériorité de la chrétienté sur l'Islam et de la civilisation chrétienne sur les mœurs « sauvages et barbares » de ces populations. C'est donc surtout une doctrine de la résignation et de la soumission qu'on y développe, dont l'aboutissement suprême est la formation de prêtres indigènes sans originalité africaine. On voit bien qu'il n'y a là rien de contraire aux buts colonialistes et on comprend pourquoi les pouvoirs officiels s'en sont tenus, en guise de propagation de la « civilisation », à l'encouragement et au développement de ces écoles.

C'est seulement à partir du XX^e siècle qu'on commencera à voir une organisation de l'enseignement. Le nombre d'écoles laïques augmenta et on créa deux lycées pour toute l'Afrique. Nous avons vu les conditions historiques qui ont amené l'Etat colonialiste à se pencher davantage sur le problème scolaire. A cela il faut ajouter le besoin de plus en plus grand des milieux colonialistes à disposer d'une armée de petits employés et la nécessité d'étayer l'argument « des bienfaits de la civilisation » par des exemples vivants. On est fondé à croire que ce sont là les mobiles directs qui ont amené les milieux colonialistes à accepter le développement d'un enseignement moins orienté. D'ailleurs, toutes les précautions furent prises pour que ce développement n'aboutisse pas à la formation d'une élite véritablement africaine.

En réalité, les deux seuls lycées qui existaient dans toute l'Afrique ne pouvaient recevoir qu'une infime minorité de la population scolarisable de l'Afrique. Sans doute existe-t-il, à côté de ces lycées, des écoles primaires supérieures, des écoles pratiques, surtout d'agriculture, et une Ecole Normale destinée à former des instituteurs, des médecins et des commis de l'Administration. Mais, dans toutes ces écoles, l'enseignement donné est un enseignement inférioriſé, dont les programmes n'ont rien de commun avec les programmes de la métropole. Ces programmes sont conçus d'après des principes bien déterminés. D'abord, inculquer à ceux qui fréquentent ces écoles le sentiment qu'ils n'ont jamais eu d'histoire ni de passé. Ensuite, leur faire admettre que le seul salut était dans une rupture totale avec leur milieu et dans une acceptation inconditionnelle du mode de vie occidental. Dans les écoles primaires, l'essentiel du programme consiste à exalter les vertus d'un Faidherbe, d'un Demaugin, et à considérer les Samory, El Hadj Omar comme de sanguinaires barbares. Par contre, on y ignore tout de la Révolution française, des principes libéraux de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans les écoles pratiques d'agriculture, on apprend plutôt l'art de planter le café, l'arachide, etc., plutôt que les propriétés chimiques de tel engrais ou la possibilité d'améliorer le rendement d'une terre. Dans la seule Ecole Normale Supérieure de Sébikhotane, on forme sans doute des médecins, mais dits « africains », c'est-à-dire ne pouvant en aucun cas prétendre à une parité avec les médecins militaires métropolitains qui dirigent presque tout le ser-

vice sanitaire. Les instituteurs sortent également de cette Ecole Normale, mais il leur est fait une telle situation d'infériorité que beaucoup ne seront guère tentés par le métier ; d'ailleurs, le programme est essentiellement axé, comme pour les écoles primaires supérieures, sur une tentative de reniement de toute culture africaine. Quant aux commis de l'Administration qui sortent de cette même Ecole Normale, on leur apprend l'art d'être les pourvoyeurs en impôts de la colonisation : une situation honorable leur est faite dans la mesure où ils acceptent leur rôle de serviteurs de la colonisation. Même dans les lycées, l'enseignement est infériorisé : il n'y a pas de baccalauréat, mais un brevet de capacité colonial dont l'équivalence au baccalauréat est monnayée.

Tout cela n'est encore rien en face de ce qui se passe dans l'enseignement primaire, domaine de la grande masse des jeunes Africains. De même que dans les autres branches, l'enseignement y est conçu en vue d'une dépersonnalisation de l'Africain : sans parler du trop fameux « nos pères, les Gaulois... », on peut invoquer la falsification de l'histoire dans le but de faire passer les grands résistants africains, Samory, El Hadj Omar, comme des sanguinaires, alors que les Gouraud, Faidherbe, Mangin, deviennent de nobles pacificateurs. Tout Africain se souvient des fameux manuels de l'enseignement primaire — la série des *Mamadou et Bineta* — où, à longueur de colonnes, on y ressasse les vertus de tel tirailleur au service de la colonisation et où l'on y prouve surabondamment la supériorité et la générosité du régime colonial. L'entreprise de dépersonnalisation fut si bien mené que certains Africains — ironiquement baptisés « demi-évolués » — se mirent à singer le Blanc, trouvant là un moyen de sortir du vide culturel dans lequel on l'a plongé. Mais la réaction coloniale redouta que cette imitation du Blanc n'amène l'Africain à affirmer des prétentions à plus de respect. On voit alors s'introduire dans les programmes officiels une véritable tentative de discrimination tendant à lui enfoncer dans le crâne le sentiment de l'impossibilité d'être l'égal du Blanc. Qui de nous ne se souvient de ce morceau signé M. Davesnes, Inspecteur général de l'Enseignement primaire, dans son *Mamadou et Bineta sont devenus grands* (les *Mamadou et Bineta* étaient les livres officiels de l'enseignement primaire), et intitulé « Dépenses inutiles », où il est écrit noir sur blanc à peu près ceci (nous citons de mémoire) : « Le nègre porte un casque, alors que le pigment spécial de son crâne et la crépelure de ses cheveux le protègent des inflammations solaires ; il porte des chaussures, alors que la nature généreuse et bienveillante l'a doté de semelles inusables... » Cela seul suffit à montrer la fausseté de la théorie de l'assimilation introduite dans l'enseignement, où l'on prétend amener le Noir au niveau de la civilisation blanche.

Et on s'étonne alors de voir les parents s'opposer à l'envoi de leurs filles dans l'enseignement, alors que l'on sait qu'à l'Ecole Normale des jeunes filles de Rufisque on s'évertue à faire comprendre à la jeune fille africaine la nécessité de couper avec son milieu et ses parents, d'adopter le style de vie de la métropolitaine. On fait mine, également, de s'étonner que la population autochtone

oppose en partie une résistance à fréquenter les établissements scolaires, alors que les méthodes qui y sont appliquées, loin de respecter les valeurs africaines, tendent à les déprécier et à faire table rase des civilisations africaines du passé et des coutumes autochtones.

Voilà pour les programmes. Que dire du recrutement ? La plupart des jeunes gens, sortant de l'école primaire après le C.E.P., ne peuvent accéder à l'école primaire supérieure, porte d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure, parce que les conditions pour accéder à ces écoles ne tiennent aucun compte de la vie réelle des Africains. Beaucoup de maîtres ne sont, dans l'enseignement primaire, munis que du C.E.P. : ce sont les « moniteurs », recrutés parmi ces élèves sortis de l'enseignement primaire et n'ayant pu entrer à l'école primaire supérieure. Le reste de ces laissés pour compte va augmenter l'armada des petits commis qui sont le rouage de l'administration coloniale ou des maisons de commerce. Si l'on ajoute que la plupart des bacheliers de l'époque, faute d'université en Afrique et faute de bourses pour continuer leurs études en France, n'avaient d'autre ressource que d'entrer dans l'Administration, on voit que le but de l'enseignement n'était certainement pas de développer le niveau culturel du pays ni de forger les futurs cadres de l'Afrique.

Quant au budget, qu'il suffise de savoir que la part réservée à l'enseignement dans le budget général de l'A.O.F. s'élevait, en 1930, à 2,8 % pour plafonner, à la veille de la dernière guerre, à 5 %. En A.E.F., cette part n'a jamais dépassé, avant 1946, le taux de 3 %.

Ainsi donc, à travers toute la première moitié du XX[e] siècle, l'esprit du colonialisme s'appesantit sur l'enseignement en Afrique Française dans l'intention de l'adapter à ses fins.

Comme nous l'avons dit, les années d'après-guerre devaient faire naître un nouvel espoir. Même à cette époque, cet essor ne fut qu'une manifestation de l'opportunisme du colonialisme. Pour éviter de lâcher davantage aux populations africaines — réclamant plus de liberté — on accepta de réformer les principes directeurs de l'enseignement : pour ne pas avoir à promettre plus, on s'engagea à procéder par étapes, donc à former d'abord les cadres futurs de l'Afrique pour ensuite seulement envisager d'accorder aux populations le droit de participer à la gestion de leurs propres affaires. Cette victoire des populations autochtones sur l'esprit rétrograde du colonialisme permit l'envoi de plusieurs Africains en France, la transformation des établissements primaires et établissements du deuxième degré, la généralisation du baccalauréat. Mais dès 1949 de nombreuses attaques furent dirigées contre ces nouvelles perspectives. *Climats,* journal des milieux colonialistes, entreprit une longue campagne de dénigrement des étudiants africains en France. A quoi s'ajoutent les voix autorisées de quelques théoriciens de la « mission civilisatrice » de la colonisation. M. Ch.-André Julien écrit, à cette époque, dans l'avant-propos de *Victor Schœlcher, Esclavage et Colonisation* : « Il ne faudrait pas que, par opposition aux Blancs, on transformât les impitoyables razzieurs et massacreurs de peuples que furent les El-Hadj Omar et Samory en purs

héros de la résistance. » A quoi M. M. Griaule ajoute : « Quels déboires nous préparerions-nous si nous appliquions sans précaution sur le monde noir en pleine notion du verbe une industrie et une économie dont nous sommes à peine maîtres. » M. Aujoulat, député du Cameroun, avait déjà lancé le ton au congrès du M.R.P. en 1945 : « Eviter à tout prix de constituer des masses revendicatrices qui ne seraient pas encadrées et, faute d'une conscience très précise de leur rôle, pourraient s'exposer à des représailles navrantes, ainsi qu'on l'a constaté dernièrement au Cameroun. » Et pourtant tout ceci se passait à l'époque même où l'on ne cessait de répéter que ce qu'il fallait le plus à l'Afrique c'étaient des techniciens, des cadres valables.

Pendant que la théorie s'efforçait de dégager les justifications du frein qu'on voulait mettre à l'essor de l'Afrique, les milieux colonialistes passèrent à l'offensive. On tenta de diminuer le nombre de boursiers venant en France, on chercha à orienter les étudiants africains vers certaines branches, on refusa systématiquement aux étudiants africains en France la possibilité de se spécialiser ou de se qualifier par l'intermédiaire des concours, après leurs licences ou diplômes. En Afrique même, alors qu'on savait que les jeunes Africains n'entraient à l'école pour la plupart qu'à l'âge de sept ou huit ans, on décida sans transition de leur appliquer le régime des limites d'âge en France où les conditions ne sont pas identiques.

On fit courir le bruit — *ce qui est une insulte à la probité des professeurs d'universités en France* — que les étudiants africains recevaient leurs diplômes par faveur ou par bienveillance. En réalité, on redoutait que ces étudiants, durant leur séjour en France, ne constatent plus profondément le saut qu'il y avait entre l'enseignement outre-mer et l'enseignement en métropole. Aussi mit-on sur place, de 1949 à 1950, l'Institut des Hautes Etudes de Dakar destiné à donner l'enseignement supérieur, sans souci de la qualification des professeurs, pour la plupart de simples licenciés ; on vit même une étudiante y donner des cours à des étudiants de l'année juste au-dessous de la sienne, ce qui entraîna un mouvement de protestation des étudiants de Dakar. De cet Institut, le recteur Capelle lui-même écrit dans *L'Education Nationale* du 26 janvier 1956 : « Elle (l'université de Dakar) doit ajuster ses programmes à ceux des universités métropolitaines... Elle doit avoir le même corps professoral que les universités métropolitaines... », ce qui laisse entendre qu'aujourd'hui encore ces conditions ne sont nullement réunies.

Toute cette campagne de freinage du mouvement des masses africaines vers un enseignement conforme aux principes d'une société moderne aboutit au fameux rapport n° 199 de l'Union Française, dont nous avons parlé. Il n'est que de lire ce rapport pour voir ce que l'esprit colonial réserve au développement intellectuel de l'Afrique. On y lit, page 3 : « qu'il y avait, dans beaucoup de branches, un fâcheux excédent de brevetés et diplômés par rapport aux débouchés » ; ou bien, à la page 5 : « l'enseignement technique a été largement doté, trop largement eu égard aux emplois disponibles tant publics que privés ». Tout cela est dit d'un pays comme

Afrique où on ne compte guère plus de quatre Africains agrégés, ne trentaine de médecins africains diplômés en France, guère plus e cinq professeurs, quelques trois à quatre ingénieurs autochtones, écemment établis d'ailleurs. Cela est dit d'un pays qui, pour une opulation scolarisable de 3.800.000 enfants environ, ne compte que 24.000 scolarisés en 1954.

Il n'y a donc rien d'exagéré dans l'affirmation que l'esprit colonial n'a pas renoncé à barrer la route au développement de l'enseignement. Il ne lui était plus possible, après la guerre 1939-1945, de se manifester aussi brutalement qu'auparavant, de ne pas tenir compte de la volonté des masses africaines à accéder à un véritable enseignement. Obligé de faire des concessions là-dessus, il s'efforce par tous les moyens d'obtenir une limitation de ce courant progressiste, d'empêcher la formation d'une véritable élite africaine consciente de ses responsabilités envers son peuple. Ce qui caractérise la politique scolaire, de nos jours, en Afrique Noire, c'est une sourde volonté de canaliser le désir d'apprendre qui s'est emparé de la grande masse africaine, devenue consciente du fait qu'à l'heure atomique que nous vivons un pays ne disposant pas de ses propres professeurs, ingénieurs, techniciens, médecins, ne peut prétendre à une autonomie même relative. En matière d'enseignement, comme ailleurs, on veut nous cantonner dans une politique d'attentisme et de réformisme qui retardera, d'autant qu'elle durera, la formation des cadres techniques nécessaires à l'Afrique moderne de demain, exploitant ses propres richesses.

Conclusion

Ainsi donc, au terme de cette étude, un bilan, même partiel, nous montre qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'enseignement en Afrique Noire Française et que le temps n'est plus au réformisme dont la conséquence la plus petite serait de retarder pour longtemps l'éveil de l'Afrique au monde moderne.

Les besoins de l'Afrique sont énormes en tous domaines : il y a actuellement un médecin pour 28.000 habitants en A.O.F., un pour 35.000 habitants en A.E.F. et au Cameroun, un pour 35.000 habitants au Togo Français ; d'après des statistiques de l'U.N.E.S.C.O. datant de 1951, il y a de 90 à 100 % d'analphabètes en A.O.F., A.É.F., Togo ; rappelons qu'en 1954, pour 3.800.000 enfants scolarisables, seuls 624.000 sont scolarisés ; le nombre de professeurs originaires d'Afrique Noire Française ne dépasse guère la dizaine, les ingénieurs n'atteignent même pas la dizaine. Lorsque, devant une telle situation, d'aucuns osent prétendre que trop d'Africains s'orientent vers l'enseignement secondaire et technique et qu'il faut réduire leur nombre, on ne peut qu'être effaré devant un tel cynisme. Et l'argument qui consiste à dire qu'il ne faut pas former trop d'ingénieurs, trop d'intellectuels, qui risquent d'être aigris parce que ne trouvant pas à s'employer devant un pays non industrialisé, n'est que l'aveu du caractère néfaste d'un régime comme le colonialisme. Car la question est là : pourquoi un pays comme

l'Afrique, riche en énergie hydraulique, en énergie thermo-nucléaire, en énergie atomique, en énergie solaire, ne pourrait-il, en cette ère de science atomique, prétendre à une industrialisation ? Sinon parce que les maîtres du colonialisme tiennent à réduire l'Afrique pour toujours à un rôle de grenier à matières premières, jusque dans le domaine énergétique, au détriment des intérêts africains.

Non seulement l'Afrique a besoin de techniciens, d'ingénieurs, mais même de savants atomistes qui demain feront bénéficier la société africaine des moyens scientifiques que l'ère atomique met à la disposition de l'homme. Mais cela il ne faut pas l'attendre de la cupidité colonialiste qui, pour se donner du temps, proposera toujours — aussi longtemps que cela sera nécessaire à la mise en œuvre de ses desseins — des plans de réforme.

C'est cet esprit réformiste qui se manifeste dans les projets de ceux qui crient à une pléthore de boursiers de l'enseignement secondaire et technique. C'est le même esprit qui a présidé à la création de l'Institut des Hautes Etudes à Dakar, qui ne possède pas les mêmes garanties que les universités de France puisque rares sont les professeurs de faculté qui y enseignent, sauf lorsqu'ils viennent de France faire en trois mois le cours de toute une année scolaire ; on y a même vu une étudiante de troisième année de médecine donner des cours à des étudiants de deuxième année, ce qui a motivé une grève de protestation, en 1951, de l'Association des Etudiants de Dakar. Et c'est ce même esprit qui préside aux destinées des nouveaux projets du service de l'enseignement du ministère de la F.O.M. et des services de l'enseignement en Afrique, destinés, paraît-il, à rattraper en quelques années — au prix de quelles troncatures — le retard scolaire en Afrique.

Si cet esprit réformiste devait prévaloir, c'en serait fait de la chance de l'Afrique car, pendant que nous attendions l'aboutissement de cet « esprit de sagesse » qu'est le réformisme — aboutissement dont personne ne prévoit la date —, les milieux colonialistes n'attendraient pas aussi longtemps pour organiser l'exportation des matières énergétiques de l'Afrique : ils ont déjà des projets très pressants.

A la vérité, le problème de l'enseignement est un problème politique : il est lié au problème de l'indépendance. Il faut faire admettre aux colonialistes, par une lutte incessante, ce qui est déclaré dans la Constitution de la République française, à savoir que la France doit conduire les peuples dont elle assume la charge à leur indépendance. Une fois ce principe admis, on ne concevra plus l'enseignement comme une justification *a posteriori* du colonialisme, ni comme un moyen de fournir à la colonisation des « agents » de sa consolidation, mais bien comme un des moyens essentiels d'aboutir à cette indépendance promise dans la Constitution. Dès lors, l'enseignement ne sera plus un moyen d'oppression nationale, mais la voie d'élargissement de la culture nationale africaine à la culture humaine tout court. Et qu'on ne nous objecte pas le problème de la difficulté de la compréhension des peuples différents d'Afrique : le problème des langues vernaculaires sera résolu par

les Africains eux-mêmes et ne le sera que dans une Afrique débarrassée du colonialisme.

Dès lors également, le développement de l'enseignement coïncidera à une disparition de l'analphabétisme, condition première de l'accès de la masse africaine aux problèmes scientifiques que pose l'ère moderne, en vue de leur application au bonheur de l'humanité. Comme le dit Diop Cheikh Anta (1), n'oublions pas que « la substance de l'homme actuel est devenue, pour ainsi dire, scientifique », et que nous nous devons d'accéder rapidement à cette science pour garder à l'Afrique toutes ses chances. Or, l'accès à cette science est conditionné par l'orientation de l'enseignement, et cette orientation elle-même dépend du but final : la disparition du colonialisme.

Voilà pourquoi c'est une tâche patriotique pour toute génération d'œuvrer vers ce but, en engageant une lutte nationale dont une des formes sera l'exigence que l'enseignement — auquel des années de sacrifices nous donnent droit — nous permette de libérer du joug colonial et l'originalité de notre pays et ses forces humaines, ses richesses énergétiques et morales, qui feront de lui un pays indépendant et moderne.

A. SAR, I. FOFANA et K. BANNY.

(1) Cf. in *Présence Africaine*, nº de décembre 1955-janvier 1956, l'intéressant articles de Diop Cheikh Anta, *Alerte sous les tropiques.*

Amadou Moustapha Wade.

Débat autour des conditions d'une poésie nationale chez les peuples noirs*

Autour d'une poésie nationale

Je n'ai jamais aimé les faux problèmes. Celui autour duquel on a ouvert ces débats en est un. Qu'avons-nous à faire, nous nègres de 1956, avec un quelconque « retour au sonnet », au changement, historiquement nécessaire, de quelque esthétique occidentale ? Qui d'entre nous a suffisamment pénétré notre univers poétique, nos langues, avant de pouvoir y choisir des éléments à marier à une autre prosodie ? Il est regrettable qu'en cette époque de recherches, où nous affirmons notre volonté de plonger jusqu'aux racines de nos peuples, on nous invite à ce genre de vaine et desséchante gymnastique.

Il n'est pas étonnant que notre démarche ait été rendue singulièrement difficile par la main de fer de l'histoire coloniale, nos langues n'étant pas écrites, la colonisation est aussi créatrice d'aventures. Prenons garde qu'elle ne fasse de nous des intellectuels apatrides!

Mais puisqu'il m'est demandé de me prononcer, je dis tout de suite avec Césaire que le problème est mal posé, « qu'ici le vice est originel », car même pour parler d'une poésie nationale française il faudrait tenir compte, sans exclusive, de toutes les manifestations expressives valables. L'histoire de la poésie française n'a pas seulement connu que des Hugo ou des Eluard, ni l'américaine que des Walt Whitman, Guillevic, un des maîtres actuels du sonnet, n'est pas plus grand que Tzara, tant s'en faut. Cet exemple suffit-il?

Encore une fois, je regrette que les *Lettres Françaises* aient ouvert un tel débat, je le regrette d'autant plus que Depestre a fait siennes les vues d'Aragon. Depuis quelques pièces, de *Traduit du Grand Large,* fulgurantes et belles comme *Végétations de Clarté,* que je fis découvrir à un ami haïtien, je me demandais où était Depestre. Je ne l'ai plus reconnu dans sa lettre à Dobzynski, encore moins dans sa réponse à Aimé Césaire.

Que la civilisation haïtienne soit historiquement fondée sur une symbiose, Depestre l'a bien montré dans une analyse scientifique

---

* Cf. nos IV, V, VI de *Présence Africaine.*

hardie de la « situation » d'Haïti. Mais est-il juste de parler chez un poète nègre de « *survivances africaines* » ?

« Si Miguel Hernandez était *un nègre,* écrit Depestre, un nègre *né dans un pays encore sous le joug de l'Espagne,* il serait d'abord le poète de cette colonie-là, d'une nation plus ou moins en formation, et sa position sur la question de prosodie devrait tenir compte à la fois des *survivances africaines* et espagnoles de sa culture. »

Quoi! Poète de mon peuple, et je n'ai que quelques survivances de sa culture ? A moins d'ignorer la réalité de cette culture ou de ne pas y croire, ce qui revient au même, le rôle d'un poète véritable est de « dire » à partir de la sève dont il a été nourri, tout le reste n'étant que « surajouté » à son fond propre (les apports peuvent être enrichissants, ils ne sont jamais l'essentiel).

Mais revenons à Haïti : Depestre suspend son analyse quand il écrit :

« Traditions africaines et françaises ont inégalement déteint sur notre originalité d'Haïtiens. »

Sans insister sur « notre originalité d'Haïtiens », une question s'impose à moi : quel est le poids de ces deux traditions ? Et puisqu'il n'est pas parlé d'un fond nègre sur lequel des « traditions » européennes, françaises ou autres, ont déteint, sommes-nous loin de l'Assimilation ?

Et il y a d'autres indices inquiétants :

« Il nous faut intégrer des éléments africains à l'héritage prosodique français. »

Mais où est Depestre? Quel est cet éblouissement, quelle est cette contemplation extatique devant l'héritage prosodique français ? En réalité, il y a là un renversement des valeurs, car c'est l'héritage prosodique français qui constituerait le support, le fond à quoi viendrait s'intégrer ce qu'il y a de valable dans nos cultures. Et nous voilà « marronnés », et nous voilà entonnant « un air vraiment mendié »!

Apprendre toutes les ressources de la langue française depuis son berceau de l'Ile-de-France ne doit pas nous amener à cette sorte de ravissement, à cette séduction déracinante qui nous feraient oublier jusqu'à nos propres sources.

Oui, Depestre, l'affirmation selon laquelle « le sang est un vodoun puissant » (A. Césaire) ne manifeste en rien une « tragédie historiquement datée de la conscience malheureuse ». Chacun sait — et « les assises de la terre en sont ébranlées » — que toute sa « force sonnante de poète », l'auteur du *Discours sur le colonialisme* la donne non seulement à sa race, mais à tous les insultés de l'histoire. Le propre de la conscience malheureuse n'est-il pas de se replier sur soi et de se refermer dans un univers morbide, sans ouverture ?

Devons-nous oublier que nous sommes datés, et très durement, que s'il n'est pas souhaitable de s'arrêter à ce stade, il n'est pas moins bon de prendre une conscience très aiguë de notre « situation dans le monde » ?

Cela dit, revenons-en une fois de plus à la question nationale haïtienne.

« Il est en effet vrai, écrit Depestre, que le français est la langue d'avenir du pays, mais il l'est comme au moment où le dialecte de l'Ile-de-France étrennait ses glorieux lendemains sur les lèvres du peuple. »

Encore une fois, où est Depestre ? Même en admettant avec lui que « le français est la langue d'avenir du pays », ce ne sera jamais le français des grands cénacles littéraires de France, ou celui des écoles fidèles aux plus pures traditions de la prosodie française, encore moins celui des rues Lepic et Vaugirard. En tant qu'héritage (Depestre dit : « Pont de diamant »), cette langue n'en portera pas moins le sceau haïtien, elle devra dire le sang de ce peuple.

Cela revient à proclamer la suprême conquête qui demeure celle de « notre droit à l'initiative », à dire que les exigences de l'histoire de la prosodie française ne doivent pas nous emporter vers je ne sais quel univers poétique d'où nous ne sortirons que cruellement mutilés. Nos formes ? Elles sont dans la poésie populaire de M' Baye-Rabb-Gueye, dans le souffle des manœuvres d'Abidjan et de Douala ; elles sont dans notre musique très originale et qui pourtant s'universalise ; elles sont dans la respiration des foules, dans nos chants populaires dont il est temps d'explorer les infinies richesses...

En disant que notre prosodie forme un ordre essentiel dont chaque œuvre doit être le reflet, nous affirmons une quête légitime qui contient en elle et projette toutes les conditions de la création artistique.

Mais l'apriorisme de la négritude est-il fondé, dira-t-on ? Ne sommes-nous pas en train d'ouvrir une perspective intellectuelle toute contraire à la structure de la connaissance ?

De telles objections ne résistent pas à l'analyse, car en voulant « pour la soif universelle » « produire de notre intimité close la succulence des fruits », nous savons aussi que rien de durable ne se fonde sans le retour à la source. En ce XX^{e} siècle, la vocation d'un écrivain nègre véritable ne saurait se déduire comme d'une doctrine de l'idée modèle.

Mais si, au lieu de « contenant », nous parlions de « contenu », au lieu de l'individualisme formel, du réalisme en poésie, afin que toutes les facultés créatrices soient au service des impératifs de nos nations en formation ?

Ce n'est pas autour de la Sorbonne que se décrètent l'orientation, la forme ou le contenu de notre poésie. Nous avons à rechercher ensemble les conditions d'un réalisme qui nous est propre. Est-il souhaitable qu'entre Césaire et Depestre la distance soit aussi infinie qu'elle l'est entre tel faiseur de sonnets de la rue de Rivoli et un conteur africain ? Aucun d'entre nous ne le pense, mais chacun doit savoir que ce n'est pas par la ballade que nous atteindrons le cœur et l'âme de nos peuples.

Il importe pour Depestre de méditer sur l'exemple de Jorge Amado dont on a dit très justement :

« Jusqu'à lui, les écrivains brésiliens utilisaient le portugais classique qui n'était plus parlé que dans certains milieux riches et cultivés. En faisant appel dès ses premiers écrits au langage popu-

aire, vivant, coloré, tout imprégné de folklore indien et noir, mado a contribué à fixer une langue nationale différente de la ngue mère, et toute son œuvre est là pour prouver que cette lan- ue nouveau-née est parfaitement apte au langage littéraire et poé- que. »

Quant à nous Africains, nos langues étant très pures et très aptes traduire les concepts les plus modernes, — Cheik Anta Diop l'a ien montré, — une triple tâche s'impose à nous :

I. — *a*) Etudier scientifiquement notre trésor linguistique, ce qui nplique une connaissance approfondie de tous les instruments mor- hologiques, lexicaux, syntaxiques, des genres littéraires, types de écits, modes de présentation d'un événement, etc.

b) Adopter un alphabet unique, non limitatif du fait de l'exis- nce de sons quelquefois différents selon les « entités », et qui onstituera la charpente dont toutes les écritures seront dérivées.

II. — Orienter le travail ainsi entrepris dans le sens de l'enrichis- ement de notre art, qui n'aura rien à voir avec ce réalisme que ertains voudraient réduire aux treuils, tracteurs, machines à la- er, etc., et qui n'est que la négation pure et simple de l'art.

III. — Ce travail, comportant nécessairement des changements ntents ou en relief continu, devra comprendre et transcender les ngues particulières et, grâce à des gestes linguistiques (il y a une expressivité » identique aux langues d'Afrique Noire), tendre ers une convergence qui sera la réalisation d'une langue nationale nique.

Bien entendu, nous ne sommes pas près de ce stade dont beau- oup d'entre nous rêvent, mais nous y atteindrons au fur et à me- ure de la concentration économique et politique entre les seules mains des Africains.

En attendant il faut, par le truchement du français, parler au peuple son langage tour à tour vivant, coloré, clair, direct et sim- le, dur, explosif, écumant et musclé. Il faut très attentivement couter le peuple vivre et dire, pour pouvoir lui dire la poésie. « Et a Révolution aussi. » La jouissance pleine et entière de notre droit à l'initiative » ramène toujours à la fraîcheur, au rocher iril, et conduit nécessairement le poète à cette activité en dehors le laquelle il n'y a que l'assimilationnisme ou le cosmopolitisme ans objet, à moins qu'il ne s'agisse des deux malédictions à la ois.

A. M. WADE.

G. Desportes.

Points de vue sur la poésie nationale

Sans m'attarder à faire l'expertise de tous les arguments présentés par les antagonistes du débat, savoir : Césaire et Depestre autour d'Aragon, je pense qu'il vaut mieux approfondir cette formule judicieuse donnée d'ailleurs par Césaire : *L'expérience du poète nègre moderne.*

Voici donc quelques conceptions personnelles sur l'expérience poétique du nègre antillais moderne.

Poser le problème pour le résoudre.

Pour l'instant nous ne pouvons nous exprimer qu'en français. Au départ, c'est pour nous un handicap certain (vu l'effort d'assimilation volontaire à faire pour l'obtention d'une conscience culturelle et d'une maîtrise verbale) — car il nous faut posséder la langue pour l'utiliser à des fins personnelles, l'employer à notre enrichissement.

En conséquence, nous devons tenir compte de l'appréciation des critiques français, qui, eux, n'acceptent que seulement ce qui est dans le caractère français et qui illustre le génie de la « race » : c'est-à-dire national et classique.

L'objet d'art n'est légitime comme tel que sous l'étiquette française : il faut entrer dans la patrie française pour être considéré ; et donc laisser sa peau à la porte, se débarrasser de son âme et oublier son idiome.

Mais il ne s'agit pas, pour nous Antillais, d'alimenter expressément la littérature française : nous voulons promouvoir l'expérience autochtone, créole, elle-même sous-tendue par les lignes de force africaines.

Si nous sommes français, nous Antillais, nous nous définissons d'abord créoles et de souche africaine ; et l'on peut dire que : en tant qur créoles nous sommes entre le Français et l'Africain, mais nous participons des deux.

Et à cela s'ajoutent des antagonismes de classe. En faisant la distinction pour mieux unir, je dirais que nous sommes, nous Antillais, de cœur créole, de pied africain, de tête française. Et notre création doit pouvoir résumer tout cela. Par rapport à nous, qu'est-ce que le classicisme français ?

On ne se tromperait pas trop en disant que c'est le narcissisme orgueilleux du « civilisé » qui se regarde dans le miroir du chauvinisme, avec les yeux de l'esprit intellectualiste.

Il se rassasie de sa beauté unique et ne daigne s'intéresser aux autres que s'ils sont reflets de lui-même ou bien des décalques d'hommes pâles.

Jusqu'à présent, les juges de valeur de la culture française ne nous ont pas encore reconnus comme personnalités littéraires viables en dehors de leur propre tradition.

Nécessité, pour nous Antillais, de créer une littérature pour nous, tout en épaulant la littérature française, de parler à tous les nègres du monde, et à l'humanité tout entière.

Nous revendiquons donc certaines traditions pour mieux signaler notre différence ; mais ces traditions seront dépassées culturellement.

Il est clair que notre poésie pour être valable doit prouver par le chef-d'œuvre.

A la fois un contenu nouveau et un style neuf.

Révolutionnaire intégralement, savoir anticolonialiste, antiexotique, antiformaliste.

En conclusion, il nous faut un rôle pour nous dans ce monde et une vie pour nous ; une poésie faite pour nous et traitée selon notre sensibilité ; car nous avons véritablement *besoin de nous choisir* en toute indépendance et initiative, jouir de notre liberté en exprimant notre maturité ; à la fois économique, politique, scientifique, artistique, culturelle.

Nous voulons vivre, créer et agir, imposer nos dimensions au monde ; ce qui peut s'inscrire dans cette formule : vivre la beauté dans la vérité de cette vie pour la justification réelle de l'homme sur cette terre, et à la gloire de l'univers.

Bien entendu, sur la base et la prise de conscience des traditions, nous tiendrons nécessairement compte des plus hautes données de la culture française et mondiale, comme de toutes les acquisitions scientifiques modernes. Cette conscience neuve des faits entraîne donc la reconsidération de toutes les conceptions poétiques, et la recherche d'autres techniques.

Le poème ne s'adresse pas à une partie de l'homme, mais à tout l'homme, parce que justement le poète est tout entier dans son poème.

De même nous nous offrons à nos rêves qui sont le langage de notre sensibilité phosphorescente : le plus souvent notre raison n'arrive point à les déchiffrer, ils ne sont pas pour cela moins beaux ni moins pathétiques.

Ainsi, puisqu'il est formellement reconnu que la poésie dans son essence ne prend pas son départ de la raison, et n'est point destinée strictement au bon sens humain, mais s'adresse à tout l'homme

sensible en vue d'un effet, nous pouvons avancer ce point de vue :

La poésie est saisissement lyrique de la vie; et le poète lié au monde ne peut que chanter le monde, la vie, l'homme : il est chantre de l'univers, représentant de la terre, de la vie sur la terre, du bien de l'homme, de la beauté humaine.

En tant que langage écrit — c'est-à-dire portant témoignage à conserver et à transporter — la poésie s'adresse d'abord au poète lui-même parce que dévoilant ou révélant une part enfouie de soi-même (il éclaire ainsi les sites les plus cachés de son individualité) ensuite aux autres, en ce qu'il transmet un message utile et vrai par une opération de beauté.

Un poème étant fondé sur le sentiment qu'il exprime, on est autorisé à dire que chaque sentiment exprimé fait appel chez autrui au même sentiment; car c'est sa propre essence que chaque sentiment cherche dans le sentiment du lecteur ou de l'auditeur.

Ainsi la rêverie parlera à la rêverie, la colère à la colère, la pitié à la pitié — et parallèlement, l'imagination à l'imagination, la raison à la raison, l'inconscient à l'inconscient. Il est bien entendu qu'on ne condamne pas ici le poème clair, compréhensible, immédiatement assimilable; nous admettons simplement et dialectiquement que la poésie doit être totale et considérée sous tous ses aspects : lumière et ténèbre, ou clair-obscur.

Le poème donc une fois livré au public devient objet de consommation pour une certaine clientèle; et l'appréciation du poème est conditionnée par l'attitude spirituelle de chacun; car tout le monde ne goûte pas le poème de la même manière.

La poésie a son public, comme la musique ou peinture; chaque lecteur ou amateur ou passionné y cherche le motif qui lui convient.

Le motif d'intérêt varie selon l'orientation — intellectuelle ou sensible — et le sens personnel des recherches — selon le goût et le niveau de culture.

Mais un poème sera d'autant plus fort, plus riche, qu'il pourra retenir le maximum d'attention — sur tous les points — de l'homme le plus cultivé et combler toutes les interrogations de son esprit critique exercé, tout en satisfaisant cependant laborieusement les sollicitations de la sensibilité populaire.

Positions et propositions.

Je crois que, aujourd'hui, on ne tient pas assez compte du progrès de l'esprit humain qui a subi une métamorphose qualitative — et donc de l'accélération psychique de l'homme moderne et cultivé.

Nous avons passé du sens commun et du bon sens à la logique, de la logique à la dialectique et à la dialectique historique matérialiste.

Des têtes de pont : *Rimbaud, Lautréamont, Césaire;* et comme il est juste : *Marx, Engels, Lénine, Staline.*

L'habitude quotidienne du cinéma, de la radio, de l'affiche, de la publicité, des annonces, de la peinture, de l'architecture, de la mu-

sique, du jazz, etc., tout cela a contribué à bouleverser de fond en comble notre sensibilité, à la maintenir vivante ; à nous familiariser avec les conceptions abstraites, avec tout le baroque individuel et collectif, avec toutes les fantaisies de l'imagination et la diversité des styles. Ce qui fait que conditionnés à comprendre — et rapidement dans le minimum de temps — à réagir aussi en toute puissance de nos réflexes électifs, sélectionnés — *nous n'accusons pas le signe moins.*

Les esprits les plus en retard font chaque jour l'expérience de la dialectique de l'image et ne conçoivent que dynamiquement les choses et leurs rapports.

Si nous sortons, dans la rue qui est le salon du peuple, nous nous heurtons à l'affiche politique, commerciale, cinématographique ; nous nous accrochons à l'esthétique des étalagistes des grands magasins (éclairage, volumes, masses, arabesque) ; le soir, l'œil est aimanté sur les enseignes lumineuses.

Partout, dans les banques, cafés et les administrations, on est retenu par les panonceaux-réclames, les calendriers, etc. Au théâtre, à l'Opéra, on est pris par les décors et les costumes, les mises en scène ; au cinéma on est matraqué par la publicité, entraîné par le déroulement des plans. Rentré chez soi, pas moyen d'échapper au journal, aux magazines avec leurs annonces, slogans, photographies ; vous lâchez le journal pour le roman et la radio ne vous attend point pour vous adresser la parole ; déjà elle est dans vos habitudes, installée confortablement en vos aises.

De toutes façons nous n'échappons pas à notre temps.

Tout cela explique pourquoi la poésie classique avec tout son appareil logique et les accords verticaux que sont les rimes, n'arrive que très difficilement à nous retenir. Elle nous ralentit alors que nous sommes prêts à l'essor le plus vertigineux, accoutumés que nous sommes aux bondissements.

La poésie moderne utilise la dialectique de la métaphore : condensation, substitution, transfert, etc., qui sont des lois du rêve, alors que la poésie classique est encore soumise à la continuité logique et à ses principes formels.

Disons-le fortement, il faut fortifier l'imagination comme on fortifie la raison et de la façon la plus audacieuse.

L'imagination d'ailleurs est avant la raison et l'image est le langage authentique de la sensibilité — parce que c'est le concret et le sens de la représentation.

Dès que je suis ému, je trouve les mots qu'il faut et les images nécessaires pour traduire tout ce que je sens : là est la force de la poésie et la suffisance du poème. Il n'y a plus d'hiatus entre le fond et la forme, la création est une.

La rupture qu'il y a de nos jours entre la poésie classique et la poésie moderne est là dans cette opposition du statique et du dynamique.

La poésie classique à cause de son cadre même exclut la dialectique métaphorique — ou bien cette dialectique y est insuffisante — et accuse ainsi une perte de vitesse, une perte de temps psychique.

La poésie n'est pas fondée sur la parole en tant que parole ; mais sur le sentiment et sur l'image qui est son langage. Nous pouvons bénéficier de certains résultats de l'expérience classique, mais il nous faut créer un autre classicisme à partir des acquisitions dialectiques métaphoriques. « Plus que jamais les peuples ont besoin d'images. Il leur en faut pour orienter leurs curiosités, approvisionner leur mémoire, soutenir leurs enthousiasmes et leurs approbations » (Anatole de Monzie).

Il faut saisir le sens des choses, les élans de la vie, même dans les faits les plus absurdes et irrationnels. La publication des condensés montre que la parole doit être ramenée à l'essentiel et les phrases ramassées, les idées accélérées. Les revues photographiques prouvent que l'image est parlante. La technique publicitaire démontre que l'attention doit être dirigée à la seconde près et sélectionnée. L'affiche doit satisfaire à des impératifs précis : temps, couleur, arabesque.

Affiche synthèse, affiche vedette. Evocation, démonstration, suggestion. « Aucune création n'associe et ne mêle l'art, la science et la technique aussi intimement que celles de la publicité. Aucune n'est plus humaine par sa méthode et par son objet. Aucune n'exige une plus profonde connaissance de l'homme qu'il faut surprendre, toucher, convaincre, en qui il faut éveiller, avec des besoins nouveaux le désir pressant de les satisfaire » (Charles Spinasse).

Le cinéma montre que la prise de vue est discontinue, l'intermittence des séquences est révélatrice d'un bondissement de l'esprit dans le temps et l'espace : succession et simultanéité. « Il s'agit de réaliser une série d'images composées de telle sorte qu'elle provoque un mouvement affectif qui éveille à son tour une série d'idées. De l'image au sentiment, du sentiment à la thèse, rendre à l'élément intellectuel les sources vitales concrètes émotionnelles » (Eisenstein).

La radio montre que la prise de son doit être directe, suggestive, que l'oreille doit être visuelle. « La radio ne peut qu'indiquer, suggérer, en laissant une marge complaisante à la figuration imaginaire. L'intensité de son lieu d'action, la brièveté du temps imparti, imposent à la radio-télévision récréative, comme à l'information ou à la didactique, une esthétique bien plus sévère encore que celle du livre ou du théâtre. »

« L'auteur et l'interprète doivent se plier à cette loi qui consiste, pour épargner le temps d'autrui, à trouver le langage le plus rapide, le plus direct, l'intonation et la mimique à la fois les plus sobres et les plus nuancées » (Wladimir Porché : *rôle de la radio-télévision dans l'évolution de la connaissance).*

Il en résulte que la syntaxe grammaticale est remplacée par la syntaxe poétique qui s'affranchit des formules scolastiques.

Il s'agit de regarder, de voir, de sentir, de présenter des faits, évidences sensibles, avec le maximum d'effet.

La reconstitution de la vie, avec ses mouvements dramatiques pleins de puissance, doit pouvoir atteindre à la vérité objective du documentaire parfait en œuvre d'art — absent de propagande — mais document visant à l'éternel (narration d'un sujet, d'une his-

oire vraie) ce qui demande un amour total de la vie, la tendresse les images, et leur musique secrète plastique.

2) Pour ce qui est de l'écriture du poème, sa composition typographique, depuis Mallarmé (*Coups de Dès*), les *Calligrammes* d'Apollinaire, les poèmes journalistiques des surréalistes qui ne faisaient qu'utiliser les éléments rationalistes de la technique publicitaire, il est démontré l'exigence d'*une page aérée* avec des blancs ou des silences) ; car, au seul point de vue visuel, le poème classique est rébarbatif : l'esprit moderne instinctivement recule devant l'obstacle qu'est le relief d'un poème classique à la Vigny, Musset, Lamartine, par exemple.

« Mallarmé avait étudié très soigneusement (même sur les affiches, les journaux) l'efficace des distributions de blanc et de noir, l'intensité comparée des types — une page dans son système doit, s'adressant d'un coup d'œil qui précède et enveloppe la lecture, intimer » le mouvement de la composition » (Valéry, *Variété,* II).

Chaque époque apporte sa lucidité : un temps où la conscience était mythique ou symbolique, allégorique, métaphysique : notre temps est celui de la synthèse matérialiste qui remet le tout en mouvement.

Donc, la conscience de tous les styles, de toutes les techniques pour un contenu philosophique vrai, juste.

L'esprit fondé en réalité s'impose la réalité et l'exhausse et la chante comme telle ; mais dialectiquement, avec tous ses aspects contradictoires et ses dépassements.

3) On est encore aux « *caractéristiques chantantes* » du poème ; je crois qu'il faut élargir ce point de vue et l'étendre jusqu'aux *caractéristiques orchestrales* : conception beaucoup plus riche qui embrasse non seulement les données de la musique classique ; mais pour une grande part, les données jazzistiques de la musique noire.

Le poème n'est pas seulement chant, il est à soi-même une orchestration, avec autant d'arrangement que d'invention et d'improvisation.

N'oublions point que l'*élaboration secondaire* préside aussi à l'écriture du rêve.

Rythme et mélodie — avec une structure polyphonique et polyrythmique — l'instrumentation alors se fera à travers tous les sentiments humains.

Donc le poète n'est pas seulement un flûtiste, le joueur d'un instrument, un petit soliste ; c'est le cosmos organisé et civilisé ; c'est l'homme-orchestre. En lui et par lui, toutes les voix, tous les instruments, tous les flux et les reflux, toutes les ondes d'influx nerveux, tous les tremplins, les cordes raides et les voltigeurs.

La poésie est le jazz de l'esprit. On peut concevoir que le poème est donné par un thème (ou idée-force) soutenu par la véhémence du sentiment et l'expressionisme verbal sollicité par le luxe de l'imagination.

Il se fait un métabolisme dynamique entre les trois âmes de l'homme : cœur, sexe, cerveau, en même temps que le brassage de l'inconscient propulsé par la fixité des complexes psychologiques.

Le poème est un cadre vivant où les valeurs sont mises en place,

avec une voix juste, selon un courant rythmique et mélodique qui révèle avec saisissement un thème dans toute sa beauté explosive d'expression.

Et comme le poème vaut aussi par le tempérament qu'il représente, cette beauté expressive peut être brûlante ou fraîche, à sang chaud ou à sang froid (ou tenir des deux).

Le poème tient compte du ton poétique, de la frappe sonore, du profil visuel, etc., sentiment, imagination, raison sont au service d'un thème sonore.

La poésie devient alors une tentative personnelle pour mettre toutes les ressources de l'esprit et du langage à l'exploitation d'un sujet-de-vie (réel ou imaginaire), ordonnée rationnellement ou rythmiquement selon sa dialectique interne.

Un poème peut être construit comme une fugue, une symphonie, sur plusieurs plans, plusieurs angles et prises de vue.

4) Il en résulte que le poème doit s'inscrire dans le cadre d'une feuille de papier comme une peinture remplit une surface.

L'invention personnelle est laissée, pour ce qui est de la forme, à l'initiative du poète — à ses intentions, définies, conscientes.

Valéry dit : « L'œil est organe de la vision, mais le regard est acte de *prévision,* et il est commandé par ce qui doit être vu, veut être vu et les négations correspondantes. Ces verbes sont le futur psychologique. »

« La variation du regard en direction, en vitesse, en durée, dépend ou de ce qui frappe et tire l'œil, ou d'un souvenir, ou d'une attente. »

Un poème est porté par son rythme, son élan régulateur comme un fleuve : il se distribue, se répand, se heurte, crée ses obstacles, les contourne ou les brise selon sa puissance interne d'émotion, de sentiment, de vitalité — le verbe et l'expression ne font qu'ordonner pour l'esprit le processus de cette prodigieuse musique intérieure qui est comme un conflit cosmique au fond de l'homme.

Discussions et dialogues, analyses et discours, colloques passionnés, tout le pathos et tout le psychique.

Trouver son style c'est posséder son rythme.

La poésie orchestrale ne peut être fondée sur la rime ; car la rime n'est qu'un élément du rythme. Un beau vers est un courant rythmique nécessaire : suffisance qui s'équilibre sans le poids des rimes.

Ce que l'on ne peut dissocier de son contenu, voilà ce qui fait le beau vers. L'idée de la beauté du vers est donnée par sa richesse expressive et latente qui comble et satisfait pour donner l'impression de l'absolu, trouvé, conquis et parfait.

On sent que cela ne saurait être mieux dit, ni plus vrai. Le beau vers porte en soi tout son éclat, tout son resplendissement. Il est lumière. Il éclaire.

Le rythme est le mouvement qui prend conscience de soi et s'enrichit de tout l'imprévisible de la création continuée et qui jouit de sa réalité émotionnelle : élan et détente, attraction et répulsion, tout y passe : enchaînement des accords, ornementation,

variation, jeu des syllabes, articulation de la phrase, présence des mots, hauteur, intensité, sonorité, etc.

On a beaucoup parlé de l'appréciation auditive du poème, mais moins de l'appréciation gustative.

En poésie, il y a des mots qui sont beaux à l'œil, d'autres qui sont beaux à l'oreille, mais les plus beaux sont les mots qui ont dans la bouche toute la saveur des aliments somptueux et voluptueux.

On ne fait point assez attention à cette qualité poétique. L'esprit savoure un beau vers exactement comme une nourriture riche de toutes les succulences d'un mets bien apprêté. La cuisine du langage poétique est, à cet égard, la plus riche : il y a le plaisir comblé de la langue dans l'articulation des phrases — son ensalivement impératif, ses émotions physiques, son choc sur le palais et cette espèce de musculature nerveuse et sensuelle qui broie les mots pour en exprimer tout le jus de beauté et qui est comme une faim avide de la chair, en crise d'absolu.

Il nous faut concevoir la poésie moderne comme la charge du vent sur le visage — on est à la fois oppressé et ravi — vertige pathétique de la vitesse.

Rythme naturel cosmique. La poésie est souffle de rafale comme la mer agitée, la pluie, l'orage, l'incendie, la neige, la mitraille ; les charges du lyrisme ce sont les vagues de la voix et ses poussées de sang, ses déclenchements nerveux. Ainsi cette musique de vague de fond de l'homme devient style de vie ; manifestation culturelle exprimée dans l'objet créé : le poème.

Devoirs et tâches du poète.

Toute la poésie du passé est basée sur un lyrisme métaphysique. La fréquentation même de la culture classique où les thèmes métaphysiques dominent, fait que la poésie est devenue un lieu commun de poncifs et de procédés.

Il faut recréer un lyrisme matérialiste, c'est-à-dire à partir d'une conception du monde réel, et canaliser la sensibilité sur les thèmes vrais et justes philosophiquement.

La poésie ne doit pas contribuer à désarmer l'homme ; mais au contraire à le réarmer devant la souffrance, la misère, l'exploitation. Jusqu'ici on n'a fait que chanter le malheur de l'homme, son désespoir, sa fatigue et son impuissance.

Il faut secouer ça. Nous chanterons aussi la joie de vivre en pleine lutte si nous sommes réduits à la dernière extrémité.

Je veux que l'homme entre dans ma poésie comme lorsqu'il va au bain, dépouillé de tous ses vêtements et qu'il en sorte revêtu d'une nouvelle santé, d'une nouvelle force de vie.

La poésie doit être une eau de jouvence pour l'humanité et faire de l'homme un nouveau phénix.

On lui apprend des vertus d'âme et de caractère, on le stimule à la défense et à l'action ; on l'oblige à refaire son plein d'énergie

nécessaire à sa vie quotidienne. C'est une école héroïque en même temps qu'une récréation au bonheur.

Ne touchez pas à la poésie avec des mains sales!

La poésie est avant tout une école de grandeur d'âme.

Le poète se placera donc, non sur l'horizon apparent limité à ses sens simples ; mais sur l'horizon astronomique ; c'est-à-dire à partir des résultats de la science qui sont ses sens agrandis à l'échelle du monde. Il calculera les levers et les couchers de soleil sur la plus haute cime de la science, pour spéculer sur l'avenir.

Autrement dit :

L'imagination fondée sur la science, il s'élancera pour balayer lumineusement tout l'invisible, il chassera les choses d'eux-mêmes pour y pénétrer, assurant ainsi sa présence au cœur de l'inconnu.

La connaissance doit s'emparer de la totalité du monde.

La poésie ne peut se limiter au connu, mais va à la découverte d'autres connaissances pour l'enrichissement du connu : elle est ouverte infiniment. Au seuil de cette porte je plonge sur deux mondes ; lumière et ombre. Ne pas tâtonner en sous-science mais s'orienter en sur-science.

Travailler par conséquent non seulement du dehors de la culture mais du dedans, dans ses entrailles — brosser et récurer.

Etre en soi et en dehors de soi et se voir dans la relation de ces deux termes.

N'oublions pas que ce qui caractérise l'artiste, le poète, c'est l'attention accordée aux choses — l'attention donnée à la vie, détail, signe, symbole — non pas seulement au monde réel, à l'existence, à la réalité ; mais aussi à tout ce qui sollicite sa présence mentale : le réel comme la fiction.

Un économiste ne peut donner au poète un art de travailler : ce n'est pas son métier. Le poète n'est pas dans le monde des techniciens — sa technique est d'esprit et dans l'écriture du chant : il est sur un autre plan.

La vie économique n'est pour lui que le soutient de son monde culturel ; car il vit dans la culture qui est son autre monde plus réel pour son esprit et sa sensibilité que tout autre.

Il vit sur les images, les idées, le langage, il vit sur l'esprit — et les émotions du cœur. Si l'existence conditionne la conscience c'est la conscience de l'homme qui conditionne son comportement : il voit tout à travers sa couleur de pensée, est réel pour lui ce qu'il croit ou qu'il sait être vrai — et pour lui vital et mérite un acte pratique.

A cet égard, le monde culturel existe comme une société dans la société, comme un monde dans un monde. Si le poète veut arriver à l'expression de la vie, il lui faut passer par lui ; car l'artiste veut bien le monde ; mais à travers une culture choisie par lui, à travers une passion, une ferveur. Il va à la découverte du monde qu'il s'est donné et il ne peut saisir son monde que par la connaissance authentique de son style révélé. S'attachant à la beauté, la vie n'offre de sens pour le poète qu'à travers son monde spirituel proposé comme idéal et qui justifie sa participation à l'universel.

Posséder sa vision, c'est posséder la réalité. Il ne peut créer

u'avec le réel et contre la nature ; il ne regarde le réel que pour clairer plus profondément, largement sa vision intellectuelle ; car foyer de l'image est dans son cerveau, c'est là qu'il étudie, c'est vec son psychisme qu'il transforme et crée, qu'il opère.

Le poème pour lui est réponse à des excitations — et solution problèmes complexes dont le profane ne se doute même pas.

oésie et politique.

On ne saurait transmettre un contenu révolutionnaire avec une chnique logique ; mais on peut et doit utiliser un contenu révolu- onnaire avec une technique dialectique (qui utilise la méthode et s applications du matérialisme dialectique-historique).

L'idéologie prolétarienne doit procéder de son essence et tra- iller avec ses outils.

La poésie moderne qui s'appuie sur les acquisitions dialectiques ablira dans son contenu et dans sa forme une opération construc- ve tout à fait à l'encontre de ce qui est déjà connu, donné, pro- sé, savoir, rythme nouveau, forme et cadre différents, musique uve, un autre souffle, une autre structure de la phrase, de l'image, symbole, de l'allégorie, du mythe, une autre clarté et un autre yonnement, un style dégagé conséquence d'une syntaxe poétique.

La politique ou plus exactement la propagande politique ne doit s être déterminante dans le poème ; elle doit se résorber, se duire à n'être que sous-entendue, être une conscience sous-tendue.

Le lyrisme de la propagande ne doit pas devenir une propagande rique. Et le plus souvent dans les poésies politiques, la propa- nde est dans le poème aussi voyante qu'une affiche — une pro- gande politique se retourne contre la poésie et détruit son propre fet lyrique — et ne touche pas son but. Il faut réduire le tout à échelle humaine, à l'histoire vraie de l'homme si l'on veut durer, ire valable ; car l'art exploitant l'immédiat, œuvre aussi pour avenir, le temps, l'universel.

Il faut projeter l'instant, l'actuel dans le futur : durée d'éclaire- ent d'un tableau, d'un poème, considérés comme sources lumi- euses c'est-à-dire s'alimentant de sa propre énergie. Nous atten- ons toujours l'artiste ou le poète qui aura fait l'unité de son être et unité de la vie pour transmettre parfaitement tout cela à l'uni- ers pour la plus grande gloire de l'homme du monde : faveur uprême.

Par ailleurs, un réalisme socialiste préconisé en France me paraît n non-sens et une utopie.

Si ce mot d'ordre est valable pour l'Union soviétique qui a déjà quidé sa bourgeoisie et qui vit sur des bases économiques socia- stes, il demeure sans effet pour effet pour la France et ne corres- ond à rien de tangible.

Il serait mieux venu de parler d'un réalisme démocratique ou 'un réalisme de front populaire, à mon avis plus valable (le sens ctuel des aspirations du peuple), dans un pays qui subit encore

toute la domination du capital bourgeois avec un parti communiste écarté du gouvernement.

L'élite intellectuelle, mal préparée au mot d'ordre de réalisme socialiste ne peut être que violemment hostile à cette esthétique qui veut brûler des étapes sans tenir compte des réalités pourtant historiques.

Poésie et tradition nationale.

En ce qui nous concerne, nous, Antillais, créoles, nous avons très peu de traditions à renouveler : nous devons plutôt les *inventer.*

Ce que nous pouvons prendre au pays et au peuple sur le plan folklorique c'est :

Le sens artistique donné dans les costumes locaux et les œuvres artisanales, le sens du rythme dans la biguine, les danses populaires : damier, laggia, le sens de l'humour dans les fantaisies carnavalesques (chansons, épigrammes), le sens de la joie (réjouissances et divertissements), le sens du merveilleux et du fantastique, c'est-à-dire permanence de l'irrationnel dans les contes et légendes, le sens de la nature et du cosmos : conséquence d'une intégration de l'homme dans le milieu géographique, le sens de la résistance et de la révolte, caractères d'un passé révolutionnaire, etc.

Je crois qu'il faut aller au-dessus des traditions régionales et nationales pour l'utilisation systématique de l'ensemble des manifestations folkloriques et culturelles noires qui a pour dénominateur commun : un *style de vie noir.*

Par exemple : nous pouvons légitimement revendiquer poétiquement le jazz, le blues, le spiritual pour ce qui est de l'Amérique noire, les manifestations populaires sud-américaines ; le mambo et les autres danses, le meringue et les cérémonies du Vaudou pour Haïti, très proche de nous Antillais ; le steel band et le calypso pour les îles anglaises voisines de nous ; les chants et musiques de l'Afrique et toutes les conceptions culturelles de l'art nègre.

On retrouve derrière tout cela un *régulateur de l'âme noire qui est le tam-tam* : c'est-à-dire l'*obsession du courant rythmique à percussion alors que l'Europe est plutôt axée sur la mélodie.*

En résumé, toute poésie qui se veut nationale et qui ne se propose pas l'universalisme comme objectif est vouée à se flétrir, telle une fleur sur sa tige, à dépérir par manque de substance.

N'oublions pas que la tradition avant d'être cultivée comme telle a été d'abord une création (et cette création elle-même tient d'un syncrétisme).

Ce qui doit nous occuper, c'est le poème lui-même en tant que création et non la tradition poétique.

Forte page de Stravinsky :

« La tradition est bien autre chose qu'une habitude et par définition une acquisition inconsciente et qui tend à devenir machinale ; alors que la tradition véritable n'est pas le témoignage d'un passé révolu. Une tradition c'est une force vivante *qui anime et informe le présent.*

« Bien loin d'impliquer la répétition de ce qui fut, la tradition suppose la réalité de ce qui est cher ; elle apparaît comme un bien de famille, un héritage qu'on reçoit *sous condition de le faire fructifier,* avant de la transmettre à sa descendance. Car l'emprunt d'un procédé n'a rien à voir avec l'observance d'une tradition. On remplace un procédé, *on renoue* une tradition *pour faire du nouveau* (1).

« La tradition assure ainsi la continuité de la création. En ce sens, la tradition est un besoin de nature » (*Poétique musicale*).

Pour conclure, nous nous permettrons de citer ce même Stravinsky qui déclare sans ambages :

« Ce n'est pas en promulguant une esthétique, c'est en élevant la condition humaine et en exaltant dans l'artiste le bon ouvrier que la civilisation communique quelque chose de son ordre aux œuvres de l'art et de la pensée.

« Le bon artisan ne songe lui-même qu'à atteindre le beau à travers les catégories de l'utile.

« Son souci dominant s'attache à la rectitude d'une opération bien conduite selon un ordre vrai.

« L'impression esthétique qui s'en dégagera ne sera loyalement obtenue que si elle n'a pas été escomptée. »

Soyons donc toujours en avance d'une aurore sur le jour et « battons le bon tam-tam »!

Georges DESPORTES.

---

(1) Nous soulignons. (G. D.)

Voici le moment de clore le débat engagé, l'an dernier, autour des conditions d'une poésie nationale chez les peuples noirs (1). *On se souvient des circonstances qui l'ont suscité : d'une part, une lettre de René Depestre adressée du Brésil à Charles Dobzynski, où il faisait état des premières réflexions qui lui étaient venues à la lecture du* Journal d'une poésie nationale, *d'Aragon; d'autre part, un poème d'Aimé Césaire invitant le poète haïtien, son ami, « à laisser dire Aragon », s'il veut continuer à « battre le bon tam-tam ». Dans un autre texte Césaire précisa encore mieux sa pensée sur les questions soulevées par la lettre de Depestre. A l'objection, « il nous faut une poésie nationale, et en l'espèce, une poésie africaine ou antillaise », l'auteur du* Cahier d'un retour au pays natal *répondait : « C'est une tautologie. Je pense que si le poète s'engage de manière véritablement totale dans le poème, je pense que sa poésie, s'il est africain, ne pourra pas ne pas être une poésie africaine; que si le poème est bon, c'est-à-dire, en définitive, si le poème vient de suffisamment loin, le poème ne pourra pas ne pas porter la marque du poète, sa marque essentielle, c'est-à-dire la marque nationale. Qui donc plus qu'un poète est de son temps, de son milieu, de son peuple? »*

Ainsi posé, le problème pouvait donner lieu à une discussion pour tous féconde. Notre but, alors, ne se limitait pas à recueillir les réactions des poètes nègres devant la tentative aragonienne « d'emmailloter le chant » d'expression française (le poète fût-il africain ou antillais) par un retour aux formes traditionnelles du sonnet ou de l'alexandrin, mais susciter un dialogue pouvant aider les uns et les autres à approfondir les conditions propres à leur travail de création. On demandait aux poètes nègres de témoigner sur l'avenir de leur art. Depuis, le Premier Congrès international des écrivains et artistes noirs, abordant la plupart des problèmes touchant le développement de nos cultures, a ouvert des horizons fertiles à nos préoccupations d'intellectuels. Les travaux du Congrès ont donné un contenu nouveau au sentiment de nos responsabilités vis-à-vis de nos peuples respectifs. *La méditation esthétique autour des problèmes de formes s'intègre désormais à l'effort de nous tous, Africains et Antillais, d'orienter notre activité créatrice en fonction des traditions et des caractéristiques communes à nos cultures. C'est l'expérience du Congrès qui a permis à Depestre, entre autres, de* dépasser *les contradictions qu'on pouvait encore déceler dans son analyse des conditions* haïtiennes *du réalisme en poésie* (2). *Abordant de nouveau cette question dans le numéro de janvier des* Lettres Nouvelles, *il écrit :* « Aux yeux de la grande majorité des Blancs, *notre crime permanent est celui de* lèse-couleur. *Cette mysti-*

---

(1) Cf. nos IV, V, VI de *Présence Africaine.*

(2) Cf. « *Réponse à Aimé Césaire. Introduction à un art poétique haïtien* » (n° IV « Présence Africaine »).

fication est encore l'arme idéologique à laquelle on continue de recourir aux États-Unis, en Afrique du Sud, à Cuba et dans certains Etats méridionaux du Brésil. Notre singularité épidermique, au lieu d'être tenue pour un de ces hasards objectifs qui fourmillent dans l'histoire, devient dans la conscience de tous les négriers une essence (maléfique) et c'est dans cette opération que leur souci commercial de nous chosifier *trouve ses alibis... C'est pourquoi notre poésie est d'emblée* engagée. *Engagement qui procède non seulement d'une démarche incolore de la raison, mais d'une intimation irrésistible de notre être :* c'est la prise en charge du contenu africain qu'il s'agit pour chacun d'incorporer, selon sa stylistique et sa sensibilité, aux inquiétudes du monde moderne ».

Interrogé sur sa nouvelle position, Depestre nous a affirmé : « ... sur le terrain du lyrisme, et de ses possibilités nègres, rien, mais absolument rien, quant au fond, ne saurait désormais me séparer de la position esthétique qu'a définie, l'an dernier, Aimé Césaire. Je crois, avec lui, qu'à exercer jusqu'au bout, notre droit à l'initiative, *dans tous les domaines de la pensée et de l'action, nous saurons, de mieux en mieux, « regarder le printemps », notre avenir. Et vers celui-ci, la voie la plus féconde est certainement celle qui passe par l'approfondissement du passé ». Ainsi seulement, on fera des œuvres authentiques. Mais je me tais ici, car je ne convaincrai personne à parler du « haut de mes œuvres futures », comme l'ont fait certains de mes contradicteurs. »*

Nous pensons que ces lignes apaiseront les inquiétudes qu'exprime l'égard de Depestre, notre collaborateur Amadou Moustapha Vade, poète sénégalais, dans le texte ici publié. Il réagit, non sans violence, au sujet d'une position que René Depestre a déjà dépassée.

Faisons maintenant un rapide tour d'horizon autour des points de vue soutenus par d'autres poètes africains et antillais.

D'abord Léopold S. Senghor invitait les conteurs et les romanciers nègres d'aujourd'hui à chercher leurs maîtres *dans la littérature populaire d'Afrique Noire. « Oui, conteurs et romanciers nègres de 1955, battez-nous le bon tam-tam et, à son rythme, chantez-nous, dansez-nous vos récits. » Bernard Dadié, pour sa part, s'exprimait ainsi : « La littérature négro-africaine (comme la culture négro-africaine) n'a pas encore tenu toutes ses promesses, à l'intérieur comme à l'extérieur du continent. » Donc, souci d'authenticité pour un réalisme négro-africain vivant. David Diop se prononçait d'une façon plus explicite sur le fond de la question : « Il est à peine besoin de souligner que le poète africain, conscient de sa mission, refuse à la fois l'assimilation et l'africanisme facile. Il sait qu'en écrivant dans une langue qui n'est pas celle de ses frères, il ne peut véritablement traduire le « chant profond » de son pays. Mais en affirmant la présence de l'Afrique avec toutes ses contradictions et sa foi en l'avenir, en luttant par ses écrits pour la fin du régime colonial, le créateur noir d'expression française contribue à la renaissance de nos cultures nationales. » Du côté antillais nous sont venues les voix de représentants de deux générations : la première, celle de Gilbert Gratiant qui dans son « néo-romantisme »*

affirmait qu' « il y a une poésie spécifiquement martiniquaise qui est de langue française ou de langue créole » et la seconde celle de Georges Desportes déclarant qu' « il ne s'agit pas pour nous Antillais d'alimenter expressément la littérature française; nous voulons promouvoir l'expérience autochtone, créole; elle-même sous-tendue par les lignes de force africaines ».

Au terme de ces considérations, notre rôle est de provoquer le dialogue sur la situation *du créateur nègre dans son peuple et dans le monde. Il serait intéressant, à cet égard, que les romanciers discutent également des problèmes qui les occupent. La revue leur est ouverte. Nous y reviendrons.*

PRÉSENCE AFRICAINE.

ÉLÉGIE A AYNINA FALL

Poème dramatique à plusieurs voix

I

(*Pour un gorong : rythme funèbre*)

LE CORYPHÉE

Quel calme redoutable dessous l'azur! Et pas un souffle quand passe l'ombre des Esprits
Si blanche. Un ouragan soudain a déferlé sur la Saison, pleuvant sa poussière de sang.
Le tonnerre aux cris brefs a rugi, Fall! et la foudre a frappé Koumba-Betty.
Les pylônes du télégraphe tremblent sous la tension de la douleur.
La brousse s'enflamme au loin de sinistres incendies.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Nîîîîîîîîîîîîîîîîîîîîna!
Woï Nina! woï
Nîîîîîîîîîîîîîîîîîîîîna!

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Fall! Fall! Fall! *FALL!*

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Il était élancé comme un rônier
Il était noir comme Osiris le dieu
Il était doux comme le crépuscule quand chantent bas les tourterelles
Il était bon comme une mère
Il était beau comme un louis d'or.

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Il était droit comme un rônier
Il était noir comme un bloc de basalte
Terrible comme un lion pour les ennemis de son peuple
Bon comme un père au large dos
Beau comme une épée nue.

LE CORYPHÉE

(Le gorong se tait pendant que parle le Coryphée)

C'était à Thiès, l'autre année. Les Chacals s'étaient réunis autour de l'Hyène, et les Cynocéphales. Et de tendres antilopes aux yeux de nuit.

Il arriva. Quand le virent les Cynocéphales, ils se mirent à ricaner, secouant, dans leurs racines, tous les baobabs du Cayor et du Baol.

Il était là, les bras croisés, les lèvres calmes. Son front sans ride leur faisait honte. Sa poitrine de bronze leur faisait envie, et sa prestance comme un monolithe autour duquel se rassemble le Peuple quand surgit l'événement. Ses yeux de soleil au zénith leur baissaient les yeux. Sa présence leur était souffrance.

Les Cynocéphales se jettent sur lui, lui plantent leurs crocs dans le dos. Les Chacals aboient. Le sang ruisselle de ses blessures profondes, qui arrosent la terre d'Afrique. Comme le Lion du Ferlo, d'un bond, il est hors d'atteinte et, de ses yeux de foudre, tient l'Adversaire à distance.

Mais con cœur sans haine avait été touché — pas son bras.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Nina! Nina! Nîîîîîîîîîîîîîîîîîîna!
Woï Nina!

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

FALL!

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Fall! Que dirons-nous à nos mères, ce soir à l'ombre ?
Qui protégera désormais nos gorges vertes ? Qui notre étoile d'or
Contre tous les mauvais garçons ? Dis, qui notre secret ?
Toi notre étoile, ô Fall!

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Le Serpentaire s'est levé à gauche, et nous n'avons pas vu de blanc message.
Quelle nouvelle annoncer à nos pères, à nos frères ?
Qui guidera les camarades ? Qui conduira les ambassades ?
Réponds-nous, Fall! Il se fait tard, et la nuit est remplie de cris hostiles.
Ce n'est plus nuit des temps anciens, et le voyageur égaré tenait message de l'étoile.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Quel champion, quel athlète, quel cavalier chanterons-nous ?
Mais pour qui nos poèmes ? Quelle voix désormais rythmeront les tam-tams ?
Pour qui l'éloge et l'épopée ?

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Par la Porte de l'Est
Qui mènera l'assaut contre les tatas des puissants ?
Commandera l'assaut contre les remparts de l'argent ?

LE CORYPHÉE

(Le gorong se tait pendant que parle le Coryphée)

Têtes courtes et sourdes, têtes aveugles, tels les Brigands du Nord, qui se croient malins et ne comprennent rien à rien! Quand lirez-vous les signes ?

Voyez le laurier-rose qui grandit sur les cendres. L'herbe repousse, tendre, pour les Antilopes après les incendies de Novembre. Il a versé son sang, qui féconde la terre d'Afrique ; il a racheté nos fautes ; il a donné sa vie sans rupture pour l'UNITÉ DES PEUPLES NOIRS.

Aynima Fall est mort, Aynima Fall est vivant parmi nous.

II

(Pour deux dyoung-dyoungs : rythme royal)

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Nina! Nina! Nina! waï Nîna!

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Fall! nous te nommons par ton nom!

LE CORYPHÉE

Oui, nous prendrons aux Conquérants leurs armes, comme nous l'avons toujours fait.
Nous les tiendrons solidement en main, nous en ferons des signes fastes :
« Une étoile d'or blanc sur roues d'acier. »
Admirez la locomotive, haute sur paties, si souple et fine, comme un cheval du Fleuve.
Elle unit Saint-Louis à Bamako, Abidjan à Ouagadougou
Niamey à Cotonou, Fort-Lamy à Douala, Dakar à Brazzaville.
Or voilà notre sceau, et la roue signe de notre destin.
Les circoncis la danseront aux fêtes de l'Initiation
Nos voix la feront d'or, nos tam-tams une étoile.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Nous t'avons pleuré une lune
Chanté pour toi les thrènes du Rebelle.

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Nous t'avons veillé une lune
Sur la locomotive aux longs pistons d'olive.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Oui nous avons loué ta force toute une lune.
Nos pères ont lavé ton corps, oint ton corps d'ambre d'aromates.
Nos mères t'ont vêtu de vêtements précieux.

LE CORYPHÉE

Maintenant qu'au galop de ta locomotive tu arrives premier des combattants
Annonciateur de la Bonne Nouvelle...

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Prince des camarades...

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Le plus beau, le plus noir des cavaliers...

LE CORYPHÉE

Maintenant que tu arrives...

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Bloc sans couture de la terre sénégalaise...

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

Roc sans fissure des peuples africains...

TOUS ENSEMBLE

Nous voici tous unis, comme les dix doigts de la main.

CHŒUR DES JEUNES FILLES

Nina! Nina! Nina! waï Nîîna!

CHŒUR DES JEUNES HOMMES

FALL!

Léopold Sédar SENGHOR.

PORT DE MER

Connais-tu ce port
Où le malheur vient
Pêcher à la ligne
Où parfois l'amour
En blouse de marin
S'amuse à lancer
Des bateaux en papier ?

Connais-tu ce port
Arrimé aux Caraïbes
Où, par les nuits claires
Une femme échappée de la lune
Descend récolter des éponges
Imbibées de miel noir ?

Ce port aux bouées vertes
Aux eaux criblées
De vieilles blessures
Ce port lancinant
De sirènes ce ciné
Ouvert sur l'océan
Le connais-tu ?

Ce port où le monde noir
Est un printemps
Qui saigne à flots
Où la liberté
Est un petit enfant
Perdu dans le foin
En armes des Blancs!

Ce port franc ma vie
Vers où affluent
Tous les cargos
Aux cales bondées
De sel et de soucis
De planches sans salut
Ce port où les larmes
De tous les pays viennent
Se jeter dans mes yeux!

ILE AUX VENTS

A la fin, je me suis calmé,
frère du roc et de la terre,
au dernier cap
où bat le ressac
des houles venues de loin.

Vent je suis,
rivé à nulle part
sinon au regret des saisons...
Ma légendaire histoire,
seule, m'a appelé
du fond du néant
pour verdir la forêt
et infuser au paysage
l'éternelle verdure
d'intemporelles prairies...

Et toutes les moussons
levées des nuits malaises,
ou ce souffle unique
qui anime l'horizon
en ailant chaque arbre
d'exaltation,
sont nés
de mon vouloir-vivre
et de l'appel des collines,
qui baignent au ressac
des houles venues de fort loin.

La tournée des vents
du côté des roseaux :
Je suis un souffle impénitent
à la merci des oiseaux...

Cet arbre qui dresse
aux vents son renom,
lié au terroir,
me fixe à jamais,
vent libre des horizons,
au prestige d'un seul nom :
Madagascar.

UNE ROSE DES VENTS NOIRS

Coups de Pilon, par *David Diop* (Éd. Présence Africaine).
La Ronde des Jours, par *Bernard B. Dadié* (Éd. Seghers).
Lamba et Antsa, par *J. Rabemananjara* (Éd. Présence Africaine).

Il ne s'agit pas, dans cet inventaire poétique, d'une rose que peut aveugler « l'espace d'un matin ». Mais d'une rose où rayonnent les trente-deux aires du vent noir. D'une rose debout dans le soleil, le vent, l'amour, la révolte, la rosée, le sang, la nostalgie, la haine; d'une rose debout dans l'herbe de la liberté, d'une rose sensuelle, tendre, triste, grave, musclée, nerveuse, joyeuse, éblouie, et qui danse, jubile, prophétise, se lamente, espère, rit aux éclats, menace, se tord dans la poussière, grimpe sur les arbres généalogiques du sang nègre pour faire l'amour avec le printemps! Rose native de nos blessures. Poumons et entrailles lyriques. Regard obsédant de poètes nègres. Chez tous circule un sang frais et fertile dans son tour de chant : tous savent que leur couleur n'est ni un ghetto ni un cauchemar de pigments, mais *signal humain* dans le brouillard où s'est englué l'espoir! Les registres sont divers comme les tam-tams originaires d'Afrique. Et cette diversité est un signe de santé, de bonne et rassurante circulation poétique.

David Diop.

Chez ce Sénégalais de vingt-neuf ans, on est en présence d'un lyrisme fonctionnel. C'est une poésie de combat. Mais les circonstances qui l'animent, d'un coup de pilon à l'autre, portent des armes essentiellement poétiques. David Diop, avec humour et sensualité exalte les biens nôtres. Sa voix use d'une expression toujours sobre, concise. Cependant ce souci de rigueur n'étrangle jamais l'objet final du poème. Un sentiment de saine révolte, tantôt sous-jacente tantôt à fleur de chair, domine ce chant. C'est un « hymne aux muscles bandés » où la sève lyrique n'est jamais enfermée dans le « cercueil des mots ».

Nos mains crispées dans l'étreinte du combat
Montrent à ceux qui pleurent des éclats d'avenir.

Ce sont de tels éclats qui donnent vie aux vers de David Diop. A partir de leur vigueur, il nous parle :

Du cri de l'arachide martelant la faim nègre
Pour diriger nos pas vers la droite lumière.

Chez lui le chant ne plie jamais les genoux. Même devant la mort ses articulations rythmiques ont la dignité d'un jeune palmier :

Ils ont tué Mamba
. . . . . .
Il y avait dans son regard, camarades,
La chaude fidélité d'un cœur sans angoisse,
Et son sourire par-delà les souffrances,
Par-delà les blessures sur son corps labouré,
Gardait les claires couleurs d'un bouquet d'espérance.

C'est vrai qu'ils l'ont tué Mamba aux cheveux blancs
Qui dix fois nous versa le lait et la lumière,
Je sens sa bouche sur mes rêves
Et le frémissement paisible de sa poitrine,
Et ma mémoire a mal
Comme la plante arrachée hors du sein maternel.

Dans *Coups de pilon*, « le cœur et la tête se rejoignent dans la ligne droite du combat », et c'est là une leçon de morale à retenir, quand, autour de nous, on voit tant de têtes, au nom d'une intelligence incolore et glacée, discréditer les pouvoirs du cœur. A travers la culture de son peuple, le poète rejoint le sens universel de l'humain. Il n'est pas étonnant qu'il soit un porteur d'espérance :

Je dis que les tempêtes viriles
Ecraseront les marchands de patience
Et que les saisons sur les corps accordés
Verront se reformer les gestes du bonheur.

Cette inspiration virile sait également s'adoucir de tendresse :

O mère mienne et qui est celle de tous,
Du nègre qu'on aveugla et qui revoit les fleurs,
Ecoute, écoute ta voix,
Elle est ce cri traversé de violence,
Elle est ce chant guidé seul par l'amour.

David Diop sait aussi bien dire les vertiges de l'heure corporelle. A ses yeux, le faire l'amour n'est pas un mécanisme hygiénique ou récréatif, mais une des formes les plus éclatantes de participation au monde et à la vie. Danse glorieuse au soleil des sens, au cours de laquelle des partenaires égaux devant les vertus incandescentes du sang, découvrent les biens qui leur sont communs :

Négresse ma chaude rumeur d'Afrique
Ma terre d'énigme et mon fruit de raison
Tu es danse par la joie nue de ton sourire
Par l'offrande de tes seins et tes secrets pouvoirs
Tu es danse par les légendes d'or des nuits nuptiales.
. . . . . .
Tu es danse par le vertige
Par la magie des reins recommençant le monde
Tu es danse et les mythes autour de moi brûlent.
. . . . . .
Et quand tu aimes
Quand tu aimes Rama Kam
C'est la tornade qui tremble
Dans ta chair de nuit d'éclairs...

La poésie de David Diop, belle comme Rama Kam!

Bernard B. Dadié.

Ici le mouvement lyrique est autre. L'humour, la tendresse, l'accord avec la vie, ont une densité différente. La *Ronde des Jours* tient plus du *negro spiritual* que d'un message porteur de feu revendicatif. C'est l'expression d'une conscience et d'une vie intérieure plus secrètes. Mais l'Afrique est également présente, et comme parfois chez Langston Hughes, elle est colorée d'un humour évangélique :

Je vous remercie, mon Dieu, de m'avoir créé Noir
d'avoir fait de moi
la somme de toutes les douleurs
. . . . . .
Le blanc est une couleur de circonstance
Le noir, la couleur de tous les jours
Et je porte le monde depuis l'aube des temps
Et mon rire sur le monde, dans la nuit, crée le Jour.

Le lyrisme de Dadié reste intime, quotidien, même quand il accuse; il ne fait jamais appel aux pouvoirs de la haine :

Nous sommes de ceux qu'on dévisage
La main sur le loquet de la porte
Fermée ensuite avec rage.
. . . . . .
Nous sommes la Nuit, le Mystère
Et nous avons pour nous, les étoiles et les rosées de nacre.

A côté de l'humour tendre, c'est la joie de vivre qui me semble le plus définir l'originalité de Dadié. Joie qui défie la mort :

Jamais un triste adieu
. . . . . .
Portez-moi
comme on irait à la fête
En concert.
Faisons ce bout de chemin ensemble
dans les rires
comme si nous allions
cueillir des fleurs
des fruits.

Et que les fleurs de l'Amour
Sur ma tombe
à tous
chantent
la Vie.

Aussi est-il naturel que le poète ivoirien soit sensible aux prestiges de l'amour. Sur ce plan, il rejoint la ferveur dionysiaque de D. Diop. Pour lui également l'amour est participation aux pulsations élémentaires de la vie. L'acte sexuel est, par excellence, un état de grâces : état à la fois de tornade et de printemps :

Le monde n'est pas à l'horizon
Avec un point de barque
Un nœud d'oiseau
Avec des nuages en fils
Pour lier le ciel à la terre.

Le Monde est en toi
Le monde c'est toi
mon amour.
. . . . . .
Femmes du refus, de la colère
de l'orage et de la foudre
. . . . . .
Allons!
Votre amour en bouquet de flamme
Dans la coupe de tes mains
Est un flambeau sur la route.

Les grâces africaines qui caractérisent les contes de Dadié coulent tout le long de sa poésie, et laissent en nous, comme sur le sable natal, des traces de pieds nus et alertes!

Jacques Rabemananjara.

L'auteur des *Rites Millénaires*, dont nous avons dit ici les fastes lyriques, nous revient, libre, en pleine forme, plus arrimé que jamais à sa révolte d'inspiration païenne et malgache. *Antsa* est un sacre de la liberté retrouvée. Celle-ci n'est guère une notion abstraite, un thème ronronnant de vieux mensonges... mais *liberté en chair et en os*, celle qui pendant huit ans a manqué aux poumons du grand poète malgache. Liberté qui nous prend dans ses bras et nous colle à sa rumeur artérielle, et nous roule dans ses ressacs, et la bouche en feu, nous confie ses secrets de jeune femme affamée. Rabemananjara nous fait toucher d'une main mâle et ardente la peau nue de son île, Madagascar!

Je mords ta chair vierge et rouge
avec l'âpre ferveur
du mourant aux dents de lumière
Madagascar!

Un viatique d'innocence
dans mes entrailles d'affamé
je m'allongerai sur ton sein avec la fougue
du plus ardent de tes amants,
du plus fidèle,
Madagascar!

« Ce cri que l'amour et la douleur arrachent » (1) au poète éclate et tourne en nous sans jamais perdre le fil rouge de ses harmonies. La technique du vers, chez Rabemananjara, est un miracle de sobriété et d'équilibre. Les strophes, courtes et gonflées de vie, sont des seins de vierge noire. D'où ce pouvoir irradiant qui ne les quitte jamais.

Je lancerai mon rire mythique
Sur la face blême de Midi!
Je lancerai sur la figure des étoiles
la limpidité de mon sang!

(1) François Mauriac, Préface d'*Antsa*,

Je lancerai l'éclat de ta noblesse
sur la nuque épaisse de l'Univers
Madagascar!
. . . . . .

Je te salue, Ile
Des confins de mes tourments
Je t'adore!

Aux dernières pages d'*Antsa*, cet amour du pays natal s'ouvre sur un chant de liberté : délivrance aussi glorieuse que celle qui dénoue dans un sanglot unique les vagues de deux corps bien accordés :

Liberté, ô Ile heureuse
La robe d'un seul tenant
promise aux soirs de nos noces.
Faite de soie et de lin,
la tunique sans couture,
seule seyante à ton corps
Ile heureuse et délivrée
Liberté!

Depuis Eluard, personne, à ma connaissance, n'a, avec tant de chaleur émotionnelle, exprimé l'aspiration universelle de l'homme à la liberté.

Dans *Lamba* le poète change de registre. Son lyrisme fuse en versets aux articulations déliées. La prosodie s'accorde avec aisance aux impulsions païennes des sens. Le réel est cerné de plus près encore :

Dans l'enclos hermétique
le frais clitoris de la corolle ombon dur et velours
de caresses
que prodiguent avant l'extase des doigts mystiques
de séraphin
des mains d'ouragan
cernant avec l'art du stratège le dernier refuge du refus
la forteresse unicolore où claque au vent du soir le pavillon
de l'orgueil.

Salut, Tige de mon vertige
Toi, fermeté d'ébène ambré sur patine d'étoile,
racine, fibre de frissons, mon arbre dru,
ma plante rare
ma plante d'essence à odeur de miel cru
ô ma sombre rose noctiflore
ouverte éperdument au souffle épique du « talio »!

Nous voici au cœur même de l'émerveillement féminin. Un cri de miel chaud et de gingembre nous emporte vers *la fête des houles ivres* que savent prodiguer les *brunes innocences* du pays malgache. Ici encore, l'amour est *connaissance du monde*, embrasement total, érotisme de plein air. On est loin, tant de la conception chrétienne de l'amour que de la tradition érotique européenne. Celle-ci, fort souvent ne se libère des tabous religieux que pour s'enfermer, tantôt dans un individualisme cérébral, ou un panthéisme sexuel, ou encore un délire pornographique. Chez les Noirs

l'exaltation des sens s'intègre au mouvement total de la vie. La représentation des gestes intimes du coït n'est jamais préférée à l'acte lui-même. Celui-ci trouve dans la voix des poètes un surcroît de fraîcheur d'où émerge le corps de la femme : originel printemps, dix commandements de la braise, et véritablement le seul jour férié du sang!

O Semence! O mystère! O germination cosmique de la graine!
Accord parfait des reins en râle!
Et Toi fécondité
des ventres tout à coup graves comme la mort et doux de la douceur de la paupière des pintades.
. . . . . .
Happés nous sommes happés broyés nous sommes broyés engloutis sans appel dans le vagin vermeil des triples telluries!
. . . . . .

(*A suivre.*)

René DEPESTRE.

Dr. CHARLES S. JOHNSON

Dr. Charles Spurgeon Johnson, first Negro President of Fisk University, Nashville, Tennessee, died on october 27 th., 1956, of a sudden heart attack at Louisville, Kentucky, at the age of sixty-three.

The son of an emancipated slave, he worked his way through college, first at Virginia Union University and then at the University of Chicago, where he came under the spell of one of the most exceptional personalities of the American academic scene — the famous sociologist and pioneer of liberal intergroup relations, Professor Robert E. Park.

His future career was determined by the ferment that Park added to his own passionate, yet objective, will to work for the welfare of the Negro people; but after graduation he « took time off », as he was always willing to do for other human concerns, to serve with distinction in France during the closing stages of the first World War. On returning to Chicago he found himself involved in the « race riots » that broke out there as an aftermath of the War; and he gave two years to studying their causes, and the prospects of bringing about greater harmony between whites and Negroes, with the Chicago Commission on Race Relations.

This work proved that a new mind had appeared in the field of American sociology, but adequate academic employment remained closed to him. Therefore, in 1921, he joined the National Urban League, a Negro social welfare organisation in New York, as its Director of Research and Editor of its monthly journal, *Opportunity*. In these capacities he not only conducted and guided investigations that made the League an important political force, but he also used *Opportunity* to sponsor the cultural awakening that came to be known as the New Negro Movement of the 'twenties.

These activities, though valuable and far-reaching, were nevertheless excursions from Johnson's intention to build a school of sociology which would tackle, in basic and cumulative ways, the problems of including the Negro in the main stream of American progress. In 1928 he saw the prospect of hope becoming reality through the offer of an appointment as Director of the Institute of Social Studies at Fisk University, which he accepted in spite of the many personal advantages of remaining in New York. The somewhat enervating climate, both moral and meteorological, of Nashville did not reduce the energy he brought to his new task, nor did an insufficient budget and the difficulties of the Depression bother him beyond the need to finance the Institute himself from funds provided by the philanthropic agencies, especially the Julius Rosenwald Fund, with which he was associated.

Thus, almost from the moment that Johnson settled himself in his smog-stained offices on the sleepy Fisk campus, his department became a centre of sociological industry from which there issued a growing stream of projects, source materials, reports and books,

among them such well-known basic works as his own *Race Relations, The Negro in American Civilisation, Shadow of the Plantation,* and *Patterns of Negro Segregation.* It became a fruitful teaching department, too, which demanded zestful application from its students and gave them equipment for teaching and research on more than a pedestrian basis. Johnson was particularly eager to bring them into touch with « fresh insights » and in pursuit of this policy he attracted to his department, for varying periods, many eminent or otherwise interesting personalities, including the great Robert Park himself.

Most men would have been happily enclosed by such circumstances, but he kept steadfastly to a larger vision. He gave his services wholeheartedly to the affairs of his University, to other institutions and agencies both coloured and white, to the government and to other countries, and to most activities concerned with the improvement of intergroup relations. By 1947, when he was invited to become President of Fisk University, he was a major figure in the world of education and social welfare. He had travelled widely and repeatedly in all the continents, attending conferences, lecturing, or reporting for the Federal Government; he was a member of innumerable boards and official commissions; he had helped in the foundation of UNESCO, especially in shaping its intergroup programme; and many millions of dollars had passed through his hands, or on his recommendation, to good causes and needy scholars. In later years many millions more were to be disbursed through his good offices, for he had a respected voice on the Board of Foreign Scholarships under the Fulbright Act, the Ford Foundation, and other distributives bodies.

He was at first reluctant to leave his desk at the Institute for the President's office, and was never quite reconciled to abandoning his unfinished sociological projects; but, stifling his regrets, he gave himself wholly to the enormous task of reorganising and extending the resources of Fisk University, and to revitalising every department with the « fresh insights » that he was so adept at finding. He gave Fisk a necessary touch of gaiety, too, with more than equal collaboration from his warm-hearted and distinguished wife. There had not been much laughter at « Heritage House », the Presidential mansion, until the Johnsons and their children moved in.

Yet Johnson had none of the attributes so often associated with the brisk American. He was, in fact, an old-fashioned liberal : modest, cautious, inclined to lean on the side of authority and officialdom, but never afraid to speak bluntly when matters of principle were involved. Typically he said of recent events in the Southern States that « It is a struggle between those who believe in democracy and those who do not ».

It can be said of Charles Johnson that he was a great ambassador for the whole coloured world. Wherever he went his integrity and knowledge, his ready smile and gentle manner, made him many friends. His pleasures abroad, apart from academic gossip and an alert eye for more visiting professors, were an afternoon or two of fussy shopping for antiques and gifts for his family, a quiet evening in a friend's home, and a day in the country. He was delighted, though already well-equipped with honorary degrees, with his Glasgow doctorate *in honoris causâ* because of the support given to Frederick Douglass in Scotland and Scottish cordiality towards Negroes since the fifteenth century; and he set great store by English opinion — traditionally so, for English opinion, funds, and support for the famous Fisk Jubilee Singers helped greatly to conso-

lidate Fisk University after its establishment in 1866. The attention given in the English press to Negro questions during the last few years was « gratefully welcomed » by him as an important token of the fact that « the Negro minority is finding a place in the larger brotherhood of man »; and it is to be hoped that a memorial volume will record his own role in making that place for his people.

Cedric DOVER.

LA POESIE GUERRIERE

Le genre Guerrier comprend deux branches distinctes, l'une lyrique, dite *Ibyivugo* (Odes guerrières), et l'autre héroïque appelée *Ibitekerezo*. Cette dernière branche n'est autre que l'Histoire des conquêtes du Rwanda, des expéditions militaires d'autrefois, dont l'allure poétique est due aux hauts faits et aux Odes guerrières des héros, enchâssés dans le récit.

Les Aèdes guerriers nous ont laissé des poèmes fort développés, parfois divisés en chants, que la Cour a conservés à l'instar de « classiques ». Les jeunes gens, en formation politico-sociale et éducation guerrière, devaient les apprendre et essayer d'en composer de semblables, à leur propre usage, pour les déclamer durant les séances des hauts faits.

Je limite ce paragraphe à la branche lyrique, dont je vais donner un échantillon. Disons d'abord que ces poèmes exaltaient les exploits des héros sous le couvert de telle arme déterminée; par exemple l'Arc ou le Bouclier. Ne croyez cependant pas que chaque poème correspondait nécessairement à des exploits réels. Les Aèdes de la Cour en composaient continuellement et y enchâssaient des hauts faits fictifs : c'était de la Poésie : œuvre d'imagination.

Exemple d'une Ode guerrière exaltant le Bouclier.

Chacun de nos poèmes, œuvre d'imagination, est en même temps un document ethnographique, contenant des éléments ayant trait à d'autres branches de la vie du pays, auxquelles l'Aède fait allusion. Il est parfois nécessaire d'expliquer par une note tels passages des morceaux, pour les rendre, dans la mesure du possible, compréhensibles en toutes leurs parties.

C'est pourquoi il m'a semblé opportun de faire précéder le poème d'un bref commentaire, remplaçant les notes explicatives auxquelles il serait fastidieux de recourir, pour une chronique comme celle-ci.

Le poème fut composé vers 1910, par le nommé Nyamwasa, qui le consacra au Bouclier du roi Yuhiv Musinga, et à ceux de ses compagnons d'armes. Les exploits fictifs se déroulent dans le Nokole, au nord-est du Rivanda, contre Gahaya, ancien monarque de ce pays.

La frontière du Rwanda, face à celle du Nkole, est supposée avoir été contrôlée à l'époque par les guerriers officiels chargés de défendre la région. Cette région des Marches (au vers 5) disposait d'un certain nombre d'espions qui, sous prétexte de commerce, etc., avaient sillonné le Nkole et devaient signaler aux guerriers les régions dangereuses (vers 6) où il fallait éviter d'engager la bataille.

Le signal du combat est donné par le Nkole; l'invasion est annoncée au camp des Marches par un envoyé spécial (vers 9) du sous-chef de la localité frontière. Notre héros se porte au-devant de l'ennemi et le refoule; il massacre un grand nombre de guerriers qui furent mutilés (vers 10) comme le veut la coutume guerrière chez

les Hamites. Les Rwandais non aguerris, jeunes recrues peu au courant du maniement des armes, étaient restés dans le camp où les rejoignirent les craintifs (vers 14). De la sorte, la bataille est gagnée par une poignée de combattants d'élite.

Le capitaine de cette compagnie d'élite, dont la devise militaire est le « Héros-mutilateur » (d'ennemis abattus), a vite fait de remarquer la fougue du héros. A la section chargée de saisir le butin (appelée « Bâtonnistes » parce qu'armée de « bâtons ») il recommande de s'attacher à ce héros (vers 15) grâce auquel ils feront sûrement une abondante saisie et seront efficacement protégés durant la dangeureuse opération de la razzia.

Les compagnons d'armes du héros sont désignés par leurs devises guerrières : « Prodigue-de-blessures » (vers 35), « Chagrins-des-pays-étrangers » (vers 46), etc. Ces héros forment l'avant-garde et le tambour d'alarme (vers 42), conservé dans le camp des Marches, appelle encore au secours les guerriers de l'intérieur, qui devaient venir soutenir la compagnie officielle.

La bataille est dure : les blessés sont nombreux; mais ils restent confiants, à la vue des coups heureux que donnent nos porte-boucliers (vers 53). Par moment, cette compagnie d'élite semble devoir céder du terrain; mais le capitaine les conjure à haute voix : « Au nom de Rwogera (nom de famille de Mutara II) ne reculez pas d'un pouce, où je ferai dire à la Cour que vous n'êtes qu'une bande de poltrons! (vers 55). »

Le tambour d'alarme continue à appeler au secours, mais la bataille est si dure que les craintifs font la sourde oreille (vers 70). Cette circonstance ne fait que souligner davantage la valeur de l'élite qui remporte, elle seule, une éclatante victoire, après avoir massacré les guerriers du Nkole jusqu'au dernier (vers 73-74). Gahaya, le roi battu, chercha le salut dans la fuite et se dirigea vers la région du Ndorwa gouvernée par le chef Mutana (vers 76), pour échapper aux vainqueurs du jour.

Le preux qu'exalte auprès du roi le héraut d'alarme,
Souche de l'Imperturbable!
De la framée que je préfère aux arcs
Ayant discerné l'inclination à protéger les frontières,
Je donnai pleine tranquillité aux bovidés des Marches.
Je les défendis en des endroits redoutés des espions,
Tandis que j'apprenais aux guerriers la méthode de manier la bataille.
Ceux qui se fiaient à leurs empennées
S'aperçurent du fait que le héraut d'alarme m'amenait :
J'avais jonché la route de cadavres mutilés,
Dont la vue achevait de troubler les craintifs.
Me comportant en héros de toutes les armées,
Par ma rapidité vers le combat je me distinguai des hésitants
Qui durent rester dans les camps avec les non aguerris.
Le « Héros-mutilateur » recommanda aux Bâtonnistes :
« Attachez-vous au brave qu'exalte la Dynastie, leur dit-il;
Puisqu'il est armé de son bouclier « le Colosse »,
Qui domine les autres de toute la hauteur de l'orle,
et dont la vivacité demeure la qualité distinctive,
Les étrangers vont subir une irrémédiable razzia!
Entendant qu'il exaltait mon bouclier à l'égal d'élite,
Mes doigts se crispèrent à son énarme,
Tandis que ce hérissé de courage refoulait les sagittaires!
Dès ma première rencontre avec un archer,

Je pris l'élan pour le frapper de la javeline!
La framée le terrassa, telle la foudre des airs!
Le tranchant du fer s'était enfoncé en lui, il gémit!
La pointe l'ayant transpercé, il l'arrosa de son sang;
La hampe le renversa sur son carquois,
Et sur son arc il s'affaissa!
« La victime du Héros irréprochable, proclamai-je,
La zagaie vient de le coucher dans la bataille des arcs,
Grâce à sa vivacité qui dépasse la leur! »

La pelt du Héros « Prodigue-de-blessures » vint l'appuyer
Et maintint le verbe haut dans la bataille.
L'adversaire qui reçut le coup orbe de son umbo
Servit d'exemple démoralisant pour ses compagnons :
Ivre du coup de la sarisse, il laissa tomber la flèche encochée.
« La victime du brave qui refoule les archers, déclama-t-il,
Vient d'être étranglée par la lame de la zagaie
Tandis que retentit encore le Tambour d'alarme! »
Les boucliers, ayant serré de près les sagittaires,
Frappèrent des coups heureux,
Vu qu'à leur tête j'avais déclamé les hauts faits.
J'entendis celui du preux « Chagrins-des-pays-étrangers »
Pousser des rugissements léonins dans le combat des arcs.
Parvenu au centre de la ligue de bataille.
Il l'incendia par ses javelines.

Et coucha sa victime au plus fort de ce danger!
« Le vaincu de la pelt du héros « Déracinateur », proclama-t-il
La zagaie vient de l'abattre au milieu des arcs,
Ce qui ranime le courage de nos blessés! »
Les boucliers ne cessèrent de se dépasser en victimes ennemies;
Par le nom de Rwogera, leur capitaine les fanatisa.
Celui du « Héros-exalté-dans-les-cas critiques »
Voyant que la bataille devenait inabordable pour les craintifs,
Se comporta en modèle de vivacité pour les combattants.
Ayant abattu sa victime dans le passage du marais,
Il en devint plus redoutable!
« Sur le vaincu du Héros qu'on ne saurait bousculer, déclara-t-il,
J'ai foncé, tel un mâle de lion,
Tandis que vers le combat je me précipitai à course éperdue!
Alors le Bouclier du Preux « Inspire-terreur »
Eut comme objectif de faire des prisonniers.
Sur l'ennemi auquel, dès l'abord, il abreuva sa javeline :
« Le vaincu du Bouclier que porte le brave envié des héros,
cria-t-il,
Je l'ai battu entre les lignes de bataille,
Les craintifs hésitant encore à répondre à l'appel d'alarme! »
Celui du Preux « Eclair-des-hauts faits »
Se hâta de mettre les arcs en déroute :
Nous jonchâmes le Nkole de dépouilles mortelles,
Les pelts s'étant chargés seules de la victoire!
Le fils de Ntare courut plus rapidement que les hirondelles
Et alla donner de sages avis aux gens de chez Mutana.
Vu qu'ils demeuraient dans l'expectative de mon attaque,
Ils se hâtèrent de le questionner dès son arrivée :
« Puisque te voilà l'oreille basse, lui dirent-ils,
Et tout couvert de sang,
Ne faisant plus cas de ton arc,

Ignorant même que tu as été blessé :
Dans ton Nkole as-tu laissé hommes vivants ? »
« Oui! nos envahisseurs! répondit-il;

Ils nous ont fait gémir dès l'aube :
Nous en sommes venus aux mains au lever du jour.
Du milieu d'eux se détache un jeune héros de belle prestance,
Qui a déclamé ses exploits à l'entrée de ma résidence,
Se disant « Héros-aux-coups-mortels »!
Nous nous sommes mesurés au petit matin :
C'est lui qui m'a réduit à marcher sans escorte,
Ayant mutilé ceux qui formaient ma suite.
Mettez vos bovidés en sûreté,
Car c'est un colosse redoutable qui vous attaque!

Il marche côte à côte avec le « Preux-Majestueux »,
Ainsi qu'avec le « Brave-qui-abhorre-les-craintifs ».
Si, avec sa fougue, il vous atteignait,
Jusqu'au dernier, à la file, vous seriez exterminés. »

Abbé Alexis KAGAME.
(Rwanda)

LES LIVRES

Ces pays qu'on n'appellera plus colonies, par *Robert de Montvalon* (Bibliothèque de l'Homme d'Action. Édit. Témoignage Chrétien).

Malgaches, Africains, nous ressentons presque toujours quelque appréhension à ouvrir un nouveau livre qu'un Européen consacre aux problèmes de notre évolution, à l'avenir de nos pays. Nous avons été si souvent déçus et trop souvent incompris.

La rengaine sur la mission civilisatrice de la France, le dithyrambe sur la magnificence des œuvres réalisées, ponts, routes, ports, écoles, hôpitaux, etc., forment les thèmes habituels des chapitres offerts à notre appétit. Ingrats, nous serions les seuls, nous les intéressés, à ne pas nous extasier au spectacle de tant de merveilles prodiguées Dieu sait avec quelle générosité.

Robert de Montvalon n'aime pas les platitudes. Il dédaigne la flagornerie et ignore le narcissisme impérial où s'attardent encore pas mal d'esprits cultivés en France devant les réalités d'outre-mer.

Il ne verse pas pour autant dans un anticolonialisme sans nuance et béat.

Sa manière de procéder se réfère à une double rigueur. Rigueur intellectuelle : il ne s'accorde aucune complaisance ni cherche à esquiver les difficultés en face d'un problème posé. Il n'élude rien et va toujours droit au bout de son raisonnement, quelque désagréable qu'en soit la conséquence à tirer pour sa fierté de « dominateur ». Rigueur morale : une aisance innée fait de chaque question un objet de conscience et rien n'est traité qui ne le soit avec scrupule et probité.

Résultat : si l'on peut ne pas toujours accepter toute l'architecture de l'argumentation, on est pleinement persuadé de la loyauté qui a présidé à l'élévation de l'édifice. Comportement assez rare en « débats coloniaux » pour qu'on n'ait pas joie à le souligner fortement.

En fermant le mince volume de **Ces pays qu'on n'appellera plus colonies,** on n'a pas seulement l'impression, on emporte la conviction d'une œuvre mûrie, dorée au feu lent de la réflexion et de l'honnêteté.

D'où, à notre avis, la triple auréole de l'ouvrage : sa qualité, celle de lucidité, son mérite, celui de courage, sa vertu, celle d'humilité. L'auteur parle bien de modestie. Nous préférons : humilité.

Les manuels d'histoire coloniale n'ont-ils pas familiarisé, dès le banc de l'école primaire — et mine de rien, tout en proclamant suavement le dogme de l'égalité humaine — le cerveau français avec le concept de la supériorité de sa race sur les peuples colonisés, sur ces « frères » mineurs qui croupissent dans « les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance ».

Il a fallu se dépouiller de toute une somme de préjugés, de toute la mythologie coloniale à l'auteur de **Ces pays qu'on n'appellera plus colonies** pour mener un travail de cette valeur avec tant de compétence et un tel esprit de délicatesse.

De Montvalon se défend bien d'apporter la moindre innovation. Tout juste s'agirait-il « d'une introduction du lecteur habitant ce côté de l'eau à une connaissance réelle, et non point seulement passionnelle, des hommes et des choses d'outre-mer ».

D'un petit précis, plus exactement, d'un concentré d'idées indispen-

sables à la compréhension de bien des événements dont **Ces pays qu'on n'appellera plus colonies** sont fréquemment les théâtres. Or, à l'heure actuelle, il est des sujets qu'on ne peut toucher en France, sans qu'aussitôt les sensibilités ne se hérissent et ne se braquent, parce que ces sujets sont lestés des lourds souvenirs d'Indochine, de Tunisie, du Maroc et gravement exacerbés par le drame algérien.

Jamais la question coloniale n'apparaît aussi chargée d'éclairs et d'explosifs.

De Montvalon a l'art de se saisir de la dynamite amorcée sans qu'elle éclate dans ses mains. Il n'est pas moins sensible qu'un autre aux difficultés de sa patrie. Mais la lucidité de son patriotisme lui donne précisément le courage de les affronter avec simplicité et sans bravade : analyser les réalités d'outre-mer, non pas telles que les voudrait la sensibilité française, mais telles qu'elles se présentent effectivement dans l'évolution actuelle du monde.

Le titre même de la brochure suffirait à lui seul à retenir amplement l'attention : il trace tout un programme et éclaire d'emblée la dialectique de l'auteur.

« La colonisation, souligne de Montvalon, se traduit en tout cas pour le peuple colonisé par un état de dépendance qui le prive de tout ou partie de son pouvoir de décision dans la gestion de ses propres affaires »... Elle « entraîne le refoulement d'une tendance naturelle à l'être humain : celle qui le pousse à être ou à tenter d'être maître de ses destinées collectives. »

Vérités apparemment banales. Il n'est pourtant pas courant de les voir énoncées, sous la plume d'un Français, avec une telle franchise, et une telle sérénité : d'habitude, on les assortit de tout un arsenal d'arguties et d'arrière-pensées, dans le seul but d'en obscurcir l'éclat et d'en diluer la force.

Une fois admises ces données toutes simples, il serait déloyal de ne pas en reconnaître la logique, elle aussi toute simple : le principe de l'indépendance n'est même plus à discuter. Personne certes ne se dissimule ni minimise la complexité de la question.

Mais de Montvalon est un « réaliste aux vues lointaines » : ce qui le préoccupe, c'est l'au-delà de l'indépendance et il estime que « si l'on considère les réalités telles qu'elles sont, on s'aperçoit que satisfaire intelligemment la revendication politique des peuples colonisés, c'est non seulement leur permettre d'exercer un droit imprescriptible, mais c'est adopter la seule attitude qui permette de résoudre ces problèmes économiques et sociaux où beaucoup veulent voir la seule réalité digne de ce nom ».

La prise de position est ainsi nette. Le postulat clair : à partir du moment où l'on admet, même à contrecœur et du bout des lèvres, que **Ces pays ne s'appelleront plus colonies,** le seul problème intéressant est de savoir ce qu'ils vont devenir, d'examiner les divers aspects de leur transformation et de définir, dès maintenant, les facteurs qui conditionnent leur nouvelle identité et leurs perspectives d'épanouissement.

Une analyse rapide, cursive des thèses colonialistes et anticolonialistes et de Montvalon de structurer son exposé en quatre chapitres d'une densité enrichissante : le fait politique caractérisé totalement par la revendication nationale des colonisés, le fait social où nul progrès valable ne se conçoit sans initiative autochtone, le fait économique dominé par le cauchemar du sous-développement, enfin, le fait religieux dont l'authenticité et le succès doivent s'affirmer dans la promotion outre-mer de chrétientés majeures aussi autonomes que l'Église de France ou d'Espagne.

La chance de la métropole, on le voit, serait non pas d'aller à contre-courant de l'histoire, ni d'essayer d'entraver un élan irréversible, mais

d'adapter ses méthodes de rayonnement et sa conception politique aux exigences des temps présents. L'essentiel est de voir qu'il faut décidément passer « d'une politique de monologue à une politique de dialogue ».

Et l'on clôt le petit livre sur ces rares pensées à résonance de poème : « Hier l'homme blanc, ses fusils et ses marchands, croyait avoir rassemblé les peuples. Au vrai, il les dominait; parce qu'il était le maître, il restait seul au milieu de ses expositions coloniales, entre des continents chargés de lui renvoyer l'écho de ses paroles. Aujourd'hui des voix s'élèvent de toute part. La conversation des peuples recommence. »

J. RABEMANANJARA.

Une vie de boy, et **Le vieux nègre et la médaille,** par *Ferdinand Oyono* (Julliard, éd.).

Le pauvre Christ de Bomba, par *Mongo Beti* (Laffont, éd.).

« ... Le Cameroun a été un pays sur lequel on avait tiré un certain rideau de fantasmagorie. L'écrivain camerounais doit donc avant tout essayer de lever ce rideau... », affirmait Ferdinand Oyono lors d'un récent débat sur les littératures noires.

C'est à cette entreprise de démystification, à cette « restitution de la vérité » qu'il s'est attaché dans ses deux romans : **Une vie de boy** et **Le vieux nègre et la médaille,** parus à un an d'intervalle.

Toundi l'adolescent et Meka le vieux nègre partagent au départ les mêmes illusions sur leurs maîtres blancs. Le premier a commencé à s'intéresser à eux le jour où le Père Gilbert, « aux cheveux semblables à la barbe de maïs, habillé d'une robe de femme », s'est mis à parcourir le pays en distribuant aux négrillons de « bons petits cubes sucrés ». Devenu le boy du missionnaire, il entre, à la mort de celui-ci, au service du Commandant. Une consécration en somme. Le Commandant n'est-il pas le chef des Blancs et « le chien du roi, le roi des chiens » ?

Las ! Le chef en question ne tarde pas à donner à Toundi l'exacte mesure de cette consécration : « Le Commandant a un coup de pied plus brûlant que celui du regretté Père Gilbert ». Ce coup de pied ne sera d'ailleurs que l'aimable prélude d'une longue série d'injustices et de brutalités auxquelles le jeune Africain, menacé dans sa vie, répondra par la fuite.

Quant au vieux Meka qui a plus ou moins spontanément donné sa terre au Bon Dieu (c'est-à-dire à la Mission catholique) et ses deux fils à la France, sa récompense — une jolie médaille — l'écrase tout d'abord de fierté. Ne va-t-il pas la recevoir des propres mains du Haut-Commissaire ?

Mais au cours de la réception, Meka ne tarde pas à comprendre que la médaille, les protestations d'amitié des Blancs ne sont qu'hypocrites convenances : « Comment pouvait-on parler d'amitié si on ne pouvait causer avec le Haut-Commissaire qu'en parlant comme au tribunal ? » La fête finit par tourner au drame et Meka, pour s'être perdu, au retour, dans le quartier blanc, se retrouve en prison, battu, humilié, débarrassé à tout jamais de ses illusions.

Ainsi dans ces récits, nous assistons à la lente prise de conscience de deux Africains devant la réalité coloniale. Ni Meka, ni Toundi n'avaient, avant leur amère expérience, pénétré dans la vie réelle, intime des Blancs. Ils les voyaient à travers un rideau d'interdits, de tabous, et c'est avec une admiration mêlée de crainte qu'ils parlaient de leur puissance, de leur facilité à modeler les hommes et les choses selon leurs besoins. Puis

un beau jour, le Commandant demande à Toundi de lui apporter un flacon dans la salle de bains. Le chef des Blancs est « nu sous la douche ». Et il n'est même pas circoncis ! « Je sens que le Commandant ne me fait plus peur », note le boy. C'est la première faille dans le mur de la respectabilité blanche. Elle s'élargira de façon décisive quand Toundi découvrira avec étonnement que la femme de son maître couche sans vergogne avec un petit Blanc du coin. Il y a beaucoup de naïveté dans la manière dont l'adolescent découvre peu à peu la trahison d'une femme blanche qu'il n'était pas loin d'assimiler à quelque déesse de la vertu. Cela nous vaut des pages pleines d'humour, des descriptions truculentes qui ne tournent cependant jamais à la caricature.

Cette même verve comique soutenue par un réalisme intense se retrouve dans **Le Vieux nègre et la médaille**. Une lumière crue et impitoyable met à nu les contradictions entre les paroles doucereuses des Blancs et leur comportement réel. Ainsi dans le « saisissement d'être vue » par un nègre qu'elle croyait objet, la femme du Commandant, si douce d'apparence, n'aura d'autre ressource que tenter de le faire disparaître.

A aucun moment ces deux romans n'empruntent le ton du réquisitoire. L'auteur n'éprouve nul besoin de faire de l'œil au lecteur en lui indiquant la voie à suivre par d'interminables commentaires. Les faits parlent et dessinent d'eux-mêmes le mouvement dramatique du récit. Ils portent la condamnation d'un système où les nobles sentiments ne s'exercent qu'en surface.

Il faut tout de même honnêtement ajouter que nous ne pouvons considérer ces deux romans que comme une introduction, d'ailleurs réussie, à d'autres œuvres plus « denses ». Ferdinand Oyono, qui s'est assigné pour but de « restituer la vérité », ne manquera pas, nous en sommes persuadés, de donner à ses prochains romans une dimension qui dépassera le « régional » pour embrasser le drame colonial dans son ensemble.

Mongo Beti, un autre Camerounais, s'est essentiellement penché dans son roman sur le problème de l'évangélisation des Noirs. Le P. Dumont, missionnaire bourru et décidé, croit, après vingt ans de travail, avoir réussi à enfoncer dans les crânes nègres le message du Christ. Il est particulièrement fier de sa sixa, « une maison », nous explique l'auteur dans une note, « qui abrite en principe des jeunes filles fiancées... Toute femme indigène désirant se marier conformément à l'orthodoxie doit effectuer un séjour à la sixa, pouvant varier de deux à quatre mois... » Mais il suffit d'une tournée à travers les villages catholiques pour que le P. Dumont mesure son échec. L'enseignement qu'il avait prodigué aux nègres selon des méthodes apparemment infaillibles s'est révélé vain. Le baptême, pour les Africains, n'était qu'un moyen de s'approprier, pensaient-ils, la puissance des Blancs et éviter les exactions colonialistes. Les filles de la sixa, astreintes en principe à un rigoureux contrôle prénuptial, prenaient en fait de grandes libertés avec la morale chrétienne, etc. Tout l'édifice patiemment construit par le missionnaire s'écroule en quelques jours. Et il quitte l'Afrique, découragé et rongé par le doute.

A travers cet échec personnel, c'est l'échec de la colonisation même qui éclate. Ce Père qui croit connaître les Africains et qui veut absolument leur imposer un comportement qui tranche avec leurs habitudes et leur conception du monde, c'est l'administrateur qui, partant de préjugés érigés en principes d'action, s'obstine à faire entrer le colonisé dans un cadre préétabli. C'est l'ethnologue qui, après un voyage « d'études » en Afrique, en revient avec des notes savantes qui feraient rire un paysan de chez nous s'il savait lire le français.

Comme Ferdinand Oyono, Mongo Beti use d'un ton humoristique, de dialogues savoureux qui ne laissent aucune place à l'ennui. Peut-être ce livre, à notre gré trop touffu, aurait-il gagné à être davantage resserré,

à ne pas s'appesantir sur certains passages. Quoi qu'il en soit, Mongo Beti nous donne la preuve incontestable de son souffle de romancier et c'est avec confiance que nous attendons son prochain livre.

Comme nous l'annonçons par ailleurs, nous nous proposons d'ouvrir prochainement un débat sur le roman nègre. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur ces deux intéressants auteurs ainsi que sur Sembène Ousmane, Camara, Laye, Bernard Dadié, dont nous connaissons déjà le talent de poète et bien d'autres...

David DIOP.

Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe, par *Michel Leiris* (Gallimard — Unesco).

Michel Leiris, dont l'œuvre est double, et d'importance dans chacun des domaines où s'exerce son activité intellectuelle, le littéraire, avec des œuvres comme le récent et prestigieux **Fourbis**, le scientifique avec son œuvre d'africaniste et ses travaux d'ethnographie, vient de publier, pour le compte de l'UNESCO une étude qu'il a intitulée : **Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe.**

Je commencerai par lui faire une querelle, de détail peut-être mais qui pour moi importe comme une cravate verte arborée par un ami, si l'on n'aime pas le vert. C'est du néologisme « en Martinique » qu'il s'agit, qui à mon oreille est choquant, me semble même quelque peu incorrect si je m'en rapporte à l'usage et à une critique grammaticale fondée sur l'analogie et me donne la nostalgie de façons anciennes. Mais laissons cela pour une autre fois et continuons de dire : à la Martinique, comme dans la chanson. Venons-en aux choses sérieuses.

C'est en effet de choses sérieuses qu'il s'agit et c'est avec une conscience et une sincérité absolues que Leiris a abordé les problèmes antillais qu'il a choisi de traiter. Son enquête est menée avec une bonne foi absolue et si l'on voulait un lien entre cette œuvre littéraire dont je parlais plus haut et le travail du savant, c'est précisément dans cette minutieuse bonne foi qu'on la trouverait et dans la sincérité du détail rejoignant celle de l'ensemble, là, comme ici.

Dans une première partie, la moins originale, nécessairement, l'auteur, s'appuyant sur des autorités acceptées, comme celles par exemple de M. Guy Lasserre, celle du R. P. Delawarde, celle surtout du maître en connaissances antillaises qu'est Eugène Revert, fixe à nouveau, avec netteté, les traits principaux concernant le climat, la population, l'histoire du peuplement, la structure sociale, la vie régionale, des Antilles françaises.

Mais où l'enquête prend figure de nouveauté, même si elle utilise des matériaux anciens dus à l'observation traditionnelle mêlés à des apports personnels et récents, c'est lorsque l'auteur tâche de démêler les conditions qui permettraient aux races de couleur de nos pays, ou aux originaires, plus généralement, d'apporter à la culture française une contribution spécifique. Des bilans sont établis, des résultats pesés, des critiques amorcées ou nettement assises. Dans un examen approfondi, ensuite, Michel Leiris essaie de décrire avec scrupule les rapports des diverses couches de la population entre elles, marque les interférences des classes et des races, le décalque infidèle mais certain du dessin de l'argent sur celui de la couleur, ou inversement. Il ne se contente pas de décrire, il explique. Étudiant les causes et les effets, et de surcroît, les effets des effets seules causes, par contre-coup, selon les règles de la critique marxiste intentionnelle ou pas, il cerne le vrai plus précisément que n'ont osé ou voulu le faire d'autres auteurs avant lui. Dans l'en-

semble, pour l'originaire que je suis, je veux dire plus précisément un mulâtre Martiniquais, la chose impliquant qu'on le veuille ou non des perspectives spéciales et des préjugés peut-être, même si l'on s'en accuse, le travail me semble excellent. Toutefois, sur certains points, précisément sur ceux qui touchent à l'explication du groupe racialement intermédiaire de ce qu'on appelle étroitement à la Martinique et à la Guadeloupe les gens de couleur, je marque quelque désaccord. Il me semble qu'il y a eu certaine méconnaissance du degré d'originalité stable auquel ce groupe a accédé, sans volonté actuelle d'imitation du blanc, sans volonté actuelle d'éloignement de ce qui est noir. Historiquement, sans doute son comportement s'est établi par les deux soucis que j'indique et il faut ajouter que pour chaque individu, pour chaque famille presque, le passage à ce stade historique doit avoir bien à un moment donné. Pour les uns cela eut lieu il y a cent ou deux cents ans, pour d'autres avant-hier. Mais le groupe en gros est arrivé à une espèce de stabilité d'ensemble dans sa manière d'être, comparable à celle de la bourgeoisie qui n'a plus le souci en France de l'imitation du noble, du seigneur, ni celui de s'éloigner du serf bien que tous les bourgeois aient été serfs à un moment donné.

Que l'on ne s'y trompe pas. Je n'établis pas ici une revendication d'ordre qualificatif qui serait assez odieuse : d'abord elle supposerait que j'établis une hiérarchie intrinsèque entre les divers groupes, ce qui n'est pas. J'essaie simplement de dire ce que je sens, ce que je constate. Au demeurant le processus dont je parle est périmé. De plus en plus, l'imitation se fera dans l'autre sens. La valeur de l'élément noir, le changement d'esthétique, la puissance populaire, énergie récemment libérée, seront à leur tour, et sont déjà, des rôles d'attraction propres à modifier dans son essence, à la longue, par un processus « à pôles renversés » si l'on peut dire la formation et les caractères du groupe intermédiaire, disons, des mulâtres. Cela les sauvera d'une certaine vanité dont toute hétéro ou autocritique un peu sincère ne les exempte quelles que soient par ailleurs leurs qualités et la valeur de leur manière d'être.

Un autre point où mon désaccord se marque, c'est celui touchant le langage créole, qui en aucun cas ne peut se rapprocher du langage des félibres. Pour aucun Martiniquais, même des plus habiles quant au maniement du français le créole n'est « une chose apprise ». La vérité c'est que tous les Martiniquais ont comme langue maternelle le créole et qu'en outre un très grand nombre d'entre eux ayant aussi le français comme langue maternelle sont bilingues. Il s'ensuit que la situation linguistique de nos pays a une originalité fort intéressante et dont il s'agit de tirer le meilleur parti possible.

Dans une grande partie du livre les références à Aimé Césaire, poète de premier plan et homme politique prouvent que notre auteur avait un guide éclairé dans sa marche à travers le dédale antillais mais il ne s'est pas contenté de ce guide. Dix, vingt, cent noms, sont cités avec hardiesse ou innocence et lorsqu'on arrive aux rapports des groupes humains entre eux : Blancs, créoles, noirs, mulâtres, indiens, chinois, européens, Michel Leiris fait montre d'une audace assez neuve par les précisions qu'il donne. Jamais par exemple ne furent encore imprimées des preuves aussi ingénues de la goujaterie patente de certains Européens de la nouvelle couche que celle que l'on extrait de la conversation rapportée par l'auteur, entendue d'une table à l'autre à son hôtel à Fort-de-France. Par construction, pourrait-on dire, les témoignages authentiques blancs créoles sont déficients, amour et haine les marqueraient de fertile valeur humaine.

Michel Leiris doute qu'il y ait un âge d'or dans les rapports européens-créoles. Il se trompe. J'affirme brièvement qu'il en fut un, et il n'y a pas si longtemps. Des changements quantitatifs ont déterminé assez vite des

changements qualitatifs. Peu de place pour en dire davantage. Dernière réserve : ce livre scientifique est amer. Il pèche par trop de vérité si l'on peut dire. Entendez par là que sont absents, par propos délibéré de l'auteur, une douceur sentimentale du pays, qu'un conflit de races, qu'un conflit capital-travail, qu'un drame de la monoculture, qu'une misère farouche et avilissante, qu'un colonialisme camouflé, ne peuvent effacer entièrement. Existent et s'imposent aussi le vol des colibris, la brise sous les cocotiers, la ferveur du cœur créole. Leiris le sait : les exigences de la science veulent de l'héroïsme. Cela dit, il faut remercier ce défenseur du vrai, cet ami de nos Antilles pour son magnifique et précieux témoignage.

Gilbert GRATIANT.

The colour problem, par *Anthony H. Richmond* (Penguin Books, London).

This is a worthy book by the lecturer in Social Theory in the Department of Social Studies at the University of Edinburgh. It belongs to what one may call the institutional or psycho-therapeutical school of thought. Many people will find it, indeed, an almost perfect example of its kind. Mr Richmond is genuinely concerned about racialism and its many ugly manifestations : he sincerely wants them to be abolished and brought uncompromisingly to an end. But the reasons for their existence he traces generally to peculiarities in human nature, and not to peculiarities in human society and its special structure in colonialism. He consequently fails to explain why these peculiarities exist; and falls back on learned formulas whose meaning, if any, gets all too often lost under a sheer weight of words. Thus on page 299 we have the not-so-crystal-clear exhortation : « If we are to get at the roots of prejudicial attitudes we must remove the experiences in the life-history of the individual which give rise to them. » How, one may ask, does one remove experiences from history ?

This quoted statement is all Mr Richmond's own work. But in quoting others he does still better. On page 295 we have this following quantity of wisdom from Dr Tadeusz Grygier : « Oppression is conducive to the formation of the anti-social character structure, which is prone to external conflicts and crime, and characterised by egocentricity and projection and by sharp in-group **v.** out-group distinction with hostility and resentment against out-groups; the main feature of this personality structure is the turning of aggression outwards at the level of action and a scheme of apperception regarding the world as hostile and threatening. » O my African friends, do you realise what fearful things are happening to your apperception... And all because you don't like colonialism.

One might feel more kindly towards Mr Richmond — whose heart is undoubtedly in the right place — if only he would stick to his sociology. One may doubt whether colour prejudice has really much to do with the « universal human need » (page 299 again) for the « complex, rich, and rewarding relationship with the mother in early years »; and so on and so on and so on. But that is at least an arguable thesis. One may feel that a statement to the effect that « experiences in adult life are less likely to result in ethnocentrism », « if the foundations of mental health have been laid in childhood », is so obvious as barely to be worth saying. But that too is arguable : after all, it is Mr Richmond's book, not yours or mine.

Where Mr Richmond, I feel, opens himself to the justified indignation of his readers is in his tendency to dabble with politics without ever really squaring up to them. Although he gives a very useful description

of racialist prejudice in many British and other colonies, he nowhere makes any attempt to analyse the social and economic foundations of colonialism — and that wicked word itself, indeed, is barely to be found in his book. Wherever political issues are raised, his book (and one fears, therefore, his thinking) is full of unresolved clichés. Consider, for example, the following sentences on page 226 : « There is in the West Indies a vicious circle between unemployment, poverty, ignorance, indolence, high labour costs, low productivity, and back to unemployment and poverty. As in all the under-developed countries there is a fundamental dilemma to which no adequate solution has yet been found, despite the good work done by colonial development and welfare schemes. Is it possible to extend social services and education, without first developing the economic resources necessary to pay for these services ? If so, how successful can plans for economic development be in the face of ignorance, malnutrition, and disease ? » Not too uncharitably, one may well throw down the book in disgust at this point and shout : « **Whose** ignorance ? » For what is the good of ladling out these time-worn fables in the face of the actual and contemporary **achievements**, for example, of China, of India, of Soviet Central Asia ? Doesn't Mr Richmond see that in allowing himself the idle privilege of not-thinking in this way, he is simply playing into the hands of all those rogues, vagabonds, and interested persons whose vested interest in colour prejudice — in the colonial system — he undoubtedly abhors ?

New Hope in Africa, by *J. H. Oldham* (London, 1955, Longmans).

The determination of Africans not to be content with the helotry into which European settlers and investors have thrust so many of them has given rise to a rich variety of political and emotional reactions. In Central and Southern Africa — the territories more especially considered in this book — the bulk of Europeans, it must be conceded, have seen and continue to see in this determination nothing but a danger on an inconvenience to themselves. Most of them think that African nationalism is something to be fought and, if possible, destroyed. Others think that it cannot be destroyed, but that at all costs — even at the cost of limited concessions — it must be contained, and therefore « guided ». A few think that nationalism now represents Africa's real striving for a different future, and that it is therefore a force to be helped, defended, and supported : these are few indeed.

Dr. Oldham is a sincere and devoted believer in the need and the possibility of an inter-racial society in African territories of European settlement. He tells us in this brief book of his beliefs. They deserve respect. Yet in matters of this kind, we all know that it is not enough to mean well, as Dr. Oldham does : one needs also to be right. It is not enough to want to do the honest and the useful thing : one needs as well to know how to do it, and when, and with whom. A diligent reading of this book yields nothing to suggest that Dr. Oldham has any of these practical keys in his possession.

He tells the story of the Capricorn Africa Society, of which he is a prominent member. What is it ? It was founded « in Salisbury (the capital of Southern Rhodesia and now as well the federal capital of British Central Africa) in 1949 by a group of people, composed of members of different races, who believed that a policy for Africa must come from within Africa itself. » Now what does that mean ? After reading Dr. Oldham's book, I confess I am no nearer to an answer.

The truth, I suspect, is that Dr. Oldham and his well-intentioned friends do not know. They are full of good will : but they do not seem very strong in their facts. Nor can one be sure that what they are saying to-day they will necessarily be saying to-morrow : they ask a blessing for a vague and imprecise programme, but already they have changed their minds more than once. When it was first founded, as I well recall, the Capricorn Africa Society stood for a much watered-down « racial partnership » that barely concealed a firm intention to « keep the native in his place ». Its programme at that time was blessed by none other than Sir Godfrey Huggins, the Prime Minister of Southern Rhodesia — of a country and a government, that is, whose racial laws and attitudes were (and are) not much different from those of South Africa. Since then, we gather, the Society has evolved a little : could this possibly be because that original programme had absolutely no chance of winning the support of any self-respecting African ?

Even so, it is a lot for Dr. Oldham to ask that we should take his Society on trust. I remember one of its original promoters, a Mr Wilson of Salisbury, describing to me in 1953 how much support for the idea of « Capricorn Africa » he was managing to enlist among the European settlers of the Belgian Congo. Behind his desk a wall map showed « Capricorn Africa » as encompassing the whole central part of the Continent, including the Congo Basin and Angola and Moçambique — not to speak of Tangayika, Kenya, and Uganda as well. This Mr Wilson was firmly of the opinion that European settlers were the only people who could be depended on to run this new kind of United States of Central Africa. He was delighted with the British plan to federate the two Rhodesias and Nyasaland, seeing this as a first step towards still larger projects. As to African opposition, what did « the natives » know about these things ?

Now it is true that Mr Wilson has since resigned from the Society. And it is also true, I understand, that its principal founder, Mr David Sterling, has now condemned the federation which he and his Society supported at the time of its forcing through and its formation. Better late than never. But do we know what the Society now thinks about giving European Settlers in Central, Eastern and Southern Africa a new and wider extension of influence on African affairs ? Dr. Oldham says nothing on this point; yet it is a real and pressing one.

Dr. Oldham is vague, indeed, at every point where good will must give way to practical proposals. « The policy of the Society, he writes, « rests on two main foundations. The first is the creation of a common African patriotism, which necessarily involves the abolition of racial discrimination. The second is the maintenance and making effectual of civilised standards ».

Very good : but what does this really mean ? Alas, it is hard to tell. So far as one can penetrate a prose that is as high-flown as it is imprecise, it means that the rising tide of African nationalism — since it « cannot be stayed » — is to be directed into « channels of constructive effort ». Now that these troublesome Africans have got hold of the notion of helping themselves, Europeans had better rush in and see they don't help themselves to too much... Or so one infers from Dr. Oldham's prose.

« The ultimate objective is self-government », we read, « based on an electoral system in which members of all races who have the necessary qualifications as laid down by law vote on a common roll ».

But how « ultimate ? » And what are the « necessary qualifications ? » And who is to lay down the law defining them ? Dr Oldham has little or nothing to tell us about all this, except that « universal suffrage is out of the question ». Once again, for how long ? For how many ? « It is not necessary, however, no would it be proper », Dr. Oldham writes in an

astonishing comment on these crucial questions, « to go into matters in greater detail here, since they are under consideration by the citizenship committees in Africa to which reference has already been made... questions relating to citizenship and franchise are full of so many complexities that a full discussion of them would destroy the proportions of this book, while a compressed and partial treatment would be useless and misleading... » Then how does Dr Oldham expect us to judge of his sincerity and good sense ?

All that can be said from a reading of this book is that there is no evidence worth having that the Capricorn Society will do more than give a platform for the expression of a number of worthy sentiments, and thus cover the colonial reality beneath one more veneer of kindly phrases. Dr Oldham is evidently addressing himself primarily to European opinion; yet he has nothing to tell it of the darker history of Europeans in Central Africa : of the slave trade, of the Leopoldian System, of the concession companies in the French Congo (all « Capricorn Africa », after all), of the dispossession of the Matabele, of the driving of Africans in the Rhodesias to labour in mines and on farms, of the policies of racial oppression and obscurantism of the last three or five decades. He passes over all this in silence : he prefers to tell us of the great historical mission of « western man » and his love of freedom. But freedom for whom ? For how many ? He tells us that « any serious weakening » in European leadership « would certainly lead to the postponement to the far future of the country's development... It would probably mean a relapse into barbarism comparable to that which took place in Europe in the dark ages ». **Relapse** into barbarism ? But what is the racial persecution of Central and Southern Africa today, if it isn't precisely that ?

One could have more faith in Dr. Oldham's capacity to promote constructive change if his analysis were closer to the truth. Yet it consists, sadly enough, of little more than the time-worn prophecies of imperialists who are afraid they may lose their profits, once they lose their racial domination. « The process of advance », Dr Oldham tells us, « cannot be initiated and maintained in its early stage without a large expenditure of capital, which cannot be obtained by local taxation since the majority of the Africa population are living at present at a bare subsistence level ». True enough : but why not tax the mining companies ?

Northern Rhodesia is a country notably poor in social services and all means of African advancement. Yet this is what a semi-official newsletter found to quote from an official statement by the Financial Secretary of the Northern Rhodesian administration not long ago : « In 1953, company incomes (in Northern Rhodesia), together with European incomes from unincorporated enterprise, totalled £ 58.700.000, as compared with a total turnover of £ 160.900.000. Thus business profits showed the staggeringly high level of nearly 36 per cent of turnover. The mines' figure of profitability was 50 per cent, but other business showed the very satisfactory figure of 11 per cent... » Very satisfactory for whom, one may ask ? On all this, Dr. Oldham has nothing to say.

Until Europeans of good will — as Dr Oldham certainly is — are ready to question the comfortable social assumptions by which they appear to live, they may well find their readers wondering just how far the doctor may not be in need of his own medicine. But once Dr. Oldham and his friends really force themselves to admit the reality of colonialism and to think seriously about its consequences and its possible alternatives, then indeed there really will be « new hope in Africa ».

Basil DAVIDSON.

La Révolte de l'Asie (P.U.F.). **Regards sur l'histoire de demain,** par *Tibor Mende* (Editions du Seuil).

L'histoire d'hier semble toujours sans mystères.

L'on convient plus aisément de l'opacité de celle de demain. Du moins ceux qui ne nourrissent pas des ambitions de prophètes. Et M. Tibor Mende est de ceux-là. De ceux qui ne croient pas être dans les secrets du Destin; qui ont pour seule boussole la raison et cherchent dans l'analyse du présent — ce pont entre hier et demain — les premiers balbutiements du futur.

Hier, c'était l'hégémonie mondiale de l'Occident. Que sera demain? Aujourd'hui nous oriente. Dans sa réalité brutale, massive : la révolte de l'Asie. L'Asie prolifique, lasse de sa misère et de son humiliation, lève la tête pour la liberté et la dignité. Du coup la carte du monde — carte politique — s'en trouve modifiée, profondément. On peut suivre les étapes de ce sursaut jusqu'à Bandoeng.

Lutte raciale, dit-on — le Jaune contre le Blanc? C'est refuser, systématiquement, de rien comprendre à ce qui se passe sous nos yeux. De comprendre la signification de cet événement — avec la révolution d'Octobre et la désintégration de l'atome, le plus grand, le plus important de notre temps. Une époque vient de mourir : celle de la servitude des peuples : Une autre est née : celle de la liberté, de l'égalité — de la dignité humaine. L'Asie — et c'est justice — revendique sa part d'une civilisation et d'un bien-être qu'elle a contribué à bâtir. Par ce mouvement, l'humanité s'achemine vers son unité — malgré les convulsions et les grincements de dents.

Le mérite de M. Tibor Mende est précisément de ne pas avoir eu peur d'ouvrir les yeux sur la réalité du monde, de ne pas reculer devant la vérité même quand, en tant qu'Européen celle-ci lui est désagréable. L'Europe occidentale a transmué le flambeau de la civilisation en torche incendiaire. Telle est la conclusion que les peuples ont tiré de leur contact involontaire avec elle. Conclusion lourde de conséquences — d'autant plus que la Révolution soviétique, à proximité, leur apportait la preuve de la possibilité d'une authentique émancipation.

De là la double signification de la révolte de l'Asie : politique et économique : « La fierté apportée par l'indépendance devait être complétée par la dignité qu'assurerait une économie planifiée » (**La révolte de l'Asie**, page 12). Drame de l'Europe contemporaine. Drame poignant, « dépassant en importance tous les conflits traditionnels qui ont divisé la société européenne » (**Regards sur l'histoire de demain**, page 177). Duel, à l'échelle des nations, du capitalisme et du socialisme où, en un sens, se joue l'avenir même de l'humanité.

Le problème posé à l'Europe est précis : se cramponnera-t-elle à ses privilèges périmés — désespérément, ou aura-t-elle la sagesse et le courage de prendre les devants, elle-même, pour une politique de fructueuse collaboration avec les autres pays — ceux-là même qui, par leur labeur et leurs sacrifices séculaires, ont fait sa richesse matérielle et spirituelle? « Le tribunal de l'histoire qui est en train de juger l'Occident, ne lui laisse que très peu de temps pour réparer ses torts » (**Regards sur l'histoire de demain**, page 161).

La première solution mène à la catastrophe. Il n'est que d'ouvrir les yeux pour s'en apercevoir. Toujours généreux, et de plus, hautement

conscient des intérêts de l'Occident, M. Tibor Mende opte pour la seconde : la collaboration. Qu'on ne pense pas ici à une « collaboration » du type « aide technique américaine », « Philippines », « Point IV » ou « Plan de Colombo », il y a derrière toutes ces expériences « d'aides aux pays sous-développés » un impérialisme à peine camouflé, dont M. Tibor Mende sait que notre siècle ne veut plus.

Il exige davantage pour le rachat et la sanctification de l'Occident libéral : « La première mesure à prendre une fois l'entreprise sérieusement décidée, serait d'établir une autorité unique en lieu et place de la poussière d'organisations rivales qui règnent actuellement. La deuxième serait de créer un système en vertu duquel chaque État membre serait appelé à verser une contribution proportionnelle à son revenu national » (**Regards sur l'histoire de demain**, page 158).

Utopie généreuse, certes, mais qui, comme toutes les utopies, révèle le désarroi d'une société. L'Occident, en effet, ne possède pas les moyens d'une telle politique. A moins de consentir — ce qui est peu probable — à un effondrement de son niveau de vie actuel. Reste à savoir même si, ces moyens existant, l'Occident peut s'engager dans une telle voie! Il est un fait auquel M. Tibor Mende, sans totalement l'ignorer, ne donne pas toute son importance, c'est que de plus en plus, l'économie occidentale dépend des pays sous-développés pour les produits agricoles, les matières premières et les débouchés. Ce fait interdit à l'Occident toute aide efficace pour l'industrialisation de ces pays. Car ces derniers industrialisés deviendraient inévitablement — recélant des richesses immenses et possédant une main-d'œuvre abondante et bon marché — de redoutables concurrents.

Désarroi d'une Société, avons-nous dit. Car le véritable problème de notre époque est de savoir si le monde étant ce qu'il est, l'économie dite libérale peut encore satisfaire aux besoins de l'humanité. Si M. Tibor Mende a bien saisi les termes du problème, ses sympathies idéologiques — bien qu'il se défende de participer « aux discussions idéologiques et politiques du moment » — l'ont empêché d'en donner une solution claire. Le texte de Bertrand Russel qu'il a placé en tête de ses **Regards** est significatif à ce sujet.

« Il n'y a pas d'espoir pour le monde, dit-il, si le pouvoir ne peut pas être apprivoisé et placé au service non de tel ou tel groupe de tyrans fanatiques, mais de l'espèce humaine tout entière, blancs, jaunes et noirs, fascistes, communistes et démocrates; car la science les a rendus solidaires : ils doivent vivre ou mourir ensemble. »

Pur « confusionnisme » — comme si l'humanité pouvait vivre à la fois de tant de valeurs contradictoires. La coexistence prolongée de deux sociétées contraires dans leurs principes et leurs résultats est impossible : seule subsiste celle qui répond aux exigences de l'histoire. C'est une loi historique constante. Et **la révolte de l'Asie**, n'est pas une preuve que le régime libéral continue à répondre aux exigences actuelles de l'humanité.

L'avenir des pays sous-développés, par *Michel Poniatowski* (Collection « L'Économie »).

Par pays sous-développés, on entend ici « un pays qui, pour une population donnée, ne fait pas un plein et rationnel emploi de ses ressources agricoles, minières et énergétiques connues, compte tenu des connais-

sances techniques et de l'épargne existante, entraînant de ce fait pour chacun de ses habitants un niveau de vie économique et social inférieur » (p. 44).

Il ne fait pas de doute que l'Afrique, dans sa totalité, fait partie de la catégorie des pays sous-développés. Il est aussi incontestable que les conditions de son futur développement préoccupent chacun de nous. C'est pourquoi il ne nous semble pas inutile d'attirer l'attention sur le livre de M. Michel Poniatowski qui, nous dit-on dans la préface, « présente une remarquable synthèse » des études poursuivies dans ce domaine, études permettant de « dégager de façon de plus en plus précise les conditions nécessaires au progrès des pays sous-développés, l'orientation à donner aux efforts, et aussi les limites et les réactions auxquelles ceux-ci peuvent parfois se heurter » (p. 7).

Le déséquilibre entre la population et la production qui détermine le bas niveau de vie des pays sous-développés et par conséquent demeure un mal fondamental, peut être enrayé par deux séries de mesures. D'une part : la limitation des naissances. [« Si dure et même inhumaine que puisse paraître une telle proposition, l'œuvre sanitaire doit être conçue en fonction de l'économie avant d'être conçue en fonction de l'homme » (p. 27)] et l'augmentation des importations de produits alimentaires. D'autre part : le développement de la production nationale, de manière à la rendre apte à satisfaire les besoins essentiels du marché intérieur.

Nous n'insisterons pas sur les deux premières mesures (1) qui, M. Poniatowski en convient, ne peuvent et ne doivent jouer que provisoirement. La seule solution demeure donc le développement de l'économie nationale. Mais une politique nationale de progrès économiques, dans les régions sous-développées, est elle-même soumise à des conditions précises : « Ces conditions peuvent dépendre soit de facteurs propres au pays considéré tels, par exemple, l'existence de ressources naturelles suffisantes et d'un ordre social adapté à une organisation économique moderne, soit de facteurs extérieurs à ce pays et qui tiennent essentiellement à des apports suffisamment importants de capitaux et de techniciens étrangers » (p. 51).

L'Afrique ne manque pas de ressources naturelles : agricoles, minières, énergétiques et humaines (nous reviendrons sur l'ordre social qui est, l'on s'en doute, un facteur essentiel de développement économique) mais l'Afrique manque de capitaux et de techniciens. De capitaux : les possibilités de financement par l'épargne, l'impôt ou l'inflation demeurent fort réduites. De techniciens : le peu de développement de l'enseignement, même primaire (nous ne parlons pas de l'enseignement supérieur) est assez édifiant à ce sujet.

Force est donc à l'Afrique, si elle veut accéder à un stade supérieur de son développement, d'importer capitaux et techniciens. Mais cette importation pose de graves problèmes qui, dans le cas des techniciens peuvent se résoudre aisément par une sélection et un contingentement rigides. Ces problèmes sont plus délicats en ce qui concerne les capitaux. Ceux-ci ne consentent à s'investir que si on leur offre « des garanties suffisantes », c'est-à-dire si on accepte d'aliéner en leur faveur l'indépendance nationale. Et cela, même s'il s'agit de capitaux non privés, publics ou émanant d'organisations internationales de crédit : « ce n'est un secret pour personne, constate l'auteur, (et le fait n'a rien d'étonnant, compte tenu de l'origine de la majorité des capitaux) que les investissements effectués par les grands organismes internationaux sont, pour

(1) La limitation des naissances est d'ailleurs impensable en Afrique Noire Nul n'ignore que l'Afrique manque d'hommes.

une large part, dominés par les contingences de la politique extérieure de certaines grandes puissances » (p. 88).

Devant cette situation, M. Poniatowski préconise l'élaboration d'un statut international des capitaux, seul capable de limiter, de réduire les inconvénients de toute importation de capitaux.

« Ce statut devrait prévoir :

« — une garantie pour les capitaux étrangers contre le **risque politique**, cette garantie étant accordée à certaines catégories d'investissements privés **par les gouvernements du pays d'origine et du pays destinataire** des capitaux (souligné par nous S. K. F.);

« — un allégement de la fiscalité et la protection des capitaux étrangers contre l'arbitraire fiscal, ainsi que la suppression de la double imposition;

« — **le retransfert des bénéfices et sous certaines conditions des capitaux investis** (souligné par nous S. K. F.);

« — l'octroi d'une garantie de change lorsqu'une telle garantie est indispensable au financement de projets véritablement prioritaires;

« — une indemnisation raisonnable (?) en cas de réquisition ou de nationalisation d'une entreprise » (p. 93).

M. Poniatowski considère ces garanties comme un minimum : ce qui est proprement scandaleux, car il ne demande rien d'autre que l'aliénation de l'indépendance nationale. Nous y reviendrons.

Reste le problème de méthode : « même lorsque les ressources agricoles et minières existent, lorsque sont réunis les capitaux suffisants et lorsque les techniciens nécessaires se trouvent à pied d'œuvre, leur utilisation peut aboutir à un échec faute de méthodes appropriées » de mise en valeur économique (p. 111). Pour ou contre le régime libéral, tel est le problème.

L'auteur se prononce à la fois contre l'économie libérale et contre le régime socialiste d'économie organisée. Contre l'économie libérale : parce que anarchique et inefficace; contre le régime socialiste : parce que, semble-t-il, autoritaire. Il est pour l'économie dirigée, car « l'inévitable extension du secteur public, la nécessité d'utiliser au mieux des moyens financiers limités, d'éliminer des déséquilibres entre les secteurs de productions, de stabiliser prix et production, d'orienter au mieux, en un mot, l'activité économique, rend nécessaire cet effort de prévision et d'organisation que représente un plan » (p. 111).

Il est évident que la position de M. Poniatowski est une dérobade. L'économie dirigée — comme d'ailleurs toutes les troisièmes voies — n'est pas une solution. Dans un régime fondé sur la propriété privée, l'intervention de l'État pour diriger, orienter, planifier l'économie nationale ne peut avoir aucune efficacité. Les capitaux privés, quelles que soient les « directives » de l'État, ne chercheront à s'investir que dans les secteurs immédiatement rentables (commerce, agriculture, matières premières) alors que les pays sous-développés ont surtout besoin d'investir dans les travaux d'infrastructure et d'équipement de base où la rentabilité ne peut être garantie que pour une assez longue période, à très long terme. Seul le système socialiste apporte ici une solution adéquate. Il est d'ailleurs remarquable que l'auteur ne le rejette pour aucune raison proprement économique, mais au contraire reconnaît chemin faisant, sa valeur et sa supériorité dont témoignent par ailleurs, M. Poniatowski en convient, les réalisations soviétiques.

Seul le système de planification socialiste, en soustrayant le pays sous-développé aux aléas d'une économie de marché où le plus fort cherche toujours à dévorer le plus faible, peut lui permettre de sauvegarder son indépendance et de créer les conditions d'un développement économique rapide et harmonieux : « la création autoritaire (passons les restrictions et les mots conventionnels à l'auteur, mais retenons l'aveu : S. K. F.) de

l'épargne permet au régime socialiste de se dispenser (au prix de sacrifices humains souvent considérables) (1) d'une aide extérieure (2) pour édifier son économie. Cette planification des investissements permet une utilisation de l'épargne en fonction de la valeur économique ou sociale de l'équipement à promouvoir et non pas de la seule rentabilité financière » (p. 79).

La supériorité de l'économie socialiste n'est donc pas scientifiquement contestable. L'Afrique de demain devra s'engager dans la voie du socialisme ou elle ne sera pas. Mais ce n'est encore là qu'un problème lointain. Dans l'immédiat se pose celui de l'indépendance nationale qui n'a tout son sens que comme condition nécessaire à l'industrialisation et à l'accès sur la voie du socialisme. La préoccupation essentielle de M. Poniatowski, telle qu'elle ressort du dernier chapitre de son livre intitulé **Responsabilité de la France** est bien de faire obstacle à cette évolution. Et cela pour deux raisons d'importance majeure pour la France capitaliste : 1° Une Afrique indépendante, c'est la fin de la France en tant que grande puissance : « la France est encore une puissance mondiale grâce à son rôle dans ces territoires » ... « l'avenir français sur le plan international, est lié à notre position en Afrique » (p. 8).

2° Une Afrique libre s'orientera nécessairement vers le socialisme et de cette orientation « peut dépendre une définitive prépondérance » de l'un des deux blocs antagonistes (p. 180).

M. Poniatowski espère pouvoir arriver à ce but par deux moyens : le fédéralisme et l'investissement étranger. Le fédéralisme donnera aux Africains l'illusion de participer à la gestion de leurs propres affaires, « les domaines essentiels (étant) réservés au gouvernement de la Fédération groupée autour de la France » (p. 185). La France n'a plus « ni la puissance politique nécessaire ni l'appui international indispensable pour mener une politique de force et d'intégration totale » (p. 185). L'investissement étranger au contraire vise à perpétuer la dépendance de l'Afrique en associant d'autres impérialismes à l'impérialisme français (Eurafrique). « (La France) ne se trouverait plus dès lors **seule** devant certains ultra-nationalismes locaux, mais... elle aurait le soutien des autres pays européens intéressés au maintien d'un statut garanti par la France... Soutenus par les autres pays européens, notre maintien en Afrique est possible. Le cas échéant, nous affronterons seuls des difficultés dont l'issue serait bien incertaine » (p. 183-184). On comprend maintenant, le sens du statut international des capitaux de M. Poniatowski!

Nous avons tenté de relever les idées essentielles de ce livre. Il est inutile de dire que bien d'autres aspects sont laissés dans l'ombre, qui méritent d'être signalés. Espérons que des spécialistes africains de l'économie voudront examiner de plus près le travail de M. Poniatowski, qui nous semble être, à bien des égards, la synthèse la plus « franche » de la pensée économique du néo-colonialisme français.

François SENGAT-KUO.

---

(1) M. Poniatowski oublie-t-il que l'instauration du régime capitaliste n'est pas non plus exempte de ces « sacrifices humains souvent considérables » ? L'histoire de l'industrialisation en Europe en témoigne éloquemment. On pourrait se demander, d'autre part, si l'hostilité des pays capitalistes n'est pas la cause de certains sacrifices douloureux dans les pays socialistes...

(2) Tout au moins de réduire celle-ci à des proportions raisonnables, c'est-à-dire qui ne puissent pas mettre en danger l'indépendance nationale.

LES ARTS

« VERS UN ART AFRICAIN VIVANT » NAMBA ROY

Sincèrement pénétré de paganisme africain et de christianisme européen, Namba Roy, encore inconnu en France, a exposé, place Saint-Sulpice, à la Galerie « Palmes ». Né à la Jamaïque (1910) Roy avait jusqu'en 1944 servi dans la marine marchande. Matelot à quai, il sut, pour lutter contre l'inactivité forcée en Angleterre recourir au plus profond de lui-même. Peignant ou sculptant « tout ce qui lui tombe sous la main », il recrée à travers le double exil (Jamaïque-Afrique) les légendes qui depuis deux siècles ont maintenu sa famille (déportée en esclavage) dans l'active magie de son Congo pré-natal.

Londres accueille favorablement ce message (1951). Une seconde exposition (Archer Gallery, 1955) consacre l'artiste, que l'Institut des Arts et des Lettres d'Angleterre vien d'appeler parmi ses membres.

Apparemment rapide ou insolite, cette réussite se cueille pourtant comme un fruit longuement porté que les circonstances font soudainement mûrir. Dans la famille, en effet, la sculpture se transmet de père en fils, nous révèle M. C.-A. Burland, préfaçant l'exposition de mai-juin 1955. Arrachés à leur terre originelle les Roy ont pu s'évader de l'enfer des plantations et se réfugier dans la montagne Cockpit de l'île Jamaïque. Dès 1738, ils obtiennent, avec la population Maroon, un accord d'indépendance à l'égard de l'Angleterre. C'est dire qu'ils vivent intensément sur un fonds de traditions africaines qui les exalte.

Ce fonds, nous le retrouvons dans l'œuvre peint et sculpté de Namba Roy. Les gouaches et les pastels, particulièrement, préfacent l'œuvre du sculpteur, ressuscitant les symboles cosmogoniques essentiels. Comme Odilon Redon, Namba Roy suggère à la fois l'irréel et le réel en gestation dans les mythes. Lorsque Iyaloda, « Mère de la Vie » et Tahta « père des hommes » modèlent dans l'argile les Pic Ney — leurs enfants en perpétuelle alerte parce qu'ils procréent en cachette du Seigneur Nyankupon — les aléas de la cuisson marquent pour l'éternité la différence de couleurs entre les hommes. Mais comment ne pas retrouver ici l'ardent symbole de l'artiste communiquant son message en dépit des dieux, des hommes et de la vie ?

Namba Roy n'est cependant pas l'homme du passé. La tradition qui l'inspire et le commande ne l'empêche pas de vivre son époque. L'exploitation du passé s'avère inutile. Le pittoresque, le folklore demeurent des obstacles à l'efficience. Ce qu'il faut c'est explorer, exprimer l'actuelle situation à la frontière sensible de civilisations qu'il aime, connaît et qui ont le même besoin de se reconnaître.

Et son art s'incurve, se féminise, teinté de christianisme et d'esprit européen. Madeleine Rousseau a très exactement marqué le point d'im-

pact... « Point géométrique de la conciliation, écrit-elle, comme un maillon solide qui pourra supporter le poids de la soudure qui réparera la grande chaîne que l'Occident a imprudemment rompue entre nous et les autres. »

S'agit-il encore de « création nègre » authentique, comme l'affirme le catalogue, ou d'un compromis ? La presse se partage au point que l'hebdomadaire **Demain** relève les positions contradictoires de deux chroniqueurs différents à la même page de la revue **Arts.** L'un vante la naïveté, l'humour, le merveilleux légendaire, l'ingéniosité technique. L'autre conclut au pur et simple abâtardissement : « On a l'impression d'être devant des faux, de mauvaises copies ou de mauvaises interprétations ». Et « quel besoin, ajoute-t-il, de puiser dans la Bible qui visiblement n'appartient pas au même domaine mental ? »

A cette double assertion je m'oppose personnellement. Les délais de mise en page ne me permettent pas de procéder immédiatement à l'enquête qui s'impose auprès des Africains qui ont vu cette exposition. Qu'il me soit permis de reproduire le témoignage d'un jeune Congolais, G. F. Tchicaya Tam'si, publié par **Demain** :

« Pour tous les Noirs qui l'ont vue, de Rabemananjara à Depestre, de Cheikh Anta Diop à Tuzzinski, l'exposition « la création nègre » est on ne peut plus fidèle aux plus grandes traditions de notre culture »... « mais elle ne fait pas que traduire nos grands mythes à l'usage contemporain... rejoignant la mythologie chrétienne à travers les légendes Namba, elle affirme abondamment que tout ce qui est nègre est universellement humain. »

Tandis que l'art européen, spécifiquement représenté par les avatars de l'École de Paris, se perd et se gagne successivement en ses métamorphoses, il serait pour le moins scandaleux d'arrêter l'évolution d'un art africain, au nom d'une orthodoxie fixée par le marché critique.

J. CAILLENS.

LA PEINTURE MALGACHE A L'HONNEUR
YVONNE RAMANANDRAISOA

Nous avons eu le grand plaisir d'être invités au vernissage de l'exposition des peintures de notre compatriote Yvonne Ramanandraisoa, artiste malgache, lauréate de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, qui a eu lieu le 17 juillet 1956 au Cercle de la France d'outre-mer. Les personnalités de l'art et de la pensée, tant malgaches et africaines que françaises, venues nombreuses à cette occasion, témoignaient du prestige dont jouit notre culture dans les milieux qui se refusent à dénier aux « Noirs » des formes de civilisation aussi riches que variées.

L'exposition de notre compatriote a ceci de frappant. Ses toiles montrent qu'elle demeure, malgré sa formation occidentale, très poussée, sous la fascination de la Grande Ile, de ses paysages, de son folklore, de ses habitants. L' « âme » de son pays vit et vibre dans le fond de son être et elle tient à lui donner une place prépondérante dans sa production. Certes, son attention se trouve parfois fixée par la vision d'un monde « étranger ». Mais là encore, elle cherche à percer l'âme de ses personnages. Elles les projette avec une touche vigoureuse, sa palette n'hésite pas. Un **Portrait de femme** et un **Portrait de jeune fille** dont

le dessin et la composition accusent une maîtrise incontestable, se situent dans un état d'âme tourmenté, dans un climat psychologique dramatique. Et lorsque l'artiste peint **La femme au béret** ou **La femme au tricot**, elle les revêt d'une expression et d'une vérité psychologique saisissantes rendues admirablement par la facture moderne et réaliste de ces œuvres. Mais l'auteur sait aussi passer des compositions vigoureuses d'une grande force et d'une belle décision dans la composition, à la douceur voluptueuse. Témoin cette **Mélancolie**, très hardie, très audacieuse où nous nous plaisons à retrouver quelque chose de la sensibilité moderne. Une impression demeure. A travers ces toiles, le ton reste personnel : l'artiste atteint à cette affirmation d'un talent qui trouve sa voie dans le réalisme.

Une fois que l'artiste s'évade de ce monde « étranger » où l'homme semble le seul centre de ses créations originales, elle revient dans son « milieu » : l'appel de la nature, de la foule, des villages, de l'homme malgaches devient également irrésistible. Madagascar se reconnaît à ces différentes composantes et l'artiste montre qu'elle demeure sensible à chacune. Dans **Mpilalao** (danseurs malgaches), la composition est vraiment belle, le dessin parfaitement exécuté, les couleurs fort contractées, les personnages bien définis. **Le marché du Zoma** procède de la même facture et montre admirablement la sûreté de l'artiste pour saisir un ensemble mouvant et changeant. Dans **Le repiquage du riz** respire l'équilibre. L'auteur y mêle à la vision la plus simple et la plus naturelle, l'harmonie du développement qui nous séduit. **L'enfant au pilon** ne manque ni de grâce, ni de suavité. La lumière qui révèle l'être de son environnement et étonnamment douce. Dans le **Village de la Côte est** et le **Village du Nord-Ouest** le pittoresque s'allie à la justesse des perspectives. La palette de l'artiste « croque » la nature avec une verve surprenante. Le **Type sihanaka** est très beau, musclé, coloré. L'auteur y a appris à mesurer ses formes, à ménager ses couleurs, et en arrive à un tableau qui a la rigueur, la simplicité, la qualité, le « fini » d'un chef-d'œuvre. Enfin **Ambohimanga...** « lieu saint où flottent encore, où persistent des parfums qui ne veulent pas s'évaporer, l'âme des temps souverains en lutte contre l'agonie » (Jacques Rabemananjara), est surtout caractérisé par la luminosité de son inspiration.

L'on ne saurait trop que souligner l'originalité de l'art malgache. Il s'exprime en fonction de la personnalité de l'auteur, mais demeure toujours lui-même de par son humanisme et de par son spiritualisme. Yvonne Ramanandraisoa est en cela une artiste authentiquement malgache, car elle n'a pas sacrifié à des considérations d' « école » les caractères spécifiques de la création traditionnelle. A travers son style personnel et dans le choix de ses expressions, elle apporte au monde la lumière et la fraîcheur de l'exotisme malgache. Dans l'évolution actuelle de notre culture nationale, les points de vue qu'elle exprime dans l'interview que nous lui avons demandée à l'issue du vernissage de son exposition, méritent bien qu'on les médite.

PREMIÈRE QUESTION : Dans votre art, est-ce que vous avez adopté un « système » ou bien est-ce que vous vous en tenez, par réaction justement à l'esprit de système, à la « libre expression ? »

RÉPONSE : C'est un fait que l'art ne cesse d'évoluer. Il importe de ne pas le perdre de vue, mais à mon avis la nécessité n'en demeure pas moins de parvenir à une synthèse entre l'art moderne et l'art traditionnel malgache, dont il s'agit par là même de dégager la personnalité.

DEUXIÈME QUESTION : Nous avons remarqué que parmi les œuvres exposées dominent les « sujets » malgaches. Est-ce que vous vous proposez de promouvoir la fondation d'une école « nationale » de la peinture malgache ?

RÉPONSE : En effet, quatorze des vingt-huit œuvres exposées représentent des sujets spécifiquement malgaches. Malheureusement, faute d'une connaissance suffisante de notre Ile, je n'ai pu en faire apparaître qu'un visage incomplet. Oui, nous devons à la vérité de signaler une tendance des artistes malgaches à se limiter en général au seul cadre des Hauts-Plateaux et à laisser à d'autres le soin de représenter des sujets des régions périphériques. C'est là, à mon avis, une lacune à combler.

TROISIÈME QUESTION : Préparer et organiser une exposition à Paris ne sont pas faciles. Pourriez-vous nous dire quelles sont les principales difficultés que vous avez dû surmonter ?

RÉPONSE : Oui, exposer à Paris n'est pas aisé. Les difficultés sont de tout ordre, d'abord financier. Louer un studio revient en moyenne à 150.000 francs pour quinze jours. Le seul recours est le musée de la F.O.M. dont on nous a signalé l'accès ouvert gracieusement à tout exposant malgache éventuel et aussi le Cercle de la F.O.M., très avantageux financièrement. Ajoutez-y la publicité, essentielle, le prix des cadres et la crainte d'aller au-devant d'un échec. Oui, exposer à Paris, c'est presque une gageure.

QUATRIÈME QUESTION : Nous saluons avec beaucoup de sympathie votre début de carrière. Peut-être aurions-nous le privilège de connaître votre projet d'avenir ?

RÉPONSE : Il s'agit évidemment de savoir comment promouvoir l'art malgache, comment intéresser les jeunes de chez nous à la carrière artistique ? Autant de questions auxquelles on ne peut pas pour le moment donner de réponses avant d'être sur place, mal informés que nous sommes de l'état actuel des choses dans notre pays.

Pour terminer, je me dois de remercier tous les amis, et en particulier les membres de l'A. E. O. M., dont la visite à l'exposition a été un réconfort et un encouragement. Nous serions heureux si l'art malgache contribuait à mieux faire connaître notre patrie, si remarquable par sa diversité et son unité et ainsi à mieux nous connaître et nous aimer.

Nous traduisons ici le sentiment de tous les étudiants malgaches en adressant nos remerciements et nos félicitations chaleureuses à une des nôtres qui a su honorer par son talent Madagascar.

Reportage « SAMY ISIKA ».

CINÉMA

QUAND LE CINEMA FRANÇAIS PARLE AU NOM DE L'AFRIQUE NOIRE

Actuellement, il ne se passe pas de mois sans que les écrans parisiens ne nous proposent un ou deux films tournés en Afrique ou sur l'Afrique Noire. Jusqu'à ces dernières années ces films destinés au circuit intérieur, n'avaient pour spectateurs que des spectateurs français. Depuis la dernière guerre, du fait de la présence plus nombreuse de Noirs africains en France, ces longs métrages et ces courts métrages sont effectivement vus par un nombre toujours plus grand d'entre eux. Production essentiellement commerciale de surcroît, ces films « exotiques » n'étaient auparavant l'objet d'aucune analyse critique sérieuse. Tout au plus étaient-ils mentionnés pour mémoire dans quelques revues, ou à titre simplement publicitaire dans des hebdomadaires de cinéma. Depuis 1946, la production de films à thèmes africains s'est accrue et les moins mauvais d'entre eux furent l'objet d'études, de discussions et furent même soumis aux Africains pour avis. Mais ces films étant entièrement achevés au moment de leur projection, il n'était pas question d'en refaire les montages et les dialogues pour répondre aux critiques dont ils avaient été l'objet.

Nous connaissons maintenant les résultats de la colonisation européenne en Afrique Noire. Elle fit que dans tous les domaines de la pensée et de la création, le continent africain s'est tu et son évolution normale brutalement arrêtée par les cris vainqueurs des armes et l'implantation des idéaux de l'Occident. Depuis, une seule manière d'être qui au travers des langues européennes, langues obligatoires de culture et de culture obligatoire réduisait l'Africain au simple rôle de producteur de matières premières. Il était nécessaire pour l'Europe que l'Afrique n'ait jamais été pour pouvoir être selon ses désirs. Cette politique avait mobilisé un certain nombre d'esprits brillants, de maîtres à penser qui gravement sous le couvert de la science et au nom de la science, nous éliminèrent du genre humain et nous situèrent à mi-chemin entre l'homme (blanc) et l'animal. Fort de cet appui, que de livres, que d'articles, que de théories rédigés alors à notre endroit, et tous plus scatologiques les uns que les autres.

Puis l'Afrique s'est mise à reparler et brusquement entre les deux guerres, quelques intellectuels et artistes découvrirent ce qui avait toujours été les fondements de notre culture, de nos civilisations : notre art, notre musique et à travers eux, l'existence même de notre pays. Et nos voix s'enflèrent, ce fut dans l'après-dernière guerre. Nous posions alors en principe et en fait, que notre culture, nos civilisations étaient et doivent être à nouveau grâce à notre indépendance politique. En Europe, le tumulte fut grand. En toute hâte, on mit sur pied d'autres statuts, d'au-

tres systèmes pour pallier les vieilles conceptions croulantes. Mais de réels changements, point. N'empêche, pour l'Afrique et en Afrique même, la grande lutte de libération est engagée. Pour notre part, nous la portons résolument sur le plan culturel puisque aussi bien en cette deuxième moitié du XX[e] siècle, notre droit à la vie nous est toujours contesté. Lors du **1[e] Congrès International des Écrivains et Artistes noirs**, un grand quotidien du soir ne titrait-il pas : « Les Nègres parlent de leur néant. » De plus en plus nous parlons en notre nom, non de « notre néant », mais dans presque tous les domaines de la pensée et de la création artistique. Plus personne ne peut prétendre ne pas nous entendre si l'on ne nous écoute pas toujours.

Cependant, il est encore des domaines où l'Europe parle et continue de parler exclusivement au nom de l'Afrique, entre autres le domaine cinématographique. Il ne saurait être question ici d'étudier tous les films réalisés par la France et qui ont trait à l'Afrique Noire. D'ailleurs le principe de fabrication de la plupart de ces films, ne diffèrent que peu d'un genre à un autre et participe de la conception immuable : l'Afrique est sauvage quand ce ne sont pas les Nègres; et la présence du Blanc nous a été bénéfique et nous reste nécessaire.

Voyons d'abord comment se présente l'état d'esprit de ceux qui ont mission ou non de parler en notre nom par l'intermédiaire du film. Nous avons en premier lieu ceux qui nous veulent du mal et qui ont admis une fois pour toutes, que nous étions des êtres inférieurs : les racistes, les mercenaires à argent compté qui rejoignent ceux qui ont bâti et bâtissent leur fortune sur notre exploitation : les colonialistes.

Nous avons ensuite ceux qui croient plaider notre cause et n'ont jamais pu se dégager des préjugés de toutes sortes : les doctrinaires et les idéologues polarisés sur les questions économiques.

Nous avons encore ceux de bonne volonté qui nous veulent du bien et défigurent inconsciemment le visage de l'Afrique parce qu'ils voient tout en termes humains : les idéalistes, les rêveurs, les paternalistes.

Et enfin ceux qui posent nos problèmes de la seule façon juste et dans le seul contexte actuellement valable, le contexte politique : les réalistes, ceux que nous appellerons nos vrais amis.

Ces divisions répondent toujours aux films sur l'Afrique Noire qui nous sont proposés. Nous ne portons aucun jugement sur les auteurs de ces films, sachant par expérience de quelle « cuisine » ces productions sont souvent l'objet. D'ailleurs dans le cinéma, les réalisateurs ne sont pas seuls. Et leur responsabilité se trouve d'autant plus atténuée que derrière eux se trouvent les forces obscures de la finance, elles-mêmes chapeautées par les pouvoirs publics, véritable monument d'irresponsables et d'intouchables qui tranchent, décident au nom de tout un peuple encore, selon les vieilles normes de l'Afrique continent mystérieux, de l'Africain peuple enfant.

Mais laissons parler **Paysans Noirs**, film de Georges Regnier produit par l'Union générale cinématographique, scénario d'Auberger tiré du roman de Delavignette, qui va illustrer notre première classification.

L'action se déroule aux confins du Soudan et de la Haute-Volta. Dans sa partie documentaire, il a trait à la vie des paysans noirs, encore que cette vie soit bien schématisée. Le thème fondamental du film repose pour l'essentiel sur le rapport de force entre trois groupes; les bons paysans noirs, les mauvais nègres, et les bons justiciers européens. Les mauvais empêchent les bons de cultiver leurs champs en paix par des exactions, des assassinats. Les justiciers interviennent pour rétablir l'ordre, l'ordre colonial afin que les bons et les méchants conjointement puissent continuer à être exploités. Sur le point précis où l'on était en droit de s'attendre à un apport neuf sur le problème de la coopération entre blancs et noirs en Afrique, nous voyons en filigrane de l'action décrite,

la justice du blanc, la prédominance du blanc et les lieux communs habituels : superstition, fourberie, paresse, sauvagerie du nègre. Si nous regardons plus avant, nous découvrons très rapidement le mythe de l'incapacité du Noir à toute entreprise d'envergure qui rejoint vite l'autre aspect de la mystification, les bienfaits et le caractère désintéressé de la colonisation. A preuve des hommes blancs luttent, souffrent et meurent pour que le bonheur des Noirs soit, même malgré eux.

Le second point de notre division des genres, le film **Nagana** peut y répondre quant à l'esprit. Ce long métrage d'Hervé Bromberger a été tourné, disons quelque part en Afrique. Les auteurs veulent le situer dans le Haut-Kamerun. Si l'on peut tromper les spectateurs français sur ce point de géographie, on le peut moins avec des Africains. Mais là n'est point l'essentiel de notre propos. Voyons plutôt l'histoire et ce que nous en pensons : que disent ces images ? que le pays africain est beau encore qu'il y fasse bien chaud; qu'il fait bon y vivre (pour le Blanc). Mais Dieu, que la naïveté des Africains est grande; ils sont sans défense contre les méchants trafiquants blancs qui en échange de pacotilles, au lieu et place d'antibiotiques que les caisses sont censées contenir, écument le pays de son or. Bien sûr, force restera à la loi. Dans ce film, on grossit un fait divers d'une façon telle qu'il vient masquer les vrais maux dont souffre l'Afrique. Le secondaire devient l'essentiel et l'histoire ainsi présentée, jette un voile pudique sur le trafic des grosses sociétés, sur la misère des villageois. En somme tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il y a bien les fièvres, les animaux sauvages, etc., mais ce n'est que le deuxième aspect du prosélytisme de l'histoire. Le racolage de jeunes naïfs à qui la France ne propose plus rien d'exaltant. De belles aventures vous attendent en Afrique, leur suggèrent les images et les dialogues. Combien ne voyions-nous pas chez nous de « ces petits blancs » sans qualification aucune et qui établissent leur supériorité sur la seule couleur de leur peau. L'autre aspect étant de donner aux plus rassis la ration d'émotion nécessaire et le rêve qui va leur permettre un moment d'oublier leurs difficultés et leur misérable condition sociale.

De quelle façon le cinéma français parle-t-il encore de l'Afrique Noire ? Écoutons **La plus belle des vies**, de Claude Vermorel, qui va illustrer notre troisième division des genres. L'histoire est simple. Un instituteur blanc arrive en Afrique avec sa femme. Homme de grand idéal, il est frappé par un premier malheur : la mort de son enfant. Un deuxième malheur, conséquence du premier, l'accable peu de temps après : sa femme le trompe avec un ingénieur blanc du lieu. Pour elle, la mort de leur enfant est le fait des forces obscures des Dieux tutélaires de la cosmogonie africaine. Elle déteste le pays et veut le quitter en entraînant son époux. Mais celui-ci, tout à son œuvre missionnaire, résiste. Prêt à succomber au découragement, son œuvre et son ménage seront sauvés grâce à la reconnaissance agissante des Africains, pour qui il sacrifia le meilleur de lui-même en luttant à leurs côtés contre l'analphabétisme, pour une meilleure hygiène et contre tous les truands blancs (les petits), rapaces suceurs de sang africain. Nous nous trouvons encore ici devant une belle déclaration d'intention. Mais les vrais problèmes sont toujours laissés de côté ou mal posés. Avec ce film nous dépassons le colonialisme pour atteindre au néo-colonialisme par la façon séduisante dont l'œuvre nous est présentée. La bonne foi des auteurs me semble certaine. Mais enfin, nous restons toujours au stade où l'on continue à admettre la tutelle définitive de l'Occident sur les pays africains. Si la méthode d'approche et d'explication de nos différents problèmes semble se présenter sous un nouvel aspect, ce n'est qu'une apparence. Le nègre reste l'inférieur et doit le rester, il doit aussi rester sans initiative. L'amour de l'homme noir que prône le film, nous devient vite suspect

parce que posé en principe alors que tout naturellement cet amour devrait se dégager de l'action même du film. Pour cela, il eût fallu peu de choses : une égalité de fait entre Blancs et Noirs. Cette manière de voir a un nom : paternalisme pour les uns, idéalisme pour les autres.

A notre connaissance, aucun film français romancé et de long métrage ne répond à notre quatrième division des genres. Seuls donc essentiellement les courts métrages dans le cinéma français parlent de l'Afrique comme souvent nous aimerions la voir offerte aux spectateurs de France. Nommons-en quelques-uns des plus caractéristiques : sur le plan idéologique et politique, **Afrique 50,** de Vautier et Vogel; sur les plans culturel et politique, **Les Statues meurent aussi,** d'Alain Resnais et Cris Marker produit sous la direction de **Présence Africaine;** sur le plan social et humain, **Jaguar,** de Jean Rouch; sur le plan ethnographique et sociologique, **Les fils de l'eau,** du même Jean Rouch. Il est à remarquer malheureusement que tous ces films ne sont vus que par un petit nombre de spectateurs, soit parce qu'ils sont interdits soit parce qu'ils trouvent difficilement un distributeur.

Dans la majorité des cas, nous venons de le voir, le cinéma français ne parle pas de l'Afrique Noire. L'Afrique ne s'y trouve présente que comme justification d'une politique donnée. Elle fournit le décor et la figuration, pour servir de cadre le plus souvent à de banales histoires d'amour; la production cinématographique française qui a trait à la vie africaine sauf pour de très rares films, toute orientée qu'elle est vers le sensationnel, ne peut prétendre non plus parler en notre nom. Hélas, pour notre malheur, c'est précisément vers le cinéma qu'actuellement bon nombre de spectateurs français se tournent pour chercher des informations sur les peuples d'outre-mer. Très rapidement un cinéma africain doit naître et peut naître et il est temps qu'il soit, pour une meilleure compréhension entre Blancs et Noirs. Et pour cela, dans l'immédiat, il faudrait peu de choses : permettre aux jeunes techniciens africains de cinéma, et il y en a, de pouvoir s'exprimer. Au même titre que pour les autres disciplines, accorder des bourses aux étudiants pour leur permettre de venir en France étudier dans les écoles et instituts de cinéma. Créer des ciné-clubs en Afrique afin d'intéresser jeunes et vieux à un cinéma de qualité. Alors la présence africaine dans le domaine cinématographique sera. Et nous terminerons sur cette pensée de Salvador de Madariaga : « La variété des caractères nationaux dont le monde fait preuve est une des manifestations de la richesse spirituelle de la création. Comme don, les hommes doivent au Créateur de le respecter, comme spectacle, ils se doivent à eux-mêmes d'en jouir avec intelligence. »

Paulin VIEYRA.

LE MANIFESTE DE « CONSCIENCE AFRICAINE »

Le numéro spécial (juillet-août 1956) de **Conscience Africaine** (1), dont Joseph Ileo est le rédacteur en chef, nous présente dans ses quatre pages un « manifeste » qui émane de l'équipe du journal. Il vaut qu'on s'y arrête, non pas qu'il soit le **modèle** de la conscience africaine, mais parce qu'il nous vient de l'une de ces **zones de silence** en Afrique Noire d'où on n'a pas l'habitude d'entendre s'élever les voix africaines.

L'essentiel du manifeste tient en quelques mots : vu que la Belgique se propose de **donner** l'émancipation politique complète au Congo dans un délai de trente ans, paraît-il, les Congolais estiment que l'heure est venue de créer pacifiquement, sans haine et sans violence, une véritable communauté belgo-congolaise, sur la base de l'égalité des droits entre Européens et Africains. Et c'est plutôt de l'esprit de cette communauté (je dirais même de son **idéal**) qu'il s'agit dans le manifeste que de sa forme ou de sa réalisation pratique.

Il y a là des affirmations frappantes et parfois contradictoires. On peut accepter ce que les rédacteurs du manifeste appellent la **vocation nationale** : ... « **travailler à édifier, au cœur de l'Afrique, une société nouvelle, prospère et heureuse sur les fondements d'une société classique fortement ébranlée par une évolution trop rapide, et qui cherche un nouvel équilibre** », mais comment les suivre quand ils pensent trouver la solution de l'indépendance dans je ne sais quelle faveur de **l'action civilisatrice** de la Belgique ? Ou alors dans une action morale sur les Européens de la « colonie » ? « Nous voyons avec satisfaction qu'un nombre croissant d'Européens sont disposés à céder progressivement aux Congolais toutes **les responsabilités** qu'ils se montrent capables de tenir. Bien des Européens aussi, animés d'un sincère esprit de justice, acceptent de partager plus largement avec les Congolais, les **richesses** que ceux-ci aideront à augmenter par un travail plus qualifié et plus productif. Ces Européens se heurtent malheureusement trop souvent à l'incompréhension de leurs compatriotes. »

Bien que le manifeste exprime en des termes clairs le désir d'émancipation, aussi politique que sociale et économique (il revendique notamment la liberté syndicale) il est bien évident que cette émancipation ne saurait provenir en aucune manière d'un **don** accordé par la Belgique aux Congolais.

On y lit des souhaits très idéalistes du genre :

« La Belgique doit être fière que, à l'inverse de presque tous les peuples colonisés, notre désir s'exprime sans haine et sans ressentiment. C'est là une preuve indéniable que l'œuvre des Belges dans ce pays n'est pas un échec. Si la Belgique parvient à mener à bien l'émancipation totale du Congo dans la compréhension et dans la paix, ce sera le premier exemple dans l'histoire d'une entreprise coloniale aboutissant à une réussite complète. »

---

(1) B. Postale 22 Léo III (Congo belge).

Le manifeste se pare ainsi de belles paroles de reconnaissance envers la Belgique, affirme son respect de l'ordre et de l'autorité, exprime trop rapidement, à mon avis, son attachement à la « monarchie » : ... « **Tous les Congolais ont compris que notre roi** (Baudouin, en l'espèce) **aimait son peuple** (congolais). » Et pourquoi ces cris de **Vive la Belgique** et **Vive le roi ?** Tactique ? C'est possible. Il n'en demeure pas moins que, s'agissant de **penser** et diriger l'avenir politique du Congo sous domination belge, le manifeste accuse des insuffisances certaines : l'analyse fondamentale des rapports socio-économiques (métropole-colonie), y fait défaut ainsi que la revendication de la souveraineté politique. On voit mal ce refus de constituer des partis sous prétexte de possibilité de division. C'est ainsi que l'équipe de **Conscience Africaine** a formé un **mouvement national** apolitique. Ce mouvement est certainement appelé à jouer un rôle considérable dans la construction de la nation congolaise, à condition que sur la base du **manifeste** le dialogue s'instaure, dépasse ses contradictions internes, ceci pour la défense des intérêts des travailleurs congolais.

B. FELE.

OUTILLAGE THEORIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE L'AFRIQUE NOIRE « FRANCOPHONE » ET DE MADAGASCAR

La dernière guerre mondiale mérite bien son nom de « Guerre-Révolutions ». Elle n'a pas fini de remettre en question tous les privilèges établis. Elle bouscule toutes les anciennes structures sociales. A peine l'Asie a-t-elle abordé son entrée dans l'histoire moderne que déjà toute l'Afrique entre en effervescence.

La décade à venir verra sans doute la fin de la préhistoire africaine.

La revue **Présence Africaine**, consciente de ce grand mouvement qui parcourt le monde, aborde aujourd'hui une nouvelle tâche, celle de l'élaboration de « l'outillage théorique pour la construction de l'Afrique Noire de langue française et de Madagascar ». Elle n'entend pas, ce faisant, se départir de sa position de revue culturelle, elle la confirme au contraire, convaincue que la connaissance des réalités sociales et des lois de leur évolution et la praxis adéquate font partie de la culture.

Nous nous proposons de procéder à une analyse aussi complète que possible de la situation actuelle de l'Afrique Noire et de Madagascar et, nous appuyant sur ces données, de procéder à une construction théorique (une planification) de l'Économie africaine dont la réalisation concrète devra faire passer le pays qui nous occupe de la préhistoire dans l'histoire, et cela dans le minimum de temps (une décade) et dans les meilleures conditions humaines.

De tels modèles théoriques doivent être assez souples pour supporter sans risque de rupture, des modifications en cours de réalisation.

Une étude de ce genre se situe nécessairement à l'intersection de plusieurs sciences et de plusieurs modes d'approximation des réalités humaines. Elle ne peut être l'œuvre d'une seule personne ni la simple juxtaposition des travaux de plusieurs. Elle ne peut résulter que de la collaboration de chercheurs de disciplines diverses ayant une connaissance réciproque des méthodes propres à leurs techniques respectives et travaillant ensemble sans être arrêtés par la diversité de leurs options idéologico-religieuses.

Pour préciser l'esprit dans lequel nous voulons que le travail soit entrepris nous nous permettrons de citer ici Norbert Wiener, le père de la cybernétique :

« ... Si la difficulté d'un problème physiologique est d'essence mathématique, dix physiologues ignorant les mathématiques iront exactement aussi loin qu'un seul physiologue ignorant les mathématiques, ils ne feront pas un pas de plus. Si un physiologue qui ne connaît pas les mathématiques travaille avec un mathématicien qui ne connaît pas la physiologie, le premier sera incapable d'exposer son problème en termes accessibles à l'autre, et le second sera incapable de formuler ses réponses d'une façon compréhensible pour le premier. Le Dr Rosenblueth a toujours insisté sur le fait que seule une équipe de savants pourrait explorer comme il convient ces espaces inexplorés de la science, chacun étant spécialiste dans sa propre branche mais possédant une connaissance très solide et

exercée des branches de ses voisins; tous habitués à la collaboration, au courant des habitudes intellectuelles des uns et des autres; tous habitués à reconnaître la signification d'une suggestion nouvelle d'un collègue avant qu'elle n'ait été formellement exprimée. Point n'est besoin au mathématicien d'être apte à diriger une expérience de physiologie, mais il doit être apte à comprendre, à critiquer et à suggérer une expérience de physiologie. Le physiologue n'a pas besoin de pouvoir prouver un certain théorème mathématique, mais il doit être capable d'en saisir le sens physiologique et d'orienter la recherche du mathématicien. Depuis des années nous rêvions d'une association de savants indépendants qui travailleraient ensemble dans une de ces forêts profondes de la science — non pas sous les ordres de quelque haut fonctionnaire de l'exécutif — mais unis par le désir, à vrai dire par la nécessité spirituelle de comprendre cette région comme une totalité et de se prêter mutuellement la force requise pour la comprendre. Norbert Wiener : **Cybernetics** (Introduction p. 9)!

C'est dans cet esprit que nous avons préconisé la constitution au sein de **Présence Africaine** d'un « Comité d'Études » dont les membres seraient des représentants des disciplines ci-après : physico-mathématiques, géophysique, agronomique, économique, psycho-sociologique, historique, biologique et médicale, linguistique, et un ingénieur.

Le « C.O.T.A.M. » (Comité pour l'Outillage Théorique dans la construction de l'Afrique Noire et de Madagascar) se fixera comme programme :

A. — Un inventaire minutieux des richesses de l'Afrique et une analyse de la situation sociale.

B. — L'élaboration de plans économiques et d'aménagements sociaux que nous appellerons « plans perspectifs ».

Voici un schéma de détails de ces activités :

A. — LE PROGRAMME D'INVENTAIRE

I. **L'homme :**

La population : répartition par âge (natalité, mortalité). Répartition par activités sociales (primaires, secondaires, tertiaires; degré de technicité).

Hygiène : organisation médicale.

Enseignement : organisations professionnelles, organisations politiques, organisations religieuses (leur degré de conscience, leur degré de représentativité, leur rôle objectif).

Couches sociales (sinon classes sociales).

Langues (leur parenté, leur répartition).

L'habitat.

II. — **Le cadre économique :**

a) **La terre :** Le sol (pédologie).

— Répartition des terres (régime de la propriété individuelle ou communautaire).

— L'agriculture (produits industriels, produits vivriers, forêts, terres non cultivées).

— La pêche.

b) **Les sources d'énergie :** Houilles — énergie hydraulique — pétrole — uranium — énergie solaire, énergie marémotrice.

c) **Matière première :** fer, bauxite, or.

d) **Les embryons d'industrie.**

e) **Les réseaux de communications.**

f) **Le revenu national** et le niveau de vie par couche sociale.

III. — **La nouvelle politique coloniale (depuis 1945).**

B. — LES PLANS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Le principe qui doit présider à leur élaboration doit être la nécessité de faire coïncider la libération sociale de l'homme africain avec toute libération nationale. Bénéficiaires de l'expérience des autres peuples, nous devons établir un système social rendant impossible l'exploitation de l'homme par l'homme.

Nous déterminerons :

a) un ordre d'urgence des besoins (c'est là une question éminemment politique mais qu'il nous appartient d'aborder de front);

b) les moyens économiques et sociaux qu'exige la satisfaction de ces besoins.

1. Le plan de développement des sources d'énergie (sources d'énergie transitoire et sources d'énergie à long terme).

2. Le plan de développement de l'agriculture et des industries (moyens de production à produire, produits de consommation).

3. Un programme de formation théorique et technique adéquate.

4. Un plan de financement (nous ne pourrons rien faire sans l'aide extérieure, toutefois l'un de nos principes est « ne rien hypothéquer »).

A côté de ce schéma de programme nous indiquerons quelques modes opératoires qu'utilisera le « C.O.T.A.M. » : accès aux sources et méthode de documentation — action culturelle appropriée.

Les sources de documentation seront de deux sortes :

a) **La documentation déjà élaborée** qu'on peut trouver chez tous les bons auteurs qui ont traité quelque point de notre programme, et dans certains organismes tels que le Commissariat au Plan, l'Institut de recherche scientifique coloniale, l'I.F.A.N.; l'UNESCO, certaines ambassades. L'accès à ces documents ne présente pas de grandes difficultés.

b) **La documentation « brute »** ou directe provenant de nos correspondants africains. A cet effet il nous faudra, d'une part établir des fiches-questionnaires suivant les méthodes propres aux sociologues, aux psycho-sociologues et aux économistes, d'autre part recouvrir la partie de l'Afrique qui nous occupe d'un « treillis de théoriciens et d'enquêteurs » en sollicitant la mobilisation volontaire du plus grand nombre possible de travailleurs intellectuels et manuels qui accepteraient de se constituer en bureaux d'études. Ces bureaux seront reliés entre eux et au « C.O.T.A.M. ». Ils auront pour tâche de faire remplir les fiches-questionnaires et de les retourner au C.O.T.A.M. et éventuellement de développer leur position sur tel point du programme général. Ces théorisations auront une importance capitale venant de personnes constamment aux prises avec les réalités africaines; ajoutons que c'est le meilleur moyen d'engager les Africains dans une tâche qui nous concerne tous et qui rompt avec la simple phraséologie révolutionnaire ou nationaliste.

Le programme exige de nous une action culturelle immédiate. Il nous faut :

1) assurer la diffusion en Afrique de tous les ouvrages et de toutes les prises de position la concernant (ce qui exige une analyse critique des plus valables de ces ouvrages);

2) établir un ordre d'urgence dans l'orientation de nos étudiants;

3) reconnaître la nécessité pour nous d'être polyvalents. En particulier élargir la « base de sustentation culturelle » de nos étudiants (il est malheureux qu'un Africain titulaire du certificat de mécanique rationnelle soit complètement dépaysé en mécanique appliquée).

Nous devons, par exemple, nous mettre en relation avec des usines en France et hors de France afin d'obtenir d'elles que leurs laboratoires et leurs bureaux d'études acceptent de prendre en stage nos scientifiques théoriciens. Nous devons conseiller à nos littéraires de fréquenter celles

des sections de l'École des Hautes Études Pratiques qui nous intéressent le plus. Nous devons enfin provoquer l'inscription du plus grand nombre possible d'Africains restés en Afrique au Centre National d'Enseignement par Correspondance.

4) un dernier point de notre action culturelle portera sur l'étude des solutions données par certains pays aux problèmes similaires qui se sont posés à eux. Nous pensons plus particulièrement aux méthodes : chinoise, hindoue, japonaise, américaine, soviétique et de la Gold Coast.

En guise de conclusion nous avouerons que l'ambition de ce projet traduit simplement notre ambition d'**être.**

Louis BEHANZIN.

COMMUNIQUES

CONGRES DES ETUDIANTS MUSULMANS D'AFRIQUE NOIRE

Manifeste

Au moment où leurs territoires s'apprêtent à affronter une phase particulièrement critique de leur histoire, les **étudiants musulmans d'Afrique Noire** poursuivant leurs études en France et à Dakar se sont donnés rendez-vous dans la presqu'île du Cap-Vert où ils ont tenu du 11 au 15 juillet 1956 les assises de leur premier Congrès.

Abordant le thème « Islam et Colonialisme » ils ont pris conscience des aspects multiples d'une lutte anti-islamique vigoureuse et tenace. C'est ainsi qu'ils ont eu à déplorer une ingérence administrative dans les affaires du culte musulman; l'existence d'un Bureau des Affaires musulmanes créant et entretenant des divisions entre les sectes religieuses, les familles et les marabouts, tentant de corrompre les chefs religieux, contrecarrant les initiatives des musulmans désireux d'organiser le pèlerinage à la Mecque, espionnant les musulmans d'Afrique Noire et cherchant par tous les moyens à les isoler du reste du monde musulman, leur a paru particulièrement outrageante et humiliante.

Les **étudiants musulmans d'Afrique Noire** regrettent aussi la déformation des institutions et du droit musulmans, la nomination par l'Administration des Cadis chargés de la justice dans les tribunaux musulmans. Ils s'indignent de voir des autorités administratives non musulmanes venir profaner orgueilleusement par leurs chaussures et leur présence les lieux de prières et les jours de fêtes de **Korite** et de **Tabaski**. Ils s'alarment en constatant que malgré le nombre particulièrement important des musulmans en Afrique Noire et malgré les dispositions coraniques, la France déverse sans scrupule des milliers de tonnes de vin et de boissons alcoolisées sur les territoires d'outre-mer. La politique d'alcoolisation des populations d'Afrique Noire les touche profondément car elle met déjà sérieusement en danger l'existence de leur race et favorise une transgression malencontreuse d'un impératif coranique.

Concernant le problème de la jeune fille et de la femme musulmane, les étudiants musulmans se sentent déchirés en constatant dans quelle large mesure des préjugés et non plus les principes islamiques régissent l'éducation, l'instruction et la condition de leurs sœurs et de leurs compagnes.

S'agissant du problème de l'enseignement, le Congrès note avec inquiétude l'expansion de l'enseignement privé chrétien, alimenté par les finances publiques et au détriment de l'école publique. Il regrette que l'enseignement islamique auquel aspire une partie importante des peuples africains ne soit pas reconnu officiellement; que l'enseignement privé islamique au lieu d'être subventionné est combattu d'une façon ouverte par l'Administration.

Les **étudiants musulmans** dénoncent le rôle néfaste de la majorité des conseillers territoriaux dans le subventionnement inconsidéré des œuvres

catholiques; ils déplorent l'attitude injurieuse ou défaitiste de la plupart de leurs parlementaires qui ont renoncé à défendre l'enseignement islamique parce qu'ils ne sont pas musulmans ou parce que le gouvernement français est hostile à cet enseignement. Le Congrès regrette que dans l'esprit du gouvernement de l'administration française et dans celui d'une partie importante des intellectuels d'expression française, la culture islamique ne soit considérée que comme un apport étranger. Interrogeant l'histoire, les **étudiants musulmans** constatent que la pénétration de l'Islam en Afrique Noire remonte à une dizaine de siècles; que les écrivains et historiens noirs se sont exprimés jusqu'au siècle dernier exclusivement dans la langue arabe. Ils notent également que dans son passé leur pays a vu naître et prospérer des États islamiques comme ceux du **Mali**, du **Tekrour**, du **Fouta-Toro**, du **Soudan Occidental**, de la **République Leboue**. Ils prennent conscience du rôle joué par l'Islam dans la résistance à l'invasion étrangère. Ils remarquent que l'Islam conditionne une partie importante de la vie, des mœurs africaines. Entre l'Islam et l'Afrique Noire, ils décèlent des affinités particulières comme en témoigne la vocation constante de cette religion qui a conquis presque tout le Nord de l'Ouest africain et s'actualise encore au sud, progressant plus que n'importe quelle autre confession, bien que les musulmans ne soient pas organisés et qu'il n'y ait pas de missionnaires prêchant l'Islam.

Le Congrès dénonce comme particulièrement pernicieuses et nocives les publications en langue européenne, entreprises par des Africains ou des étrangers et tendant à oublier, négliger ou omettre volontairement la manière dont l'Islam conditionne notre culture et le fait que l'Islam représente un facteur humain, géographique, sociologique et politique important en Afrique Noire.

Le Congrès met l'accent sur le fait que l'appui nocif trouvé par l'Administration corruptrice auprès de certains marabouts ne doit pas faire oublier les nombreux musulmans victimes de leur foi patriotique et religieuse. C'est pourquoi il exprime toute sa reconnaissance aux héros musulmans de la résistance nationale tel que El' Hadji OUMAR et Samory TOURE. Il s'incline pieusement devant toutes les personnes incorruptibles qui ont été par ce seul fait inquiétées, emprisonnées, déportées, humiliées et c'est pourquoi il exprime toute sa gratitude à tous les musulmans de la trempe de Cheikh BAMBA.

Le Congrès révèle que de nombreux martyrs de la cause islamique et africaine ont été décapités parce qu'ils n'ont jamais voulu admettre la mainmise de l'Administration sur les institutions islamiques. Le Congrès signale enfin que des mouvements islamiques de plus en plus nombreux se forment et se tendent la main pour combattre dans la légalité la double aliénation de leur religion et de leur pays. Une telle lutte apparaît non comme un devoir facultatif mais comme une obligation formelle.

Les **étudiants musulmans** ne peuvent rester indifférents devant tous ces problèmes. Ils ne peuvent sans trahir leur religion rester à l'écart de la lutte que mènent avec tant de bonheur certains de leurs compatriotes pour libérer leur culte, connaître et faire enseigner leur religion et leur culture. Ils entendent comme les autres frères restituer à l'Islam sa force et restaurer son vrai visage. Ils ont la vocation de devenir une élite musulmane conséquente.

D'un autre côté, les **étudiants musulmans d'Afrique Noire** ont conscience d'appartenir à un pays dans lequel vivent des non-musulmans. Ils savent que les aspirations particulières des musulmans ne sont pas les seules dont ils doivent tenir compte. De plus, en dehors de leurs obligations et de leurs intérêts particuliers, existent des problèmes extrêmement graves, qu'ils ont à résoudre avec tous les Africains. Pour toutes ces raisons, les **étudiants musulmans d'Afrique Noire** sentent la nécessité impérieuse de faire face résolument au colonialisme selon les modalités suivantes :

— d'une part ils s'engagent à militer activement dans les organisations estudiantines d'Afrique Noire à caractère syndical et corporatif;

— d'autre part, ils prennent la responsabilité de se regrouper dans un organisme dénommé **Association musulmane des étudiants d'Afrique Noire** et dont ils entendent délimiter d'une façon précise la vocation spécifique et les relations extérieures.

C'est ainsi que l'**A.M.E.A.N.** reconnaît la **F.E.A.N.F.** et **l'U.G.E.A.O.** et exclut d'une manière formelle de ses préoccupations tous les problèmes syndicaux et corporatifs concernant l'ensemble des étudiants d'Afrique Noire. **L'A.M.E.A.N.** laisse généralement à de tels organismes l'initiative de prise de position sur les problèmes politiques intéressant l'ensemble des peuples d'Afrique Noire. Elle se réserve cependant d'avoir une opinion sur toutes les questions ayant une incidence islamique et est favorable à des prises de contact avec toute organisation représentative d'étudiants africains et qui désire entrer en rapport avec elle.

L'A.M.E.A.N. reconnaît toutes les organisations islamiques d'Afrique Noire et accepte de collaborer intimement avec elles sur tous les points où son programme d'action coïncide avec ceux de ces organismes.

L'A.M.E.A.N. reconnaît toutes les organisations représentatives de jeunes en Afrique Noire, tous les syndicaux africains, et elle entretient des relations avec toutes les organisations de jeunesse et tous les syndicats dans toute la lattitude où ses statuts le lui permettent.

L'A.M.E.A.N. reconnaît toutes les organisations islamiques d'étudiants et de jeunes du monde entier. Elle entretient des relations culturelles avec de telles associations et se déclare solidaire de toutes les unions nationales estudiantines qui participent à la lutte pour l'indépendance de leurs peuples opprimés.

L'A.M.E.A.N. est prête à entretenir des rapports culturels et amicaux avec les organisations confessionnelles non-musulmanes. Elle prône une coexistence pacifique, une mutuelle compréhension, une tolérance parfaite avec toutes les associations non islamiques d'étudiants. Dans tout ce qui ne heurte pas les impératifs islamiques elle est ouverte à une collaboration étroite avec les étudiants des autres confessions.

L'A.M.E.A.N. n'est pas un organisme anticlérical. Elle respecte toute personne physique ou morale qui respecte l'Islam et l'Afrique Noire. Elle prêche l'unité entre tous les ressortissants d'Afrique Noire mais une unité qui repose sur l'égalité et la justice.

Le premier Congrès de **l'A.M.E.A.N.** lance un appel ultime aux Africains pour que son message éveille partout des échos de compréhension, apporte des apaisements, suscite des adhésions, instaure ou restaure partout la confiance, fasse naître l'espoir et la foi en l'unité de l'Afrique Noire.

VII[e] CONGRES DE LA F.E.A.N.F.

Résolution de politique générale

Considérant que l'Unité des étudiants d'Afrique Noire constitue une nécessité impérieuse pour le triomphe de leurs revendications, la redécouverte de leur culture nationale, et leur participation active au développement de la prise de conscience des masses africaines;

considérant que les travaux du Congrès ont dégagé l'immense intérêt que les étudiants d'Afrique Noire portent à la promotion de leurs peuples;

considérant les lourds tributs que l'Afrique a payés pour la prospérité et la liberté de l'Occident;

considérant que l'utilisation d'Africains dans les guerres coloniales est une répétition au XX[e] siècle de la « Traite des noirs »;

considérant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe fondamental pour la sauvegarde de la paix du monde;

conscient du fait que les Africains eux-mêmes doivent présider à leurs destinées;

convaincu que la libération d'un pays ne le condamne pas à l'isolement;

conscient des conditions historiques qui confèrent aux étudiants et jeunes des pays coloniaux et semi-coloniaux, des responsabilités particulières dans l'œuvre d'émancipation de leurs pays, à l'heure où partout les peuples se dressent contre l'oppression, où s'édifie un monde avide de liberté, de justice et de progrès, où l'Afrique entière, dans un suprême effort, marche vers sa libération totale, se dégage de tous les interdits pour affirmer sa personnalité;

le VII[e] Congrès de la F.E.A.N.F., réuni du 27 au 31 décembre à Paris :

Proclame l'indépendance de la F.E.A.N.F. vis-à-vis des organisations politiques et confessionnelles.

La **Fédération des étudiants d'Afrique Noire en France** :

I. — S'engage à lutter pour l'Indépendance totale des peuples d'Afrique Noire.

En conséquence :

— elle entend dénoncer toute politique préjudiciable à la libération des peuples d'Afrique;

— elle condamne toute tentative de l'administration coloniale de bafouer les libertés politiques;

— elle engage tous ses membres à faire preuve d'une solidarité agissante vis-à-vis de tous nos compatriotes victimes de la répression colonialiste.

II. — Affirme sa volonté de mieux faire connaître la personnalité africaine par des études appropriées dans tous les domaines, de rechercher la formation des cadres et des compétences nécessaires à une rapide évolution de l'Afrique.

III. — Se réserve le droit de coopérer avec toute organisation poursuivant des buts similaires aux siens, d'envisager tous les moyens nécessaires pour se faire entendre et pour réaliser ses objectifs.

IV. — Réaffirme solennellement sa fraternité de lutte envers tous les organismes d'étudiants lui reconnaissant sa personnalité, et lui apportant leur solidarité pour une Afrique authentique.

V. — Fait de son journal, l'**étudiant d'Afrique Noire**, son organe de combat.

CONVENTION AFRICAINE

Résolution générale

Le Ier Congrès de la Convention africaine, réuni à Dakar, les 11, 12 et 13 janvier 1957.

Considérant que, dans le tournant historique où sont engagés les peuples d'Afrique Noire liés à la France, l'action politique ne peut avoir d'autre but naturel que de conduire ces peuples à « s'administrer eux-mêmes » et à « gérer démocratiquement leurs propres affaires ».

Considérant que ce but est celui qui a été défini par la Charte de l'Organisation des Nations Unies et le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Considérant que, pour atteindre ce but, le titre VIII de la Constitution de la République française doit être révisé dans le sens d'une République fédérale et d'une Union confédérale de peuples libres et égaux en droits.

Considérant que cette révision doit permettre aux départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle, d'accéder au statut de leur choix — statut d'autonomie interne ou statut d'État associé à la France.

Considérant que cette révision et ces lois ne peuvent être votées que sous l'effet d'une action commune des partis africains.

Considérant que cette action ne peut avoir son plein effet que par le regroupement et la fusion des partis africains en un grand parti unifié, qui, s'inspirant du socialisme, intègre l'autonomie de la pensée négro-africaine et intègre les valeurs culturelles de l'Afrique Noire.

a) **Fusion des partis africains.**

Demande, au Bureau de la Convention africaine, de poursuivre l'effort des organisateurs du Congrès, en vue du regroupement et de la fusion des partis africains, et partant, de répondre positivement à toute invitation qui leur sera adressée dans ce sens.

Demande aux parlementaires de la Convention africaine de travailler à constituer un groupe parlementaire autonome, en faisant appel aux autres parlementaires des territoires d'outre-mer, des départements d'outre-mer et des territoires sous tutelle.

b) **Révision de la Constitution et Unité de l'Afrique Noire.**

Demande à tous les parlementaires des territoires d'outre-mer, des départements d'outre-mer et des territoires sous tutelle de lutter pour la révision de la Constitution dans le sens défini ci-dessus, en veillant à ce que l'autonomie de chaque territoire d'A.O.F. soit assurée, mais dans le cadre des deux fédérations, qui seront dotées de services communs et qui constitueront deux États susceptibles d'être intégrés dans la République fédérale.

c) **Cameroun et Togo.**

Demande aux parlementaires de la Convention africaine, des territoires d'outre-mer, des départements d'outre-mer et des territoires sous tutelle de lutter pour obtenir, aux peuples du Cameroun et du Togo, un statut conforme à leurs aspirations, à la Charte de l'Organisation des Nations Unies et aux accords de tutelle, c'est-à-dire réalisé dans les meilleurs délais, un statut d'État indépendant librement associé à la France.

d) **Algérie.**

Demande aux parlementaires de la Convention africaine des territoires d'outre-mer, des départements d'outre-mer et des territoires sous tutelle de lutter pour qu'intervienne, le plus tôt possible, un cessez-le-feu en Algérie, conformément au programme du Front Républicain aujourd'hui au pouvoir.

Demande qu'immédiatement après ce cessez-le-feu, une libre discussion soit engagée entre le gouvernement français et les représentants authentiques du peuple algérien, en vue d'établir un statut de l'Algérie, fondé sur l'autonomie interne et le droit à l'indépendance au sein d'un Maghreb librement associé à la France par des liens confédéraux.

e) **Amitié et solidarité entre le peuple de France et les peuples d'outre-mer.**

Le premier Congrès de la Convention africaine assure le peuple de France de sa confiance et de son indéfectible amitié.

Il déclare que le peuple de France, qui a fait les révolutions de 1789, 1794, 1848, et qui, par son héroïque résistance de 1940 à 1945, a contribué à vaincre le nazisme raciste, n'a pas achevé sa mission de libérateur des peuples.

Il lui demande de faire confiance à son tour aux peuples d'outre-mer qui entendent, après qu'ils auront obtenu un statut conforme à leurs aspirations légitimes, nouer librement avec la France des liens politiques, économiques et culturels, fondés sur la valeur irremplaçable de la personne humaine, telle qu'elle a été enseignée par la France au cours de sa longue et glorieuse histoire.

MOUVEMENT SOCIALISTE AFRICAIN

Manifeste

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les populations d'outre-mer ont été conviées à participer à l'instauration d'un État social et politique nouveau, après avoir pris une large part dans l'œuvre de libération commune.

Leurs élus socialistes, fraternellement unis à leurs camarades du Parti socialiste S.F.I.O., ont travaillé avec efficacité à l'élaboration de l'actuelle Constitution de la République française.

Dix ans se sont écoulés depuis, marqués par des événements qui nous obligent à repenser l'ensemble des problèmes politiques, économiques et sociaux posés dans les pays d'outre-mer, et spécialement en Afrique Noire.

L'actuel gouvernement à direction socialiste n'a pas voulu attendre que l'Afrique Noire soit devenue le théâtre d'événements sanglants pour se préoccuper des mesures d'ordre politique indispensables au maintien

dans l'amitié et la confiance mutuelles d'une communauté franco-africaine.

Dans cette voie, un événement décisif est constitué par la loi-cadre du 23 juin 1956 qui a notamment pour objet, avec l'élargissement des pouvoirs des Assemblées territoriales élues au suffrage universel et au collège unique, de faire assurer par les populations d'outre-mer la gestion de leurs intérêts propres au sein de Conseils de gouvernement.

Conscients de toutes ces nécessités, des élus et des militants socialistes de l'Afrique Noire française ont pris l'initiative d'organiser à Paris, en septembre et octobre 1956, des journées d'études, en vue de jeter en Afrique les bases d'un mouvement socialiste autonome.

Pour mieux marquer la solidarité qui unit la grande famille socialiste démocratique, ils ont demandé à leurs camarades du Comité Directeur du Parti socialiste S.F.I.O. de se joindre à eux pour l'examen des problèmes que pose la création de ce mouvement.

Après un large échange de vues, il a été décidé qu'un Congrès constitutif du mouvement se tiendrait à Conakry, les 11, 12 et 13 janvier 1957.

L'accord entre les initiateurs du mouvement s'est réalisé sur la création d'un Mouvement Socialiste Africain. Cet accord a été ratifié par le Congrès constitutif de Conakry.

Ce mouvement se propose de réaliser en Afrique Noire française une démocratie politique, culturelle, économique et sociale, assurant à chaque individu une indépendance complète et le plein épanouissement de sa personnalité, conduisant à une véritable indépendance des peuples.

Il s'attachera en premier lieu à définir et à créer une libre association entre la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer. Dès maintenant, le gouvernement de ces territoires doit être effectivement assuré par des citoyens choisis suivant des règles démocratiques et responsables devant les Assemblées élues.

Ainsi, les populations d'Afrique Noire française seront amenées à se gouverner elles-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires.

Le M.S.A. luttera pour :

1. — UNE DEMOCRATIE POLITIQUE assurant :

— la libération de la personne humaine de toutes les servitudes qui l'oppriment, sans considération d'origine, de sexe, de statut, de race ou de religion;

— le libre exercice des droits de l'homme et du citoyen, ainsi que le plein épanouissement de ses facultés naturelles;

— l'abolition des sujétions politiques, économiques, sociales et autres, fondées sur l'existence prétendue de nations ou de races supérieures et inférieures, de citoyens majeurs et de citoyens mineurs, et par voie de conséquence, toutes formes de ségrégation ou de discrimination raciale;

— la démocratie impliquant l'existence de plusieurs partis et le droit à l'opposition, le Mouvement Socialiste Africain se prononce contre la constitution d'un parti unique quel qu'il soit;

— le M.S.A. demande que des mesures soient prises, en vue de l'assainissement et de la réorganisation rationnelle des services de presse et d'information, et de la radio outre-mer.

2. — UNE DEMOCRATIE CULTURELLE :

— Etablissement de l'instruction primaire obligatoire gratuite pour les deux sexes;

— établissement de l'enseignement postscolaire, de l'enseignement technique agricole et de la formation professionnelle;

— création d'écoles, d'instituts et de facultés spécialisés, en vue de l'accélération de l'africanisation des cadres;
— développement de l'enseignement secondaire et supérieur;
— soutien des aspirations et organisation de la jeunesse et de la femme africaines.

3. — UNE DEMOCRATIE ECONOMIQUE ET SOCIALE :

— Organisation de l'évolution économique et rationnelle des pays d'outre-mer et de l'Afrique Noire en particulier;
— mise en œuvre des moyens garantissant la prééminence des intérêts autochtones, et surtout de ceux de la grande masse des paysans noirs;
— établissement d'un plan d'orientation de la production agricole et d'implantation d'industries de transformation;
— réalisation de l'assistance sociale et médicale et de la sécurité économique pour l'ensemble des populations sans discrimination;
— garantie du droit au travail, de la liberté syndicale, de la défense des travailleurs.

En outre, le Mouvement Socialiste Africain affirme son accord avec la déclaration de l'Internationale Socialiste fixant les buts et les tâches du Socialisme démocratique.

★

Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici l'importante résolution votée à l'issue de la conférence syndicale de Cotonou. Nos lecteurs trouveront dans le prochain numéro une analyse consacrée aux derniers événements politiques et syndicaux en Afrique Noire (N.D.L.R.).

NOUVELLE GAUCHE

LA FRANCE ET LES PEUPLES COLONISES

La Nouvelle Gauche constate la faillite de la politique d'assimilation.

Le moment est venu pour la gauche française et notamment pour son aile socialiste et révolutionnaire d'accepter loyalement les conséquences des principes qu'elle déclare être les siens et spécialement celui des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire la vocation des peuples aujourd'hui dépendants à réclamer leur indépendance.

Notre effort doit tendre à donner à ces peuples le maximum de libertés démocratiques, de progrès social et économique, d'autonomie de gestion, et à leur laisser le libre choix entre l'indépendance totale et l'association.

La Nouvelle Gauche considère que ce mouvement d'émancipation nationale a un caractère progressiste et révolutionnaire. C'est dans la mesure où les travailleurs des pays colonisateurs prendront conscience de leur solidarité avec les peuples colonisés en lutte pour leur indépen-

dance et la manifesteront par des actes qu'ils les aideront à dépasser la phase purement nationaliste et à s'engager dans la voie du socialisme.

Ce qui implique pour l'immédiat :

L'ouverture sans préalable ni exclusive de pourparlers pour la solution politique et le cessez-le-feu avec les représentants des mouvements de résistance algérienne.

— Puis la discussion du régime futur de l'Algérie et de ses rapports avec la France avec les négociateurs pleinement représentatifs de tout le peuple algérien après la libération des détenus politiques et le rétablissement des libertés démocratiques.

Il convient de préciser que les droits et les libertés fondamentales de la minorité européenne devront être respectés, étant entendu que sur le plan économique la garantie de leurs biens ne saurait faire obstacle à toute réforme démocratique ou socialiste, par exemple la réforme agraire.

Cette politique permettra d'établir, avec les jeunes États tunisien et marocain des rapports de coopération durable que la guerre d'Algérie rend actuellement impossibles.

Ce qui implique également :

— La reconnaissance pour le peuple malgache du droit à l'indépendance.

— En ce qui concerne l'Afrique noire une véritable politique d'émancipation qui ne saurait se suffire de déclarations d'intentions contenues dans la loi-cadre : en effet son application est subordonnée à des décrets, donc à l'arbitraire gouvernemental et échappe totalement à la volonté des peuples qu'elle concerne, alors que le but à atteindre est de les amener à une véritable autonomie de gestion.

— Pour le Togo et le Cameroun, des élections libres sous le contrôle de l'O. N. U. pour leur permettre de choisir librement entre, d'une part l'indépendance et la réunification avec des territoires voisins, faisant suite au régime international de tutelle, et d'autre part un statut d'autonomie territoriale dans le cadre de l'Union française.

— La stricte application des Accords de Genève et la reprise des relations politiques, économiques et culturelles étroites avec la République Démocratique du Viet-Nam.

— Sur un plan général, l'arrêt des poursuites contre tous les détenus politiques et la promulgation d'une loi d'amnistie en faveur de tous les condamnés pour leur action anti-colonialiste.

(Résolution du 2e Congrès
de la Nouvelle Gauche, le 9-12-56.)

★

Le Prix Antiraciste fondé par la L.I.C.A. (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) a été décerné à M. René Cathala, pour son roman : **Rouge le Soir**. A obtenu des voix, entre autres, notre collaborateur, Daniel Guérin, pour l'ensemble de son œuvre.

Directrice-Gérante : C. Mame Yandé DIOP.
D. L., 1er trim. 1957. — Imp., n° 1583. Imp. Aubin, Ligugé (Vienne).